

1987

42

la tradition politique

problématique
émergence, contenus, devenir
la tradition républicaine
socialisation et tradition
les instituteurs

en milieu ouvrier
les familles
les immigrés
les Khâgnes des années 20
les almanachs du PCF
la Vendée
à Versailles

raoul girardet
raymond huard
odile rudelle
annick percheron
v. aubert,
j. et m. ozouf
y. lequin
a. muxel-douaire
gérard noiriel
j.-f. sirinelli
m.-cl. lavabre
j.-c. martin
benoît vermander

COMITÉ DE RÉDACTION

Philippe Ardant, Pierre Avril,
Guy Carcassonne, Olivier Duhamel,
Georges Dupuis, Jean Gicquel,
Yves Mény, Hugues Portelli,
Marc Sadoun.

DIRECTION

Philippe Ardant, Olivier Duhamel.

CONSEIL SCIENTIFIQUE

Josette Alia, Robert Badinter,
Michel Bouissou,
Monique Chemillier-Gendreau,
Olivier Chevillon, Michèle Cotta,
Jean-Louis Cremieux-Brilhac,
Pierre Dabezies, Charles Debbasch,
Francine Demichel, Francis Doré,
Michel Durupty, Jacques Georgel,
Stanley Hoffmann, Benoît Jeanneau,
Catherine Lalumière, Alain Lancelot,
Jean Leca, Rémy Leveau,
Jean-Luc Parodi, Jean Raes,
René Rémond, Jacques Rigaud,
Roger-Gérard Schwartzenberg,
Dusan Sidjanski,
Jean-Marie Vincent.

SECRÉTAIRE DE RÉDACTION

Monique Mathieu.

VENTES ET ABONNEMENTS

Presses Universitaires de France
Département des Revues
12, rue Jean-de-Beauvais
75005 Paris (43-26-22-16)
CCP 1302 69 C Paris

ABONNEMENTS

(4 numéros de 200 pages)

	<i>France</i>	<i>Etranger</i>
1 an (1987)	260 F	350 F
2 ans (1987-1988)	520 F	700 F

REVUE TRIMESTRIELLE
PUBLIÉE AVEC LE CONCOURS DU CNRS

P O U V O I R S

REVUE FRANÇAISE D'ÉTUDES CONSTITUTIONNELLES ET POLITIQUES

42

La tradition politique

Raoul GIRARDET. — Autour de la notion de tradition politique. Essai de problématique.....	5
Raymond HUARD. — La tradition politique : émergence, contenus, devenir	15
Odile RUDELLE. — La tradition républicaine.....	31
Annick PERCHERON. — Socialisation et tradition : transmission et invention du politique.....	43
Véronique AUBERT, Jacques OZOUF, Mona OZOUF. — La tradition politique des instituteurs.....	53
Yves LEQUIN. — Mémoire ouvrière, mémoire politique : à propos de quelques enquêtes récentes.....	67
Anne MUXEL-DOUAIRE. — Une histoire exemplaire : Obstinations et nouveauautés dans la transmission d'une tradition politique familiale	73
Gérard NOIRIEL. — Immigration et traditions politiques.....	83
Jean-François SIRINELLI. — Serres ou laboratoires de la tradition politique ? Les khâgnes des années 1920	93
Marie-Claire LAVABRE. — La collection des almanachs édités par le Parti communiste français : un exemple de tradition.....	105
Jean-Clément MARTIN. — La tradition politique de la Vendée.....	115
Benoît VERMANDER. — Un exemple local : Versailles.....	125

JOURNAL

Monique DAGNAUD, Dominique MEHL. — L'élite de la cohabitation. Enquête sur les cabinets ministériels du Gouvernement Chirac..	137
Pierre ASTIÉ et Dominique BREILLAT. — Repères étrangers (1^{er} janvier - 31 mars 1987)	155
Chronique de l'étranger. — RFA : Adolf KIMMEL. — Les élections au Bundestag et la crise de la SPD.....	159
Chronique constitutionnelle française : Pierre AVRIL et Jean GICQUEL (1^{er} janvier - 30 avril 1987).....	169
Pouvoirs-Biblio	195
Summaries	199

ISBN 2 13 040050 7

ISSN 0152-0768

Dépôt légal — 1^{re} édition : 1987, septembre

© Presses Universitaires de France, 1987
108, boulevard Saint-Germain, 75006 Paris

LA TRADITION POLITIQUE EST ÉTUDIÉE PAR

- Véronique Aubert, chargée de recherche au CNRS, prépare un doctorat d'Etat sur le corps des instituteurs.
- Raymond Huard, ancien élève de l'ENS Saint-Cloud, professeur d'histoire contemporaine à l'Université Paul-Valéry de Montpellier ; *Le mouvement républicain en bas Languedoc* (1982), Paris.
- Raoul Girardet, professeur émérite à l'Institut d'Etudes politiques de Paris ; *Mythes et mythologies politiques* (1986), Paris.
- Marie-Claire Lavabre, chargée de recherche au CNRS, au CACSP de l'Université de Paris I ; prépare un doctorat d'Etat sur la mémoire collective du PC français.
- Yves Lequin, professeur d'histoire contemporaine à l'Université de Lyon II, directeur du Centre Pierre-Léon.
- Jean-Clément Martin, agrégé d'histoire, exerce à la Mission académique du Rectorat de Nantes, doctorat d'Etat en préparation sur *La guerre de Vendée et son souvenir (1793-1980)* ; *La Vendée et la France* (1987), Paris.
- Anne Muxel-Douaire, chercheur au CEVIPOF, Centre d'études sur la vie politique française (CNRS-FNSP).
- Gérard Noiriell, enseignant à l'ENS-ULM, agrégé d'histoire ; *Histoire de l'immigration en France* (1987), Paris (à paraître) ; *Longwy, immigrés et prolétaires* (1984), Paris.
- Jacques Ozouf, directeur d'études à l'EHESS ; *Nous les maîtres d'école* (1967), Paris ; *Lire et écrire* (avec François Furet) (1977), Paris.
- Mona Ozouf, directeur de recherche au CNRS ; *La fête révolutionnaire* (1976), Paris ; *L'école de la France* (1984), Paris.
- Annick Percheron, directeur de recherche au CNRS, responsable de l'OIP, directrice du CEVIPOF ; *Traité de science politique* (en collaboration) (1985), Paris.
- Odile Rudelle, ingénieur d'étude au CNRS, au CEVIPOF (CNRS-FNSP) ; *La République absolue* (1985), Paris.
- Jean-François Sirinelli, docteur d'Etat, professeur d'histoire contemporaine à l'Université de Lille III ; *Histoire des intellectuels, de l'affaire Dreyfus à nos jours* (avec Pascal Ory).
- Benoît Vermander, conseiller du Président du Conseil régional Midi-Pyrénées, docteur de troisième cycle en science politique.

RAOUL GIRARDET

*Autour de la notion
de tradition politique.
Essai de problématique⁽¹⁾*

Depuis plus d'une quarantaine d'années (et plus précisément sans doute depuis que la publication de l'ouvrage désormais classique de René Rémond sur *Les Droites en France* est venue en consacrer l'emploi), le terme de tradition politique est entré dans le vocabulaire courant de l'historien et du spécialiste des sciences sociales. Son usage s'avère d'ailleurs d'autant plus fréquent que, l'expression s'étant montrée susceptible de multiples virtualités d'emploi, son maniement n'a pu manquer d'en paraître d'autant plus aisé. Toute tentative d'approche des réalités idéologiques, politiques, sociales que le terme tend à recouvrir ne va donc pas sans présenter un risque apparemment non négligeable : celui de se priver de la quiétude que son utilisation la plus constante semblait jusqu'à présent assurer. Reste pourtant que, par un inévitable retournement, la banalisation même de la terminologie conduit à la formulation d'un certain nombre d'interrogations. Le terme même, comment le comprendre, ou du moins comment définir les conditions de son usage ? Désignant très généralement un phénomène de permanence, comment le fonctionnement de celui-ci se trouve-t-il assuré et de quelle nature sont les mécanismes qu'il met en œuvre. Quelle place enfin convient-il de lui attribuer dans la normalité de la vie sociale, l'affrontement des

(1) Ce texte reprend les points essentiels de l'introduction au colloque organisé en janvier 1986 par l'Association française de Science politique et consacré à la notion de « Tradition politique ». Ce colloque tendait à répondre aux nombreuses interrogations récemment formulées autour de ce thème, notamment par l'équipe de rédaction de la revue *Pouvoirs* qui s'y est trouvée directement associée. Des communications présentées à cette occasion sont à l'origine des articles qui composent ce numéro.

idéologies, le jeu des forces politiques ? Autant de questions auxquelles il serait téméraire de promettre une réponse. Mais autant de questions aussi, qui, du seul fait qu'elles se trouvent évoquées, sont peut-être susceptibles de conduire l'analyse vers l'horizon heureux des curiosités nouvelles.

DE QUELQUES AMBIGUÏTÉS TERMINOLOGIQUES

Acceptons très généralement de désigner du terme de tradition politique tout phénomène de permanence à travers le temps d'un système relativement cohérent d'images et de représentations, de souvenirs et de comportements, d'allégeance et de refus. Très vite cependant l'observateur attentif ne manquera pas de s'apercevoir que, dans sa globalité même, la définition est susceptible d'être utilisée en fonction de quatre significations sensiblement différentes.

— Elle peut tout d'abord servir à désigner la transmission, de génération en génération, d'un corps de doctrine, d'un ensemble de préceptes et de principes dont un groupe social politiquement déterminé — une « famille politique » selon une expression devenue habituelle — possédant son identité propre, son particularisme clairement reconnu, s'attache à assurer la défense et à promouvoir la victoire. C'est ainsi que René Rémond décrit ce qu'il considère comme les trois composantes idéologiques de la Droite et qu'il les suit de la Restauration à nos jours à travers la permanence de leurs combats, la pérennité de leurs aspirations et de leurs affirmations. C'est ainsi également qu'une même approche, qu'un même type d'analyse s'avère aisément applicable à la diversité des « traditions » historiques de la gauche française.

— Mais l'expression peut être également utilisée en dehors des classifications partisans habituellement établies, sans qu'il y ait correspondance immédiate et précise avec une « famille politique » historiquement répertoriée. Régionalisme, productivisme, industrialisme, messianisme culturel... constituent bien d'authentiques traditions politiques, et qui traversent deux siècles de notre histoire idéologique. Celles-ci transcendent cependant les systèmes établis de compétition autour du pouvoir. Il sera facile de les retrouver, successivement, mais aussi souvent simultanément, présentes sous les étiquettes les plus diverses et dans les camps les plus opposés. Et cela d'autant plus aisément qu'elles peuvent fort bien ne s'exprimer que sous une forme élémentaire, réactions quasi instinctives, habitudes de pensée, types de comportement, penchants affectifs,

méfiances sommaires... L'attitude des Français à l'égard de l'Etat n'est-elle pas fréquemment présentée comme l'une des « traditions » les plus caractéristiques de nos mœurs politiques ?

— Troisième signification : la persistance de certaines formes particulièrement tenaces de sociabilité politique, les rituels et les cérémoniaux. On évoquera en l'occurrence les commémorations (le 14 juillet, le 1^{er} mai, la fête de Jeanne d'Arc...), les défilés et leurs liturgies, les manifestations, leurs itinéraires et leurs types d'organisation. Mais on peut encore évoquer la tradition du banquet, si importante dans le cours du siècle dernier, celle des barricades aussi bien que celle du discours politique et de sa spécificité rhétorique. Il existe en fait, significatif de notre culture politique, un système complexe, il faudrait presque dire un code, d'usages, de pratiques et de conventions dont seule sans doute l'image permettrait de suivre réellement l'évolution mais dont l'élaboration risque de remonter très loin dans notre passé.

— On ne saurait enfin oublier la place tenue, à l'intérieur de cette même culture politique, par ce monde multiple, diffus, difficilement pénétrable qui est celui du souvenir légendaire : lieux sacralisés, personnages héroïsés, témoignages épars de vieilles peurs, de vieilles rancunes ou de vieilles fidélités conservés par le récit romantique, le conte ou la chanson. La tradition politique rejoint ici le folklore et risque de s'y perdre. On aurait tort cependant de négliger ces débris de mémoire. Si confus qu'ils puissent parfois apparaître, si malaisés à déchiffrer, leur permanence reste susceptible de peser sur les choix et les déterminations du présent. Il faut se souvenir à cet égard des leçons de Gabriel Le Bras montrant toute l'importance pour l'histoire religieuse de la France contemporaine de certains clivages antérieurs à la Révolution : « La Terreur, affirmait-il, dévoile les ruptures plus qu'elles ne les crée. »

Typologie trop sommaire sans doute, qu'il conviendrait très certainement de préciser et de nuancer, mais dont on peut, semble-t-il, légitimement admettre qu'elle constitue pour l'analyste un préalable nécessaire à tout effort plus approfondi de réflexion. Encore convient-il aussitôt de reconnaître que, loin de dissiper toute équivoque, elle ne fait guère que mettre en évidence de nouvelles et très redoutables ambiguïtés. Au-delà de tout système de classification, ce sont bien en effet deux processus historiques rigoureusement distincts que tend à recouvrir la notion même de tradition politique : un processus de transmission d'une part, de répétition d'autre part.

Conformément à ses racines étymologiques (*tradere*, transmettre), la tradition politique doit normalement se définir en termes d'béri-

tage : un héritage d'ordre idéologique, affectif ou moral légué par le passé et conservé vivant dans le présent. Tel est en effet le cas le plus fréquent. Les références au passé sont explicites, clairement reconnues, ouvertement proclamées. Le dépositaire d'une tradition politique s'inscrit dans une « lignée » et ne manque pas d'en avoir conscience. Les principes qu'il professe, il sait que d'autres avant lui les ont défendus, les valeurs pour lesquelles il combat, que d'autres les ont incarnées, les gestes qu'il fait, que d'autres les ont accomplis. La notion d'enracinement conserve ici sa signification essentielle. Le passé demeure une réalité immédiatement sensible, existentiellement vécue dans les pensées, la mémoire, les attitudes et les comportements.

Mais il se peut, à l'inverse, que ce soit dans l'occultation de la mémoire, dans l'ignorance ou l'indifférence à l'égard de ce qui a été, que le passé semble pouvoir être reconnu dans le présent. Il est alors permis de constater des constantes, il ne l'est plus de parler de transmission. Les vivants sans doute semblent toujours imiter les morts. En reprenant des chemins déjà parcourus, un discours déjà prononcé, ce n'est pas cependant aux messages venus du passé qu'ils entendent, ou qu'ils croient répondre. Il ne s'agit en fait que de réactions identiques devant des situations similaires. Que l'on évoque les sursauts si souvent répétés d'un nationalisme populaire, les protestations libertaires, les nostalgies écologistes ou communautaires, l'histoire d'un siècle (ou de deux siècles) de vie politique française se montre ainsi particulièrement riche en résurgences inattendues, rejaillissements imprévus des vieux débats sans cesse repris, alors qu'on les croyait à jamais apaisés... Si riche qu'il est permis parfois de se demander si, sur un certain plan, compte tenu des ruptures accidentelles nées de l'événement, les débats idéologiques majeurs de nos sociétés contemporaines ne se trouvent pas condamnés, et peut-être depuis longtemps, à se livrer dans un univers idéologique à peu près clos, figé dans une thématique non renouvelée et non renouvelable, immuable à l'intérieur des frontières intellectuelles et spirituelles qui le délimitent. Un échiquier en quelque sorte dont les cases seraient toujours les mêmes : l'une d'entre elles peut se trouver provisoirement libérée, mais c'est pour être bientôt de nouveau occupée.

TRADITION POLITIQUE ET INSERTION SOCIALE

Le problème se complique cependant, les affirmations se nuancent, les perspectives se modifient dès que la réflexion se déplace vers le terrain de l'analyse sociale. Dès que se trouve posée en d'autres

termes la question des mécanismes d'insertion sociale des traditions politiques, de leurs modes de transmission et de fonctionnement...

Bien évidemment l'interrogation rejoint ici les préoccupations essentielles, non épuisées, mais déjà très largement balisées, de l'étude des phénomènes de socialisation politique. Tout naturellement se trouvera ainsi évoqué le rôle de la famille. Maurras déjà distinguait les royalistes « de naissance » des royalistes de « raison » et l'on connaît, par ailleurs, la place occupée par un certain nombre de grandes dynasties, conservatrices, orléanistes, républicaines, dans l'histoire politique française du siècle dernier. Tout naturellement encore se trouve évoqué le rôle de l'école : quelques-unes de nos grandes traditions politiques ne tendent-elles pas à se confondre avec certaines traditions scolaires et universitaires, fidélités contraires à l'enseignement de l'Eglise et à celui de l'Etat, traditions normannoise, polytechnicienne, saint-cyrienne, etc. ? Evoquer enfin la question du « milieu » : milieu local ou régional (la Vendée, les Cévennes et l'enracinement spécifique de leurs allégeances politiques), milieu professionnel (les instituteurs, les postiers, les mineurs du Nord), groupements religieux ou associatifs (les Eglises, les « mouvements », les syndicats, les partis, etc.).

Ainsi peut-on tenir pour assurée l'affirmation selon laquelle les milieux ou les groupes sociaux les plus cohérents, les plus fortement structurés seront aussi ceux où se perpétuent le plus efficacement les phénomènes de mémoire : adhérer à un groupement, à un parti, n'est-ce pas en même temps adhérer à une mémoire, s'inscrire dans une histoire ? Inversement, les disponibilités à l'égard du présent s'avèrent d'autant plus larges, d'autant plus ouvertes que les liens d'allégeance à l'égard du groupe auront tendance à se distendre ou à se rompre... Ces constatations ne sauraient cependant occulter les termes d'un vieux débat, engagé entre sociologues et historiens autour des années 1920 et que notre sujet même nous invite à reprendre et à prolonger aujourd'hui.

« La mémoire d'une société s'étend là où elle peut, c'est-à-dire jusqu'où atteint la mémoire des groupes dont elle est composée. » La formule, qui date de 1925, est de Maurice Halbwachs (2), l'un des premiers sans doute à avoir posé le problème de ce que lui-même appelait « les cadres sociaux de la mémoire ». Problème auquel il apportait une réponse relativement simple dans son expression,

(2) Maurice Halbwachs, *Les cadres sociaux de la mémoire*, Paris, PUF, 1952. La première édition date de 1925, voir également *La Mémoire collective*, Paris, PUF, 1950.

bien que lourde de conséquences pour l'historien des mentalités. La persistance d'une véritable mémoire collective, affirmait Halbwachs, se trouve directement liée à la permanence à travers le temps du groupe social où est née et où demeure inscrite cette mémoire. Le groupe disparaissant, les souvenirs dont il est le dépositaire (« le foyer »), la tradition qui s'y perpétue, s'évanouissent avec lui. Commence alors le temps de l'histoire écrite, reconstitution rationnelle d'un passé intellectuellement retrouvé. Mais la tradition quant à elle, essentiellement définie comme une puissance de l'imaginaire et de l'affectivité, « présence magique » du passé dans les esprits, demeure consubstantiellement dépendante des péripéties, des vicissitudes et des ruptures de la vie sociale : immuable, quand le groupe qui en est le gardien conserve sa cohésion et sa durée, condamnée à l'effacement quand le groupe s'effrite et se disloque.

Un dialogue essentiel se trouve ainsi engagé, présent à l'arrière-plan de tout essai de réflexion générale autour du concept de tradition. Rendant compte du livre de Maurice Halbwachs et s'écartant de ses conclusions, Marc Bloch (3) en effet soulignait déjà avec insistance, dans la complexité des jeux de la mémoire collective, le rôle jugé primordial des forces internes d'évolution, de sélection ou d'altération. La pérennité et la cohésion du groupe social, soutenait-il, n'implique en aucune façon le maintien dans ces formes premières de l'intégrité d'une tradition. Il n'est en fait aucune transmission, sans mutation, aucune tradition qui ne se perpétue sans se modifier, se renouveler ou se remodeler. « Sous le nom de coutumes immémoriales, écrivait-il en évoquant aussi bien les règles juridiques que les croyances religieuses du Moyen Âge européen, une foule de nouveautés se sont glissées. » Et il concluait : « Essentiellement traditionalistes, les sociétés du Moyen Âge ont fait le rêve de vivre de leur mémoire, mais cette mémoire se révèle infidèle... » De même, la plupart des ethnologues ne manquent-ils pas d'insister sur le fait qu'à travers la succession des générations la culture des sociétés « archaïques », dominées elles aussi par le souci majeur de la conservation du passé, n'a jamais été vécue de façon immuable (4).

(3) In *Revue de Synthèse historique*, 1925, Mémoire collective, tradition et continuité.

(4) Voir notamment Edwards Sapir, *Culture et personnalité*, trad. de l'anglais par C. Baudelot et P. Clinquart, Paris, Ed. de Minuit, 1967. Sur l'ensemble du problème de la mémoire historique, on lira d'autre part les réflexions de Pierre Nora, particulièrement riches. Voir notamment, en tête du premier volume de la série des *Lieux de mémoire* qu'il dirige, *Entre Mémoire et Histoire*, in *La République*, p. xvii et sq., Paris, Gallimard (éd.), 1984.

Les formes sans doute demeurent figées, apparemment inchangées, mais leur signifié reste tributaire d'un lent processus de modification. Au-delà de la répétition d'un même rituel, des mêmes gestes, des mêmes formules, c'est le contenu des messages qui change peu à peu de signification.

On comprend ainsi que, saisi à un certain instant de son développement et dans le mouvement même de ce que l'on dit être sa continuité, un courant idéologique risque d'apparaître sensiblement différent de l'image qui était la sienne à son point de départ. Des Messieurs de Port-Royal aux convulsionnaires de Saint-Médard, le jansénisme n'a pas été sans connaître d'assez sensibles mutations. Mais le lecteur fidèle de Joseph de Maistre se reconnaîtrait-il totalement dans le disciple de Maurras ? Et dans quelle mesure le radicalisme des grands combats laïques se survit-il, intact dans ses rudes intransigeances, à travers l'électorat de M. Rossinot ? Se réclamant d'une même filiation, placés souvent sous un même sigle, à l'arrière-plan d'un énoncé présenté comme identique, c'est en fait une gamme relativement étendue d'attitudes et de comportements, de systèmes d'adhésion ou d'engagement que l'historien des mentalités se voit contraint de prendre en compte... D'où, d'ailleurs, la déconcertante facilité avec laquelle le terme de tradition semble pouvoir se prêter aux entreprises les plus diverses de fabulation — ou d'accaparement — historique. Utilisé dans le cadre, et au service, d'une quelconque stratégie politique, il constitue alors un facteur de légitimation d'une efficacité non négligeable. Il suffit de se souvenir à cet égard de la multiplicité des causes (et de leur caractère fréquemment contradictoire) au profit desquelles la « tradition républicaine » fut si souvent invoquée depuis plus d'un siècle. Mais gaullisme, socialisme, libéralisme, etc., combien d'appropriations, de confiscations de ce type dans la chronique quotidienne de notre vie politique ?

Autant d'interrogations qui ne peuvent manquer, d'autre part, de souligner l'importance de l'environnement événementiel dans lequel s'inscrit obligatoirement toute tradition politique. Il ne semble guère possible en effet de concevoir que la transmission de valeurs ou de croyances héritées du passé puisse s'opérer dans une sorte de vide historique, d'absolu intemporel. Au poids des fidélités anciennes vient tout naturellement s'en ajouter un autre et qui est celui des exigences de la contemporanéité. Dans la mesure même où elle est vécue, toute tradition politique se trouve soumise à l'obligation de fournir des réponses aux préoccupations du présent — soumise donc à la nécessité de s'adapter, de se définir ou de se redéfinir

en fonction de cette interpellation sans cesse renouvelée... L'école française de sociologie électorale, par exemple, s'est longtemps attachée à mettre en valeur, et pratiquement à privilégier dans ses analyses, les facteurs de continuité. Mais on ne peut par ailleurs ignorer que, durant plus de cent années de vie démocratique et pour l'ensemble des circonscriptions électorales françaises, les phénomènes de changement, de passage de la droite vers la gauche ou de la gauche vers la droite, l'ont sensiblement emporté sur les phénomènes de permanence. Il s'est agi parfois du rôle accidentel, mais à l'occasion décisif, joué par une personnalité au rayonnement suffisamment puissant pour détourner à son profit l'apparent déterminisme des habitudes, des allégeances et des comportements. Mais il s'est agi le plus souvent de la mouvance de l'histoire, de l'enchaînement des circonstances, de l'inexorable déplacement des perspectives, des problèmes et des préoccupations. Ainsi en a-t-il été de la vieille Vendée légitimiste progressivement ralliée, sans rien renier de certaines de ses fidélités essentielles, à la légitimité républicaine. Comme il en a été également ainsi du déplacement vers une droite conservatrice de quelques-uns des plus solides et des plus anciens bastions électoraux de la République militante et combattante des années 1870.

Parallèlement d'ailleurs, que d'allégeances nouvelles apparues dans le cadre de notre paysage politique ! Dans quelle mesure par exemple la mémoire communiste, son rituel, son légendaire et son discours spécifique s'inscrivent-ils réellement, s'enracinent-ils authentiquement dans l'histoire idéologique du mouvement ouvrier français ? La seconde guerre mondiale, la résistance, Vichy, la collaboration se trouvent, pour leur part, à l'origine de traditions inédites, non obligatoirement liées à un passé plus ancien, mais dont le poids, persistant depuis près d'un demi-siècle, ne saurait être tenu pour insignifiant. Mais il en avait été de même, et plus durablement, plus profondément encore, des grands bouleversements, des ruptures successives de la période révolutionnaire et impériale, véritable matrice de fidélités multiples et contradictoires qui courent à travers toute notre histoire contemporaine.

TRADITIONS ET SOCIABILITÉ POLITIQUE

Quoi qu'il en soit, qu'il s'agisse d'exploitation manœuvrière ou de lentes dérives imposées par les pulsions mêmes de l'histoire, la notion de changement se trouve ainsi paradoxalement réintroduite

au centre même d'une réflexion qui avait fait du principe de permanence son point de départ essentiel. En fait l'historien des mentalités politiques ne se trouve que bien rarement en présence d'une ligue traditionnelle clairement circonscrite, aisément cataloguable, facilement isolable. Ce sont des nœuds, des carrefours de traditions — des syncrétismes traditionnels si l'on préfère — qu'il rencontre le plus fréquemment. Il demeure cependant que les traditions qui se croisent dans ces nœuds, se rencontrent dans ces carrefours relèvent généralement de strates chronologiques les plus diverses. Certaines remontent à plusieurs siècles, d'autres à quelques brèves décennies. La mémoire la plus proche, celle qui se réfère à des épisodes relativement récents, aisément discernables, se mêle à la présence obstinée du passé le plus obscur, au plus lointain souvenir d'une longue succession de générations disparues. Impossible donc, dans ces conditions d'hétérogénéité temporelle, de prévoir réellement ce que feront les fils en fonction de ce qu'ont fait les pères. Les voix des morts continuent sans doute à se faire entendre. Reste toujours néanmoins, en fonction des données imprévisibles d'une histoire qui se fait, la liberté d'en interpréter les commandements...

Ces jeux du souvenir et de la fidélité, au-delà même de la diversité des pesanteurs temporelles auxquelles ils correspondent, au-delà également de la multiplicité de leurs combinaisons, c'est par eux cependant que ne cesse de se maintenir ce rapport, infiniment mouvant mais toujours nécessairement présent, qui est celui de la mémoire personnelle et de l'histoire collective. Ainsi la notion de tradition politique semble-t-elle assez exactement répondre à certaines nécessités fonctionnelles auxquelles nous savons correspondre les antiques récits de fondation des sociétés anciennes. Exerçant comme ces récits un double rôle — rôle d'explication et rôle aussi d'insertion sociale — la présence de la tradition politique contribue à maintenir au plus profond des consciences individuelles l'indispensable lien entre le passé et le présent, les puissances de l'enracinement et les défis, les appels de l'engagement immédiat. Permettant à chacun de ceux qui en sont dépositaires de se situer dans l'écoulement du temps et de définir simultanément leur place dans l'environnement social, peut-être leur permet-elle aussi d'affronter avec plus de force, plus de certitude, les aléas du futur... Cette seule constatation suffit sans doute, du moins est-il permis de l'espérer, à rendre manifeste l'intérêt que pourrait représenter, pour la compréhension de la France d'aujourd'hui, tout essai de recensement de ses lignes de forces traditionnelles, de leurs tracés, de leurs cheminements, de leurs interférences et de leurs croisements. Il est plus que probable qu'un tel

inventaire ne correspondrait que très approximativement à notre tableau habituel des classifications politiques et idéologiques. A l'heure même où tant d'interrogations se multiplient autour du thème de l'identité française, peut-être ne s'agit-il pas là, après tout, d'un mauvais moyen d'y répondre ?

RÉSUMÉ. — *La notion de tradition politique pose plusieurs interrogations essentielles. Quelle signification attribuer au terme et quels sont ses usages les plus fréquents ? Comment s'opèrent ses mécanismes de transmission et de fonctionnement ? Quels sont les facteurs respectifs de permanence et de discontinuité ? Quelle place enfin tient la tradition dans l'équilibre de la sociabilité politique ?*

RAYMOND HUARD

*La tradition politique :
émergence, contenus, devenir*

L'intérêt des historiens pour les phénomènes de tradition politique et, plus largement, de mémoire du politique s'est manifesté récemment par la parution de deux ouvrages importants. Le premier élaboré sous la direction des historiens anglais E. J. Hobsbawm et Terence Ranger (1) met l'accent sur l'apparition des traditions et même sur la création volontaire de celles-ci. Le second, préparé par Pierre Nora, s'efforce de saisir la transformation d'une tradition vivante en « lieu de mémoire » institutionnalisé (2). Avec ces deux ouvrages s'ouvre sans doute une phase nouvelle de l'histoire des traditions politiques, où l'accent est mis sur l'évolution, la construction plutôt que sur les phénomènes de permanence, qui avaient attiré l'attention au départ.

La prise de conscience de l'existence des traditions politiques, de leurs effets sur le processus politique est un fait déjà ancien. S'il est, comme toujours, difficile de la dater avec précision, on peut admettre qu'elle s'impose en 1848 grâce à la conjonction d'une forte résurgence de la tradition révolutionnaire (3) et à la révélation, lors de l'élection présidentielle, de l'influence de la tradition napoléonienne. Dès 1852, dans *Le Dix-Huit Brumaire de Louis Bonaparte*, Marx esquisse une description du phénomène et ouvre quelques pistes explicatives.

(1) E. Hobsbawm et T. Ranger, *The Invention of Tradition*, Cambridge University Press, 1983, 320 p.

(2) P. Nora (sous la direction de), *Les lieux de mémoire*, I : *La République*, Gallimard, Bibliothèque illustrée des Histoires de Paris, 1984, 674 p.

(3) Nous en avons montré la force à partir du cas du Gard, cf. *Souvenir et tradition révolutionnaires, 1848-1851*, dans *Annales historiques de la Révolution française*, n° 258, oct.-déc. 1984, p. 565-587.

« La tradition de toutes les générations mortes pèse comme un cauchemar sur le cerveau des vivants. Et même quand ils semblent occupés à se transformer eux et les choses, à créer quelque chose de tout à fait nouveau, c'est précisément à ces époques de crises révolutionnaire qu'ils appellent craintivement les esprits du passé à leur rescousse, qu'ils leur empruntent leurs noms, leurs mots d'ordre, leurs costumes, pour jouer une nouvelle scène de l'histoire sous ce déguisement respectable et avec ce langage d'emprunt. C'est ainsi que Luther prit le masque de l'apôtre Paul, que la Révolution de 1789 à 1814 se drapa successivement dans le costume de la République romaine puis dans celui de l'Empire romain, et que la Révolution de 1848 ne sut rien faire de mieux que de parodier tantôt 1789, tantôt la tradition révolutionnaire de 1793 à 1795 » (4).

Marx attire ainsi l'attention sur les phénomènes de permanence mais aussi de reviviscence dans le domaine des mentalités politiques. Il constate que la tradition resurgit avec une force particulière lors des périodes de crise parce que les acteurs de la politique, face à une situation tout à fait nouvelle, cherchent des repères, des références pour guider leur activité. Le recours à la tradition peut alors soit leur donner des forces pour affronter la crise, soit les égarer en les amenant à se revêtir des détroques du passé. Marx signale quelques vecteurs de la tradition, noms, mots d'ordre, costumes. Enfin, évoquant la tradition napoléonienne, il la rattache à la psychologie sociale de la paysannerie de l'époque, montrant ainsi aux historiens que la permanence de la tradition s'inscrit dans un contexte social et ne saurait être expliquée seulement par la rigidité des structures mentales.

Dans les deux derniers tiers du XIX^e siècle l'enjeu institutionnel : République ou Monarchie, contribua aussi à entretenir parmi les leaders politiques un débat, dont les données étaient assez claires, sur la place respective de l'innovation et de la tradition dans la mise en place d'institutions nouvelles. A la fin du XIX^e siècle et au début du XX^e, de nouveaux pas en avant furent accomplis de deux façons différentes. La première avait pour origine l'observation des choix électoraux sur une assez longue durée. André Siegfried dans son *Tableau politique de la France de l'Ouest sous la Troisième République* (5), qui prenait en compte une série déjà longue d'élec-

(4) K. Marx, *Le Dix-Huit Brumaire de Louis Bonaparte*, Messidor, Ed. Sociales, 1984, p. 69-71. On lira aussi les pages 189 à 197 consacrées à la tradition napoléonienne. Dès 1845 dans *La Sainte Famille*, Marx signalait déjà « la conception antique de la vie politique » qui régnait à l'époque de la Terreur, mais il la considérait alors comme une « illusion ».

(5) A. Siegfried, *Tableau politique de la France de l'Ouest sous la Troisième République*, Paris, 1913 ; 2^e éd., Paris, 1965, in-8°, xxxviii-535 p.

tions, note alors la permanence étonnante des rapports de force entre majorité et minorité dans la majeure partie de l'Ouest. La seconde résultait de la mise en évidence des « cadres sociaux de la mémoire », titre d'un livre très neuf de M. Halbwachs (6). C'est sur la première voie principalement que se prolongea l'étude des traditions politiques avec les travaux ultérieurs de François Goguel (7) et de Paul Bois (8) qui apportaient toute une moisson d'observations fécondes et précisaient les méthodes de recherche. Du même coup, les traditions électorales parurent, sans doute à tort, être l'archétype des traditions politiques.

Ajoutons qu'au départ, les ethnologues qui s'intéressaient aux traditions populaires n'englobaient pas le plus souvent dans ce concept les traditions politiques. Les premières, telles qu'ils les concevaient, étaient orales, rurales, et concernaient la vie matérielle dans ses aspects quotidiens (forme des maisons et des outils, calendrier, pratiques culinaires, médicales) (9). Ces aspects attiraient d'autant plus leur attention que la civilisation rurale tendait à se transformer sous l'effet de l'industrialisation et de l'urbanisation. A la même époque, les traditions politiques, à la fois urbaines et rurales, présentes dans les différentes classes de la société, plus mouvantes dans leur contenu, transmises par l'écrit comme par la voie orale, étaient, au moins pour une partie d'entre elles, en train de se former ou du moins d'apparaître. On comprend donc que ce soient les historiens et les spécialistes de science politique surtout qui les aient mis en évidence.

UN VOCABULAIRE A PRÉCISER

La notion de tradition politique reste cependant assez floue. Le terme même est employé concurremment à d'autres : mémoire

(6) M. Halbwachs, *Les cadres sociaux de la mémoire*, Paris, Alcan, 1925, XII-404 p.

(7) F. Goguel, *Géographie des élections françaises, 1870-1951*, Cahier n° 27 de la ENSP, Paris, nouv. éd., 1970, in-8°, 185 p.

(8) P. Bois, *Paysans de l'Ouest. Des structures économiques et sociales aux options politiques depuis l'époque révolutionnaire dans la Sarthe*, Le Mans, 1960, in-8°, XX-717 p.

(9) Cette conception est encore très visible dans l'ouvrage d'A. Varagnac et M. Chollot-Varagnac, *Les traditions populaires*, Paris, PUF, « Que sais-je ? », n° 1740, 1978, 127 p. On fera cependant une exception pour Paul Sébillot (1843-1918) dont on vient de rééditer *Le peuple et l'histoire*, t. 8 de son *Folklore de France*, Imago, 1986, 232 p. P. Sébillot n'en reste pas moins fidèle à la conception d'une tradition orale et rurale. De plus « l'histoire de France n'est pour lui — nous dit F. Lebrun — qu'un cadre qui doit lui permettre d'épingler des faits de folklore qu'il n'a pu placer ailleurs », *op. cit.*, p. 13.

(et plus récemment lieu de mémoire), héritage, expérience, coutume, rituel, légende, souvenir, voire mythologie.

La tradition politique interfère avec d'autres réalités, les mentalités, les idéologies, qui font référence elles aussi à un contenu d'idées ou de pratiques transmises à travers le temps. Est-il vain d'essayer de préciser le vocabulaire, d'en suggérer une utilisation plus rigoureuse ? La confrontation des notions peut d'ailleurs aider à mieux cerner ce qui particularise vraiment la tradition politique.

On distinguera assez facilement celle-ci de *l'héritage*, fait objectif qui peut être tout à fait dépourvu de contenu affectif ou émotionnel, d'autre part de la *coutume* ou du *rituel* qui correspondent essentiellement à des pratiques et façons d'agir s'imposant à l'individu de façon impersonnelle alors que la tradition politique est profondément intégrée à l'individu. La tradition ne peut être confondue non plus avec *l'expérience politique*. Celle-ci, qui résulte d'un contact avec la pratique, a le plus souvent un caractère collectif et comme la tradition, elle peut être transmise, mais à la différence de cette dernière, le savoir acquis est par définition susceptible d'être remis en question et il fait l'objet d'une acquisition consciente plus qu'il ne résulte d'une imprégnation.

Il est également assez facile de distinguer la tradition de la *légende* ou de la *mythologie politique*. La légende transfigure, idéalise l'aventure d'un homme ou d'un groupe d'hommes (la légende des camisards (10), la légende napoléonienne (11)), sans que la signification politique de celle-ci soit forcément de premier plan. La tradition intègre une plus grande part de la réalité objective et donne la primauté à l'apport idéologique. On distinguera ainsi la légende napoléonienne et la tradition bonapartiste, la légende gaullienne et la tradition gaulliste. De même, dans la mythologie politique, la construction du mythe revêt un aspect essentiel. Celui-ci ne porte pas nécessairement sur des personnages historiques réels. On parlera ainsi du mythe de Napoléon (12), mais aussi du mythe d'Ulysse ou de Faust.

Restent enfin les mots *souvenir* et *mémoire* dont le sens se rap-

(10) Ph. Joutard, *La légende des camisards*, Paris, Gallimard, Bibliothèque des Histoires, 1977, 446 p.

(11) Parmi les nombreux ouvrages et articles consacrés à la légende napoléonienne, citons Gonnard, *Les origines de la légende napoléonienne*, Paris, C. Lévy, 1906, 388 p. ; A. J. Tudesq, *La légende napoléonienne en France en 1848*, *Revue historique*, 1957, p. 64-85 ; J. Lucas-Lebreton, *Le culte de Napoléon*, Paris, 1960, *La légende napoléonienne 1796-1900*, Paris, Bibliothèque nationale, 1969 (exposition), 83 p.

(12) J. Tulard, *Le mythe de Napoléon*, Paris, A. Colin, « U² », 1971, 237 p.

proche le plus de celui de tradition. Dans son acceptation la plus étroite, le *souvenir* est lié à une participation personnelle à l'événement et c'est précisément au fur et à mesure que le souvenir direct devient de plus en plus ténu, par la transmission qui s'opère d'une génération à l'autre, qu'apparaît la tradition. Le souvenir a d'autre part un aspect de « bric à brac » (13), alors que la tradition implique une cohérence, même assez lâche, des éléments qui la composent. Du souvenir à la tradition, n'est-ce pas la *mémoire* qui assure la transition ? Ce mot d'usage plus récent a tendu à supplanter le terme de tradition (14). Un peu plus organisée que le souvenir, un peu moins personnalisée, la mémoire suppose d'abord un groupe porteur : on parlera de mémoire ouvrière, de mémoire populaire. Pour faire allusion au contenu proprement dit il faudra ajouter un article : mémoire *du* politique, expression au fond moins précise que celle de tradition politique. Enfin, le mot mémoire suggère un travail de reconstruction, tout un ensemble d'opérations actives sur le souvenir que le mot tradition n'implique pas aussi nettement. Le mot mémoire apparaît donc désigner une forme de conservation et de recomposition du passé plus large, plus générale que la tradition. On peut réserver ce dernier terme pour caractériser un contenu organisé d'idées ou de pratiques transmis de façon active sur une période relativement longue par un groupe familial, social ou politique et soumis à des interprétations et des ajustements.

Peut-on enfin situer la tradition politique par rapport à deux réalités englobantes, la *mentalité* et l'*idéologie politique* ? Ne se situe-t-elle pas au croisement des deux comme une sorte de composé mixte ? La tradition est un élément constitutif des mentalités politiques. Comme celles-ci, c'est un facteur de pesanteur historique, mais elle s'appuie sur des événements et des faits précis, bien localisés et sa transmission implique en général une intervention volontaire. Elle est également un élément constitutif de l'idéologie politique à un instant donné, mais alors que celle-ci doit constamment s'adapter aux faits nouveaux, aux idées nouvelles qu'engendre le débat politique, la tradition représente plutôt une force d'inertie, dont les effets sont positifs lorsqu'ils permettent de résister à des entraînements, à des modes passagères, et négatifs lorsqu'ils freinent les adaptations nécessaires. On peut ainsi constater dans le mouve-

(13) L'expression est de R. Cornu dans *Je suis une légende ou la production d'un chantier symbolique*, *Ethnologie française*, avril-juin 1984, n° 2, p. 151-160.

(14) Il n'en est pas semble-t-il de même aux Etats-Unis : cf. à ce sujet l'article de M. Kammen, *La mémoire américaine et sa problématique*, *Le Débat*, n° 30, mai 1984, p. 112-127.

ment républicain au XIX^e siècle l'existence d'un attachement intransigeant à la forme républicaine, enraciné dans la tradition de la Révolution française, et une âpre lutte d'idées pour débarrasser la tradition républicaine de ses aspects terroristes assimilés et valorisés dans les milieux populaires (15).

C'est pourquoi la tradition est une composante de la *culture politique* au sens habituel et banal de l'expression. Son existence fournit même une incitation à développer cette culture, en approfondissant par exemple la connaissance des principaux épisodes historiques qui donnent corps à la tradition.

LES CONTENUS DE LA TRADITION

Sans vouloir examiner ici le processus de transmission qui mériterait à lui seul une étude détaillée, tentons de repérer les contenus les plus généraux de la tradition politique, en nous attachant en particulier aux contenus les plus fréquents en milieu populaire puisque c'est dans ces milieux que la tradition est la moins mêlée d'idéologie et c'est grâce à eux en outre que la tradition peut influencer le processus politique.

• *Notions et schémas*

Le plus simple des contenus transmis est sans doute la façon de se situer sur l'éventail politique et la perception même assez vague des composantes de celui-ci, associées à la pratique d'un certain vocabulaire, composé le plus souvent de schémas binaires (16).

Dès le XVIII^e siècle des clivages politiques partagent le village pour le contrôle de la municipalité et opposent sur plusieurs générations des familles de leaders. La Révolution française prolonge ces affrontements, en crée de nouveaux entre patriotes et adversaires de la Révolution. Plus tard, dans la deuxième moitié du XIX^e siècle, l'opposition entre cléricaux ou « capelans », et anticléricaux prendra une place primordiale et sera matérialisée par la division des écoles, l'école laïque et l'école catholique. Ces clivages, les enfants les assimilent très tôt et les transposent à leur propre niveau (batailles d'enfants de quartier à quartier). De même l'enfant perçoit plus ou

(15) Cf. à ce sujet le livre récent de F. Furet, *La Gauche et la Révolution française* (...), Paris, Hachette, 1986, 317 p.

(16) On se reportera naturellement aux travaux d'Annick Percheron sur la socialisation politique des enfants.

moins nettement la place de sa famille au sein de la société (on est « peuple » ou « bourgeois »). Toutes ces perceptions sont associées à la pratique d'un vocabulaire lui aussi binaire, riche/pauvre, peuple ou canaille/bourgeois, homme d'ordre/anarchiste, à partir duquel se diffusent des valeurs : en milieu populaire le riche oisif, inutile et corrompu est ainsi opposé au pauvre, travailleur utile et vertueux. Mais on trouverait en revanche à un niveau supérieur de la société une image du riche « bienfaisant » et du pauvre « dangereux ». Ces usages, souvent stéréotypés, admettent une pratique au second degré, ironique, où l'on se qualifie par gloriole des qualificatifs dévalorisants que les autres vous attribuent. Les chansons jouent un rôle décisif au XIX^e siècle pour fixer ce vocabulaire (17).

• Références

A mesure que l'enfant grandit, ce premier aspect de la tradition est renforcé par des références d'ordre historique touchant des hommes ou des événements et par des images et des emblèmes. Il peut s'agir d'événements qu'un individu a vécus personnellement, qui l'ont amené à s'engager de façon plus active et qui deviennent dans la famille source de tradition : Révolution de 1848, coup d'Etat de 1851, affaire Dreyfus, Front populaire, Résistance, grandes grèves de 1920, 1936 ou 1947, ou bien simplement événements marquants pour toute une région et qui imprègnent une collectivité (guerres de 1870 ou de 1914). Robert Debré, né à Sedan en 1882 montre dans *L'honneur de vivre*, combien son enfance a été imprégnée du souvenir de la bataille de Sedan, non seulement par les récits, la visite du champ de bataille, mais aussi parce que sa chambre contenait un tableau d'un épisode célèbre, *Les dernières cartouches* (18). L'image (gravure, lithographie) ou l'objet relaient les souvenirs familiaux : entre 1820 et 1840, la légende napoléonienne est ainsi portée par une multitude d'images ou d'objets et elle prépare le terrain à la propagation de l'idée bonapartiste qui s'opérera

(17) Ceci en particulier parce que la forme *chanson* est très favorable à l'utilisation de schémas simples et d'oppositions binaires.

(18) « Mon père me conduisait volontiers dans la campagne des environs. Nous allions jusqu'à Ballan et à Bazeilles où l'on visitait "la maison des dernières cartouches" conservée telle qu'elle était après la bataille. Une reproduction du tableau d'Alphonse de Neuville me fut donnée alors et soigneusement encadrée. » R. Debré décrit le tableau et ajoute : « Cette vision s'est fixée définitivement dans ma mémoire et j'en ai retenu les moindres détails. » R. Debré, *L'honneur de vivre*, Stock, 1974, p. 462.

par le canal d'une propagande beaucoup plus concertée (19).

Les fêtes et anniversaires dessinent également une vision sélective du passé et valorisent des événements porteurs de message. Au début de la III^e République on célèbre de façon spontanée le souvenir des journées de février 1848, le 4 septembre 1870 et le 14 juillet, tandis que la commémoration du 22 septembre 1792 est déjà une opération intellectuelle (20). Sans méconnaître totalement le souvenir de 1848 (21), les socialistes entre 1871 et 1936 s'attachent d'abord à celui de la Commune, puis la célébration du 1^{er} mai devient à partir de 1890 une tradition du mouvement ouvrier. Après 1914, l'anniversaire de la mort de Jaurès le 31 juillet 1914 prendra place parmi les grandes dates du mouvement socialiste. Les communistes assument naturellement une partie de l'héritage socialiste (la Commune, le 1^{er} Mai), y ajoutent l'anniversaire de la Révolution d'Octobre. Après 1936, le Front populaire s'ajoute à cet ensemble. La reprise en compte par le Parti communiste français de l'histoire démocratique nationale le conduit aussi à se réappropriier le 14 juillet. Après la deuxième guerre mondiale, la valorisation de la Résistance, en particulier de ses aspects populaires, fera partie de la tradition communiste (22). Ainsi la tradition s'entretient en même temps que son contenu se complète et éventuellement se réoriente.

Evidemment, la tradition se nourrit aussi des signes de reconnaissance que sont les drapeaux, les emblèmes : l'aigle impérial, la fleur de lys, la faucille et le marteau, la croix de Lorraine, plus récemment la rose au poing, emblèmes qui sont parfois utilisés de façon critique par l'adversaire (l'aigle se déplume, la rose se fane, etc.). Leur usage, loin de disparaître, a été plutôt renforcé de nos jours en étant systématisé par la publicité.

Quant aux hymnes et aux chansons, pour être d'usage moins fréquent que les emblèmes, ils n'en sont pas moins d'évidents signes de reconnaissance dont l'acquisition s'opère soit dans la famille, soit dans l'organisation (groupement-parti). En revanche, les devises

(19) R. Pimienta, *La propagande bonapartiste en 1848*, Paris, Carnely, 1911, 130 p. ; A. J. Tudesq, *L'élection présidentielle du 10 décembre 1848*, Paris, A. Colin, 1965, in-12, 272 p.

(20) Voir à ce sujet R. Huard, *La Préhistoire des partis. Le Mouvement républicain en Bas-Languedoc*, Paris, ENSP, 1982, p. 374-380.

(21) Les premières démarches du socialisme français dans les années 1880 s'inspirent du passé quarante-huitard, cf. Ligou, *Histoire du socialisme en France 1871-1961*, Paris, 1962, 672 p., p. 114.

(22) Ainsi *L'Humanité* ayant en 1984 lancé à ses lecteurs un appel à témoigner sur les « Inconnus de la Résistance », des milliers de témoignages lui parvinrent (voir *L'Humanité*, juillet-août 1984).

héritées de l'Ancien Régime, relancées avec la Révolution française (qu'on songe à l'extraordinaire fortune de : « Liberté, Egalité, Fraternité ») semblent en net recul dans le monde contemporain, peut-être parce que le renouvellement du langage politique apparaît plus profitable que sa permanence.

• *Pratiques*

Avec les symboles et les hymnes, nous sommes entrés déjà dans le domaine des pratiques politiques. Or celles-ci sont aussi imprégnées par la tradition. Au XIX^e siècle, la pratique révolutionnaire des ouvriers parisiens procède de l'héritage des sans-culottes et du modèle du 10 août 1792, mais ses formes d'intervention sont réajustées en fonction de la conjoncture immédiate. Ainsi apparaît la tradition des barricades (1830, 1848, 1871). En province aussi le schéma de la prise du pouvoir local est remarquablement identique dans toute la partie centrale du XIX^e siècle, lorsqu'une révolution parisienne est pressentie (rassemblement devant la préfecture ou la mairie, demande de communication des dépêches de Paris, destruction des bustes et symboles du gouvernement déchu, nomination d'une commission départementale provisoire, etc.). Mais l'échec de la Commune, puis la consolidation de la République provoquent le déclin sinon de la tradition elle-même, entretenue par l'histoire populaire (23), du moins de ses effets concrets sur le processus politique.

La pratique des manifestations est également un phénomène de longue durée puisqu'il commence à apparaître à l'époque de la Révolution française, se propage dans tout le pays à l'occasion de la Révolution de 1848, deviendra un phénomène usuel sous la III^e République et se perpétue de nos jours. Version pacifique de la levée insurrectionnelle, elle est destinée à attester la mobilisation populaire et donc à modifier le rapport de force. Elle est aussi tradition en action (24), puisqu'à travers elle se transmettent à la fois des pratiques concernant l'organisation et le déroulement, la connaissance des hymnes et des emblèmes, le souvenir des héros (portraits, bustes), tandis que les slogans et mots d'ordre varient davantage en fonction de la situation politique. Il en est de même des meetings

(23) On s'est aperçu de la prégnance de cette tradition en août 1944 à Paris.

(24) Voir par exemple l'article de M. Rebérioux, *Le mur des fédérés. Rouge « sang craché »* dans *Les lieux de mémoire, op. cit.*, p. 619-649.

et surtout des fêtes sur lesquelles d'importantes études ont été publiées (25).

Enfin, l'on ne négligera pas la transmission des pratiques d'organisation qui ont conduit des sociétés, cercles, cafés politisés aux partis politiques modernes en associant les pratiques de sociabilité, dont M. Agulhon a montré toute l'importance, aux nécessités propres à l'organisation politique.

Evidemment, ces traditions sont elles-mêmes loin d'être immobiles. Elles s'adjoignent des éléments nouveaux. Ainsi les manifestations dont le déroulement s'est efforcé pendant longtemps d'être digne et même un peu solennel sans doute pour empêcher les débordements et l'affrontement avec les forces de répression, ont pris après 1968 des allures plus festives (déguisements, slogans plus imagés) (26). Cet aspect de fête tendait lui-même à faire revivre un expressionnisme populaire, très manifeste dans les carnivals politiques du XIX^e siècle, qui s'était progressivement discipliné sous l'influence de la pédagogie républicaine. De même les organisations politiques ont dû d'abord imposer la priorité de la politique sur la sociabilité mais le recours à celle-ci est resté nécessaire pour donner à l'activité politique un peu plus de chaleur humaine.

QUESTIONNEMENTS

De ce qui n'était au fond que repérages, peut-on passer à des questionnements, d'abord sur l'émergence des traditions politiques, ensuite sur la fonction qu'elles peuvent exercer au sein du processus politique, enfin sur leur avenir dans un monde où les mutations paraissent l'emporter sur les permanences.

• *L'émergence des traditions*

Trois explications ont été présentées pour expliquer la présence des traditions politiques et en particulier la permanence des choix électoraux, puisque cette énigme stimulait les chercheurs.

(25) M. Vovelle, *Les métamorphoses de la fête en Provence 1750-1820*, Paris, Aubier, Flammarion, 1976, 300 p. ; M. Ozouf, *La fête révolutionnaire*, Gallimard, Bibliothèque des Histoires ; R. Sanson, *Les 14 Juillet. Fête et conscience nationale 1789-1975*, Flammarion, 1976, 221 p. ; Cb. Amalvi, Le 14 Juillet dans *Les lieux de mémoire*, op. cit., p. 421-472 ; M. Dommanget, *Histoire du 1^{er} Mai*, Paris, 1953 ; C. Claude, *C'est la fête de l'Humanité*, EFR, 1977, 136 p.

(26) Dans son roman *Le Monde indigo*, t. 1 : Craponne, Stock, [1977, 359 p., H. Parmelin a restitué avec bonheur les aspects festifs de la manifestation du 1^{er} Mai 1976.

L'on peut considérer que la tradition politique est la résultante d'une autre permanence, celle de facteurs structurels (répartition de la propriété, type d'habitat, pratique religieuse, etc.), dont les effets combinés entraînent la formation d'un « tempérament politique » selon l'expression de A. Siegfried. Dans ce cas, la tradition n'est que l'expression du tempérament et n'a pas à être expliquée en elle-même. On supposera *a contrario* que la disparition des facteurs structurels évoqués plus haut provoque la disparition à la fois de la tradition et du tempérament. Mais l'on a pu constater, Maurice Agulhon le rappelait récemment, que « le structurel et le culturel par eux-mêmes n'entraînent pas le politique » (27) ou du moins, s'ils donnent l'assise indispensable, ne fournissent pas tous les éléments explicatifs.

Aussi l'attention des historiens s'est-elle portée sur les « événements fondateurs », voire traumatisants qui ont laissé des souvenirs dans les familles, clivé les camps opposés. Dès lors, on se référera aux guerres de religion, à l'époque de la Révolution française, de la Terreur blanche, aux conflits de la Seconde République, aux phases de crise des rapports entre l'Eglise et l'Etat (expulsion des congrégations, Séparation), aux deux guerres mondiales et à la Résistance. La date de l'événement fondateur peut donc servir d'origine et elle individualise les régions, mais dans tous les cas, la mise en évidence de la naissance des traditions implique une étude fine des comportements des couches sociales...

Michel Lagrée a cru pouvoir remonter jusqu'à l'époque de la Ligue pour expliquer certains clivages en Bretagne orientale (28). Il est banal de voir dans la persécution par Louis XIV des protestants français, prolongée par la guerre des Camisards, l'origine de la tradition politique de gauche des protestants. Mais celle-ci ne s'est cristallisée vraiment qu'à l'époque de la Révolution française et ce n'est que vers 1840 — Ph. Joutard l'a bien montré — que les camisards ont été identifiés par les protestants eux-mêmes comme des combattants de la liberté (29).

Paul Bois a mis en évidence l'inversion de relief politique qui s'est produite dans la Sarthe entre 1789 et 1793 et qui a opposé nettement deux régions : l'ouest des pays riches vendeurs de blé,

(27) M. Agulhon, L. Girard et divers, *Les maires de France, du Consulat à nos jours*, Publications de la Sorbonne, 1986, 462 p., p. 49.

(28) M. Lagrée, La structure pérenne. Evénement et histoire en Bretagne orientale, XVI^e-XX^e siècle, *Revue d'Histoire moderne et contemporaine*, juillet-septembre 1976, p. 394-407.

(29) Ph. Joutard, *op. cit.*

d'abord favorables à la Révolution puis devenus hostiles par suite des réquisitions, de la monnaie papier et du pouvoir pris par les bourgeois gérant les biens nobles, le sud-est des pays pauvres acheteurs de blé, n'ayant pas profité de la vente des Biens nationaux et solidaires en 1793 des sans-culottes des villes et de la bourgeoisie révolutionnaire. Le clivage s'est maintenu jusqu'à l'époque contemporaine (30).

A. Bergerat pour l'Allier (31), G. Cholvy pour l'Hérault (32) et en particulier le Biterrois, ont considéré comme décisive l'époque de la Seconde République, choix qui pourrait être étendu à d'autres départements de ces aires géographiques, la Nièvre ou la Drôme.

L'impact d'un événement traumatisant peut être ravivé par un autre événement du même genre (pensons aux effets répétés sur l'Est parisien des insurrections réprimées de juin 1848, juin 1849, du 2 décembre 1851 et de la Commune) ou par une simple menace actualisant le souvenir. Le traumatisme initial qu'a représenté pour le Parti républicain le coup d'Etat de 1851 a ainsi été entretenu successivement par l'Ordre moral (1873-1874), le 16 mai 1877, le boulangisme, l'affaire Dreyfus, ce qui a contribué à faire du parlementarisme une règle d'ordre du républicanisme, idée qui était loin d'être acquise au départ (33).

Reste enfin un troisième cas qu'E. J. Hobsbawm et ses collaborateurs ont bien mis en évidence. Il s'agit de traditions créées de toutes pièces, souvent sous l'influence de l'appareil d'Etat. On peut ainsi parler d'une « invention » de la tradition monarchique anglaise dans la deuxième moitié du XIX^e siècle. Elle a eu pour effet de revaloriser une monarchie discréditée et de préciser avec minutie un cérémonial de la pompe monarchique jusque-là flou et mal fixé (34).

Processus comparable dans l'Allemagne à la fin du XIX^e siècle où une tradition germanique et impériale a été recomposée par le travail des érudits sous l'influence du gouvernement prussien. La III^e République n'a-t-elle pas elle aussi, de façon peut-être moins

(30) P. Bois, *op. cit.*

(31) A. Bergerat, La radicalisation politique des paysans de l'Allier sous la Seconde République. A l'origine d'une tradition de gauche, *Cahiers d'Histoire de l'Institut Maurice-Thorez*, n° 27, 1978, p. 114 à 173.

(32) G. Cholvy, *Religion et société : le diocèse de Montpellier*, Thèse de Doctorat d'Etat, dactyl., 3 vol., 1 671-xii p., Lille, 1973.

(33) On lira à cet égard les pages de Jean Touchard concernant la tradition républicaine, *La Gauche en France depuis 1900*, Seuil, « Points », 1977, 383 p., p. 27-33.

(34) D. Cannadine, The Context, Performance and Meaning of Ritual : The British Monarchy and the « Invention of Tradition » 1820-1977, dans Hobsbawm et Ranger, *op. cit.*, p. 101-164.

rigide, mais sans doute tout aussi efficace constitué une tradition républicaine et laïque à partir d'éléments préexistants sans doute, mais au départ assez contradictoires pour que la synthèse ne soit pas spontanée (35). Dans un autre contexte les colons missionnaires ou militaires de l'Afrique anglaise ou allemande se sont efforcé soit d'y faire pénétrer les traditions de leur pays d'origine, notamment le cérémonial monarchique, soit de valoriser une Afrique précoloniale, coutumière et immobile, qui ne correspondait guère à la réalité (36).

Le propre de ces traditions inventées, c'est que s'appuyant davantage sur l'écrit, elles possèdent un contenu plus cohérent et plus systématique, plus détaillé et plus précis et que leur rituel est souvent très formalisé.

Simple résultante des structures, effet à long terme d'un événement fondateur, tradition créée, ces trois explications sont moins opposées sans doute que complémentaires. Même si l'on admet que les mentalités ont une marge d'autonomie considérable, une tradition apparaît vouée sinon à la disparition, du moins à l'étiollement si les structures qui en assuraient la reproduction se dissolvent. L'existence d'un événement fondateur n'est sans doute pas une nécessité absolue pour que la tradition apparaisse. Il peut d'ailleurs être en partie mythique dans les traditions inventées ou se fragmenter en une chaîne d'événements. Quand il a cristallisé des clivages latents, créé l'irréparable, il sert d'origine et ultérieurement d'argument démonstratif. Enfin, il n'est sans doute pas de tradition politique qui ne repose sur une part « d'invention » ou du moins de mise en forme systématique, de coordination de données éparses peu significatives à elles seules.

• *Les fonctions de la tradition*

Si la tradition politique exige une recréation permanente, c'est justement parce qu'elle remplit des fonctions à l'échelle de la société ou de milieux plus restreints.

Lorsqu'elle est institutionnalisée à l'échelle de toute une société, elle sert à inculquer un système de valeurs qui tend à balayer les particularités locales comme en Allemagne où une tradition germanique a été forgée en même temps que s'affirmait la puissance de l'Empire wilhelmien. E. Hobsbawm pense qu'elle permet aussi de

(35) E. Hobsbawm, *Mass-Producing Traditions Europe 1870-1914*, dans Hobsbawm et Ranger, *op. cit.*, p. 263-307.

(36) T. Ranger, *The invention of Tradition in Colonial Africa*, dans Hobsbawm et Ranger, *op. cit.*, p. 211 à 262.

recréer des statuts et donc des inégalités dans un monde libéral où progresse l'égalité des droits (37). Elle n'est donc pas neutre à l'égard des rapports de classes.

Au sein d'un groupe politique, elle fournit des signes de reconnaissance, des instruments de communion, renforce donc la cohésion interne. Facteur de permanence, elle aide les individus et les groupes à résister aux mouvements passionnels de l'opinion et aux modes, à traverser les périodes d'incertitude ou de doute. En revanche, privilégiant la permanence, elle risque aussi de freiner l'adaptation et donc de jouer le rôle mystificateur que lui reprochait Marx.

Mais si la référence à la tradition est un signe de la présence de celle-ci parmi les différents instruments de la réflexion politique, il est indispensable de bien définir le rôle exact qu'elle y joue. Parfois simple référence formelle, elle n'a d'autre signification que rhétorique. Elle peut au contraire sourdre en profondeur et le discours alors la révèle plus qu'il ne la salue. Au premier cas correspond par exemple le qualificatif de Badinguet donné par certains radicaux à E. Faure lorsque ce dernier dissout tout à fait légalement l'Assemblée en décembre 1955. Au second cas ressortit la résurgence de réactions antibonapartistes et anti-autoritaires à l'époque de mai 1958. On n'oubliera pas non plus qu'au sein de chaque force politique il existe un pluralisme de traditions ou d'interprétations de traditions. Il est donc possible de jouer selon le cas sur tel ou tel clavier (38).

On s'interrogera en conséquence sur le rôle effectif de la tradition dans le comportement et les choix politiques d'un parti. On peut estimer que plus les instruments de l'analyse politique s'affinent et se précisent, plus la vie politique devient complexe et sujette à de rapides mutations et moins la tradition influe sur les orientations politiques sinon comme facteur de pesanteur à prendre en compte ou référence culturelle propre à renforcer la cohésion idéologique. C'est pourquoi il est probable que ses effets ont été plus grands hier qu'ils ne le sont aujourd'hui et ne le seront demain. Mais on ne saurait identifier à une tradition, des choix de classe plus fondamentaux qui restent enracinés dans la structure économique et sociale au-delà des mutations affectant celle-ci.

(37) E. Hobsbawm, Introduction. Inventing traditions, dans Hobsbawm et Ranger, *op. cit.*, p. 10.

(38) Les socialistes ont pu ainsi tantôt accentuer la référence de classe tantôt mettre en avant un humanisme qui transcendait les antagonismes sociaux ; les communistes, insister sur la prise du pouvoir de l'Etat et le rôle moteur de ce dernier dans la transformation sociale ou privilégier la conquête de positions révolutionnaires dans l'entreprise.

• *Déclin des traditions ?*

Toute tradition, si elle n'est que tradition, est en un sens condamnée à mort, mais les processus qui y mettent fin sont de nature différente. Dès la fin du XIX^e siècle des mutations sont perceptibles : le passage à droite de l'Est libéral et républicain, le glissement de Paris du radicalisme au nationalisme. Ils correspondent, soit à une évolution non imprévisible du républicanisme bourgeois, politiquement libéral mais socialement conservateur, soit à la crise du radicalisme parisien menacé dans son assise populaire tant par l'attraction de courants plébiscitaires hostiles à la république parlementaire que par l'évolution sociologique de la population parisienne. Beaucoup plus récemment, on a noté le « rosissement » de l'Ouest et les conquêtes de la droite dans le « Midi rouge », phénomènes dont les causes sont certes différentes mais qui ont pour résultat une certaine hanalisation politique des régions. Bien des processus contribuent de nos jours à affaiblir les traditions, la mobilité géographique croissante des individus, la dislocation des communautés sociales historiques par l'effet de l'évolution économique (régions agricoles vidées par l'exode rural et plus récemment, bases traditionnelles de la classe ouvrière gravement secouées par la crise et les mutations technologiques), la transformation des structures politiques françaises en 1958, qui a rompu avec une durable tradition parlementaire, l'insertion de plus en plus nette de la vie politique française dans un contexte international, le poids de l'audiovisuel dans la communication de masse, l'internationalisation culturelle. Même la famille, porteuse par excellence des traditions politiques subit les effets de l'évolution sociale générale (fréquence plus grande des divorces, communication plus réduite des enfants avec leurs grands-parents).

Mais si les traditions installées sont constamment menacées par l'évolution, l'invention des traditions est peut-être un phénomène absolument nécessaire dès qu'une force politique a atteint une durée de vie suffisante. En ce sens, le phénomène des traditions politiques est sans doute assuré de la pérennité.

RÉSUMÉ. — *La notion de tradition politique est apparue au XIX^e siècle. Elle a été longtemps mal distinguée de phénomènes voisins. L'article expose les contenus les plus généraux de la tradition, rappelle les théories qui expliquent leur émergence, s'interroge sur leur rôle effectif et sur les causes de leur déclin.*

ODILE RUDELLE

La tradition républicaine

La « Tradition républicaine » a retrouvé le lustre de la mode. Ce qui ne veut pas dire que sa signification ou l'histoire de ses origines soient toujours très précises. Il n'y a rien là d'ailleurs que de très normal puisque le propre d'une tradition est moins la clarté et la limpidité que le fait de sa transmission au fil des générations. Une transmission qui, assurée par le récit oral ou l'exemple pratique se trouve validée et illustrée par la succession d'expériences heureuses dont, grâce à la fidélité aux enseignements de ladite tradition, la communauté est bénéficiaire.

La tradition est donc une sorte de savoir-vivre en commun accumulé par le passé et dont le présent hérite. Et s'il se trouve que le présent est fait de déceptions ou de désarroi devant l'effondrement des grands systèmes de pensée qui avaient eu l'ambition de modeler l'avenir, le retour aux sources de traditions dont on pense qu'elles ont fait leurs preuves, devient alors un havre de fraîcheur, une façon de retrouver des points de repère éprouvés qui se transforment alors en préalables autour desquels la pensée prospective peut recommencer à tisser sa toile d'avenir.

Aussi banales que générales ces quelques remarques qui peuvent s'appliquer à toutes sortes de traditions — religieuses, familiales, artistiques, etc. — ne doivent pas faire oublier le cas très particulier de la « tradition républicaine » de la France puisque là, les circonstances historiques ont voulu que la « Tradition » et la « République » se soient longtemps pensées comme des contraires.

En effet, comme Cl. Nicolet l'a récemment illustré avec brio, en France la République a été une « Idée » bien avant d'être une réalité, c'est-à-dire un gouvernement qui se définit par l'élection

du pouvoir exécutif. Issue de la Révolution, la République a voulu faire table rase du passé et des traditions pour se construire selon les principes entièrement nouveaux du Progrès, de la Raison et des Lumières. Dès sa constitution, l'Assemblée nationale qui est fort imprégnée des idées « modernes » du siècle, entend donc légiférer moins pour la France que pour l'Homme des temps nouveaux. Et c'est ce parti pris de rupture avec le passé, qui existe bien avant la proclamation de la République qui ne date que de 1792, qui explique l'inquiétude de l'Europe comme la violence à laquelle la jeune République sera immédiatement confrontée. Violence des princes qui veulent se prémunir contre la contagion révolutionnaire, violence de la République qui n'hésitera pas à recourir à la Terreur pour imposer aux « ennemis de l'intérieur » ses excellents nouveaux principes de Liberté, Egalité, Fraternité...

Toute l'histoire du XIX^e siècle est faite de ce débat entre la République qui parle d'avenir et la Tradition qui parle de défendre cette part de liberté qu'est la fidélité au passé. D'un côté se trouvent les républicains qui, malgré deux échecs, persistent à croire qu'ils portent avec eux l'espoir d'avenir du Progrès de l'Humanité et de l'autre les conservateurs qui, tout divisés qu'ils sont entre eux restent néanmoins unis par le fait qu'ils se définissent toujours par la fidélité à un passé qui a fait ses preuves. Le principe peut varier — les légitimistes sont fidèles au roi ou à la religion, les orléanistes aux libertés parlementaires et les bonapartistes à l'appel au peuple — mais tous se retrouvent pour s'opposer aux républicains qui proclament que l'Histoire ne saurait être leur code de conduite.

Tout ceci devait être brièvement rappelé pour prendre la mesure du petit coup de force idéologique de René Waldeck-Rousseau qui, à partir d'avril-mai 1900, deviendra le premier homme d'Etat républicain à revendiquer ouvertement pour son ministère le prestige de gouverner dans la fidélité à la « tradition républicaine ».

Telle est l'origine de cette tradition républicaine, immédiatement sanctifiée par l'affaire Dreyfus et de ce fait destinée à devenir une sorte de mythe fondateur autour duquel allait se construire toute la symbolique d'une République qui, une fois accomplie la Révolution, ne veut plus maintenant se définir autrement que par l'alliance du Droit, de la Justice et de la Liberté.

René Waldeck-Rousseau était particulièrement bien placé pour opérer cette synthèse. Fils d'un représentant de 1848 qui avait été emprisonné au moment du coup d'Etat de 1851, Waldeck-Rousseau avait été le ministre de Gambetta et de Jules Ferry dans les années 1881 à 1885 où furent votées les grandes lois libérales de la

République (lois sur la presse, les municipalités, les syndicats ou l'instruction laïque). Avocat devenu sénateur, Waldeck-Rousseau était un peu en marge de la vie publique quand, en juin 1899, le président Loubet fit appel à lui pour apaiser un pays mis à feu par le développement de l'affaire Dreyfus puisque ces grands corps traditionnels que sont l'armée ou l'Eglise catholique étaient sur le bord d'une sécession qui alimentait une agitation qui éclatait jusque dans la rue.

Dès son origine, le ministère de Waldeck-Rousseau est donc un ministère de « défense républicaine », un ministère qui fera de la défense de la « loi constitutionnelle » la règle première de sa conduite. Ceci le conduit en particulier à réaffirmer une exigence de discipline pour les fonctionnaires dont désormais on demandera qu'avant de présenter leur candidature à un poste officiel, ils aient suivi au moins trois années de cours à l'Université, dont l'enseignement était considéré comme une sorte de garantie d'esprit libéral. Mais le ministère de défense républicaine sait aussi être un ministère d'ouverture, un ministère de large assise nationale puisque allant de Gallifet à Millerand, il fait pour la première fois entrer un socialiste dans un gouvernement de la République qui crée pour lui un ministère du travail où seront désormais traitées les questions ouvrières.

Un an plus tard, le pays était apaisé quand en avril et mai 1900 le ministère est l'objet de deux interpellations successives de la part de Denys Cochin et de P. de Cassagnac, deux personnalités de droite représentant chacune un principe pur de compromission. Le premier parce qu'il est un catholique libéral qui avait su le rester au temps de l'Empire ; le second parce que nationaliste, il a dit publiquement qu'il croyait à l'innocence de Dreyfus. La qualité des interpellants fera seule la réponse qui, de ce fait, dessinera les contours d'une « tradition républicaine » destinée à se figer dans la contemplation de sa splendeur et cela, jusqu'au désastre final de 1940 où elle allait finalement sombrer corps et âme.

En avril et mai 1900 on n'en est pas encore là. Et Denys Cochin et P. de Cassagnac attaquent la politique religieuse d'un ministère qui entend prendre appui sur le Concordat pour lutter contre les congrégations non autorisées et exiger l'obéissance du clergé séculier. Denys Cochin critique le sectarisme des républicains et ajoute qu'en France ce sont les conservateurs qui ont toujours été les vrais défenseurs des traditions de la liberté. Quant à P. de Cassagnac, il prend prétexte du tout récent et tout nouveau succès remporté par les nationalistes aux élections du conseil municipal de Paris, pour dire que le ministère a perdu la confiance du pays. Waldeck-Rousseau

avait donc un double défi à relever. Un défi quant à son libéralisme et un défi quant à la popularité de son ministère ; et c'est à cause de ce double défi qu'il choisit de répondre en se plaçant sur le terrain même de ses adversaires : oui, la République a aussi des traditions libérales ; oui, son ministère jouit de la confiance de la Chambre élue au suffrage universel ; oui, sa politique est aussi une politique de tradition puisqu'elle est celle du Parti républicain tout entier, de ce vieux Parti républicain qui a conquis ses titres de gloire en luttant contre les Napoléon. La politique religieuse de son ministère n'est rien d'autre que celle du Consulat qui a signé le Concordat, celle de Jules Ferry dont le fameux article 7 (interdisant l'enseignement aux congrégations non autorisées) avait été voté non seulement par la Chambre des députés mais aussi par des sénateurs républicains et libéraux comme L. Say, Barthélemy Saint-Hilaire ou Renault-Morlière.

En situant son ministère dans la succession d'une longue lignée de républicains libéraux, Waldeck-Rousseau veut montrer qu'après dix mois d'exercice, son gouvernement est devenu un gouvernement des temps ordinaires : « Le pays vit dans une tranquillité qu'il n'avait pas connue depuis longtemps » ; c'est un ministère qui gouverne selon une ligne de fidélité à la « Tradition républicaine », ce qui veut dire que grâce à lui, la République dispose, elle aussi, d'un passé libéral et français dont elle peut être justement fière. Dans l'histoire de l'« Idée républicaine » c'est une révolution : la République se réconciliait enfin avec un certain passé qui devenait maintenant le garant de son avenir pacifique et libéral. Si cette révolution a été un tel enrichissement c'est grâce à l'esprit gouvernemental de Waldeck-Rousseau qui sut se saisir de l'émotion causée par l'Affaire Dreyfus non seulement pour donner à la République l'assise d'un long passé libéral mais aussi pour ouvrir des perspectives sociales d'avenir ; en conséquence son ministère de « tradition républicaine » sera aussi celui de la mise en œuvre des différents articles du programme républicain qui, en raison des agitations des dernières années, avaient été laissées de côté : ainsi parle-t-il de la liberté des associations, de la réorganisation de la Défense nationale sur le continent aussi bien que dans l'Outre-Mer, de l'organisation de l'Exposition universelle pour relancer la prospérité du commerce ou de l'industrie et enfin de l'impôt sur le revenu pour illustrer que, selon la célèbre distinction datant de 1848, la République « qui n'est pas socialiste sait cependant être sociale ».

Libéralisme laïc et parlementaire, patriotisme militaire et colonial, confiance majoritaire du suffrage universel, progrès économique et

social : tels sont donc, après trente ans d'existence, les quatre piliers d'une « tradition républicaine » vivante, puisqu'elle est capable de réaliser la synthèse entre la fidélité au passé et les exigences de l'avenir. Cette tradition réunit la foi et les œuvres, un corps de principes libéraux et une stratégie majoritaire de conquête du pouvoir par la voie pacifique des élections. Waldeck-Rousseau le dira *sotto voce*, car les socialistes (et Viviani en particulier) qui soutiennent son ministère, auraient bien aimé qu'il reprenne à son compte leur revendication de Représentation proportionnelle. Mais Waldeck-Rousseau est un républicain dans la ligne des idées de 1848. Un homme qui avait été le ministre de l'intérieur de Gambetta en 1882 et de Jules Ferry en 1885 quand il avait fait voter le retour au scrutin de liste départemental. Il est donc un partisan résolu du scrutin majoritaire qu'il considère comme celui de la Tradition républicaine qui, à cette date, se définit pour tout le monde comme le gouvernement de la majorité.

Jusqu'en 1940, le corps de principes libéraux de la République française ne sera plus guère discuté. Il n'en sera de même ni du principe majoritaire ni du mode de scrutin dont l'histoire française, à la différence des démocraties anglo-saxonnes si bien analysées par Tocqueville, connaîtra une histoire fort agitée. Sous la III^e République les épisodes les plus fameux sont les batailles de 1910-1912 et de 1932 — qui seront respectivement menées par Jules Jeanneney et Ed. Herriot. Deux batailles conduites au nom de la « fidélité à la tradition républicaine » et souvent avec les mêmes mots, mais deux batailles qui, compte tenu des circonstances, auront une signification et des conséquences fort différentes.

Dans l'histoire de la tradition républicaine Jules Jeanneney est un personnage si considérable qu'il finira par l'incarner à lui tout seul. Et à ce titre, on peut dire qu'il fait le lien entre Waldeck-Rousseau et de Gaulle, entre la République de 1848 et celle de 1958. Entré dans la politique sur les conseils de Waldeck-Rousseau dont il avait été le secrétaire, Jules Jeanneney atteint justement la notoriété en défendant dans les années 1910-1912 et contre les assauts conjugués des socialistes et des catholiques, le scrutin majoritaire présenté comme celui de la « tradition républicaine ». En 1917 Jules Jeanneney est ministre pour la première fois dans le gouvernement Clemenceau dont le patriotisme intransigeant renoue avec le jacobinisme de l'an II. Quinze ans plus tard, en 1932, il est élu président d'un Sénat qui se considérait désormais comme le conservatoire de la tradition

républicaine. Mais une tradition qui, malheureusement, n'avait plus ni le souffle, ni la capacité de synthèse gouvernementale de Waldeck-Rousseau. Il le reste jusqu'en 1940, année difficile entre toutes, dont nous pouvons vivre avec lui les angoisses grâce à son journal publié par son petit-fils. En septembre 1944 enfin, c'est avec tout le prestige d'un président du Sénat resté fidèle à sa réputation de « clémenciste » qu'il entre dans le gouvernement du général de Gaulle où il vient opportunément remplir le vide causé par la démission d'Henri Queuille qui avait été vice-président du gouvernement provisoire d'Alger.

Jules Jeanneney est un logicien de grande classe. Et son argumentation de 1910 en faveur du scrutin majoritaire est destinée à devenir la référence classique du genre. Elle sera en particulier maintes fois reprise par Michel Debré au Conseil de la République de la IV^e République lorsqu'il sera ce sénateur menant un combat solitaire pour la réforme des institutions. Pour donner du poids à ses paroles, Michel Debré avait toujours grand soin de mettre ses interventions sous le patronage de la « Tradition républicaine », celle-là même qui, toujours respectueuse des minorités, leur donne la parole au moment de la discussion du budget que l'on peut toujours transformer en débat de politique générale. Jules Jeanneney avait, lui aussi, articulé tout son plaidoyer en faveur du scrutin majoritaire sur la dialectique de la majorité et de la minorité. La République est le gouvernement de la majorité ; mais comme elle est un gouvernement libéral, elle laisse aux minorités le droit de s'exprimer, de mener des campagnes d'opinion et des combats électoraux qui, avec le temps, peuvent espérer devenir victorieux. A l'appui de ce raisonnement tous les glorieux souvenirs de la République sont alors convoqués : souvenirs majoritaires de 1848 ou de la « conquête de la République par les Républicains », souvenirs minoritaires de l'Empire où les « Cinq » élus de 1857 avaient été assez nombreux pour demander la liberté d'expression et après 1863 quand Thiers aura été élu, assez lucides pour dénoncer les dangers d'une politique extérieure aventureuse. Fort de ces... heureux souvenirs, Jules Jeanneney adjure ses collègues de renoncer à cette nouveauté étrange qui s'appelle la « représentation proportionnelle », cette chose, dit-il, qui est restée ignorée tant de l'Antiquité que des Anglo-Saxons ; et elle doit être regardée avec d'autant plus de suspicion qu'elle n'est pas demandée par une majorité de gouvernement, mais seulement par une majorité hétérogène et négative faite de l'addition de « réactionnaires » (« depuis toujours les ennemis de la République ») et de socialistes qui « depuis le Congrès d'Amsterdam vivent en marge du Parti républicain ». En

effet depuis que les socialistes français avaient procédé à leur réunification sous l'égide de l'Internationale socialiste, la participation des leurs à un « gouvernement bourgeois » était désormais interdite ; et, sauf pendant les premières années de la Grande Guerre, il n'y aurait plus jusqu'en 1936, que des socialistes dits « indépendants » pour accepter d'entrer dans des gouvernements républicains.

En 1910-1912 Jules Jeanneney ne se contente pas de ce plaidoyer négatif. Voulant être constructif, il admet, après Gambetta, que le scrutin d'arrondissement de la III^e République est trop étroit (puisque la moyenne des élections de députés se faisait avec moins de 10 000 voix !). Il propose donc le retour au scrutin de liste, un scrutin de liste aménagé afin de ne pas renouveler les surprises de 1885 où des listes de 20 à 40 candidats avaient été de vrais défis au bon sens. Les grands départements seraient donc partout sectionnés pour constituer les listes de 3 à 6 députés, de façon à préserver « l'intégrité du suffrage universel » et à permettre de reconstituer « l'union des républicains ». Il faut retenir ces deux formules « intégrité du suffrage universel » et « union des républicains », car ce qui avait été revendiqué par Jeanneney au nom des exigences d'une volonté gouvernementale désireuse de s'appuyer sur de larges majorités sera repris en 1932 par Ed. Herriot dans un esprit différent puisqu'il s'agira alors de défendre l'existence de majorités purement idéologiques dont, à l'avance, on savait qu'elles seraient incapables de donner le jour à des majorités de gouvernement.

En 1912 la proposition de Jeanneney ne sera qu'à moitié entendue : le scrutin majoritaire est maintenu mais l'arrondissement reste la circonscription électorale et les élections de 1914 ont lieu au scrutin d'arrondissement à deux tours. En 1919 par contre est adopté le scrutin de liste départemental qui, comme le voulait Jeanneney, devait obliger radicaux et socialistes à faire liste commune ; mais comme ils ne le feront pas, le résultat de 1919 pour eux sera un désastre ; en 1924, au contraire, ayant accepté de faire des listes communes, le « cartel des gauches » gagne les élections mais, conformément à leur doctrine, les socialistes refusent d'entrer au gouvernement. Forts de ce mauvais souvenir les radicaux cherchent dès lors à récupérer leur liberté. Et en 1927 ils exigent de Poincaré qu'il laisse voter le retour au scrutin d'arrondissement à deux tours qui permettrait à la « discipline républicaine » de s'exercer entre les deux tours sans pour autant obliger les partis à signer des accords préalables de gouvernement. C'était en quelque sorte organiser à l'avance l'impasse gouvernementale puisque les radicaux cherchaient à être élus avec les voix

« républicaines » des socialistes tout en sachant très bien que les députés socialistes élus avec les voix radicales refuseraient de se montrer solidaires des gouvernements radicaux en matière économique, sociale ou militaire.

Telle est l'origine du blocage institutionnel de l'entre-deux-guerres. Théoriquement il y avait deux issues possibles : la révision des institutions ou la modification de la loi électorale. Mais comme on le sait, depuis le 16 mai et l'aventure boulangiste la voie de la révision était devenue impossible : Millerand en 1924 et G. Doumergue en 1934 en feront à nouveau l'expérience. Restait donc l'issue d'une modification de la loi électorale avec le double problème de la suppression du second tour et de l'élargissement du corps électoral aux femmes ; mais ces deux modifications seront à leur tour rendues impossibles par les chantres de la « Tradition républicaine » qui, ce faisant et évidemment sans le savoir, creuseront la fosse de ladite tradition quelques années seulement avant la consommation de sa déchéance finale en 1940.

L'histoire du scrutin à deux tours nécessiterait à elle seule un long chapitre qui opposerait le principe métaphysique d'une « majorité parfaite » au réalisme d'une majorité relative. Disons simplement qu'en France, l'origine du second tour est tout à fait extérieure à la tradition républicaine qui, en 1848 comme 1871, se prononce spontanément pour ce scrutin des « grands courants » qu'est le scrutin de liste départemental à un tour. Le second tour est au contraire une invention des conservateurs qu'ils soient bonapartistes (au temps où ils l'utilisaient pour favoriser la pression administrative en faveur des candidats officiels) ou monarchistes (quand dans les années 73-75 ils espéraient que le second tour permettrait de camoufler les divisions entre les différentes branches dynastiques). Inventé par les conservateurs, le scrutin à deux tours sera par la suite adopté par les « républicains » qui s'étant à leur tour divisés en républicains, radicaux ou socialistes, trouveront expédient de disposer de ce second tour pour refaire « l'unité des républicains » grâce à la « discipline républicaine ». Mais à partir des années 30 la « discipline républicaine » valable au seul plan idéologique de la défense de la laïcité, était devenue tout à fait inopérante pour donner naissance à des majorités de gouvernement capables d'affronter les problèmes économiques, sociaux et stratégiques posés par la crise économique ou la montée des fascismes. Voilà pourquoi en 1932 G. Mandel, qui était un autre des disciples de Clemenceau, avait, au nom de la commission du suffrage universel de la Chambre proposé cette réforme simple de la suppression du second tour des élections dont la conséquence aurait

été qu'en France, comme en Angleterre, les députés n'auraient plus été redevables de leur mandat que devant leurs seuls électeurs.

Mais contre cette perspective Ed. Herriot va mobiliser tout le poids de la « tradition républicaine, de l'éthique républicaine et de la grandeur républicaine ». Pour stigmatiser le projet il va faire semblant de croire que « l'intégrité du suffrage universel » est menacée ; et il ne reculera devant aucun sophisme pour expliquer que l'élu d'un tour unique serait un mal élu, un élu de la minorité qui serait sans poids au regard de la tradition républicaine qui exige un scrutin majoritaire.

« Nous pensons que ce scrutin à 40 % lèse le suffrage universel, dira-t-il en déposant sa première motion d'ajournement. Il enveloppe un principe qu'il suffit d'énoncer pour le condamner et qui est le suivant : les députés français sont élus à la minorité des suffrages, ce qui est exactement contraire à notre droit constitutionnel et à notre tradition républicaine. »

Battu à la Chambre des députés, Herriot sera néanmoins vainqueur grâce à l'aide du Sénat qui est tellement unanime dans sa volonté de maintien du *statu quo* qu'il refuse simplement de débattre de la proposition votée par la Chambre. Et non content de ce silence, le Sénat renversera le Gouvernement Laval qui avait montré trop de complaisance au sujet de cette réforme. Ainsi la défense de la « tradition républicaine » qui avait commencé dans la lumière des grands débats parlementaires finissait-elle dans le silence gêné de sénateurs transformés en muets du sérail...

Menée dans le même esprit d'hypocrisie hélas ! républicaine, l'affaire du droit de vote des femmes aboutira aux mêmes résultats en suivant les mêmes glorieuses procédures. Le problème était ancien : depuis 1919 la Chambre des députés avait accepté le principe de l'élargissement du corps électoral aux femmes et le revotait d'autant plus facilement qu'elle savait que ce vote serait sans effet puisque le Sénat s'y opposerait. Et toujours de la façon la plus galante, c'est-à-dire en refusant d'inscrire le débat à son ordre du jour : ainsi sera fait les 16 juin 1921, 19 juin 1928, 21 mars 1929 et encore en mars 1932. Après la victoire électorale d'avril des radicaux hérauts de la « tradition républicaine », le Sénat de la République acceptera enfin de discuter de la question mais à un moment où elle ne peut plus avoir d'importance politique immédiate. Comme pour le second tour, toute la discussion politique est dominée par le problème de la laïcité qui permet d'exclure du bénéfice de la discipline républicaine les représentants de la Droite républicaine alors que c'est là que se rencontrent des hommes comme P. Reynaud ou

G. Mandel qui comptent parmi les personnalités politiques les plus lucides de ce temps. Bien sûr personne ne le dit ouvertement et encore moins n'explique que ce qui avait été justifié au temps de Ferry ou de Waldeck-Rousseau par les prétentions ultramontaines des catholiques ou les menaces sur la paix civile des cléricaux anti-dreyfusards n'est plus de mise en 1932 où les « principes de 1789 » sont acceptés par la quasi-totalité du corps électoral. Alors comme il faut dire quelque chose on parle de la paix des foyers et du danger que présente ce saut dans l'inconnu à cette « heure de péril ». Un danger d'autant plus grand que les femmes sont depuis 1918 plus nombreuses que les hommes et que bien évidemment elles ne sont pas aussi « éclairées » que les hommes. Et si on admet généreusement que depuis 1848 les hommes ont pu commettre quelques erreurs dans leurs votes, c'est pour immédiatement ajouter que ce n'est pas au moment où la victoire d'Herriot vient d'illustrer leur maturité, qu'il faut se lancer dans l'aventure du suffrage féminin. Après cette belle leçon de clairvoyance quant à la définition du vrai danger qui menace la République française de 1932, on pouvait alors conclure par un appel aux souvenirs glorieux :

« Je demande au Sénat, s'écrira l'honorable Armand Carmel de se souvenir de tous les grands ancêtres qui ont illustré cette Assemblée. Le Sénat a toujours été le bastion, la forteresse de la République. Que nos collègues continuent ces traditions glorieuses en mettant au-dessus de toutes ces questions secondaires, l'intérêt supérieur de la République et de la Patrie. »

Avec de pareils arguments il n'y a pas lieu de s'étonner si, à la Libération, la « tradition républicaine » paraissait avoir sombré corps et âme. La III^e République qui avait su trouver avec Gambetta le visage de la conquête électorale pacifique, avec Jules Ferry celui de la laïcité libérale, avec Waldeck-Rousseau celui du Droit et de la Justice, puis avec Clemenceau celui de la victoire militaire d'un pouvoir parlementaire, n'était plus en 1930 qu'un syndicat d'intérêts électoraux qui après le choc de la défaite militaire abdiquerait d'une façon entièrement légale entre les mains d'un Maréchal vaincu. Ceci explique que dans la Résistance comme à la Libération toutes les forces politiques qui émergent se définirent *contre* le Sénat de la « Tradition républicaine » et *pour* une loi électorale proportionnelle capable d'assurer — du moins le croit-on — l'indépendance de grands partis de gouvernement. Cet espoir ne sera malheureusement pas réalisé : issue de la proportionnelle, la IV^e République devait se révéler tout comme la III^e de l'entre-deux-guerres, tout à fait

incapable de résoudre le problème prioritaire de l'heure qu'était devenue l'organisation de l'Union française selon la règle républicaine de la confiance majoritaire.

La V^e République apparaît alors et vivra vingt ans selon la règle républicaine de la confiance majoritaire mais sans se référer à une quelconque « tradition républicaine » qui avait d'autant moins de raisons de retrouver son lustre que la geste gaullienne avait sa propre symbolique d'honneur et d'indépendance où le mythe fondateur de l'Affaire Dreyfus n'était plus qu'un événement parmi d'autres.

Pour que la « tradition républicaine » fasse sa réapparition dans le paysage politique français il faudra attendre non seulement la mort du général de Gaulle mais aussi les désillusions successives du « libéralisme avancé » de V. Giscard d'Estaing et du « socialisme à la française » de F. Mitterrand. Et dans les années 80 qui sont les nôtres l'évocation de la « Tradition républicaine » ne signifie rien d'autre que le rappel de l'ensemble des principes de libertés publiques sur lequel est fondé le consensus politique de la France ; un consensus progressivement construit autour des « principes fondamentaux de la République » au nombre desquels compte justement la loi de 1901 sur les associations, votée au temps du ministère Waldeck-Rousseau.

Mais le lien entre ce consensus et l'existence de 25 ans de pratique majoritaire permettant de larges alternances démocratiques n'a pas toujours été perçu : V. Giscard d'Estaing et F. Mitterrand par exemple, se sont laissés aller à rêver de « bloc central », de « majorités d'idées » ou de gouvernement de minorités et ont tous deux proposé ou fait voter des réformes proportionnelles.

Comme on le sait la tradition majoritaire a dans un premier temps été la plus forte. De toute façon il y a dans le recours au scrutin proportionnel une grave méconnaissance de la véritable tradition républicaine française, de la tradition de 1848, 1880 ou 1900 qui se veut libérale, démocratique et ouverte par opposition à ceux qui ne se vantent du titre de républicains que pour exclure ceux qu'ils ne considèrent pas comme assez « avancés ». La vraie tradition républicaine française est à l'opposé de ce sectarisme : elle veut un dialogue public entre une majorité... qui gouverne et une minorité qui, forte de la protection que lui accordent les lois de la République, combat à ciel ouvert pour devenir à son heure la majorité qui gouverne, une majorité qui aura conquis le pouvoir par le bulletin de vote plutôt que par l'activisme de minorités agissantes ou l'immobilisme de corps politiques inamovibles.

L'avenir de la tradition républicaine se situe donc aujourd'hui comme hier dans la dialectique de la majorité et des minorités.

Majorité du corps électoral qui doit savoir s'ouvrir hier aux femmes et aux jeunes et aujourd'hui à ces nouveaux citoyens que sont les immigrés de la seconde génération. Minorités qui doivent être protégées hier par le Parlement, aujourd'hui par le Conseil constitutionnel. Minorités qui seront d'autant moins tentées par l'irréductibilisme qu'une loi électorale majoritaire leur offrira des perspectives d'intégration dans des majorités de coalition ayant la légitime espérance de devenir un jour majorité de gouvernement, majorités comptables de leur action devant le seul suffrage universel.

RÉSUMÉ. — *Aussi glorieuse qu'obscur, la « tradition républicaine » est inséparable du souvenir du ministère de défense républicaine de Waldeck-Rousseau qui a mis un terme à la crise ouverte par l'Affaire Dreyfus. Ce contexte moral et politique explique la sacralisation ultérieure du parti républicain du XIX^e siècle qui s'était constitué autour de la conquête des libertés que l'on jugeait inséparable du gouvernement des majorités.*

Totalement dévaluée par les abus de l'entre-deux-guerres et l'effondrement de 1940, la tradition républicaine a récemment fait retour grâce à la crise des idéologies qui permet la réévaluation du mode de pensée historique.

ANNICK PERCHERON

*Socialisation et tradition :
transmission et invention du politique**

Tradition et socialisation ont partie liée, à telle enseigne que nombre de livres et d'articles d'anthropologie et de philosophie qui traitent de la tradition parlent, essentiellement, de socialisation. A cette situation, deux raisons qui tiennent aux dimensions, fondamentales et pourtant opposées, de l'une et de l'autre. Première raison : les traditions se caractérisent par leur transmissivité, la socialisation constitue le processus majeur de la transmission, donc de la transmission des traditions. Deuxième raison, inverse : les traditions, chacun en convient, ne forment pas un ensemble constitué et figé de valeurs, de savoirs et de représentations, la socialisation ne fonctionne jamais comme un simple mécanisme de reproduction à l'identique, la socialisation représente donc un instrument privilégié de réorganisation et de réinvention de la tradition. Bref, étudier les relations entre socialisation politique et tradition politique, c'est vouloir comprendre, à un moment privilégié de la formation du sujet, l'articulation entre « le passé et son avenir », pour reprendre le titre d'un ouvrage collectif récent [1985].

Ceci dit, pour éviter des confusions fréquentes, il faut distinguer dans cette analyse deux aspects différents du problème : l'un intéresse la place de la tradition dans la socialisation politique ; l'autre, plus habituel, concerne le processus de transmission de traditions politiques, entendues au sens d'orientations politiques.

* Que soient ici remerciées J. Angelopoulos et A. Muxel d'avoir bien voulu relire cet article.

TRADITION ET SOCIALISATION

Aucun groupe, aucune société ne peut improviser les modes d'organisation de leur vie publique et politique ; aucun groupe, aucune société ne peut faire table rase du passé. L'articulation de ces deux principes se marque, en particulier, dans le fait que nombre de règles et d'usages se fondent sur le respect de la tradition. A la contrainte extérieure établie sur l'obéissance aux lois et aux règlements s'associe une contrainte intérieure parce que tôt intériorisée, qui se justifie par la soumission à des manières d'être et des façons de faire « ancestrales » : « chez nous, on fait comme cela », « on a toujours fait comme ça »...

La tradition ou la référence à la tradition occupent une place importante en trois domaines clefs : les principes fondateurs du système politique et les règles du jeu politique — la France est une république, le suffrage est universel, les hommes et les femmes votent, on élit des représentants sur une base territoriale, etc. ; le civisme, y compris dans ses aspects les plus quotidiens — exercer son droit de vote, respecter les opinions d'autrui, ne pas tricher dans sa déclaration de revenus, obéir aux règles de la circulation, etc. ; l'identité nationale et le sentiment d'appartenance à la collectivité nationale.

Les moyens mis en œuvre pour socialiser l'enfant en ces trois domaines sont différents ou, plus exactement, sont utilisés dans chaque cas selon des dosages différents. Un premier moyen, non le plus fréquent, est l'inculcation autoritaire de principes et d'interdits. Un second moyen, capital en matière de civisme, est l'imprégnation et la familiarisation précoces, tant il est vrai que la « naturalité » de certains modes d'être, de penser et de faire, ne va de soi que si elle est imposée dès la plus tendre enfance. C'est la constitution du « savoir intuitif » de Sapir [1967], savoir qui guide tous nos actes sans que nous en ayons conscience. La formation de l'identité nationale, l'acceptation des règles fondamentales du jeu politique s'appuient sur un appareillage de récits, de mythes, de fêtes et de rites. L'histoire enseignée à l'école met en scène un choix « à usage civique » d'événements et de personnages ; noms de rues, monuments, fêtes commémoratives « raffermissent » [Durkheim, 1968] les sentiments collectifs, font naître et entretiennent certaines traditions.

Commodité pour le système, le recours à la tradition constitue une facilité d'apprentissage au moment de l'enfance, et cela pour au moins trois raisons. La tradition, en premier lieu, est facteur

d'ordre et de régularité des conduites. Elle fournit à l'enfant des points de repère pour déchiffrer le réel, lui indique des limites et des barrières à un âge où l'apprentissage par essais et erreurs successifs est essentiel. La référence à la tradition remplit donc une fonction de facilitation dans la formation des attitudes et des comportements.

En second lieu, la justification des pratiques et des attitudes, en termes d'« on a toujours fait comme cela », correspond (Piaget [1932] l'a montré à propos des règles du jeu de billes) à un stade du développement psychosocial de l'enfant. A un moment donné de la socialisation, il y a rencontre entre le mode préreflexif de conformité que constitue la tradition [Weber, 1971] et la forme préreflexive de la pensée de l'enfant.

Mais la tradition s'explique aussi en termes de « chez nous, on fait comme cela ». Derrière le « chez nous » se profile la dernière fonction de la tradition : aider à la formation de sentiments de solidarité et de communauté. L'appartenance à un groupe passe par la prise en charge personnelle des valeurs, des normes, des représentations et des pratiques qui fondent son identité [Percheron, 1985]. Faute d'assimiler le passé culturel de sa famille, de son milieu, de la société, « l'expression de la subjectivité » de l'individu serait frappée de « stérilité sociale » [Sapir, 1967].

Nous avons fait comme si l'enfant recevait la tradition de façon passive ou en « toute candeur », pour reprendre une expression de Sapir. Mais la socialisation ne se résume pas à la simple acceptation d'attitudes et de comportements « prêts à porter » ; elle est un processus de construction de l'identité des sujets et celle-ci résulte de l'incorporation, de l'appropriation par le sujet des valeurs, des normes et des savoirs de son groupe, ce qui conduit, notamment, au réaménagement des références au passé. Dans une sorte d'inversion des rôles entre socialisation et tradition, la socialisation devient alors un outil de re-création de la tradition.

S'il est vrai que la « transmission ne dit presque rien de la tradition » (Janicaud, 1985) parce qu'elle tait le travail de remaniements constants qu'elle subit, il en va autrement de la socialisation, entendue comme processus actif de production de savoirs, de représentations et d'attitudes. La tradition fonctionne sur une logique de tri et non d'accumulation, et constitue une façon de se « délivrer d'un héritage pour se donner son héritage » [Pouillon, 1975]. Sans doute, mais c'est la socialisation qui fournit les raisons et les moyens de cet inventaire. Tout enfant est un héritier qui « gère » son patrimoine en fonction de ce qu'il est et de ce qu'il veut devenir. Le contenu de la tradition sera modifié, parfois très profondément, en fonction du

projet du sujet. Celui-ci s'inscrit dans la continuité d'une histoire, mais trouve sa légitimité, souvent, dans une histoire réécrite. On voit là s'esquisser un jeu subtil entre histoire et tradition. La tradition s'appuie sur l'histoire, mais en houscule la chronologie, élimine certains événements et certains personnages pour en mettre d'autres en avant et les idéaliser. Cela est possible parce que, comme le dit Dürrenmatt [1986], « dès qu'un événement est au passé, il devient imaginaire, donc hypothétique ». Le plus souvent la tradition ne remplace pas l'histoire, ne se substitue pas à l'histoire, mais coexiste avec elle. L'enfant connaît l'histoire et la tradition. Il reçoit l'une et l'autre. Selon les circonstances, les moments, il peut mobiliser l'une ou l'autre, l'une et l'autre. Mais pour faire sienne la tradition reçue, il puise à son tour dans l'histoire pour inscrire un contenu nouveau ou réaménagé dans une forme qui, elle, demeure le plus souvent inchangée.

LA TRANSMISSION DES TRADITIONS

Passer de la transmission de la tradition à celle des traditions politiques, c'est poser des problèmes à la fois semblables et différents. Problèmes semblables, parce que le rôle joué par la tradition dans la facilitation des apprentissages, dans le développement des sentiments de conformité et de solidarité demeure le même ; problèmes semblables encore parce que, ici aussi, la transmission va de pair avec la reconstruction, la réinvention des traditions. Mais problèmes différents parce que les conditions de la transmission sont autres. Dans le cas de la tradition il y a, le plus souvent, volonté et nécessité vraie ou perçue de transmettre, ici, les phénomènes de socialisation prenant une forme plus diffuse, parfois implicite. A tel point que la question semble se poser en ces termes : « Comment des orientations peuvent-elles se reproduire de génération en génération, alors qu'elles ne semblent presque jamais transmises aux enfants ? » Sans doute, telle que nous venons de la formuler, l'interrogation est-elle trop brutale. Il existe des groupes, des familles, surtout à certains moments de l'histoire, qui ont le projet délibéré de transmettre un projet de société, des orientations idéologiques précises. La contribution de M.-C. Lavabre illustre cette démarche dans le cas du Parti communiste. Celle d'A. Muxel montre l'histoire exemplaire d'une famille où il y a transmission voulue, explicitée de choix politiques. Mais elle est exemplaire précisément parce qu'elle ne correspond pas à la réalité la plus courante.

La plupart du temps, les traditions politiques suivent des voies plus détournées. Elles se transmettent au sein de la famille de façon sourde, implicite, sans même parfois que leur contenu proprement politique ne soit révélé. Et pourtant elles se transmettent. Des situations de clivages tenaces comme celles observées entre Blancs et Rouges à Plodémet [Morin, 1967], ou entre l'est et l'ouest de la Sarthe [Bois, 1971] ne sont pas isolées.

Il n'est pas question de reprendre ici une analyse détaillée de la formation des opinions politiques pendant l'enfance et l'adolescence [Percheron, 1985], mais de rappeler quelques-unes des conditions favorisant ou contrariant la transmission des orientations politiques sur plusieurs générations.

La plupart des parents, nous l'avons dit, n'apprennent pas à leurs enfants leurs opinions et leurs préférences politiques. L'enfant les déchiffre dans l'exemple des comportements et des attitudes, dans les réactions de leurs proches face aux événements et dans les discussions familiales, il les découvre aussi dans les récits de vies de membres des générations précédentes dont on veut ou peut se souvenir. Toutes les familles ou presque se souviennent d'événements à connotation politique, les uns heureux (les premiers congés payés, par exemple), les autres, les plus nombreux, dramatiques (la guerre, l'occupation) ; presque toutes les familles gardent aussi mémoire d'un ou de plusieurs membres qui se sont « distingués » d'une façon ou d'une autre dans des circonstances directement ou indirectement politiques (on se souvient de l'oncle qui parlait haut au patron, du grand-père qui a eu un comportement héroïque à la guerre, de la grand-mère qui soignait les blessés ou préparait des colis pour les prisonniers).

Ceci dit deux précisions essentielles. Première évidence, la mémoire individuelle est courte et ne remonte pas, deux enquêtes récentes (1) nous l'ont montré, au-delà des grands-parents. L'histoire d'une famille se fonde donc sur l'articulation de récits disparates, parfois discordants et toujours incomplets, émis par des personnes appartenant à plusieurs générations et possédant des expériences, des personnalités et des souvenirs différents. Deuxième précision : pour jouer un rôle actif dans la formation des orientations politiques

(1) Enquête réalisée sur « les histoires politiques de famille » à partir d'entretiens en profondeur auprès de tous les membres (ascendants, descendants, collatéraux) d'une quinzaine de familles. Enquête conduite par M. Barthélemy, M.-C. Lavabre, A. Muxel et A. Percheron, en cours d'analyse ; enquête réalisée à partir d'une cinquantaine d'arbres généalogiques dressés par des adolescents et conduite par A. Muxel et A. Percheron, en cours d'analyse.

des adolescents, les préférences des grands-parents doivent être reprises à leur compte par les parents eux-mêmes. Sauf exception il n'y a pas, en somme, de « saute-mouton » idéologique entre les générations [Percheron, 1982].

De façon plus générale, c'est reconnaître la place essentielle des relais d'opinion dans la persistance des traditions. A Plodémet, à la période la plus vive de l'opposition entre Blancs et Rouges, chaque camp avait son porte-parole privilégié. Aujourd'hui les différences se sont largement estompées mais chaque parti politique à la veille des élections ravive les traditions et rappelle les hauts faits de « l'époque héroïque » [Morin, 1967]. Au sein des familles, à partir de l'enquête déjà citée, nous avons vérifié l'importance des femmes dans le maintien des traditions familiales, et notamment des grands-mères. Ce sont elles, très souvent, qui perpétuent non seulement l'histoire et les traditions de leur propre famille, mais aussi de leur belle-famille. Quand les hommes tiennent un rôle pivot dans la transmission de la mémoire et de l'histoire familiale, c'est que la tradition politique est liée, amarrée pourrait-on dire, à la mise en œuvre d'un projet social fort. Dans deux familles d'agriculteurs à tradition l'une de droite, l'autre de gauche, dont nous avons analysé l'histoire politique, la tradition politique, portée par les hommes, se maintenait parce qu'elle servait un projet social repris et poussé plus avant par chaque nouvelle génération : l'accession à la propriété et le passage du statut de fermier à celui d'exploitant.

Une tradition politique peut persister, même si chacun a perdu la mémoire de l'événement qui l'a fondée et en l'absence de dépositaires reconnus du souvenir. Les électeurs de la Sarthe continuent, dans leurs votes, à reproduire des clivages géographiques et politiques qui s'expliquent par des faits qui remontent au moins à la Révolution française et dont ils ont perdu les raisons [Bois, 1971].

Pour comprendre de telles situations il faut revenir sur certaines dimensions du processus de socialisation politique, et rappeler trois données majeures : la politique n'est pas une dimension isolée ; l'enfant n'est jamais soumis à une seule source d'information ; l'enfant n'est pas un sujet passif qui apprend des opinions, des attitudes, des valeurs toutes faites. Identité politique et identité sociale se construisent de façon concomitante et de manière fortement corrélée ; l'enfant choisit, aménage, construit ses orientations politiques en fonction de ce qu'il est et de ce qu'il veut être. On perçoit alors comment une tradition politique peut se transmettre, même dans des conditions défavorables (non-explication du message, méconnaissance de ses origines et de ses raisons d'existence, absence

de relais). La persistance d'attitudes dans d'autres domaines de valeurs et de croyances (le domaine religieux, notamment), la permanence de conditions de vie identiques ou comparables peuvent compenser l'absence d'explication et de visibilité des traditions politiques et peuvent créer les conditions suffisantes à leur continuité. Les habitants de la Sarthe ne savent plus qu'ils votent à gauche ou à droite comme leurs ancêtres. S'ils le font c'est qu'en plus d'avoir hérité, ne serait-ce que sous une forme intuitive, des prédispositions politiques de ces derniers, ils ont conservé les mêmes croyances religieuses, ils ont continué à vivre leur existence quotidienne dans un cadre et dans des conditions longtemps restés proches des leurs.

Parmi les facteurs favorables à la transmission des traditions, à la stabilité des circonstances de vie et au degré d'intégration des systèmes de croyance et de valeurs, il faut ajouter l'homogénéité des milieux de socialisation. A Plodémet, chaque camp avait son école, ses héros, ses lieux de réunion, mais aussi ses notaires, ses épiciers et ses cafés. La ségrégation installée dans les faits de la réalité quotidienne assurait l'uniformité des messages politiques, renforçait les chances de transmission des orientations et de persistance des traditions.

De l'énoncé des conditions propices à la persistance des traditions découle celui des facteurs conduisant à leur dépérissement. Même si les traditions ne meurent jamais vraiment, elles peuvent tomber dans l'oubli, « s'édulcorer » ou se « rétracter » [Morin, 1967]. Parmi les circonstances conduisant à de telles situations, on peut à titre d'exemple mentionner l'éclatement de l'espace et du territoire, et le desserrement du tissu social. A Plodémet la transformation des structures démographiques et économiques du village, la redistribution de l'espace, le départ des enfants pour les CES et les lycées de la ville ont été autant de facteurs d'affaiblissement des traditions. Le phénomène s'est trouvé renforcé, accéléré par l'arrivée de la télévision qui a soudain « délocalisé » non seulement la vie politique, mais les traditions politiques elles-mêmes.

A l'échelon individuel, la remise en question des orientations héritées résulte souvent de la confrontation avec une autre tradition dans des situations de mobilité géographique, de mobilité sociale ou plus simplement de mariage. Un exemple peut nous aider à illustrer la production de tels ébranlements. Dans une famille d'artisans et d'agriculteurs tous sont, comme les générations précédentes, catholiques convaincus et de droite, sauf Suzanne. Mais celle-ci est devenue institutrice, a occupé des postes en dehors du berceau de la famille, a épousé un instituteur fils d'une famille où tous sont

enseignants, athées et communistes depuis plusieurs générations. Nous cumulons les facteurs favorables à la rupture de la tradition : changement de statut et passage à un métier idéologiquement « exposé », mobilité géographique, rencontre d'une autre tradition politique explicite, intégrée et forte. Pourtant s'il y a ébranlement du système de valeurs hérité, le ralliement n'est pas total : cela transparaît dans le refus de Suzanne de dire quelles sont ses propres préférences politiques, alors qu'elle raconte fort longuement les orientations des deux familles ; cela ressort aussi de son attitude dans le domaine religieux : elle ne pratique plus régulièrement, mais assiste aux offices lors des grandes fêtes et des cérémonies. En revanche, l'adhésion à la tradition de la famille du père semble acquise chez les enfants : tous les deux sont irréligieux et de gauche.

Il est un dernier point qu'il faut aborder. A parler de la transmission de traditions de droite et de gauche, on simplifie les données du problème et l'on occulte surtout un aspect essentiel du travail de réaménagement et de construction du politique opéré par la socialisation, celui de l'inscription d'une même tradition dans des choix politiques différents selon les périodes et les générations. A Plodémet les Blancs, après avoir voté UNR et MRP, votent aujourd'hui RPR ou UDF, et les Rouges, après avoir longtemps soutenu les radicaux, votent aujourd'hui communiste ou socialiste ; c'est la guerre de 1939-1945 qui a introduit le communisme à Plodémet, la guerre d'Algérie qui a entraîné le ralliement des Blancs au gaullisme. Les enfants de Suzanne ne sont plus communistes comme l'étaient leurs grands-parents, mais ont choisi eux aussi le Parti socialiste. Ailleurs un grand-père socialiste pourra avoir un fils communiste et un petit-fils membre de la Ligue.

Telles sont quelques-unes des relations complexes entre traditions et socialisation. Tout à tour machines à descendre et à remonter le temps, traditions politiques et socialisation politique inscrivent le projet du sujet dans le passé de son groupe et de sa culture, mais dans un passé choisi en fonction du présent. Par là elles sont outils de transmission, mais aussi d'invention du politique.

BIBLIOGRAPHIE

- Bois (P.), *Pays de l'Ouest*, Paris, Flammarion, 1971.
 Durkheim (E.), *Les formes élémentaires de la vie religieuse*, Paris, PUF, 1968.
 Dürrenmatt, *Le Monde*, 19 septembre 1986.
 Janicaud (D.), « Rationis traditio », in *Le passé et son avenir*, Paris, Gallimard, 1985, p. 127-138 (« Le Temps de la réflexion », VI).

- Morin (E.), *Commune en France. Les métamorphoses de Plodémet*, Paris, Fayard, 1967.
- Passé (Le) et son avenir*, Paris, Gallimard, 1985 (« Le temps de la réflexion », VI).
- Percheron (A.), La socialisation politique ; défense et illustration, in M. Grawitz et J. Leca (eds), *Traité de science politique*, Paris, PUF, 1985 ; vol. 3 : *L'action politique*, p. 165-236.
- Piaget (J.), *Le jugement moral de l'enfant*, Paris, Alcan, 1932.
- Pouillon (J.), *Fétiches sans fétichisme*, Paris, Maspero, 1975.
- Sapir (E.), *Anthropologie*, Paris, Ed. de Minuit, vol. 1 et 2, 1967.
- Weber (M.), *Economie et société*, Paris, Plon, 1971.

RÉSUMÉ. — *Quelle est la place de la tradition dans la socialisation politique ? Elle fonde les règles du jeu politique, ainsi que le civisme, elle forme l'identité nationale. Comment se transmet-elle ? Au sein de la famille, grâce à l'homogénéité des milieux de socialisation, par des relais d'opinion. Elle peut aussi dépérir sans mourir vraiment.*

VÉRONIQUE AUBERT, JACQUES OZOUF
MONA OZOUF

La tradition politique des instituteurs

Parler de tradition politique au singulier, c'est avoir vigoureusement unifié un univers surabondant : les traditions sont un ensemble grouillant de coexistences disparates. C'est avoir fait une reconstitution intellectuelle en recomposant une lignée singulière en arrière du flot mêlé des opinions. C'est postuler une vie de la durée. C'est enfin, pour peu qu'on définisse cette tradition, faire venir à la conscience un monde à la fois englouti et vivant, antérieur à la réflexion, et hétéronome. La tradition est ce qui parle à travers les êtres sans que cette parole soit tout à fait la leur, et dont l'emprise est à la fois indiscutable et énigmatique. Paul Thorez en a donné une excellente définition dans le beau titre de son livre : *Une voix presque mienne*.

Entreprise d'unification volontaire, périlleuse par conséquent, mais qui paraît précisément trouver sa pleine justification quand on parle des instituteurs, tant les présentations du corps en ont accentué l'aspect cohésif, et ceci soit qu'on use à son endroit des métaphores de l'armée — hussards, fantassins —, soit qu'on leur préfère les métaphores de l'Eglise — apostolat, sacerdoce. Dans l'un et l'autre cas, on postule un ensemble de croyances collectives non seulement intériorisées, mais explicitement affichées. Quelle est la vérité de ce stéréotype ? Jusqu'à quel point constitue-t-il une « tradition » ?

Pour répondre à ces deux questions, nous sommes revenus au « sondage rétrospectif » (1) réalisé en 1962 par Jacques Ozouf auprès

(1) En 1962, la mémoire des 20 000 instituteurs et institutrices survivants de la Belle Epoque était sollicitée par questionnaire écrit. L'enquête de Jacques Ozouf connaissait un succès dépassant amplement l'ambition initiale : 4 000 témoignages sont livrés qui vont, embrassant les modes d'expression les plus divers, de la réponse abrupte au flot du récit autobiographique enrichi de correspondances

des instituteurs de la Belle Epoque. L'enquête dont l'avantage est de définir la séquence temporelle — grossièrement 1900-1914 — dans laquelle on pouvait espérer saisir la tradition, comportait aussi un grand nombre de questions susceptibles d'éclairer à la fois son contenu (quels livres ils ont lus, quels événements ils ont mémorisés, de quelle appartenance politique ils se réclament...), sa genèse et sa transmission (quelle part respective ont tenue l'école et la famille), sa reproduction enfin (à travers les projets d'avenir faits pour les enfants, qu'ils soient réalisés ou non). De tous les biais que comporte une telle enquête, sur lesquels Jacques Ozouf s'est déjà expliqué (2), ne retenons que celui qui nous intéresse directement : l'effet du questionnaire est assurément de rendre bavarde, consciente et raide la vie silencieuse, discrète et insaisissable de la tradition. Le cas est patent pour tous ces instituteurs qui, ayant répondu que leur père déjà avait été instituteur, se sont vu renvoyer un nouveau questionnaire à remplir en lieu et place de leur père, les mettant ainsi en situation de réfléchir au rapport entre leurs propres convictions et celles de leurs familles, d'analyser le jeu combiné de la reproduction et de l'émancipation, de cerner une hétéronomie jusque-là vécue dans l'implicite.

Dernière précaution : l'exploitation de l'enquête est encore inachevée, ce qui nous a conduits à utiliser deux séries de chiffres. Nous avons systématiquement codé les 4 000 réponses de l'enquête pour douze variables simples (sexe, année de naissance, date d'entrée dans la profession, etc.) (3). En revanche, pour des indicateurs plus

personnelles, de préparations scolaires, de carnets de compte, etc. Pour une description détaillée de l'enquête et une approche qualitative et thématique du matériel recueilli on se reportera à : *Nous les maîtres d'École, autobiographies d'instituteurs de la Belle Epoque*, présenté par Jacques Ozouf, Paris, Julliard, coll. « Archives », 1967, 271 p. On pourra également consulter l'article de Jacques Ozouf, Les instituteurs de la Manche et leurs associations au début du siècle, *Revue d'Histoire moderne et contemporaine*, t. X, janvier-mars 1966, p. 95-114, qui repose sur le traitement statistique des réponses obtenues dans ce département. Plus généralement sur le « sondage rétrospectif » et son apport à l'histoire, voir Jacques Ozouf, L'opinion publique : Apologie pour les sondages, in *Faire de l'histoire*, sous la direction de J. Le Goff et P. Nora, t. 3 : *Nouveaux objets*, Paris, Gallimard, 1974, 281 p., p. 220-236.

(2) Cf. notamment : Jacques Ozouf, L'enquête d'opinion en histoire. Un exemple : l'instituteur français 1900-1914, *Le Mouvement social*, n° 44, juillet-septembre 1963, p. 3-23 et, du même auteur, Retour sur une enquête, in *Cent ans d'École*, textes publiés par le groupe de travail de la Maison d'école à Montceau-les-Mines, préface de Georges Duby, Ed. du Champ Vallon, coll. « Milieux », 1981, 197 p., p. 25-35.

(3) Le programme et l'exploitation informatiques de l'enquête ont été pris en charge et réalisés par Catherine Paradeise que nous tenons, ici, à remercier vivement. Par ailleurs, nous sommes reconnaissants à Claire Bernard de l'aide qu'elle a apportée pour l'ensemble des dépouillements effectués.

complexes (lectures, appartenance politique, religieuse ou syndicale) 13 départements seulement ont été, à ce jour, intégralement dépouillés : soit 581 réponses (4). Selon les cas, c'est à l'une ou à l'autre de ces séries de chiffres que nous aurons recours. Enfin, comme une des vertus des comptages est de mettre dans une exacte lumière le témoignage singulier, nous avons aussi utilisé ces réponses exceptionnelles qui nous montrent des instituteurs occupés à réfléchir eux-mêmes sur la réception de la tradition, son bricolage, ses inflexions, et presque anxieux de proposer une définition de la tradition.

L'enquête permet tout d'abord de faire un inventaire précis des opinions et des croyances — ne parlons pas encore de tradition — partagées par les instituteurs. Inventaire d'abord direct, puisque les instituteurs étaient invités à définir leurs sympathies partisans ou leur appartenance religieuse. Dans les 581 réponses de nos 13 départements nous trouvons ainsi 4 extrême gauche, 114 socialistes, 56 radicaux, 12 personnes s'identifiant à la gauche sans précision, 17 républicains. Près des deux tiers de sans réponses à cette question jugée probablement indiscreète, la non-réponse offrant sans doute un refuge aux sympathisants du centre et de la droite, puisqu'un seul de nos 581 instituteurs a indiqué une sympathie pour la droite. Mais ce silence, à supposer qu'il soit tactique, n'en est pas moins une indication intéressante de conformité : on est en présence d'un milieu où l'on ne peut que s'affirmer de gauche. Quant à l'appartenance religieuse, 274 se disent catholiques, 35 protestants, 164 libres penseurs, 27 sans religion. Parmi les 274 catholiques, seuls 35 s'avouent pratiquants réguliers. On notera que la disparition de la référence religieuse est plus souvent revendiquée comme une décision libre et positive que comme une simple absence : 164 libres penseurs pour 27 sans religion. Et que certains de nos instituteurs ne voient pas de contradiction à se reconnaître à la fois catholiques et libres penseurs, rapportant la première définition à l'héritage sociologique

(4) Les départements retenus sont : l'Ain, l'Aisne, l'Ardèche, la Corrèze, le Finistère, le Gard, la Gironde, le Maine-et-Loire, la Manche, les Pyrénées-Orientales, le Rhône, la Vendée, la Vienne. Leur choix répond au souci de prendre en compte, autant que faire se peut, les effets respectifs des variables contextuelles susceptibles d'influencer les réponses obtenues, dans le cadre de cette enquête, selon la géographie envisagée : degré d'urbanisation, « tradition » politique locale, culture religieuse dominante (catholicisme, protestantisme), mobilisation syndicale (anarcho-syndicalisme et implantation de l'École émancipée), enfin taux d'alphabétisation.

et la seconde au choix individuel. Catholiques *par tradition*, disent-ils, et libres penseurs *par opinion*, précision qui nous donne à penser.

Cet inventaire politique et philosophique direct — dont on soupçonne comme il a pu être infléchi par l'interrogation elle-même — peut se compléter d'un inventaire indirect, capable de le corriger et aussi de l'étendre. Le questionnaire avait soumis à l'appréciation des enquêtés une liste de grands événements, liste probablement trop scolaire, et assurément trop directive. Retenons pourtant à quel point les instituteurs interrogés ont résisté à ces sollicitations impérieuses et ont dédaigné certains des grands événements politiques proposés. Que la Commune, que l'affaire Boulanger les laissent indifférents, passe encore. Mais les lois laïques elles-mêmes, événement pourtant fondateur, retiennent à peine leur attention. Les deux grands événements qui ont marqué leur mémoire sont en réalité deux grandes commotions morales, toutes deux liées au malheur d'un innocent : l'exil de Dreyfus et l'assassinat de Jaurès qui sont dans notre corpus les vraies scènes primitives et traumatiques, surtout pour la seconde d'entre elles. La place faite à Jaurès par ces témoins est, du reste, écrasante : dans le Panthéon de leurs grands hommes (que nous avons tenté de reconstituer en comptabilisant toutes les mentions révérentes ou admiratives dans l'enquête), Jaurès vient très largement en tête (174 fois cité sur 581), devançant Herriot (56 fois), Briand (39 fois) — référence qui signale du reste que beaucoup de nos instituteurs ont répondu, sinon hors sujet, ce qui les aurait fait rougir, au moins hors limites de l'enquête —, Clemenceau (37 fois). L'écart se creuse ensuite de façon décisive avec les autres hommes admirés : Poincaré, cité 17 fois, Combes cité 14 fois, et Ferry cité 10 fois ; il n'est pas indifférent de noter ce chiffre, comme si l'œuvre de Ferry était déjà très éloignée de nos témoins qui en sont pourtant plus proches dans le temps que nous ne le sommes du gouvernement Mendès France : le constat mérite réflexion.

Si, pour compléter cet inventaire, on se tourne maintenant du côté des livres qu'ils ont lus et des auteurs qu'ils pratiquent, on trouve, en tête, Anatole France (cité 101 fois), Hugo (93 fois), Zola (66 fois), qui devancent de fort loin les autres auteurs, puisque, à leur suite, aucun écrivain français n'est mentionné plus de 40 fois. Le quatrième en effet est Daudet avec 40 mentions, le cinquième Balzac (37), le sixième Romain Rolland (27). Si on étend le cercle des admirations aux auteurs cités plus de 20 fois, on enrichit encore la liste de Flaubert (25), Loti (26), Lamartine (24). Ce qui frappe dans ce monde des livres, c'est la sur-représentation du XIX^e siècle,

la présence tout à fait modeste du XVIII^e siècle (on s'attend à rencontrer Voltaire et Rousseau qui n'ont l'un et l'autre droit respectivement qu'à 16 et 13 mentions). Ce qui frappe aussi, c'est la présence plus discrète encore du XVII^e siècle (6 mentions pour La Fontaine, chiffre surprenant si l'on suppose chez ces maîtres d'école la prégnance du modèle scolaire). Pas un philosophe : ni Kant, la référence kantienne des écoles normales, tout à fait évaporée semble-t-il, ni Marx, malgré Jaurès. Mais Jaurès, cité 174 fois comme « homme politique admirable », ne l'est que 9 fois comme « auteur » : les instituteurs ont probablement lu plus souvent ses articles que l'*Histoire socialiste*. Notons enfin les très rares mentions des auteurs étrangers, et l'absence presque complète de l'Antiquité gréco-latine : dernier trait propre à conforter l'image, si fréquente alors dans la presse réactionnaire, de l'homme incomplet qu'est l'instituteur public à qui manque cette clef du monde, le latin.

Par ailleurs, dans les réponses qu'ils nous ont faites, les instituteurs mettent souvent l'accent sur la fonction d'utilité militante de leurs lectures. Elles doivent porter de l'eau au moulin des croyances (*j'y ai puisé sous toutes ses formes l'esprit laïque qui est à la base de mes pensées*) et on pourrait en dire autant de la lecture des journaux, à connotation fortement provinciale, et à nette orientation à gauche : toutes lectures promptes à vivifier la foi en l'idée républicaine (5).

De cette idée républicaine, quel était exactement le contenu ? Ce qui nous permet le mieux d'en juger c'est, paradoxalement, l'ensemble des réponses à la question que nous estimons pourtant aujourd'hui la plus naïvement posée dans notre enquête : « Quels devraient être à votre avis les caractères d'une société idéale ? » Dans ce corbillon assez confus et malaisément comptabilisable, on

(5) On rappellera que viennent en tête des livres « best-sellers » du XIX^e siècle : *Les Fables* de La Fontaine, le *Télémaque* de Fénelon, le *Catéchisme historique*, de l'abbé de Fleury. A ne considérer que le seul palmarès de la diffusion livresque s'impose, alors, la « littérature du rituel ». La « littérature du désir » — qui s'infiltrait progressivement à travers la multiplication du roman feuilleton de la grande presse — n'est pas encore venue en brouiller l'ordre. Dans cette perspective, les lectures de nos instituteurs sont à la fois cohérentes et atypiques : lectures académiques mais novatrices, convenues mais vagabondes, édifiantes mais originales. En bref, lectures de « contrainte » mais lectures personnelles à l'image de la « tradition » dont ils sont le vecteur et les créateurs.

Pour une analyse de la lecture au XIX^e siècle voir Martin Lyons, *Les best-sellers, in Histoire de l'édition française*, sous la direction de Henri-Jean Martin et Roger Chartier, t. III, *Le temps des éditeurs : du romantisme à la Belle Époque*, Paris, Ed. Promodis, 1985, 539 p., p. 369-397 ; également Anne-Marie Thiesse, *Le roman du quotidien*, Lecteurs et lectures populaires à la Belle Époque, Paris, Le Chemin Vert, 1984, 270 p.

trouve pourtant fermement exprimé l'attachement à la laïcité comme indépendance du politique par rapport au théologique, l'épanouissement indispensable des droits formels en droits réels (si on tient au vocabulaire marxiste) ou des droits-libertés en droits-créances (si on préfère la terminologie de Luc Ferry et d'Alain Renault), la reconnaissance vis-à-vis d'une République qui a inventé la législation du travail, l'espérance d'une application complète de la devise républicaine, avec l'accent mis sur son efflorescence finale, la fraternité. Enfin, signe d'appartenance qui ne trompe jamais, la supériorité de la justice sur la charité. A l'horizon de cette pensée, un socialisme dont la victoire n'est pas pensée comme fondée sur l'économie, mais attendue de facteurs moraux, du progrès du sentiment du droit, de l'éducation. Bref, une démocratisation continue de la société et de l'Etat. Soulignons la cohérence de cette philosophie implicite avec les admirations explicitement affichées et reconnaissons ici une fois encore la présence de Jaurès.

Au terme de cet inventaire trop rapide, il y a donc l'ensemble de croyances collectives auquel on pouvait d'emblée s'attendre : l'orientation décidée à gauche, le choix d'auteurs militants, l'interprétation progressiste de l'idée républicaine. Tout ceci constitue-t-il une tradition ? Il y a là deux questions cachées en une : Est-ce bien une tradition *une* ? Est-ce bien, précisément, une *tradition* ? La première de ces questions mériterait un traitement du corpus plus raffiné que celui auquel nous l'avons jusqu'à présent soumis et qui mettrait en lumière les variations entre les hommes et les femmes, les jeunes et les vieux, les villes et les campagnes, les régions. A titre d'exemple tout provisoire, voici l'écart entre les hommes et les femmes. Dans l'imaginaire collectif, le corps des instituteurs est à l'évidence masculin : ni fantassines, ni hussardes. Politiquement, il se définit par le vote à gauche. Or le corps est déjà, dès les années 1902, à légère majorité féminine et les femmes sont alors privées de la citoyenneté politique. Distorsion étrange, qui dans notre enquête se traduit, lorsque ce sont des femmes qui répondent, soit par le silence, soit par une déclaration d'allégeance aux convictions du conjoint. Mais aussi, nous semble-t-il, par un accent beaucoup plus vibrant mis sur le combat laïque. Vigueur sur laquelle on peut faire plusieurs hypothèses : ou bien le combat laïque est pour les femmes un substitut à l'action politique qu'elles ne peuvent avoir ; ou bien encore il est plus vivement vécu parce qu'à l'échelle locale l'agressivité cléricale s'exerce de préférence sur le maillon le plus faible, l'institutrice, personnage souvent désarmé ; ou bien encore, parce que venues plus souvent au métier par l'exemple

familial (elles sont un peu plus nombreuses que les hommes à avoir un père instituteur), elles ont déjà intériorisé une lutte qui est moins un choix qu'une fidélité. Abandonnons ces questions délicates à trancher. Indiquons seulement qu'elles révèlent sur quel registre d'inflexions différentes peut jouer une même tradition.

Pour répondre à la deuxième question — cet ensemble de représentations constitue-t-il une tradition ? — il faut revenir aux caractères qui définissent une tradition, impersonnalité, autorité, transmissivité. Écartons le premier, dans la mesure où la pratique du questionnaire le brutalise et presque le contredit. Restent les deux autres : pouvons-nous, à partir de notre corpus, comprendre d'où cet ensemble de croyances tire son autorité ? Pouvons-nous tester sa capacité à être transmis ?

Sur un tel corpus, dans un tel milieu, on pourrait avancer que la transmission de la tradition est une évidence puisque l'école est le lieu même où on la saisit. Qui se réfère à l'école dans son expérience individuelle met le fondamental en arrière. Qui pratique le métier d'enseigner fait profession de transmettre. Si bien qu'on serait tenté de dire que dans ce contexte, la transmission de la tradition tient à la tradition de la transmission.

Mais il ne s'agit là que d'un des modes de la transmission : on se tient ici sur son versant déterminé, où compte le passage, d'une génération à l'autre, d'un message explicite, où s'affirme la volonté de formation, si évidente en un temps où l'école est considérée comme le lieu de la fabrication du citoyen. La transmission a un autre mode, moins visible, moins coercitif et infiniment plus prégnant. Et la tradition, plus qu'un ensemble de messages explicitement délivrés, mémorisés et retenus est un trésor implicite d'images, de gestes, d'attitudes et de savoirs, à la fois vivant et latent. Chaque individu peut laisser dormir ou réanimer ce monde enfoui, dont toute la force est d'imprégnation.

Or une des surprises des réponses réfléchies et explicites que fournit notre questionnaire est de donner à cette seconde transmission la plus belle place. On pourrait dans ce corpus faire ample moisson d'exemples où le consentement à la tradition a le naturel et la douceur de l'évidence. « *Républicain, mon père l'étant.* » « *J'étais républicaine parce que papa l'était, je crois bien...* » « *Je ne parlerai à cet égard que des tendances et des options de mon père. Dire ce que furent ses idées et ses opinions, c'est révéler du coup les miennes propres, car je n'ai jamais trahi mon modèle.* » Faire comme lui, faire

comme eux, les impératifs catégoriques de l'imitation scandent nos réponses. A lire les récits de ces enfances passées à contempler sur les murs de la cuisine les portraits de Thiers et de Gambetta, ou à écouter un père lire *L'Histoire de la Révolution* de Quinet, on est tenté de penser que la tradition politique coule ici d'une source quasi biologique, et de conclure à l'imprégnation plus qu'à l'apprentissage.

Du reste, les comptages de l'enquête confirment objectivement cette description : 17 % des instituteurs interrogés, 21 % des femmes ont un père instituteur. Dans les 13 départements dépouillés on sait qu'environ la moitié des enfants d'instituteurs sont eux-mêmes enseignants. Reproduction qui est évidemment renforcée par l'endogamie : parmi les institutrices qui répondent, 32 % ont un conjoint instituteur. Encore faudrait-il compléter ce tableau par l'évocation d'une véritable nébuleuse, que l'enquête a cherché à reconstituer en testant la présence dans l'environnement au sens large d'un élément instituteur. Si, à l'exemple des pères et des mères, on ajoute celui d'un oncle ou d'une tante qui ont pris les enfants en charge, d'une amie de la famille ou d'un maître dont l'influence a été déterminante, on obtient une immersion sans précédent dans la culture de l'exemple. Le montreraient aussi bien ces descriptions de l'École normale où le contenu de l'enseignement et des programmes compte infiniment moins que les grandes figures qui la peuplaient, directeur d'école, professeur de philosophie qu'on n'oublie pas, maîtres modèles qui fondent toute une psychopédagogie de l'imitation.

On se sent alors presque dispensé (6) de poser ici le problème redoutable de l'influence respective de l'école et de la famille. Car d'une part, dans nombre de cas, les deux influences s'additionnent (le père est aussi souvent le maître ; quand il ne l'est pas, c'est un père qui a accepté, mieux souhaité, que l'école transforme son fils) et Annick Percheron a montré de façon décisive à quel point ce redoublement était facteur de conformité (7). D'autre part, et probablement surtout, chacune emprunte le mode de transmission de l'autre. Pour nos instituteurs, la famille, plus didactique qu'une famille ordinaire, a souvent été une école. L'école, plus englobante

(6) Pas tout à fait cependant, car il faudrait aussi travailler sur les cas « déviants », sur ces instituteurs catholiques et pratiquants, voire antirépublicains que la logique du métier amène à rejoindre la conformité du rôle et dont l'itinéraire de la famille Sandre a donné à l'un de nous l'exemple frappant.

(7) Cf. en particulier : Annick Percheron, L'école en porte à faux. Réalités et limites des pouvoirs de l'école dans la socialisation politique, *Pouvoirs*, « L'École », n° 30, 1984, p. 15-29.

et maternelle qu'un simple lieu d'apprentissage, a souvent été une famille. Il y a peu de milieux sociaux où l'héritage intellectuel et l'héritage affectif soient plus difficiles à dissocier, et où toutes les formes de transmission aient joué de concert.

Il faut maintenant en venir à la question de savoir d'où cet ensemble de croyances tire son autorité. Seconde grande interrogation, mais les réponses qu'elle appelle se raccordent difficilement à nos premières constatations.

Pas de tradition qui ne tire son autorité de l'antériorité, de l'ancienneté. Or, force est de remarquer que la tradition culturelle et politique évoquée dans notre inventaire n'a pour elle qu'une ancienneté pelliculaire. Très peu d'événements politiques pour paraître mériter le regard rétrospectif, et extraordinairement peu d'allusions à la Révolution française si on songe qu'il s'agit d'hommes et de femmes dont Ferry avait explicitement voulu faire des *filis de 89*. Très peu de grands auteurs qui n'appartiennent pas au contemporain. Bref, un univers de références délié du passé.

Il faut ajouter que l'ancienneté n'est jamais vue par nos instituteurs comme un élément suffisant de légitimation de l'autorité. Beaucoup de ces textes apportent précisément le témoignage que dans les villages où ils sont nommés, nos instituteurs découvrent l'antériorité de croyances, de superstitions, de façons de faire et de dire, de rites séculaires, sclérosants et parfois mortels. Ils prennent possession de postes où il faut dépêcher le garde-champêtre pour faire respecter l'obligation scolaire, établir, au chevet d'un élève malade, l'autorité du médecin face au rebouteux, rencontrer des paysans qui n'osent boire une tasse de café en présence de leurs propriétaires, découvrir la cascade d'influences et de dépendances qui fait des hommes moralement asservis. Bref, comme le dit l'un d'eux, *je constatais avec une sorte d'effroi que l'esprit de servitude existe encore autour d'eux*. Le scandale absolu, c'est d'entendre, ou de croire avoir entendu, mais ici, cela revient au même, un curé prier pour que *le pauvre reste à sa place*.

Remarquons encore que l'idée centrale de l'enseignement qu'ils dispensent est celle de l'autonomie. D'une part, parce que l'école est un milieu de rupture avec le mode de vie des élèves, parfois même avec la langue qu'ils parlent : milieu dont l'isolement et la clôture sur soi sont alors vantés sans complexes comme un remède intellectuel et une thérapie morale. D'autre part, parce qu'on y enseigne le tout à fait neuf, l'initial, le simple, ce *primaire* par quoi

on commence une vie et qui donne à chaque enfant, fût-il pris dans le troupeau souffreteux des pupilles de l'Assistance publique, la chance d'une vie nouvelle. Enfin, parce qu'on y affirme le droit absolu de chaque génération à s'émanciper de la génération précédente et parfois même à renverser la succession, comme dans tous ces récits des origines, où l'enfant se fait l'éducateur de ses parents : *mon père aimait lire mes livres*. Bref, la philosophie du métier est d'enseigner la rupture avec les habitudes (y compris avec la routine agricole, que nos instituteurs contribuent à briser par l'organisation des mutuelles ou l'emploi de techniques nouvelles), c'est-à-dire à dévaloriser les traditions.

Cette philosophie a-t-elle aussi ses applications politiques ? On pourrait l'illustrer par un exemple, choisi pour son caractère hautement emblématique, celui de la Revanche, car qui dit Revanche implique redite, répétition et accomplissement de ce qui est impérieusement pointé par la génération précédente. Or, il est frappant de voir nos témoins mettre à la fois en place les objets et les emblèmes de la tradition, familiale et scolaire, de la Revanche, chansons patriotiques, fusils de bois, cartes de géographie endeuillées, fables de La Fontaine où le loup porte un casque à pointe alors que l'agneau porte un képi, tout un enseignement reçu et du reste assimilé : *j'avais été un bon élève, j'étais un revanchard*. Et de les voir en même temps marquer une distance, qui se creuse dans les années précédant la grande guerre, avec l'enseignement qui leur a été dispensé, jusqu'à la conclusion logique : *je n'ai jamais transmis à mes élèves les idées reçues de mes maîtres*. On pourrait naturellement soutenir, en lisant cet ensemble de réponses, l'idée selon laquelle des hommes et des femmes qui écrivent après le séisme de deux guerres projettent en arrière le sentiment de répulsion et d'horreur qu'elles leur ont inspiré. Cela n'efface pourtant pas la perception qu'ils ont eue d'être une génération absolument nouvelle, en train de s'affranchir de traditions qui étaient elles-mêmes sans véritable ancienneté... Le glissement du radicalisme pâlisant au socialisme, le combat des adjoints contre les directeurs, illustreraient aussi bien que la Revanche ce mouvement d'émancipation. La naissance du syndicalisme en fournirait à son tour un exemple.

Tradition transmise, qui ne tire pourtant pas son autorité de l'ancienneté et par rapport à laquelle chacun garde sa chance d'émancipation. Il y a donc ici une contradiction réelle, portée par la nature de l'école, à la fois lieu de la transmission et de la pédagogie inaugurale, du savoir ancien consigné dans les livres et de l'homme nouveau.

Si, pour conclure cette fois, nous cherchons à définir la manière dont nos instituteurs ont vécu cette contradiction et ce qui en résulte pour leur « tradition », nous pouvons proposer quelques éléments de réflexion.

1) Une des réponses à la situation contradictoire que nous croyons saisir dans ce corpus consiste pour les instituteurs à « inventer » une tradition, si on veut reprendre le mot d'Hobsbawm (8), mais à condition de donner à « invention » un sens non artificiel, non caricatural et de se souvenir que le légendaire n'est pas forcément antinomique de l'Histoire mais la constitue aussi bien. Nos instituteurs reconstruisent en arrière un passé dont ils reconnaissent procéder et auquel ils peuvent être totalement défectueux. Ce passé, c'est celui de l'école laïque souffrante, des écoles d'autrefois non encore laïcisées, avec leur crucifix et leurs vierges de plâtre au jardin, des instituteurs martyrs persécutés par les populations fanatisées ou réduits au mutisme par leurs supérieurs. Bref, ils reconstituent ou ils inventent une héroïcité du métier en arrière : *certainement, ce furent des apôtres, certainement ils eurent à souffrir*, voilà qui donne le ton de leurs réponses. Et cette héroïcité confère la continuité à un corps de valeurs politiques qui semble exclure la continuité.

2) Ce passé imaginé, respecté et exemplairement dignifié est en même temps un passé non contraignant, puisqu'il est un *ancien temps*, dont les difficultés ne reviendront plus. Bien entendu, les réponses de nos instituteurs mettent parfois en évidence des incidents emblématiques entre l'école laïque et l'Eglise, notamment au moment de la querelle des manuels. Mais sauf exception, ces incidents sont présentés comme appartenant à un passé révolu. Ils prolongent une époque mourante, celle où on discutait encore l'école laïque et la République, alors que *l'époque actuelle*, écrit l'un d'eux, *est celle où on commence à s'habituer aux lois laïques*, commencement d'habitude en passe de devenir une seconde nature.

3) Si le passé est perçu par nos instituteurs comme dépassé, pouvons-nous encore sans contradiction parler de la transmission de tradition ? Il nous a semblé possible de l'admettre à condition

(8) Cf. Eric John Hobsbawm and Terence Osborn Ranger (eds.), *The invention of tradition*, Cambridge, Cambridge University Press, 1983, vi-320 p.

de songer que ce qui se transmet alors est moins une pensée que la condition de sa possibilité : la croyance à la valeur de l'apprentissage en lui-même plutôt qu'à la valeur de ce que l'apprentissage charrie. En quoi nos instituteurs sont sans le savoir fidèles à la pensée de Jules Ferry qui, dans le débat sur la législation scolaire, s'adresse ainsi au côté droit : *Votre principe est qu'il vaut mieux ne pas lire que de lire des livres qui ne sont pas bons, c'est-à-dire qui ne sont pas conformes aux doctrines que vous défendez. Pour nous la première chose est de savoir lire, quand bien même on devrait apprendre dans le Rosaire de Marie. C'est que nous croyons à la rectitude naturelle de l'esprit humain.* C'est cette croyance centrale qui se retrouve ici. Curieuse tradition affranchie de la lettre.

4) La coexistence de ces éléments contradictoires — passé vénéré mais pourtant non contraignant, transmission non d'un savoir mais d'une forme universalisable, et absence de validité de ce qui a toujours été — rend probablement compte de ce qui nous avait paru une anomalie dans notre corpus : la date des lois laïques si peu remémorée, la figure de Ferry si négligemment honorée, la législation scolaire jamais célébrée comme anniversaire précis. Mais tout ceci ne veut pas dire l'absence : d'une part, événements et héros sont pris dans une chronologie incertaine, d'autre part, ils ont extraordinairement reculé dans le temps et précocement vieilli. L'histoire des lois laïques est pour nos instituteurs celle de « nos Anciens », des Anciens dont on ne dit plus exactement s'ils sont des pères ou des grands-pères, tant l'événement s'est déjà retiré bien loin, dans un « ancien temps » du conte, où la légende a façonné l'histoire.

5) Reste, ultime remarque, que cet ancien temps mal dessiné et défini a contenu un événement fondateur qui a décisivement changé aux yeux de nos instituteurs la destinée de la France et la destinée individuelle. Ces « Anciens » étaient des hommes nouveaux, libérés de l'idée que seule l'ancienneté légitime. On perçoit une fois de plus l'originalité de cette tradition politique. Car pour la tradition, précisément, il n'y a pas de séquence temporelle privilégiée : ce qui monte de la nuit des temps, avec l'autorité de l'immémorial, c'est un empilement d'aménagements successifs, d'innombrables redites minusculemment décalées, à la fois immuables et flexibles. Ici, au contraire, il y a un temps privilégié, celui de l'avènement d'une politique conforme aux exigences de la raison. Si on ne se préoccupe guère de le dater très précisément, c'est que la

politique rationnelle ne doit nullement sa légitimité à l'inscription dans le passé, mais à sa capacité de dessiner la promesse indéfinie de l'avenir. En quoi nos instituteurs ne sont pas du tout *des saints sans espérance*. Mais au contraire des fidèles sans missel, ou des successeurs sans patrimoine.

RÉSUMÉ. — *A partir d'une enquête réalisée en 1962 les auteurs recherchent les croyances collectives des instituteurs, qu'elles soient intériorisées ou affichées. Leurs opinions politiques et religieuses, leur mémoire historique, leurs lectures constituent-elles une tradition ? Comment celle-ci est-elle transmise et d'où tire-t-elle son autorité ?*

YVES LEQUIN

*Mémoire ouvrière, mémoire politique :
à propos de quelques enquêtes récentes*

Il ne s'agit pas là de présenter une enquête sur la tradition politique en tant que telle, mais d'évoquer le thème tel qu'il peut apparaître, d'une manière fortement médiatisée, à travers une série de recherches menées par des historiens de l'Université Lyon 2 sur la mémoire ouvrière. Et dont les intentions étaient tout autres, dans cette ambiance des années 1980 où, après d'autres disciplines voisines, l'histoire française découvrait, enfin, les séductions et les pièges de l'interview et de l'oralité : partis de quelques terrains de l'ATP du CNRS sur le changement social et culturel, les gens dont on parle ici espéraient d'une part mettre à jour des données factuelles absentes de leurs habituelles sources écrites, d'autre part cerner comment certains groupes, menacés par la grande mutation de l'économie industrielle provoquée par la crise, se construisaient une identité collective de résistance par un discours sur leur passé. Spécialistes de l'histoire des sociabilités familiales ou du vécu au travail, ils n'ont donc pas recherché les traces d'une tradition politique, saisie plutôt, quand ils le voulaient, à travers les méthodes plus classiques de la sociologie électorale.

L'enquête a porté sur trois terrains — et sur un quatrième, par collègues italiens interposés. Une petite ville (autour de 25 000 habitants) proche de Lyon, Givors, prototype de l'industrialisation classique du XIX^e siècle, et où hauts fourneaux, verreries et usines métallurgiques ont fondé un développement inscrit, en gros, entre 1850 et 1950. Une banlieue de Lyon, Vénissieux, qui n'a décollé qu'au début du XX^e siècle, autour de la chimie, lourde ou appliquée, et surtout de l'usine de camions Berliet qui y a été construite au lendemain de la première guerre mondiale : en gros, une

ville de la seconde industrialisation. Enfin, Montceau-les-Mines, le doublon charbonnier du Creusot, en Saône-et-Loire, archétype de la ville minière, avec toute l'originalité qu'on en attend, au cœur d'un environnement rural. Et puis, hors des murs, un quartier de la périphérie turinoise, le Borgo San Paolo, premier siège des fabrications de la Fiat, avant que celle-ci n'ait transféré l'essentiel dans son usine de Lingotto, mais aussi lieu d'implantation de plusieurs dizaines d'établissements de la *métal-meccanica* ; et qui a servi de modèle, puisque anthropologues et historiens italiens y travaillaient depuis une dizaine d'années quand leurs collègues lyonnais ont commencé leurs enquêtes.

Les trois terrains français ont connu une évolution politique sans surprise pour donner apparemment raison à un discours illustre qui évoquait l'inévitable coïncidence entre réalité sociologique et comportement politique. Même si l'événement et ses hasards y ont leur part, au moins dans une de ces trois villes. Après avoir été dirigée par les hommes de la Compagnie de Blanzay, Montceau-les-Mines a basculé, au lendemain d'une longue grève, dans les années 1900, vers un socialisme consensuel et un peu mou, que les progrès du communisme n'ont jamais réussi à déloger et sans interruption — hormis un bref accroc dans les années 1930 ; jusqu'en 1958, où s'est installée une municipalité UNR qui a intégré ce qui restait du MRP. A Givors, c'est une alternance, pendant la première moitié du **xx^e** siècle, de maires d'origine (ou de protection) patronale et de républicains « de gauche », soutenus par une forme de « concentration républicaine » fortement marquée d'ouvriérisme et de radicalisme à la fois. Jusqu'en 1953, où un conseiller municipal SFIO change d'avis lors de l'élection du maire, vote en faveur du candidat communiste, qui est toujours là ; avec un soutien désormais majoritaire, fortement, tant à l'occasion des scrutins nationaux que des consultations locales. Quant au Borgo San Paolo, il est depuis ses origines une place forte du mouvement ouvrier, socialiste au début des années 1920 et, après la parenthèse — le mot, pour contestable qu'il soit à cause d'une durée d'un quart de siècle, est important — du fascisme, communiste depuis 1945. Dans tous les cas, donc, la durée est là, qui devrait constituer l'élément premier d'une tradition.

Aucune des enquêtes n'a donc strictement recherché celle-ci. On pouvait cependant s'attendre à en trouver la trace, fortement marquée, à travers le discours lui-même, dans des communautés où, de surcroît, le poids des appareils partisans a été, ou demeure, particulièrement lourd. D'autant plus qu'on n'a cherché à aucun

moment à les contourner en refusant l'illusion qu'il aurait pu y avoir à prétendre retrouver, hors d'eux ou contre eux, une quelconque « pensée sauvage » ou primitive. Or, les interviews en ont été rarement le reflet, hors d'une langue de bois et d'une grille de références qui, par ailleurs, ne cherchent pas à se farder. Simplement, presque tous ont dit comme une évidence première la coïncidence de leur condition ouvrière et d'un choix politique d'ailleurs non exempt de nuances, voire de dissidences. De même, aucune enquête n'a été faite sur ce qui échappe à la parole mais n'en constitue pas moins un des fondements d'une tradition, les pratiques et les rituels notamment. Qui, à vrai dire, ne nous sont guère apparus d'eux-mêmes comme résultats d'une certaine durée : est-ce un hasard si les historiens de la tradition politique ont travaillé surtout sur des terrains méridionaux et méditerranéens, peu bouleversés par les grandes mutations économiques et sociales du contemporain, ou bien avec retard ? Mieux — ou pire : la période a correspondu à un effacement des rituels et des formes spécifiques de l'expression ouvrière, contemporaine du recentrage médiatique du PC autour du thème : « Dites-nous, Monsieur Marchais ! » ; alors même que s'achevait, sur un échec, le combat syndical et politique contre les premières formes de la désindustrialisation. En somme, en même temps que fermaient les usines, se délitait une certaine pratique des luttes ; sans que le rituel ne survive à la réalité d'un combat revendicatif qui n'avait plus de raison d'être.

Du côté de la mémoire du politique, on est frappé de la médiocrité du recul chronologique : alors qu'on évoque, dans le champ du social, les années 1930 et surtout 1936, c'est la Résistance qui fait figure d'événement fondateur, dans la cinquantaine d'entretiens qui ont été menés. Un effet de l'agonie collective d'une mémoire ? A Givors, c'est, encore aujourd'hui, la commémoration des temps forts de 1940-1944 qui rassemble la communauté, et le maire, Camille Vallin, est un des premiers résistants de la ville, comme les dirigeants de l'équipe qui l'entoure, d'ailleurs. Mais, en ce domaine aussi, le discours est déviant de la parole officielle, beaucoup plus nuancé, notamment sur l'étendue de la résistance au nazisme ; surtout, il tire son authenticité d'un certain registre de l'émotion, qui peut se traduire, dans les bandes elles-mêmes, par des silences, à l'évocation de tel épisode, de tel camarade disparu. Moins que du souvenir des luttes revendicatives, la nostalgie des militants se nourrit de la lutte contre Vichy et les Allemands, et c'est de la disparition de ses combattants que s'afflige une mémoire collective qui dit très fortement l'effacement progressif d'une communauté.

A Montceau-les-Mines, il n'en va guère autrement, alors même que la reconversion des mineurs s'est faite en souplesse et, surtout, de part et d'autre de la rupture politique de 1958 : le maire — jusqu'en 1986 — est un résistant d'exception, compagnon de la Libération, André Jarrot, un instant ministre de la qualité de la vie sous le septennat de Valéry Giscard d'Estaing. Mais le socialiste qu'il a remplacé était une figure fort semblable, le Dr Mazuez — « le Mazuez », dans le discours local —, dont le mandat, inauguré par le Front Populaire, avait fondé une seconde fois sa légitimité par la participation au combat clandestin. Quant à Marcel Houel, maire de Vénissieux jusqu'à sa mort récente, il était l'un des héros du dynamitage du port fluvial de Lyon en 1943.

C'est avec eux que commençait donc, il y a quelques années encore, la mémoire politique des trois communautés. Renvoyant, au-delà des Alpes, à celle du Borgo San Paolo, au rôle du quartier tout entier : le fascisme n'y aurait été qu'un épiphénomène superficiel, la résistance ouvrière demeurant intacte et totale de 1923 à 1943. Peu importe que dans chacun des quatre espaces, la réalité de la Résistance ait été quelque peu différente du légendaire : elle prend figure de mythe fondateur d'un long après-guerre, dont la chronologie ne diffère à Turin que parce que l'oppression y a été précoce. Et Montceau-les-Mines ne fait même pas exception, malgré sa mutation politique, dans l'idée que la fin des années 1970, c'est, je cite, la lutte des mêmes contre les mêmes, avec toutes les équivoques et les distorsions que l'on devine. Dans une mémoire si courte, où est la tradition politique ? A coup sûr, en tout cas, du côté de la nation et de la cité, pas du côté du combat de classe ; même si le discours les confond implicitement, c'est à la première qu'il donne la priorité.

Or, les cinq années qui viennent de s'écouler contrastent fortement, par les mutations qu'elles entraînent, avec la relative stabilité des structures économiques et sociales et des comportements électoraux pour les premières, depuis au moins un demi-siècle, pour les secondes depuis trois décennies. Si les maires communistes n'ont pas été vraiment menacés aux dernières municipales à Givors et à Vénissieux, l'une et l'autre ont vu leur canton virer à droite lors des dernières consultations ; l'alternance de 1981 n'a pas eu d'effet dirimant à Montceau-les-Mines, et le pourcentage des voix du PCI a fortement reculé au Borgo San Paolo dans les cinq années qui viennent de s'écouler. Puis, au-delà, c'est la base ouvrière même des trois communes qui est en train de s'effriter : Vénissieux s'affaiblit de la crise de Berliet-RVI et des licenciements massifs qui y

ont été opérés ; il y a six fois moins de mineurs à Montceau qu'il y a quinze ans, et une rénovation urbanistique drastique veut consciemment effacer du paysage jusqu'aux traces de la mine ; toutes les usines ont fermé à Givors, où le premier secteur d'emploi est désormais l'hôpital, suivi par le dépôt d'une grande chaîne de magasins à succursales.

Laissons de côté Montceau-les-Mines, où la mort de la mine est consciemment organisée par une municipalité qui n'en retient guère que les images obsolètes et repoussantes du danger, de la dureté du travail, d'une certaine misère morale. A l'inverse, la pratique givordine est tout à fait fascinante : au moment même où la ville cesse d'être ouvrière, la municipalité tente de fonder son identité sur une spécificité qui n'a rien de politique ; c'est, sous nos yeux, la création d'une tradition, au sens où l'emploie Eric Hohsbawn, le renvoi à un monde ouvrier quelque peu mythique, qui s'appuie moins sur le souvenir des luttes collectives, sociales et politiques, que sur une manière d'être, de vivre et de sentir ; bref, une soi-disant culture populaire, où ne manquent ni l'image de l'ouvrier bon vivant, ni son sens de la fête, etc. La recherche d'identité va de la création d'un service municipal d'archives tout à fait exceptionnel à l'organisation annuelle d'une « foire à la paperasse » et de l'exaltation des concours de joutes sur le Rhône. On ne peut s'empêcher de penser à cette « invention du folklore » que Claude Karnouh a repérée et analysée dans certaines démocraties populaires. Et Vénissieux d'emboîter le pas, même si l'on a du mal à y jouer sur le temps long. C'est vers l'entre-deux-guerres — et la guerre — que l'on y cherche naturellement la tradition populaire, et la mairie s'est dotée, depuis quelques années, d'une manière d'historiographe officiel dûment rémunéré.

Dans cette recherche d'un passé — et comment ne pas rappeler que dès l'époque de la Première Internationale, le mouvement ouvrier a voulu se doter de sa propre histoire, que c'est par une révision de la tradition que s'est opérée chaque dissidence ou annoncé chaque revirement de ligne générale dans le mouvement communiste — le politique a finalement peu de part, et ce n'est pas le moins surprenant. Au-delà, c'est poser la question de la fragilité de la tradition politique et culturelle dans les groupes sociaux nés de l'industrialisation, et qui tient à leur propre volatilité, soit qu'ils soient eux-mêmes en perpétuel turnover des individus, soit qu'ils se défassent sous l'effet des mutations de l'économie. La tradition n'a pas le temps de s'y implanter ; à moins qu'il ne s'agisse d'une notion instrumentale qu'on découvre quand le groupe lui-même

et ce qui fut son identité politique sont menacés. Le retour qui paraît s'y opérer aujourd'hui n'est sans doute pas un signe de santé, ni pour la communauté ouvrière, ni pour les formations politiques qui les ont encadrées ; surtout au moment où les derniers acteurs de l'événement fondateur de l'après-guerre sont eux-mêmes en train de s'effacer.

RÉSUMÉ. — *Une enquête menée sur la mémoire de quatre communautés ouvrières en France et en Italie révèle que la tradition politique y joue pour le court terme et qu'elle s'appuie moins sur la geste des luttes revendicatives que sur l'exaltation de l'événement fondateur qui a été la Résistance au fascisme et au nazisme. La période contemporaine y est marquée par la recherche d'une identité au passé qui évoque moins le champ du politique qu'une hypothétique communauté ouvrière définie par le genre de vie et un système de valeurs populistes.*

ANNE MUXEL-DOUAIRE

Une histoire exemplaire :
Obstinations et nouveautés
dans la transmission
d'une tradition politique familiale

Si toute famille a une histoire, qu'elle mémorise plus ou moins durablement, chaque famille n'est pas porteuse explicitement d'une tradition. Pour cela doit s'affirmer d'abord une intention, une volonté de constituer une mémoire familiale et de la transmettre. Selon les milieux, selon l'histoire propre à tel ou tel groupe et sa place dans une conjoncture sociale particulière, la force de ce passé mémorisé pourra peser plus ou moins fortement, autorisant à parler plutôt de reproduction ou plutôt d'évolution entre les générations. De plus l'héritage qu'il représente pourra être transmis de façon plus ou moins volontaire et explicite. Mais une transmission même volontaire ne suffira pas à fonder forcément une tradition familiale, il faudra encore d'autres conditions. C'est au déchiffrement de quelques-unes de celles-ci que veut concourir l'exemple que nous allons proposer.

L'histoire familiale qui va suivre se présente de façon presque trop exemplaire, tant la revendication d'une tradition politique y joue un rôle central, constitutif, organisateur dans ses projets de socialisation passés, récents et actuels (1). Nulle hésitation, il s'agit bien là de tradition au sens fort, à savoir celui d'une façon d'être, de penser, et de se conduire en politique, ayant force de loi autant que d'habitude, qui va se trouver transmise à travers trois générations en ligne directe (grand-père paternel, père, ego) du début du siècle à nos jours. Une famille doublement exemplaire, car ayant occupé une

(1) Cette histoire familiale est tirée d'une monographie reconstituée à partir des témoignages directs ou indirects de trois générations, non pas sur la « tradition politique » proprement dite, mais de façon plus large sur les modalités de la transmission des valeurs idéologiques, morales et culturelles étudiées au travers des intentions parentales de socialisation des enfants à chaque génération.

place de premier plan dans la classe politique de la France de l'après-guerre, son histoire ne peut être dissociée de l'histoire générale.

Cet excès d'exemplarité, d'ailleurs fréquent dans ce type de tradition familiale, nous permet d'observer certains mécanismes de transmission, et d'étudier plus particulièrement trois caractéristiques sur lesquelles peuvent prendre appui les conditions de la constitution, puis de la perpétuation d'une tradition : en premier, le rôle d'un personnage fondateur, figure porteuse de la tradition, dont l'action et la personnalité servent de références quasi mythiques aux différents membres de la famille, ensuite la nécessaire présence de personnages relais, particulièrement chargés à chaque génération de la transmission de la tradition, enfin la reconnaissance de l'évidence et du bien-fondé de la tradition même confrontée à l'Histoire et à l'épreuve du temps, qui entretient l'adhésion et la cohésion du groupe à l'égard de celle-ci.

Nous montrerons aussi les transformations, les réajustements et les déplacements internes sans lesquels une tradition ne peut se perpétuer. En effet, les formes comme les contenus d'une tradition sont réorganisés à chaque génération en fonction de l'évolution de la conjoncture historique et politique propre à l'actualité de cette génération. Même si la continuité domine, il faudra repérer ce qui se transforme parmi les différentes modalités au travers desquelles se constitue l'expression politique du nouvel individu : l'orientation de son vote et l'idéologie qui lui est sous-jacente, les formes de son engagement, ou encore la place accordée à la politique dans les projets éducatifs et dans la socialisation quotidienne de ses enfants. Nous retrouverons pour ce déchiffrement des modalités classificatoires utilisées lors de nos précédents travaux sur la « socialisation intentionnelle familiale » (2) permettant d'apprécier la part de reproduction ou la part de changement, d'une génération à l'autre, dans les contenus comme dans les formes de la transmission familiale : les « obstinations durables », les « obstinations en éclipse », et les « nouveautés ».

UN PERSONNAGE FONDATEUR DE LA TRADITION

Sans doute faut-il un acte inaugural, un ancrage historique, à travers l'engagement d'un homme ou d'une femme « exemplaire »

(2) A. Muxel, *La socialisation intentionnelle familiale. Etude d'une famille sur trois générations, 1945-1983*, Thèse de 3^e cycle, Université Paris V - René-Descartes, Paris, 1983 ; A. Muxel-Douaire, *Chronique familiale de deux héritages politiques et religieux* in *Cahiers internationaux de sociologie*, vol. LXXXI, 1986.

aux yeux des générations à venir, si l'on veut que se mette en place une tradition de ce type.

Pour cette famille, on trouve dans ce rôle un grand-père, fondateur à la fois de la réussite sociale et de la tradition politique, Jean V..., le grand-père paternel de Camille V..., notre ego, qui joua pendant près de soixante ans un rôle actif et de responsabilité politique dans la mouvance du catholicisme social. Fils de cordonnier, hoursier de la III^e République, il réalisa une ascension sociale fulgurante ; l'un des premiers militants du Sillon lorrain en 1902, il deviendra bâtonnier, et se présentera à chaque élection entre les deux guerres sous l'étiquette PDP. Après 1945, rentré sauf de déportation, il sera député, l'un des dirigeants du MRP, et dit-on l'un des plus brillants orateurs à l'Assemblée nationale. Une réussite remarquable qui s'est transmise à la génération de ses sept enfants, puisque tous deviennent à leur tour avocats, magistrats, hauts fonctionnaires de l'Administration, et certains, hommes politiques eux-mêmes. En 1958, Jean V... et l'un de ses fils démissionnent de leurs hautes fonctions politiques, jugeant le nouveau pouvoir gaulliste non respectueux de la légalité républicaine.

Tout à tour briandiste, pacifiste, militant avant tout le monde pour l'Aggiornamento de l'Eglise, fervent défenseur de la Société des Nations puis de l'Europe, Jean V... n'a jamais cessé de s'engager ainsi politiquement ; ses enfants ont vu concrètement les objectifs de ses batailles successives, ils y ont eux-mêmes participé. Mais plus que cet itinéraire, c'est la fidélité à l'engagement initial qui frappe et devient exemplaire. Le catholicisme social, pôle d'une pensée politique très vivante dans la France d'avant-guerre et d'après-guerre, se résume pour lui de la façon suivante : l'avènement d'une société démocratique dont les principes défendent une organisation sociale plus juste, inspirée par les valeurs évangéliques. La volonté de créer une société différente, non capitaliste, l'oppose aux simples réformistes. Mais en même temps le primat affirmé de l'esprit, et la volonté d'unir les hommes par les seules valeurs morales au lieu de se fonder sur des solidarités d'intérêts ou des oppositions de classe, le différencie des marxistes. Et c'est bien la même recherche obstinée d'une troisième voie, ni capitaliste ni communiste, qui le conduit dès sa jeunesse à choisir le Sillon plutôt que le socialisme révolutionnaire, et qui le conduira dans les années 60 à vouloir faire de l'Europe avec l'Allemagne, un rempart devant l'URSS. L'exemplarité remarquable offerte par le personnage de Jean V... vient de cette fidélité jamais trahie à son engagement initial.

LA FORCE DE L'ÉVIDENCE
ET L'IMPORTANCE DES PERSONNAGES RELAIS

Tous les enfants de Jean V..., même s'ils n'occupent pas de fonction directement politique, témoignent du même sens de l'engagement politique et d'un intérêt pour celui-ci, sinon d'une fougue, similaires. L'évidence des idées paternelles et du combat qu'elles animent fonde la tradition ; l'admiration que ses enfants portent à leur père garantit sa transmission. Paul V..., le père de Camille ne se reconnaît aucun mérite personnel : « Tout ce que je suis, je l'ai appris de l'exemple qui m'était donné par mes parents. » Il s'approprie de façon quasi « charnelle » les idées défendues par son père. Cherchant à reproduire l'ambiance de son enfance, les « conversations passionnantes », les leçons politiques administrées quotidiennement à la table familiale, il inscrit à son tour l'exemple de participation politique comme une intention déterminante pour la socialisation de ses filles : « Pour chaque élection, nous faisons des réunions et des fêtes à la maison. Chacun avec une feuille blanche sur les genoux, nous attendions les résultats du scrutin jusqu'à cinq heures du matin. Pour les enfants, c'était mieux qu'un cours d'éducation civique. » Camille et ses sœurs savent donc très tôt ce qu'est la politique. Dans la vie familiale, celle-ci occupe une place de premier plan, leurs parents montrant à son égard une préoccupation et un intérêt quotidiens. La détermination du père de Camille vient relayer l'influence du grand-père fondateur de la tradition, et en assure par là la permanence.

Cette transmission réussie de l'idéal politique de Jean V..., à travers ses enfants, jusqu'à ses petits-enfants, est le résultat d'une très efficace « socialisation intentionnelle familiale », constamment à l'œuvre d'une génération à l'autre. Pour Jean V..., la liberté, l'égalité et la fraternité sont au niveau républicain la transcription du message chrétien ; de l'engagement sillonniste de Jean V..., jusqu'aux positions de Camille aujourd'hui qui se situe du côté des humanistes chrétiens, cet idéal politique est une « obstination durable » dans laquelle prend corps l'idée de tradition. D'où l'importance du personnage relais à la deuxième génération (ici le père de Camille) ; qu'il faillisse à sa tâche et c'en est fait de la transmission, qu'il y excelle et la tradition continue avec un poids accru.

La confrontation à l'histoire et aux faits est nécessaire à toute tradition familiale d'ordre idéologique, culturel ou moral, pour fonder sa légitimité. Chez les V... cette confrontation équivaut à une confir-

mation. « Aussi bien dans le domaine de la foi que dans le domaine politique, ses idées avaient cinquante ans d'avance. De sorte que nous ne l'admirions pas pour des faits constatés, mais bien pour des idées en marche », dit Paul en parlant de son père. Le fait est que les idées de Jean V... se sont trouvées confirmées par l'Histoire, la marche du temps lui a donné presque complètement raison. Comment ne pas voir là une bonne explication de son aura auprès des siens. Antifasciste et résistant, son combat aboutit à gagner la guerre matériellement et moralement, partisan de l'Aggiornamento de l'Eglise dès le début du siècle, il voit triompher Vatican II, anti-communiste depuis toujours, il va constater que sa suspicion vis-à-vis de l'Est sera peu à peu partagée par toute la gauche. Remarquons qu'une infirmation par l'Histoire peut tout aussi bien confirmer une tradition familiale ; l'exemple des traditions familiales de l'aristocratie, de nos jours toujours vivantes, le montre abondamment.

CAMILLE V..., HÉRITIÈRE ET TRANSFUGE DE LA TRADITION

La cohérence, l'affirmation et la confirmation d'une même volonté familiale ont donc construit les obstinations durables d'une tradition politique véritable : recherche de la justice sociale, défense des droits de l'homme et de la démocratie, respect des valeurs de l'Évangile, sens de l'engagement et du service social. Pourtant, l'obligation pour chaque génération de se socialiser, par la force des choses, un peu différemment de la génération précédente, va changer progressivement leurs contenus.

La Résistance, référence mythifiée au passé glorieux des hommes de la famille, et la guerre d'Algérie, premier événement politique que Camille V... peut appréhender directement, lui fournissent les deux repères essentiels de sa socialisation politique initiale, et lui permettent de situer ses premières convictions idéologiques dans la continuité de l'héritage familial, tout en imposant de nouvelles formes de conscience. Au moment de la guerre d'Algérie, Camille est adolescente et voit toute sa famille prendre position contre. Contre la torture : un de ses oncles en poste à Alger démissionne pour protester contre son usage. Contre l'idée même d'une guerre coloniale indéfendable, inadmissible. Pourtant Camille accuse aujourd'hui son père de ne pouvoir se départir d'une certaine idée de la France apportant aux populations d'Afrique les bienfaits de la civilisation occidentale, une civilisation considérée, en quelque sorte, comme supérieure. Pour elle, cette supériorité défendue implicitement est

une justification culturelle du colonialisme. Elle veut croire au contraire à des valeurs équivalentes, mais appartenant en propre à des civilisations différentes. Idée force des années 60-70 qui révèle combien, sur une base d'entente commune, le décalage entre les valeurs socioculturelles et morales, d'une génération à l'autre, peut être grand.

Cette distorsion se vérifie encore à propos de Mai 68. Camille a alors 22 ans et son père déclare : « Allez-y, mais je ne veux pas de prisonniers ! » Il est enthousiaste ; Mai 68 représente le sursaut salvateur de l'esprit se dressant contre le matérialisme, rappelant le combat de son père, alors militant du Sillon, sur le double front de la défense des libertés religieuses menacées par la loi Combes, et celui, plus général, de la justice sociale. Camille ne peut qu'être séduite par le mouvement de Mai. L'idéalisme dont il est porteur coïncide, d'une certaine façon, avec son héritage familial. Mais si l'événement réunit les deux générations, les fondements de la tradition politique des V... ne sont plus à eux seuls suffisants pour permettre à Camille d'appréhender les événements ou pour partager la culture de sa génération. Le bouleversement des idées morales et culturelles engendré par 68 entraîne la production de nouvelles valeurs et de nouveaux comportements qui nécessitent une remise en cause et une transformation rapide des critères de sa socialisation passée. La revendication de la réalisation de soi, l'autonomie, le droit à la vie privée, la recherche d'une morale de plaisir, un nouveau code de conduite des relations entre les hommes et les femmes, entre les parents et les enfants, sont autant de critères qui n'existaient pas à la génération précédente, et au travers desquels va prendre corps désormais la tradition politique que Camille va à son tour vouloir communiquer à ses enfants. C'est ce que nous avons appelé les « nouveautés ». Elles sont les relais de toutes les évolutions, de toutes les transformations d'une tradition familiale.

En 1971, Camille adhère au nouveau Parti socialiste. Suivent plusieurs années de militantisme politique acharné. La tradition d'engagement politique des V... est ici à l'œuvre : une transmission parfaite et la fidélité à cette troisième voie ni capitaliste ni communiste qui ne pouvait que conduire au choix du Parti socialiste. Pourtant Camille quitte le ps en 1977. Déçue dit-elle par la politique politicienne, l'ambition personnelle des candidats à la relève politique, les rivalités internes pour le pouvoir, ou ce qu'elle appelle les compromissions. Au-delà, elle redoute déjà un décalage entre les objectifs politiques initiaux et leur mise en application concrète. Ne se satisfaisant pas de la pratique politique dans le cadre d'un parti institué,

elle cherche d'autres formes d'engagement comme le syndicalisme, ou comme les mouvements féministes qu'elle côtoie. Comme son grand-père en 58, elle préfère l'effacement politique à l'engagement dans une stratégie partisane ne correspondant pas exactement à ses propres convictions. Un même comportement familial mais qui s'inscrit dans des contextes différents. Tandis que Jean V... ne fut alors fidèle qu'à sa propre conception de la légalité républicaine, la réaction de Camille laisse entrevoir une sorte de remise en cause plus générale de la politique, annonçant le déclin de l'idée même de politique. Ainsi des jugements et des actes, dictés par une même tradition, peuvent avoir des résonances différentes selon les époques et les générations. Ce sont ces résonances nouvelles qui vont se transmettre et non pas une tradition figée qui, de fait, n'existe pas.

Le syndicalisme fournit à Camille V... la possibilité d'une expression radicale plus militante, plus concrète, respectant l'exemple familial d'un engagement combatif. Aujourd'hui responsable syndicale CFTD dans son entreprise, elle veut à son tour montrer à ses enfants « ses implications » et leur communiquer le sens de l'engagement. La socialisation politique de chaque nouvelle génération chez les V... repose sur un même didactisme.

Contrairement à la politique, la religion fait l'objet d'une interruption dans le mouvement de la transmission familiale. Interruption momentanée, et plus ou moins durable, qui est la caractéristique de ce que nous appelons les « obstinations en éclipse ».

Le débat idéologique et intellectuel qui a accompagné les événements de 68 s'est traduit accessoirement, mais très concrètement pour Camille, comme pour beaucoup de jeunes gens de sa génération, par un abandon de la pratique religieuse. Portée par le mouvement de contestation de tous les pouvoirs institutionnels à adopter la morale permissive du moment, Camille met à l'écart les principes rigides de la morale catholique dans laquelle elle a été élevée. Par son refus de pratiquer, elle remet en cause le message religieux qu'ont cherché à lui transmettre ses parents : la joie de l'engagement chrétien, de l'obéissance à l'Eglise et de l'évidence de la foi. Son attitude toutefois ne remet pas en cause tout ce qui constitue son héritage dans ce domaine. Elle reconduit au travers de ses positions politiques et de son engagement syndical la tradition d'un socialisme chrétien assez semblable à celui qu'ont défendu son grand-père, puis son père. L'obstination du sentiment religieux est si forte que Camille ne peut se dire athée aujourd'hui. Et si elle refuse de prendre en charge personnellement l'éducation religieuse de ses enfants, elle ne peut se résoudre à les en priver tout à fait. La responsabilité de l'éducation

religieuse est déléguée à l'école (le fils aîné est scolarisé dans un lycée privé confessionnel), et aux grands-parents qui assurent dans ce registre la continuité de la tradition familiale. La politique et la religion étant étroitement liées, cette éclipse ne sera pas sans influence sur la transmission de la tradition politique.

On le voit, même dans le cas d'une tradition familiale particulièrement forte, transmise et reconstruite sur trois générations, il n'y a jamais simple reproduction. La tradition n'a pu se transmettre qu'au travers des modifications et des déplacements issus du travail de réinterprétation de Paul, puis de Camille, influencés par les changements sociaux, culturels et moraux qui ont marqué leurs générations respectives.

Aujourd'hui, que reste-t-il de la tradition inaugurée par Jean V... ? Les obstinations sont fortes, mais des déplacements de forme comme de contenu s'affirment.

L'obstination première, fondamentale, et constitutive de la tradition politique, est d'abord idéologique : d'une génération à l'autre, les principes d'un humanisme chrétien orienté à gauche fournissent les repères politiques essentiels. Elle est toujours relayée par d'autres obstinations comme le sens de l'engagement, ou encore la nécessité constante de se situer dans le champ réel du rapport de force politique. On choisit son camp : « On n'est pas du côté des conservateurs et des possédants », et d'une façon ou d'une autre, on doit s'inscrire concrètement dans la lutte. Ces principes sont inculqués aux enfants avec une même intentionnalité et un même souci de didactisme ; il s'agit toujours de donner l'exemple de son propre engagement.

Les déplacements, bien que moins massifs, moins fondamentaux, que les obstinations, révèlent pourtant l'ampleur des changements opérés au sein de la tradition familiale. L'abandon de la pratique religieuse, à la fois réaction de Camille vis-à-vis de sa propre socialisation et participation à une évolution culturelle profonde à laquelle furent confrontés les sujets de sa génération, accompagne un abandon comparable, bien que plus tardif, du militantisme politique et partisan traditionnel. Dans cette famille, l'ancrage à gauche persiste, mais le paysage politique a changé. Il s'est d'abord incarné au Sillon, puis dans le parti fourre-tout qu'était, à l'époque, le MRP, pour se reporter aujourd'hui sur le Parti socialiste. On observe chez Camille un déplacement du terrain de lutte proprement politique vers le terrain des luttes syndicales. Déplacement qui pourrait révéler une tendance plus générale caractérisée par une baisse sensible des identifications

partisanes au profit d'appartenances à des groupes moins institutionnalisés, moins formalisés, plus ouverts. Toute tradition familiale est aussi le reflet de la société qui l'entoure.

Au travers de cette famille exemplaire, nous espérons avoir montré qu'une tradition familiale ne peut se comprendre qu'à partir des incessants réajustements et des déplacements internes qui la rendent, à tous moments vivante, c'est-à-dire transmissible.

QUELQUES RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES

- Donegani (J.-M.), Itinéraire politique et cheminement religieux. L'exemple de catholiques militant au Parti socialiste, in *Revue française de Science politique*, vol. 29, n° 4-5, 1979.
- Jennings (K.), Niemi (R.), Continuity and change in political orientation : a longitudinal study of two generations, in *American Political Science Review*, 59 (4), 1975.
- Jennings (K.), Niemi (R.), *Generations and politics*, Princeton, Princeton University Press, 1981.
- Michelat (G.), Simon (M.), *Classe, religion et comportement politique*, Paris, Presses de la Fondation nationale des Sciences politiques, 1977.
- Michelat (G.), Simon (M.), Déterminations socio-économiques, organisations symboliques et vote, in *Revue française de Sociologie*, XXVI-1, 1985.
- Muxel (A.), *La socialisation intentionnelle familiale*, Etude d'une famille sur trois générations, 1945-1982, thèse de 3^e cycle, Paris V, Université René-Descartes, 1983.
- Muxel-Douaire (A.), Chronique familiale de deux héritages politiques et religieux, in *Cahiers internationaux de Sociologie*, vol. LXXXI, 1986.
- Percheron (A.), Transmission des préférences idéologiques au sein de la famille, in *Bulletin de la Société française de Sociologie*, IV (9), juin 1977.
- Percheron (A.), Préférences idéologiques et morale quotidienne d'une génération à l'autre, in *Revue française de Science politique*, vol. 22, n° 2, 1982.
- Percheron (A.), Le domestique et la politique, in *Revue française de Science politique*, vol. 35, n° 5, 1985.
- Singly (F. de), Thélot (C.), Racines et profils des ouvriers et des cadres supérieurs, in *Revue française de Sociologie*, XXVII-1, janvier-mars 1986.
- Thélot (C.), *Tel père, tel fils ?* Paris, Dunod, 1982.

RÉSUMÉ. — *Toute famille a une histoire, son histoire. Mais sur quoi se fonde une tradition ? En présentant un cas exemplaire de ce que peut être une tradition politique familiale, dans la mouvance du catholicisme social, sur près de trois générations, nous essaierons de répondre à cette question. D'abord en mettant à jour quelques mécanismes par lesquels sont assurées la constitution puis la permanence d'une tradition. Ensuite en montrant les transformations, les réajustements et les déplacements internes qui rendent celle-ci à un moment donné toujours vivante, c'est-à-dire transmissible.*

GÉRARD NOIRIEL

Immigration et traditions politiques

Il n'est pas exagéré de dire que jusqu'aujourd'hui, les chercheurs ayant réfléchi au problème des « traditions politiques » en France ont presque tous ignoré la question de l'immigration. On peut mettre en avant deux raisons pour rendre compte de ce fait. Depuis un siècle qu'elle représente un phénomène de premier ordre de la vie économique et sociale française, l'immigration n'a jamais été pensée comme un problème historique, donc susceptible d'interférer avec nos « traditions nationales » (1).

A cela s'ajoute le flou conceptuel qui accompagne le plus souvent l'emploi du mot « tradition ». Comme le soulignait Moses Finley à propos des historiens de la Grèce ancienne, mais cela vaut pour l'époque contemporaine, « il est peu de notions que les historiens (...) soient moins préparés à examiner avec un suffisant esprit critique, enveloppés qu'ils sont par le chaleureux éclat que répand le mot "tradition" » (2).

L'objectif de cette étude est de montrer, qu'en ce qui concerne le monde ouvrier tout au moins, l'immigration est un facteur de première importance pour comprendre l'histoire des traditions politiques en France au xx^e siècle (3).

(1) Ce point de vue est développé dans G. Noiriél, *L'immigration en France ; une histoire en friche*, *Annales ESC*, octobre 1986.

(2) M. Finley, *Mythe, mémoire, histoire*, Paris, Flammarion, 1981, trad. franç., p. 31.

(3) Dès les années 1880, il y a déjà plus d'un million d'étrangers en France ; ils sont trois millions en 1930 et plus de quatre aujourd'hui.

1. — POSITION DU PROBLÈME

Pour simplifier la démonstration, le terme de « tradition » est pris ici dans son sens étroit et primitif. Trois éléments principaux interviennent dans la définition. La tradition est une *transmission* (latin *traditio*) d'idées, de pratiques, de comportements, qui s'effectue principalement de façon *non écrite* (geste ou parole), *de génération en génération*. Dans les pays industrialisés et alphabétisés, on estime que la persistance des traditions ainsi définies est surtout forte dans les classes dominées ; d'où le succès de l'expression « tradition populaire ».

Dans beaucoup d'études de sciences politiques, le terme de « tradition politique » constitue une réponse et non une question. Par exemple, on explique la récurrence des soulèvements populaires de juillet 1789 à mai 1968 par les « traditions de lutte » de la classe ouvrière française. Plus souvent encore, lorsque la cartographie met en évidence des « permanences » dans les comportements électoraux de telle ou telle région sur plusieurs décennies, on évoque la « tradition politique » locale, la « coutume électorale ».

Parmi ceux qui ont tenté d'aller plus loin et de comprendre quelles raisons pouvaient expliquer de telles permanences, il faut bien sûr faire une place à part à André Siegfried, dont tout le *Tableau politique de la France de l'Ouest sous la Troisième République* est traversé par le souci d'expliquer pourquoi la majeure partie de cette région de France a conservé un comportement électoral « archaïque », plus fidèle aux valeurs de l'Ancien Régime qu'à celles de la République. Tour à tour sont invoqués comme facteurs déterminants, le régime de la propriété, l'influence du clergé, de la noblesse, etc. Mais en dépit d'un travail considérable, d'une multitude d'analyses minutieuses, de son aveu même, l'auteur n'est pas parvenu à rendre compte de la diversité des choix électoraux. En particulier, il n'a pas trouvé d'explication décisive pour rendre compte de l'opposition entre l'ouest de la région (qui vote à droite) et l'est (où s'affirment les comportements républicains). Comme raison ultime, Siegfried en est réduit à invoquer les « facteurs ethniques », les « tempéraments » locaux.

A partir du département de la Sarthe, où l'on retrouve cette bipolarisation droite/gauche (permanence des comportements politiques « traditionnels » à l'ouest du département, influence républicaine au sud-est), Paul Bois a démontré que l'analyse siegfriedienne constituait un travail géographique et sociologique remarquable,

mais péchait par « défaut d'histoire » (tableau statique qui ne se tourne jamais vers le passé). Or, au-delà des facteurs économiques et sociaux, pour comprendre l'opposition des comportements politiques de la Sarthe, il faut invoquer une tradition idéologique tenace, dont l'origine est à chercher dans les guerres révolutionnaires, dans l'opposition des « bleus » (républicains) et des « blancs » (chouans), opposition qui a continué à polariser la vie politique locale pendant un siècle et demi. L'ampleur du traumatisme vécu par les communautés paysannes au cours de cette période de crime et de sang est un élément fondamental pour comprendre la vigueur du souvenir. Mais en plus, souligne Paul Bois, « aucun mouvement migratoire n'est venu altérer la physionomie de ces deux populations qui, tout au long du siècle, vont rester pures de tout apport étranger. Pas d'émigration non plus qui aurait pu, par contre-coup, ramener au pays des idées nouvelles » (4). L'idée centrale est ici qu'une « tradition politique » s'explique par l'enracinement des individus, par la stabilité économique et sociale.

On peut voir dans l'explication de Paul Bois une mise en œuvre par un historien de quelques-uns des grands principes de la sociologie durkheimienne, tels qu'ils ont été développés surtout par Maurice Halbwachs dans ses travaux sur la « mémoire collective ». La tradition est du côté de « l'histoire vécue » ; elle s'enracine dans les expériences concrètes faites par les individus ; elle ne survit que tant qu'existe le groupe social qui l'a vu naître, tant que le cadre matériel de la communauté subsiste. Dans ses études sur la « morphologie politique », Halbwachs insiste sur l'importance de l'enracinement d'une population pour la conservation de ses traditions (5).

Abandonnant la prudence de Paul Bois, qui mettait en garde contre toute généralisation hâtive risquant de masquer les diversités locales, Emmanuel Todd et Hervé Le Bras reprennent systématiquement ce type d'explication de la « tradition politique » par l'enracinement et la permanence des populations dans leur ouvrage sur « l'invention de la France » (6). La poussée socialiste aux élections législatives de 1978 en Alsace est vue comme un « retour aux sources » puisqu'au milieu du XIX^e siècle cette région était « républicaine et de gauche ». Dans les régions, l'Est par exemple, où l'on constate sur la longue

(4) P. Bois, *Paysans de l'Ouest*, Paris, Flammarion, coll. « Champs », 1971, rééd., p. 360.

(5) M. Halbwachs, *La mémoire collective*, Paris, PUF, 1968, 2^e éd. et M. Halbwachs, *Morphologie sociale*, Paris, Armand Colin, 1970, rééd.

(6) H. Le Bras, E. Todd, *L'invention de la France*, Paris, Librairie générale française, 1981.

durée, des constantes électorales, « le vote n'est pas affaire d'opinion individuelle mais de coutume sociale. Il a la constance d'une habitude alimentaire ou vestimentaire ». En effet, « ce ne sont pas les lieux, les climats, les ressources industrielles qui donnent aux régions leur caractère ; c'est le maintien d'une population stable qui transmet son organisation sociale et sa conception des rapports humains » (7). Mais on devine la question : dans les régions marquées par le déracinement, l'immigration massive, le bouleversement du cadre matériel, qu'en est-il de la « tradition politique » ? Ne pouvant y répondre, les deux auteurs l'ignorent : « Les grandes migrations vers les mines du Nord et de la Lorraine, l'attraction industrielle font partie de la mythologie économique » (7). Une conclusion aussi surprenante pour qui connaît un tant soit peu les études consacrées à l'histoire industrielle de ces régions s'explique lorsqu'on sait que seules les statistiques concernant les migrations *françaises* ont été prises en compte par les auteurs. Si elles illustrent la relative faiblesse des déplacements de la population nationale, elles ne nous disent rien, et pour cause, de ce phénomène majeur de l'histoire industrielle française au *xx^e* siècle, l'étroite corrélation industrialisation/immigration (8).

2. — DE QUELQUES CONSÉQUENCES DE L'IMMIGRATION SUR LES TRADITIONS POLITIQUES FRANÇAISES

Si l'on se place à un niveau d'ensemble, la recherche historique sur la France contemporaine profiterait certainement beaucoup d'une réflexion sur les rapports migration/évolution politique partant du schéma conceptuel *exit/voice* développé par l'économiste américain Albert O. Hirschman (9). Des études portant sur l'Allemagne ou la Grande-Bretagne ont montré que l'émigration de masse à la fin du *xix^e* siècle avait parfois fonctionné comme une « soupape de sécurité » atténuant les tensions sociales ; qu'à l'inverse ce « vote avec les pieds » avait contribué à la mise en place de « l'Etat-Providence » en Allemagne pour retenir les candidats à l'exil (10).

Le cas français est sans doute beaucoup plus proche du cas améri-

(7) *Ibid.*, p. 212.

(8) En fait l'ampleur de l'immigration est très variable selon les secteurs du marché du travail ouvrier. Pour plus de précisions sur cette question, cf. G. Noiriel, *Les Ouvriers dans la société française*, Paris, Seuil, coll. « Point », 1986.

(9) A. O. Hirschman, *Exit, Voice and Loyalty*, Cambridge (Mass.), Harvard Univ. Press, 1970.

(10) Cf. notamment, S. Kuhnle, Emigration, democratization, and the rise of the European welfare states, dans *Mobilization, Center-Periphery Structures and Nation-Building*, Bergen, Per Torsvik, Universitetsforlaget, 1981.

cain. Ici, il s'agit de mesurer les effets de l'immigration sur la vie politique. On peut faire l'hypothèse qu'avec un décalage d'une vingtaine d'années, on observe dans la France de l'entre-deux-guerres, la même évolution qu'aux Etats-Unis. Dans maints secteurs industriels, une ancienne classe ouvrière, française, ayant des traditions de métier et de lutte collective, est remplacée (notamment à cause de l'hécatombe de la Grande Guerre) par un prolétariat d'origine rurale et étrangère, d'autant plus disposé à accepter les nouveaux postes d'o.s. que la mécanisation du travail multiplie qu'ils n'ont pas de « qualification industrielle » à défendre. La rupture d'une tradition ouvrière qui avait connu son apogée au tournant du siècle, n'est sûrement pas sans rapport avec l'extraordinaire affaiblissement de la combativité du mouvement ouvrier entre 1920 et 1936 (11).

S'il est indéniable que l'immigration de masse a contribué à l'affaiblissement des anciennes traditions du mouvement ouvrier français, elle a aussi permis l'émergence de nouvelles formes de comportements collectifs. On oublie souvent de dire que la première coopérative socialiste a été fondée à Roubaix à la fin du XIX^e siècle à l'initiative de travailleurs belges. Dans les années 20 en Lorraine sidérurgique, ce sont des mineurs italiens, encouragés par des militants communistes italiens chassés de Turin après l'échec du mouvement des Conseils d'usine qui ont mis en place le Parti communiste. Si l'on en croit l'exemple américain, on peut penser qu'en de nombreux centres industriels, l'immigration a favorisé l'implantation des organisations les plus « radicales ». En effet, la première génération d'immigrants, composée d'un grand nombre de célibataires jeunes, hantés par l'idée du retour, subissant avec le plus de force les effets du déracinement et les conditions de travail les plus pénibles, est souvent tentée par l'action violente, illégale (cf. le mouvement anarchiste aux Etats-Unis). En France, le « premier » Parti communiste a bénéficié dans les années 20 de ces dispositions, ceci d'autant plus que son message internationaliste permettait à ceux qui étaient exclus du consensus patriotique de trouver dans le PC un lieu où ils pouvaient poursuivre une lutte politique dont les enjeux étaient situés dans le pays d'origine (12).

(11) Pour une analyse américaine de ce phénomène, cf. D. Montgomery, *Workers' control in America*, Cambridge (Mass.), Cambridge Univ. Press, 1979.

(12) Dans l'entre-deux-guerres, que ce soit en Lorraine, dans la Région parisienne ou dans le Midi, fascistes et antifascistes italiens se combattent pour des enjeux politiques proprement italiens ; à propos de ces luttes en Lorraine du fer, cf. G. Noiriél, *Longwy, immigrés et prolétaires (1880-1980)*, Paris, PUF, 1984. Pour la Région parisienne, cf. P. Milza, *Le fascisme italien à Paris*, *Revue d'Histoire moderne et contemporaine*, juillet 1983.

Ce qui apparaît plus difficile à comprendre dans un pays comme la France où l'on est habitué depuis plus d'un siècle (et bien au-delà des cercles marxistes) à penser la classe ouvrière uniquement à partir de sa définition professionnelle, c'est qu'en plus d'un cas, les facteurs ethniques ont joué un rôle majeur dans la mobilisation collective. Les éternelles explications par la « tradition » ou la « culture » ouvrières ont souvent masqué ce qui relevait en fait des traditions (souvent d'origine rurale) d'un groupe ethnique. Un bon exemple est fourni par « Halluin la rouge », cette commune textile du Nord, vieux fief communiste, célèbre dans l'entre-deux-guerres par sa combativité. Très souvent on a interprété ces pratiques de lutte en termes de « prise de conscience de classe ». Aujourd'hui, on commence à comprendre que l'un des facteurs essentiels de la violence politique de la classe ouvrière locale est lié à ses origines non seulement belges, mais aussi flamandes. « L'histoire politique et sociale d'Halluin est l'histoire d'une population d'origine flamande en quête d'intégration (...). Les fils et petits-fils de ces immigrants conservèrent longtemps les réflexes des déracinés : le repli autour de la tradition, l'allégeance aux rites et aux croyances populaires, le complexe du ghetto » (13).

Pour comprendre l'extraordinaire mobilisation qui en 1924 rassemble les ouvriers derrière le PCF contre un patron du textile local, il faut invoquer des raisons « de classe » (Désiré Ley est un chef d'entreprise particulièrement détesté), mais aussi des raisons liées à l'origine ethnique de la population. La lutte prend en effet la forme d'un carnaval de huit jours qui renoue avec les plus anciennes traditions du folklore flamand.

Lorsqu'on a admis que l'immigration historique a pu introduire une rupture dans des traditions collectives ouvrières ou introduire dans la vie politique française de nouveaux types de comportements collectifs, la question se pose de savoir dans quelle mesure ceux-ci ont pu à leur tour devenir des « traditions » ; autrement dit comment ceux-ci ont-ils pu se transmettre aux générations suivantes. Pour répondre à une telle interrogation, les chercheurs français sont handicapés. Nous n'avons pas l'habitude de penser, comme les Américains, en termes de « générations ». Epousant un peu trop facilement le point de vue de l'Etat français (reflété par exemple par les statis-

(13) Les migrations massives venues de Belgique à la fin du XIX^e siècle ont déplacé la frontière linguistique à tel point qu'Halluin est devenue une enclave flamande en territoire français, le flamand étant la langue du ghetto, encerclé par le « patois » parlé par les ouvriers français ; cf. M. Hastings, *Communisme et folklore* ; étude d'un carnaval rouge, Halluin 1924, *Ethnologie française*, avril 1986.

tiques administratives mises au point depuis plus de cent ans), les historiens ont jusqu'ici considéré que la question des origines pour les Français d'ascendance étrangère était sans objet. Il ne serait pas difficile de montrer, texte à l'appui, que pour beaucoup, implicitement tous les citoyens français ont des origines remontant à notre glorieuse Révolution. Dans l'arrondissement de Briey cependant, le sociologue Serge Bonnet a montré qu'il y avait une étroite corrélation entre la progression du vote communiste et la progression des patronymes italiens sur les listes électorales. Dans cette région, la tradition communiste est avant tout une tradition italienne ; le critère de classe (vote massivement ouvrier) se combine au critère de l'origine nationale (14).

Cependant, il ne semble pas que l'on puisse évoquer, à un échelon plus large, un « vote ethnique » comme on a pu le faire aux Etats-Unis. Pour des raisons impossibles à évoquer ici (15) les communautés ethniques et nationales se sont maintenues avec beaucoup moins de vigueur en France, si bien qu'on peut penser qu'au niveau de la troisième génération (encore faudrait-il le prouver par des recherches qui à ma connaissance n'existent pas), le critère de l'origine nationale ne joue plus dans les préférences politiques.

Au niveau national, cela est dû principalement au fait qu'aucun parti n'a jamais cherché à capter les voix des électeurs d'origine étrangère en mettant explicitement en avant ce type de critère. Mais il faut aussi signaler qu'au niveau des communautés locales, pour que de nouvelles traditions politiques influencées par la culture des immigrants s'implantent en milieu ouvrier, il a fallu qu'un certain nombre de conditions soient réunies. L'exemple de deux communes minières voisines du Pas-de-Calais illustre à ce propos la valeur heuristique des analyses de Maurice Halbwachs sur les cadres sociaux de la mémoire. Sallaumines et Noyelles-sous-Lens ont été toutes les deux détruites en bonne partie par la première guerre mondiale ; ces deux communes ont connu ensuite une immigration polonaise massive destinée à remplacer les mineurs français morts au combat ou partis ailleurs. Pourtant, seule la commune de Sallaumines élit en 1935 (et pour longtemps) un maire communiste ; Noyelles restant fidèle à la tradition socialiste d'avant 1914. La raison majeure de cette divergence tient au fait qu'à Sallaumines,

(14) Cf. S. Bonnet, *Sociologie politique et religieuse de la Lorraine*, Paris, Presses de la Fondation nationale des Sciences politiques, 1971.

(15) Les enjeux historiques d'ensemble de l'immigration dans la société française contemporaine sont analysés dans G. Noiriel, *Histoire de l'immigration (XIX^e-XX^e siècle)*, Paris, Seuil (à paraître).

la rupture a été totale ; l'ancien village n'a pas été reconstitué et les vieilles familles qui l'habitaient ont disparu. Rien n'a pu s'opposer à la mise en place d'un nouveau groupe ouvrier hégémonique, très lié à la mine, qui finit par imposer ses traditions politiques à toute la communauté. A Noyelles par contre, la reconstruction de l'ancien village a entraîné le retour des anciennes familles locales et celles-ci ont réussi, bien que minoritaires, à conserver leur emprise sur la vie politique locale (du fait aussi qu'elles appartiennent aux catégories sociales les plus aisées de la commune, l'immigration leur ayant permis de devenir des « notables ») (16).

Comme on le voit cet exemple confirme l'idée que l'enracinement d'une population est une condition nécessaire du maintien de sa tradition politique. Mais on peut ajouter que dans les régions qui ont connu des bouleversements économiques et sociaux importants, il suffit qu'une petite fraction de la population d'origine subsiste pour que bien souvent — du fait que l'ancienneté de peuplement est souvent un atout décisif tant au niveau économique qu'au niveau politique — elle parvienne à imposer ses propres traditions aux nouveaux venus. Contrairement à ce qu'on dit souvent, même au sein de la classe ouvrière, les rivalités entre groupes anciens et nouveaux, Français et étrangers, l'emportent longtemps sur la « solidarité de classe ». Si l'apparition d'une nouvelle tradition politique conforme aux aspirations des nouveaux venus, si même le syncrétisme entre ancienne et nouvelle tradition, sont si lents à apparaître, c'est que comme l'a montré Norbert Elias dans son étude anthropologique d'un faubourg d'une ville industrielle anglaise, le groupe ancien déploie tous ses efforts pour empêcher que les nouveaux venus ne se constituent eux-mêmes en communauté, avec leur propre système de valeur, leurs traditions, etc. Comme si l'identité même du groupe, sa raison d'être étaient en jeu (17). Lorsque cette lutte pour maintenir durablement l'immigration dans un état d'atomisation est réussie, il y a peu de chance que les immigrants parviennent à construire une tradition politique conforme à leur expérience propre.

On devine par cette analyse combien de luttes il a fallu déployer, combien de combats il a fallu mener pour reproduire ces « permanences » politiques que nous délivrent avec leur naïve sérénité les

(16) Cf. l'analyse détaillée de cette opposition dans C. Dubar, G. Gayot, J. Hédoux, Sociabilité minière et changement social à Sallaumines et à Noyelles-sous-Lens (1900-1980), *Revue du Nord*, avril-juin 1982.

(17) N. Elias et J. L. Scotson, *The Established and the Outsiders*, Londres, Franck Cass & Co., 1965.

cartes de géographie électorale (18). Pour compliquer les choses ajoutons que si derrière une « tradition » politique peut se cacher une rupture sociologique, à l'inverse, une apparente « rupture » dans les comportements électoraux peut masquer la permanence d'un comportement. L'arrondissement de Briey en Lorraine a été le théâtre d'une spectaculaire mutation politique dans les années 1950, puisque cette région traditionnellement de droite a versé sans crier gare dans le communisme le plus extrême. Et pourtant les observateurs remarquaient que ces changements d'attitude politique n'empêchaient pas le maintien d'une attitude « patriotique » typiquement lorraine, illustrant la permanence d'un « tempérament » régional ayant plus de cent ans d'âge.

Mais ici non plus il n'est pas possible d'invoquer la permanence du peuplement pour expliquer la permanence des comportements puisque la majorité de la population actuelle de cette région est d'origine étrangère. C'est une autre modalité de la transmission des « traditions politiques » qu'il faut mettre en avant. En effet, si cette communauté ouvrière a trouvé grâce au PCF une forme et un contenu politiques adaptés à son expérience, bien éloignés de la tradition proprement lorraine, elle n'en a pas moins subi, surtout la deuxième génération italienne qui a grandi dans l'ambiance nationaliste de l'entre-deux-guerres, les effets de la pression xénophobe. La hantise, intériorisée à cette époque, d'un rejet hors de la communauté nationale, a puissamment contribué à la naissance de cette disposition collective durable poussant les individus à toujours vouloir donner des gages de leur attachement à la France, que ce soit par leur engagement dans la Résistance, par leur amour pour le travail du fer et de l'acier, symboles de l'indépendance nationale, ou par leur mobilisation collective derrière les symboles de la Lorraine traditionnelle (croix de Lorraine et jeunes enfants revêtus du costume folklorique de la province) lors des grandes manifestations contre les fermetures d'usines en 1979. Pour cette communauté issue de l'immigration, la « tradition patriotique » s'explique, comme on le voit, par une histoire bien différente de celle des Lorrains de souche.

(18) Je ne parle pas ici de toutes les formes de manipulation politique que permet le « suffrage universel » par redécoupage de circonscriptions, etc., et qui constituent une autre manière de produire de la « tradition politique ». Si la Meurthe-et-Moselle est restée un département de droite en dépit des bouleversements de son peuplement, c'est aussi parce que les immigrants ont été massivement regroupés dans un seul arrondissement.

RÉSUMÉ. — *Les explications avancées par les historiens à la suite d'André Siegfried pour rendre compte des traditions politiques en France, ne permettent pas de comprendre l'importance de l'immigration dans l'évolution des comportements politiques ouvriers du XX^e siècle. C'est pourquoi d'autres hypothèses de travail sont proposées ici à partir des études sur le sujet effectuées aux Etats-Unis.*

JEAN-FRANÇOIS SIRINELLI

*Serres ou laboratoires
de la tradition politique ?
Les khâgnes des années 1920*

Les khâgnes des années 1920 (1) ont-elles été un lieu de transmission de la tradition politique ? La question peut surprendre. Ces classes préparatoires au concours de l'École normale supérieure, en effet, ne constituent apparemment rien de bien prestigieux à cette date : quelques salles sombres dans une douzaine d'établissements, l'une — à Louis-le-Grand — accueillant des effectifs pléthoriques, à la limite de l'asphyxie, les autres abritant au contraire, le plus souvent, de maigres auditoires aux résultats incertains. Le chercheur ne risque-t-il pas, dès lors, de majorer l'importance du site sur lequel il travaille et de fausser ainsi la perspective ?

COMMENT L'ESPRIT VIENT AUX CLERCS

La question cependant doit être posée. Plusieurs raisons, imbriquées, y invitent. Et, tout d'abord, l'angle d'approche choisi. Notre recherche sur la khâgne s'intégrait, de fait, dans un projet plus large : contribuer à une meilleure connaissance de l'histoire des intellectuels français (2). Ceux-ci, souvent, n'ont été observés que sous l'angle, important, de l'histoire des idées. Cette histoire généalogique

(1) Cf. notre thèse de doctorat d'Etat, *Khâgneux et normaliens des années vingt. Histoire politique d'une génération d'intellectuels (1919-1945)*, Université de Paris X, 1986, 2 117 p., à paraître chez Fayard. Sur les principales directions de recherche de cette thèse, cf. notre article : *Khâgneux et normaliens dans l'orage 1919-1945, Information historique*, 1986, n° 5.

(2) Sur cette histoire, cf. Pascal Ory et Jean-François Sirinelli, *Les intellectuels en France, de l'Affaire Dreyfus à nos jours*, Paris, Armand Colin, 1986, 264 p.

de la vie de l'esprit, illustrée notamment par Jean-Jacques Chevallier et Jean Touchard, est un jalon essentiel de l'histoire politique, mais notre propos est autre ou, plus précisément, se veut complémentaire. Il peut se résumer dans cette interrogation : comment l'esprit vient-il aux clercs ? En d'autres termes, moins que l'histoire des idées elles-mêmes, c'est une contribution à l'histoire de leur acculturation dans le milieu intellectuel français que nous avons voulu entreprendre.

Or, la khâgne des années 1920 est l'un des lieux où s'est faite cette acculturation. Y sont passés, en effet, nombre d'intellectuels nés dans la première décennie du xx^e siècle — appelons cette génération la « génération de 1905 » — et ayant ensuite traversé ce siècle en le marquant de leur empreinte : Jean-Paul Sartre et Raymond Aron sont, à cet égard, les figures emblématiques de cette génération khâgneuse. A la Libération, vingt ans après leurs « vingt ans », les membres de cette classe d'âge occupèrent, et pour longtemps, le devant de la scène intellectuelle. Et quarante ans après leurs « quarante ans », au seuil des années 1980, ils jetteront leurs derniers feux. Entre-temps, du reste, d'autres générations intellectuelles se seront ébrouées en khâgne. Au moment de leur « expédition en Haute Intelligentsia », en 1981, Hervé Hamon et Patrick Rotman (3) avaient ainsi localisé dans les classes préparatoires littéraires la « matrice initiale » de la strate des « intellocrates », quinquagénaires passés par les khâgnes de l'après-guerre. Un rameau de la génération de la guerre d'Algérie se forma aussi en khâgne et 1968 eut également sa génération khâgneuse (4).

Pour ces apprentis intellectuels, le passage par la khâgne se fait à un âge où les influences sont vivaces et les amitiés aisément tissées. Et ainsi replacée en perspective — la khâgne, vivier de futurs « grands » clercs, à l'âge de l'éveil intellectuel et politique —, la question posée en introduction redevient légitime et peut donc se formuler par ces interrogations : dans cet éveil, la khâgne a-t-elle joué un rôle ? Et est-ce, de ce fait, un lieu de prise de relais idéologique ?

(3) Hervé Hamon et Patrick Rotman, *Les intellocrates*, Paris, Ramsay, 1981.

(4) Sur les générations intellectuelles d'après-guerre, dont la khâgne fut parfois le berceau, outre *Les intellectuels en France, de l'affaire Dreyfus à nos jours*, cf. nos recherches sur « Les normaliens de la rue d'Ulm après 1945 : une génération communiste ? » (*Revue d'histoire moderne et contemporaine*, 1986, 4) et sur « Les intellectuels et Pierre Mendès France : un phénomène de génération ? » (in *Pierre Mendès France et le mendésisme*, sous la direction de François Bédarida et Jean-Pierre Rioux, Fayard, 1985) ; cf. aussi notre contribution, « La khâgne », au volume 3, II, 2, des *Lieux de mémoire, La nation****, sous la direction de Pierre Nora, Paris, Gallimard, 1986.

UN EFFET DE GROUPE ?

A problème complexe, réponse malaisée. L'étude de quelques cas particuliers ne permet guère, en effet, de trancher. Ainsi, si l'hypokhâgne et la khâgne furent pour Robert Brasillach, à travers l'influence de son professeur André Bellessort et sa rencontre avec le futur Thierry Maulnier, un terreau maurrassien dont ont bien rendu compte les premiers chapitres de *Notre avant-guerre*, une étude plus attentive montre que le rôle de l'un de ses professeurs du lycée de Sens avait été déjà déterminant en amont, avant le baccalauréat. Dans le cas de Paul Nizan, c'est au contraire en aval, rue d'Ulm, qu'eurent lieu les évolutions décisives, même si, là encore, le séjour en khâgne fut, les indices sont convergents, un moment important pour le futur auteur d'*Aden Arabie*. Quant à Jean-Paul Sartre, pour lui l'aval et l'amont se valent, et c'est un cours politiquement paisible que suit alors le jeune homme, peu intéressé, ni en khâgne ni à l'École normale supérieure, par les problèmes de la cité, mais montrant déjà, en revanche, un indéniable penchant pour la littérature et empruntant dès cette époque les voies parallèles de l'écriture.

En ce qui concerne les cas individuels, on peut donc trouver des arguments en faveur d'une influence profonde de la khâgne comme lieu de prise de relais politique, mais aussi étayer une réponse négative à la même question. Reprenons donc plutôt l'étude dans sa dimension collective, à la recherche d'un éventuel *effet de groupe*.

Pour la moitié environ des khâgneux (5), dont Jean-Paul Sartre, la question ne se pose guère, ces jeunes étudiants entrant et ressortant apolitiques du couloir khâgneux. Non que la traversée ait été forcément sans influences, mais ces influences se sont exercées sur d'autres registres. Pour l'autre moitié, en revanche, l'intérêt pour la vie de la cité est avéré, avec, il est vrai, une amplitude variable. Cette seconde moitié, *grosso modo*, pense à gauche et la khâgne, de ce fait, penche de ce côté du paysage politique.

Il serait, en effet, hasardeux d'inférer de la célèbre description de la khâgne de Louis-le-Grand dans *Notre avant-guerre* que cette classe était politiquement polychrome : Robert Brasillach et ses amis maurrassiens n'y étaient en aucun cas représentatifs et y apparaissaient plutôt comme des oiseaux rares.

Dans un « Quartier latin » — entendu ici dans un sens générique —

(5) Pour l'établissement de cette proportion, on se reportera à *Khâgneux et normaliens...*, réf. cit.

alors plutôt orienté à droite (6), le khâgneux politique est souvent socialiste ou socialisant, parfois radical ou Jeune République, rarement communiste, l'ensemble constituant une gauche incontestablement composite mais puisant à une source commune : le pacifisme. L'imprégnation pacifiste déborde largement, en effet, le seul terreau socialisant — même si celui-ci constitue une strate épaisse du socle politique de la khâgne — et touche une large part de la mouvance khâgneuse. Au reste, cette sensibilité a souvent d'autres racines que l'influence socialiste : le rôle du philosophe Alain, par exemple.

Ce qui nous ramène à la question initiale : *quid* de la khâgne, dans ce penchant à gauche et ce pacifisme ? Joue-t-elle un rôle dans la perception des données immédiates de la conscience politique de ses élèves ? Deux pistes, à cet égard, sont à explorer : les professeurs et les camarades. Pour les premiers, une distinction s'impose. Nous avons proposé ailleurs (7) une typologie entre « entraîneurs », « maîtres » et « éveilleurs ». L'influence des plus nombreux, les « entraîneurs », s'est bornée à permettre, à force de dévouement, et parfois de talent, au plus grand nombre de leurs élèves d'entrer rue d'Ulm ou d'obtenir une bourse de licence. Les « maîtres » — par-delà le sens général que la coutume khâgnale avait généreusement accordé à tous les professeurs de ces classes — ont profondément marqué leurs élèves dans leurs disciplines respectives mais leur influence s'est cantonnée à ces seules disciplines. Il faut au contraire, dans le cas des « éveilleurs », dépasser cette aire d'influence. Le terme nous paraît bien convenir, en effet, pour définir une catégorie d'hommes ou de femmes qui, sans être eux-mêmes forcément très connus ou sans avoir toujours acquis de leur vivant une réputation en rapport avec leur rôle réel, ont été, dans différents secteurs de la vie intellectuelle française, un levain pour les générations suivantes. Cette catégorie, on le voit, dépasse les seuls professeurs, de khâgne ou d'autres institutions scolaires et universitaires. Le cas le plus connu demeure celui de Lucien Herr, dont l'influence fut profonde et durable — même s'il convient d'en pondérer l'importance, en relativisant certaines sources trop pieuses —, mais dont la notoriété n'avait guère

(6) Cf. Jean-François Sirinelli, *Action française : main basse sur le Quartier latin*, *L'Histoire*, n° 51, décembre 1982.

(7) Cf. Aux lisières de l'enseignement supérieur : les professeurs de khâgne vers 1925 (in Christophe Charle et Régine Ferré, *Le personnel de l'enseignement supérieur en France aux XIX^e et XX^e siècles*, Paris, Éd. du CNRS, 1985) et Biographie et histoire des intellectuels : le cas des « éveilleurs » et l'exemple d'André Bellessort, *Sources. Histoire au présent*, n° 3-4, 1985.

dépassé les cercles d'initiés. Dans le milieu de l'édition, un Jean Paulhan, dans l'ombre de Gaston Gallimard, ou un Bernard Groethuysen, resté lui aussi dans la coulisse, ont pourtant exercé une influence déterminante sur certains des auteurs de la NRF. Pour en revenir aux seuls professeurs, peuvent être considérés comme « éveilleurs » ceux dont l'influence a dépassé la simple transmission — même décisive, comme dans le cas des « maîtres » — d'une discipline, pour déboucher plus largement sur une influence intellectuelle — avec, parfois, des incidences politiques — s'exerçant sur des jeunes gens appelés à devenir à leur tour des clercs.

Ainsi définie, la catégorie devient un club très fermé. Pour les années vingt, il s'est trouvé deux professeurs de khâgne seulement pour parvenir à un tel statut : le philosophe Alain et le littéraire André Bellessort. Leur influence ne saurait être autopsiée ici. Elle fut réelle et pose, de surcroît, le problème d'une généalogie des influences, problème clé dans l'étude des phénomènes de transmission politique ou intellectuelle. Pour Bellessort comme pour Alain, cette généalogie existe, en effet, l'un et l'autre étant des maillons d'une longue chaîne de filiation. Pour Alain, par exemple, Régis Debray observe justement dans *Le pouvoir intellectuel en France* un « engendrement des classes, des khâgnes et des thurnes, qui permettait encore à un grimaud des années 1960, grâce à un professeur de Louis-le-Grand (Maurice Savin), ancien élève d'un professeur à Henri-IV (Emile Chartier, dit Alain), lui-même ancien élève d'un professeur à Michelet (Jules Lagneau), d'avoir sous les yeux l'ombre portée d'un saint laïc né au lendemain de 1848 » (8).

Un rôle incontestable des professeurs, donc, mais statistiquement très limité. Qu'en est-il de l'autre paramètre, la convivialité khâgnale et l'influence éventuelle de camarades de classe ? Là encore, cette influence est indéniable mais relative. Le milieu des khâgnes est constitué de microclimats politiques, à l'abri desquels de telles influences s'exercent. Deux exemples, là encore limités aux années 1920, sont à cet égard significatifs. C'est la mouvance socialiste, nous l'avons vu, qui est alors la plus importante chez les khâgneux, et en son sein le futur historien Georges Lefranc joua un rôle de prosélyte, moins du reste par une campagne assidue d'évangélisation que par son rayonnement d'animateur du Groupe d'études socialistes des

(8) Régis Debray, *Le pouvoir intellectuel en France*, Paris, Ramsay, 1979, p. 62. Maurice Savin (1905-1978), khâgneux à Henri-IV entre 1923 et 1926, agrégé de philosophie en 1929, termina sa carrière comme professeur de khâgne à Louis-le-Grand. Pour les filiations Jules Lagneau, Alain et Henri Chantavoine, André Bellessort, cf. *Khâgneux et normaliens...*, réf. cit.

Ecoles normales supérieures, où se retrouvaient normaliens et khâgneux. C'est, semble-t-il, en fréquentant ce Groupe que le khâgneux de Condorcet Claude Lévi-Strauss devint socialiste, sous l'influence de Georges Lefranc. C'est tout au moins ce qui ressort du témoignage de ce dernier, en 1981 :

« Il nous arrivait aussi, à Le Bail et à moi, de faire des adeptes, sans parfois l'avoir cherché. Je fus très étonné, quelques années plus tard, dans une réunion de *Révolution constructive*, d'entendre Claude Lévi-Strauss me dire : c'est toi qui par tes interventions au Groupe m'a rendu socialiste » (9).

Le point est plus important qu'il n'y paraît. D'abord parce que le jeune Lévi-Strauss — qui, entre-temps, avait quitté Condorcet pour des études de droit et de philosophie — deviendra, en avril 1928, secrétaire général de la Fédération nationale des Etudiants socialistes. Ensuite parce que ce Groupe d'Etudes socialistes des Ecoles normales supérieures est lui-même la matrice, dans les années 1920, de *Révolution constructive* (10), tendance de la SFIO qui fera parler d'elle au cours de la décennie suivante. Or, il est possible de reconstituer une sorte de généalogie qui, avant même *Révolution constructive*, la FNES, et le Groupe d'Etudes socialistes des ENS, prend sa source dans la khâgne de Louis-le-Grand où Georges Lefranc et quelques-uns de ses camarades avaient fondé un « Bloc des Gauches ».

Autre cas significatif — mais qui concerne davantage, il est vrai, l'Ecole normale supérieure que la khâgne elle-même —, celui de Raymond Aron. Le futur théoricien de *Paix et guerre entre les nations* a d'abord été un pacifiste convaincu et son éveil à la politique s'est fait, entre autres, à l'ombre du *Mars ou la guerre jugée* d'Alain (11). Or, Raymond Aron, en provenance de la khâgne de Condorcet, n'a pas été l'élève du philosophe du lycée Henri-IV et l'influence de ce dernier s'est donc exercée par disciples interposés. Il existe du reste

(9) *Cahiers de l'OURS*, n° 116, janvier 1981, p. 45. Dans *Visages du mouvement ouvrier français*, un an plus tard, Georges Lefranc introduisait, il est vrai, une variante de cette phrase : « C'est toi qui, par tes interventions au Groupe, m'a définitivement converti au socialisme » (*op. cit.*, Paris, PUF, 1982, p. 69). Le « définitivement » introduit l'antériorité éventuelle de l'engagement socialiste par rapport au passage en khâgne.

(10) Cf. notre Note sur *Révolution constructive* : des non-conformistes des années vingt ?, *Bulletin du Centre d'Histoire de la France contemporaine*, Paris X, n° 5, 1985.

(11) Cf. Jean-François Sirinelli, Raymond Aron avant Raymond Aron, *Vingtième siècle. Revue d'histoire*, n° 2, avril 1984.

un texte de jeunesse de Raymond Aron — sans doute son deuxième texte imprimé (12) — très explicite à cet égard :

« A l'École normale, s'agit furieusement — corps et âme — un groupe de jeunes hommes, robustes et sains, heureux d'appliquer, sur les champs de sports et dans les Universités populaires, dans le travail du labour et par des pétitions politiques, les conseils du Maître. On les appelle « les disciples d'Alain », l'administration et certains élèves avec terreur, d'autres avec amitié, parfois même avec respect... Pour mon compte, je dois beaucoup à l'amitié de quelques-uns de ses élèves, en même temps qu'à ses livres. Ou plutôt c'étaient la vie et l'homme devinés à travers l'admiration de disciples qui ajoutaient à la puissance des écrits. Ainsi on le respecte, admire, aime, avant même de le connaître » (13).

La cause semble entendue. Resterait à identifier plus précisément le « disciple » qui fit connaître Alain à Raymond Aron. Il s'agit « peut-être » du camarade de promotion de ce dernier, le philosophe Georges Canguilhem. Les *Mémoires* ne sont qu'en partie éclairants sur ce point : « Sans doute des élèves d'Alain me servirent-ils d'intermédiaires », note l'auteur, avant d'ajouter quatre pages plus loin « peut-être Georges Canguilhem fut-il l'intercesseur entre Alain et moi » (14).

UN MILIEU DE SERRE

Que ce soit par le rayonnement de quelques professeurs ou par des rencontres et amitiés avec des camarades, la khâgne joue donc

(12) Le premier texte imprimé de Raymond Aron est vraisemblablement A propos de la trahison des clercs, dans les *Libres Propos* du 20 avril 1928 (nouvelle série, 2^e année, n^o 4, p. 176-178). Nous avons signalé cette note de Raymond Aron sur Julien Benda dans un article du *Monde Dimanche* (Quand Aron était à gauche de Sartre..., 17 janvier 1982, p. XII-XIII) en formulant l'hypothèse qu'il s'agissait probablement du premier texte imprimé aronien ; hypothèse que le principal intéressé n'a pas contestée : dans une lettre qu'il nous a envoyée le 3 février 1982, il évoque cette note sur Benda et écrit : « Du coup, je vais rechercher ce texte que je n'avais pas oublié mais que je n'ai pas relu depuis plus d'un demi-siècle. » L'année suivante, fait docteur *honoris causa* de l'Institut Weizmann de Jérusalem, il y prononce un discours sur « les intellectuels et la politique » et revient longuement sur ce texte, « le premier article que je publiai... que m'a rappelé un jeune historien dont la thèse porte sur les normaliens de ma génération » (*Commentaire*, n^o 22, été 1983, p. 259-263, citation p. 260). Dans ses *Mémoires*, l'expression utilisée est moins affirmative : « Le premier texte que j'aurais publié, à en croire... » (Paris, Julliard, 1983, 778 p., p. 47). La *Bibliographie* de Raymond Aron récemment publiée (tome I : *Livres et articles de revue*, établi par Perrine Simon, Paris, Julliard, Société des Amis de Raymond Aron, 1986, p. 11) place cet article en tête de liste.

(13) *La Psychologie et la vie. Revue de psychologie appliquée*, 3^e année, n^o 1, janvier 1929, p. 10-11. La *Bibliographie* signalée à la note précédente ne mentionne pas cet article, mineur il est vrai.

(14) Raymond Aron, *Mémoires*, réf. cit., p. 41 et 45.

un rôle à la fois comme *lieu de formation*, où s'exercent des influences parfois décisives, et comme *cadre de sociabilité*, où se fondent des groupes qui sont autant de structures d'accueil et où se tissent des liens souvent durables. Lieu de formation, cadre de sociabilité, les conditions sont réunies pour faire de la khâgne un site de transmission des héritages politiques et intellectuels.

A deux objections près, et qui sont de taille. On pourrait, d'une part, faire la même analyse pour toute institution universitaire : des jeunes gens y ont des professeurs, parfois marquants, et des camarades, à un âge où l'osmose intellectuelle se fait plus aisément. D'autre part, les influences exercées peuvent, en fait, être extérieures à la khâgne et relever, plus largement, de l'air du temps culturel, qui est par définition *extra muros*. Certes, les khâgnes restent largement à l'abri des modes, mais les microclimats qui s'y développent demeurent tout de même tributaires de la circulation des grands flux idéologiques. Ainsi, après la seconde guerre mondiale, ces classes passeront de l'ère littéraire — dont Alain, quoique philosophe, était, d'une certaine manière, un représentant caractéristique — à l'ère philosophique, et parmi les « maîtres » et les « éveilleurs » qui y professent, les philosophes vont peu à peu ravir leur magistrature d'influence aux littéraires.

Faudrait-il, dès lors, conclure au contraire à une non-spécificité de la khâgne en ce qui concerne la transmission de la tradition politique ? Assurément pas. Car cette classe présente trois traits constitutifs qui, associés, en font un milieu particulier : celui-ci, en effet, est socialement assez homogène, trié sur le volet et clos.

Sociologiquement, les khâgneux sont issus en nombre des classes moyennes (15) et la moitié d'entre eux sont des boursiers. Le profil commun est celui de brillants lycéens, souvent prix d'excellence des lycées et collèges français, parfois lauréats du Concours général. Il y a dans le khâgneux type comme un rêve d'inspecteur général : le bachelier tel qu'il devrait être. Et ces jeunes étudiants titrés, souvent dépositaires des espérances familiales, vont pendant deux, trois, parfois quatre ans, travailler d'arrache-pied, internes souvent, « bûcheurs » toujours. Les provinciaux « montés » à Paris préparer le concours vivront leurs années étudiantes en marge de la capitale plutôt qu'en son sein et lui resteront parfois totalement étrangers.

(15) Cf. Jean-François Sirinelli, *The Ecole Normale supérieure and elite formation and selection during the Third Republic* (in Jolyon Howorth et Philip G. Cerny (ed.), *Elites in France : origins, reproduction and power*, London, Frances Pinter, 1981).

De toute façon, quels que soient les rapports entretenus avec la grande ville d'accueil, les khâgneux resteront surtout en vase clos, de dortoirs en réfectoires, de salles de classe en salles d'études.

A y regarder de plus près, de tels traits constituent un milieu de serre, univers fini, tiède mais pas forcément douillet, fermé aux brises des modes intellectuelles et aux bourrasques des avant-gardes politiques. Cette serre permet la croissance de ces intellectuels en herbe, en d'autres termes leur éveil intellectuel et souvent politique, les influences s'exerçant de manière endogène. Car, en deuxième analyse, une moitié seulement d'« apolitiques » c'est peu au regard d'autres communautés de jeunes gens des années 1920, y compris en milieu étudiant. Et l'atmosphère de serre explique la faiblesse de ce taux. Elle explique aussi l'homogénéité politique certaine de ce milieu, qui penche du même côté, au moment où le « Quartier latin » est davantage divisé. Elle entraîne aussi un certain conformisme — sans que le terme soit ici connoté —, aussi bien sur le plan politique — peu d'extrêmes en khâgne, qui ne fut guère alors terre nourricière en communistes ou en maurrassiens — ou culturel — peu d'impact du surréalisme, par exemple. Lieu de mémoire des mots et des tournures, c'est aussi un conservatoire des valeurs politiques d'identité : d'une certaine façon, le khâgneux des années 20 est en phase, culturellement et politiquement, avec ses professeurs, qui eurent vingt ans au moment de l'affaire Dreyfus. Conformisme plus que révolte, donc, et continuité plus que rupture.

Est-ce dire que, par-delà le fil des générations, l'éveil politique des khâgneux se fasse par simple « clonage » ? Assurément pas car il y a bien, à y regarder de plus près, gauchissement : la famille et les professeurs étaient souvent radicaux ; le phénomène de génération allié au « sinistrisme » apparent de la vie politique aidant, les enfants seront socialistes, mais leur socialisme est un *socialisme de continuité*. Continuité, on le voit, ne signifie pas immobilisme et le milieu de serre n'a jamais été une simple glacière qui conserverait telle quelle la tradition politique. Il y a, au contraire, passage des khâgneux d'un cran à gauche à chaque génération.

Les explications de ce phénomène sont multiples. Le « sinistrisme » cher à Albert Thibaudet se trouve à nouveau confirmé mais, cause autant qu'effet, une telle donnée a ici des vertus descriptives plus qu'explicatives. Certes, à chaque génération khâgneuse, le relief politique est comme rajeuni, ses contours sont ravivés par ce « sinistrisme », mais quelles sont les forces tectoniques agissantes ? L'« affranchissement par glissement » (Mona Ozouf) ? L'observation est fine et le paramètre important, et le passage au communisme

après la seconde guerre mondiale d'une génération khâgneuse souvent issue de milieux de petits fonctionnaires socialistes ou socialisants fournit confirmation. Mais une telle explication ne permet pas de mettre à nu les rouages du mécanisme de gauchissement.

Il est possible, à cet égard, de proposer une autre explication qui tient à la nature du champ étudié, le milieu intellectuel. Ce milieu est, par essence, le domaine du métapolitique (les luttes idéologiques) plus que du politique (les enjeux électoraux, notamment). Et entre les deux niveaux, il y a décalage, et donc fossé, quasi constant (16). Ce décalage existe, en tout cas, au milieu des années 1920. Certes, la victoire du Cartel des Gauches en 1924 marque le triomphe politique — au moins apparent — du radicalisme. Et pourtant, à la même date, ce radicalisme, nourri des combats de la fin du XIX^e siècle, est déjà moribond dans les milieux de la « haute intelligentsia », où les phénomènes de rétention idéologique et d'inertie culturelle, quoique non négligeables, sont moins fréquents que dans le reste de la société civile. Dans cette « haute intelligentsia », les faire-part de décès du radicalisme de la Belle Epoque sont déjà arrivés, au moment même où les déclarations de victoire du Cartel sont rédigées. Comme toujours en pareil cas, ce sont précisément les jeunes intellectuels, vierges de tout passé idéologique, qui suivent, le plus tôt et le plus facilement l'évolution : pour eux, à gauche, le slogan serait bien : « plutôt Blum qu'Herriot », et à cette époque, on l'a vu, les jeunes khâgneux rejoignent nombreux la SFIO. A la même date, du reste, les avant-gardes de la société intellectuelle — les surréalistes ou le groupe *Philosophies*, par exemple — ont une autre étape d'avance et commencent à être attirés par le communisme.

GÉNÉRATIONS INTELLECTUELLES

Pour ce qui est des mécanismes de transmission politique en milieu intellectuel, les observations faites sur le site des khâgnes dépassent donc ces seules classes et attirent l'attention sur l'importance des phénomènes de stratification générationnelle : en d'autres termes, comment de simples classes d'âge sont-elles parfois nouées en gerbe, quels sont les processus de relais entre ces générations

(16) Sauf peut-être dans le cas du Front Populaire (cf. nos remarques sur ce point, Sur la scène et dans la coulisse : les intellectuels français à l'époque du Front populaire, *Matériaux pour l'histoire de notre temps*, édité par l'Association des Amis de la BDIC (Bibliothèque de Documentation internationale), n° 6, avril-juin, 1986) ; 1981 serait, au contraire, une bonne illustration de ce décalage.

ainsi constituées, mais aussi quand et pourquoi surgissent entre elles des problèmes d'imperméabilité ou, si l'on permet ce néologisme, d'*incommunicabilité* (17) ? Autant de notions qui sont au cœur des rouages de transmission de la tradition politique.

L'analyse *in situ* permet aussi de conclure que, pour les jeunes intellectuels, il existe différents lieux d'éveil et d'apprentissage, qui ont parfois une coloration politique propre et une densité idéologique plus ou moins grande. Ainsi les khâgnes, serres où croissent des rameaux générationnels assez homogènes, sont des *lieux d'influence*, sas pour l'entrée dans le débat civique en même temps que plaque tournante redistribuant dans des directions divergentes. Mais ces lieux d'éveil et d'influence sont toujours à replacer dans le contexte plus large des mécanismes de relais intergénérationnels.

Resterait une autre question à poser, en rapport, elle aussi, avec le problème de la tradition politique. La khâgne, on l'a vu, est un lieu où *se transmet* cette tradition. Mais est-ce aussi un creuset où elle *s'élabore* ? Ou, pour poser la question autrement, la serre est-elle aussi un laboratoire ? La réponse demanderait une autre étude, d'autant qu'elle varie avec les périodes étudiées. En tout cas, et pour les raisons mêmes énumérées plus haut — conformisme plus que révolte, continuité plus que rupture —, cette réponse ne saurait être positive pour les années 1920.

(17) Un groupe de chercheurs (Balmand, Charle, Corpet, Duranton-Crabol, Fouilloux, Granjon, Jamet, Lazar, Monchablon, Pelletier, Prochasson, Racine, Rafin, Sirinelli, Trebitsch, Voldman, Zérafra) sur l'histoire des intellectuels, que nous avons constitué à l'Institut d'Histoire du Temps présent (CNRS), a consacré une partie de ses séances de l'année universitaire 1985-1986 à mesurer le caractère opératoire — ou pas — de cette notion de génération intellectuelle dans les champs de recherche respectifs des membres du groupe : cf. le résultat de ce travail collectif dans les *Cahiers de l'Institut d'Histoire du Temps présent*, n° 6, 1987. Effets d'âge et phénomènes de génération dans le milieu intellectuel français, études coordonnées par Jean-François Sirinelli. Sur cette notion, cf. aussi notre article *Le hasard ou la nécessité ? Une histoire en chantier : l'histoire des intellectuels, Vingtième siècle. Revue d'histoire*, n° 9, janvier-mars 1986, et, sur la « génération de 1905 », *Khâgneux et normaliens des années vingt...*, *passim*.

RÉSUMÉ. — *Les khâgnes (classes préparatoires du concours de l'École normale supérieure) des années 1920 ont-elles été un lieu de transmission de la tradition politique ? En tant que lieu de formation et cadre de sociabilité la khâgne a été un site de prise de relais des héritages politiques et intellectuels. Elle présente trois traits constitutifs : un milieu socialement homogène trié sur le volet et clos. Il faut aussi replacer les phénomènes d'éveil et d'influence dans le contexte plus large des mécanismes de relais intragénérationnels.*

MARIE-CLAIRE LAVABRE

*La collection des almanachs
édités par le Parti communiste français :
un exemple de tradition*

Le Parti communiste français publie chaque année, depuis près de soixante ans, un almanach. Souvent négligés, peu étudiés en tant que tels (1), ces almanachs communistes présentent un double intérêt. En adoptant cette forme de publication, le Parti communiste naissant exprime d'emblée le souci d'inscrire sa propagande dans le cadre d'une certaine expression, déjà ancienne et toujours singulièrement vivace, de la culture populaire. Dans ses contenus, cette collection permet d'apprécier comment le PCF a tenté de faire de l'almanach un instrument d'éducation politique des masses ouvrières et paysannes, auxquelles l'*Almanach ouvrier et paysan* s'adressait tout particulièrement. Mais elle autorise également l'étude diachronique d'une vision du monde. En outre, parce que l'almanach, par définition, se situe dans le temps, elle constitue un vecteur privilégié de la mémoire historique.

Ainsi que le rappelait Robert Mandrou (2), les almanachs sont dès le milieu du XVII^e siècle parmi les meilleurs titres des colporteurs. On comptait au milieu du XIX^e siècle près de deux cents publications de cette nature, de diffusion nationale ou régionale (3).

Loin de la formule originelle qui faisait une large place à la

(1) Il n'existe aucune étude d'ensemble de la collection des almanachs publiés par le PCF. En revanche, les almanachs sont parfois cités, notamment par les historiens, parmi d'autres titres de la presse communiste.

(2) Cf. Robert Mandrou, *De la culture populaire aux XVII^e et XVIII^e siècles*, Stock, 1975, p. 67.

(3) Cf. Laurence Tertian et Florence Bourillon, *Les Almanachs pour 1850 et 1851*, Mémoire pour la maîtrise d'histoire, sous la direction de Ph. Vigier, Université de Paris-Nanterre, 1975.

prédiction astrologique, les almanachs, progressivement enrichis de conseils pratiques, d'évocations de l'actualité politique et de rappels historiques, constituent dès cette période un instrument tout indiqué pour la diffusion des idéologies politiques. *L'Almanach phalanstérien*, *L'Almanach de l'égalité*, *L'Almanach du peuple* ou *L'Almanach des associations ouvrières* témoignent entre autres de ce que les mouvements politiques, notamment démocratiques ou contestataires (4), ont su s'emparer de ce média privilégié et répondre à leur façon à la préoccupation qu'exprimait Michelet méditant sur l'éducation populaire : « Quant aux petits livres, l'almanach bien compris, serait un excellent moyen d'éducation » (5). Le Parti communiste français en éditant dès le milieu des années vingt un almanach ouvrier et paysan ne fait donc que poursuivre une tradition, au sens le plus courant du terme.

Le premier *Almanach ouvrier et paysan 1926* (publié fin 1925) s'ouvre sur cette annonce :

« Le Parti communiste français, sur la demande de beaucoup de ses militants revient à l'ancienne coutume du Parti socialiste : il édite un almanach, *L'Almanach ouvrier et paysan* ; nos adhérents, nos sympathisants pourront ajouter aux présents habituels de fin d'année un exemplaire de cette publication familiale et soustraire ainsi leur famille à l'entreprise idéologique de l'almanach bourgeois, habile bourreur de crânes et défenseur à sa façon de l'ordre bourgeois. »

Les rédacteurs se réfèrent d'emblée à « l'ancienne coutume du Parti socialiste » (6) et affirment ouvrir une série. Or, au moins l'année précédente, avait été publié un *Almanach bolchevick pour 1925* : il est vrai que cette publication, d'une centaine de pages, largement dominée par le commentaire de l'année politique, n'a pas la richesse de *L'Almanach ouvrier et paysan* à venir qui se veut une lecture « familiale », destinée aux sympathisants autant qu'aux militants.

Dès 1925, le cadre et les objectifs de cette brochure sont fixés : soustraire les familles populaires à l'emprise des almanachs « bour-

(4) Cf. Laurence Tertian et Florence Bourillon, *op. cit.*

(5) Robert Mandrou (*op. cit.*, p. 72) emprunte cette citation de Michelet, datée de 1869, à Geneviève Bollème, *Almanachs populaires aux XVII^e et XVIII^e siècles*, Paris, 1969, p. 127.

(6) Je n'ai pas fait de recherches spécifiques sur la publication d'Almanachs par le Parti socialiste. Néanmoins, *Un Almanach de l'Humanité pour 1920*, publié fin 1919, est également donné comme le « premier Almanach de l'Humanité ». La rédaction indique : « En composant ce premier almanach de *L'Humanité*, nous n'avons pas cessé de penser à celles et à ceux pour qui il a été créé. Nous avons atteint notre but si vous le trouvez joli, citoyenne, et si tu le trouves utile, camarade. »

geois » (7). A l'exception des années de la seconde guerre mondiale, la publication, quoique modifiée à diverses reprises et progressivement allégée se maintiendra jusqu'à aujourd'hui.

Si quelques menus aménagements du titre de la publication ne sont pas dénués de signification, notamment le dernier en date où se perd la référence de classe de l'almanach, devenu *Almanach de l'Humanité* (8), globalement, une formule s'était imposée avec les cinq premières livraisons qui allait durer jusqu'à l'almanach daté de 1956 (publié fin 1955).

Les premiers livrets connaissent quelques hésitations. Rappel ou non du calendrier républicain, mentions ou non des saints ou des fêtes religieuses. Assez rapidement, cependant, les rubriques sont arrêtées, assez semblables dans la forme comme dans le fond à celles de ces almanachs du XIX^e que nous évoquions précédemment (9).

Ainsi, on trouve le plus souvent un calendrier, assorti au rythme des saisons, de conseils de jardinage ou d'élevage domestique, voire d'informations plus spécifiquement destinées aux agriculteurs — et scandé de « dates à retenir » qui commémorent les événements du mouvement ouvrier (la Commune de Paris, la Révolution d'Octobre, etc.), les dates les plus significatives du progrès scientifique et technique ou encore, à l'occasion, la naissance ou la mort des figures les plus célèbres des arts et des lettres (10). Outre l'attention toute particulière portée aux travaux des champs, le souci constant d'une pédagogie de la vie quotidienne est une caractéristique que *L'Almanach ouvrier et paysan* partage avec les autres almanachs (politiques ou pas). Les conseils juridiques donnés aux lecteurs militants, les droits des travailleurs y tiennent une grande place, mais les rubriques

(7) Tel était également l'objectif pédagogique de *L'Almanach de l'Humanité pour 1920* qui se défendait « de copier ces almanachs où les matières sont tellement empilées qu'on ne peut plus rien y découvrir, et dont l'illustration est si vulgaire qu'on ne prend plus aucun plaisir à la revoir ». Quant à l'almanach « défenseur à sa façon de l'ordre bourgeois » il suffit pour se convaincre de la justesse du propos de feuilleter par exemple *L'Almanach de la famille ouvrière* (offert par l'œuvre de Saint-François-de-Sales, pour 1913).

(8) C'est avec l'almanach pour 1935 qu'est décidée et explicitée la collaboration régulière des journalistes de *L'Humanité*. Les mentions « Almanach de l'Humanité » en page intérieure ou « publié par l'Humanité » en couverture vont apparaître progressivement avant que ne soit fixée avec l'almanach pour 1964 l'appellation *Almanach de l'Humanité*. La mention « ouvrier-paysan » qui avait remplacé dans l'almanach pour 1934 « ouvrier et paysan » disparaît totalement à partir de l'almanach pour 1977.

(9) Cf. Les analyses de contenus des almanachs pour 1850 et 1851, in Laurence Tertian et Florence Bourillon, *op. cit.*

(10) A quelques nuances près, ce panthéon communiste des arts et des lettres est assez semblable, on ne s'en étonnera pas, au panthéon de l'école républicaine.

santé, hygiène et diététique, consommation, éducation des enfants, mode et cuisine, remèdes et astuces de grand-mère ne sont pas négligées. Ces articles et diverses recettes s'adressent néanmoins spécifiquement aux ouvriers et aux ouvrières : pour ne prendre qu'un exemple, l'almanach pour 1931 fait une critique très virulente du retour à la robe longue, « mode réactionnaire » qui ne convient qu'aux femmes oisives.

De même, les jeux pour enfants, les nouvelles ou les romans ne sont pas totalement dénués d'intentions politiques. Les récits fictifs, quand ils ne sont pas directement issus de la littérature soviétique, sont des paraboles qui décrivent la misère des petites gens, le chômage, l'injustice, les chemins quotidiens qui mènent à la conscience politique. Mais *L'Almanach ouvrier et paysan*, œuvre militante, garde aussi la trace des rires et des intérêts populaires (11), on y trouve nombre de caricatures sur les « plaisirs de riche », on tombe avec surprise dans l'almanach pour 1929 sur une publicité pour une consultation d'astrologie.

Autres rubriques, tout aussi habituelles dans la forme : les rappels de l'année passée. La chronique des événements politiques fait une large place au mouvement communiste et se trouve en général complétée par un choix de photographies qui illustrent les luttes ouvrières ou les réalisations des pays socialistes. Des rubriques culturelles — littérature, cinéma, théâtre — opposent dès le début des années 30 la vigueur de l'art progressiste ou prolétarien à l'agonie de la culture bourgeoise. Enfin, des articles politiques généraux (« l'année politique », « l'année coloniale », « l'année internationale », « l'année syndicale », etc.), et des comptes rendus de l'activité annuelle des organisations de masse (secours rouge international, secours ouvriers, ARAC, etc.) explicitent les positions, les actions et le programme du PCF et de ses militants.

Instrument privilégié de l'histoire immédiate et propagandiste, l'almanach première formule va pourtant, on l'a vu, bien au-delà de l'énoncé positif de la politique du PCF. Epais de 350 à 400 pages, souvent très denses, l'almanach répond assez bien à la définition qui en est donnée dans la livraison pour 1935 : « Être l'indispensable

(11) *L'Almanach ouvrier et paysan pour 1927* exprime clairement l'attention accordée au divertissement en même temps que les limites admises de la légèreté : « On le voulait plus attrayant aussi », et avec raison. De nombreuses illustrations, quelques dessins satiriques sont notre réponse sur ce point. Mais nos lecteurs ne doivent pas non plus oublier que *L'Almanach ouvrier et paysan* ne saurait avoir le caractère prudhommesque, ou boulevardier des almanachs bourgeois. C'est encore même dans la forme plus légère une œuvre de propagande. Il doit être « ouvrier et paysan », c'est-à-dire « Lutte de classe ».

encyclopédie de la famille ouvrière réclamée par la grande masse des travailleurs des villes et des champs. »

L'almanach va ensuite changer deux fois de formule, en 1955 (almanach pour 1956) et en 1972 (almanach pour 1973). La déstalinisation puis la politique d'Union de la gauche accompagnent ces transformations. Dès 1956, la présentation est plus claire, plus aérée, plus colorée, plus luxueuse aussi : les photographies se font plus nombreuses, les références culturelles moins particulières et plus variées. Les articles de fond en revanche sont plus sommaires et les analyses politiques se font plus rares. Les conseils pratiques sont également moins nombreux et s'adressent de toute évidence à un public plus indifférencié. Si la plupart des rubriques sont maintenues, elles se vident progressivement de leur contenu. Le contraste est d'autant plus saisissant que l'almanach des années 48-55 apparaissait plus encore qu'avant-guerre comme une forme de manuel de la « contre-société » communiste : tous les aspects de la vie quotidienne de « l'homme communiste » s'y trouvaient abordés. A partir de 1961, on voit même apparaître en couverture de l'almanach des portraits de Louison Bobet, de Charlie Chaplin ou de Belmondo. La seconde modification accentue ces tendances. Calendrier, éphémérides, dates anniversaires, jeux et conseils pratiques sont toujours au rendez-vous mais, victime de l'évolution des médias autant que des efforts déployés par le PCF pour adapter une formule devenue à bien des égards anachronique, *L'Almanach de l'Humanité* semble avoir perdu son âme d'almanach en même temps que son caractère de petite encyclopédie de classe. C'est sans doute que cette forme d'une culture authentiquement populaire, telle qu'elle s'était exprimée dans les almanachs et telle que *L'Almanach ouvrier et paysan* en gardait la marque, disparaît, elle aussi.

Mais il est vrai également que *L'Almanach ouvrier et paysan* en épousant le moule d'une tradition populaire se voulait avant tout instrument d'éducation politique et de propagande (12). De ce point de vue, la pérennité de l'almanach communiste invite à y chercher la trace des traditions spécifiques communistes. Néanmoins, parce que le calendrier inscrit d'emblée les almanachs dans un cadre temporel, parce que le rappel du passé et la mémoire historique y trouvent naturellement une place, l'étude des almanachs communistes suggère que l'on distingue entre deux manifestations de présence du passé : la tradition et la mémoire.

Si ces deux termes sont fréquemment utilisés de manière équi-

(12) Cf. Citation, n. 11.

valente (13), si dans l'effort qu'on fait pour définir l'un, on se heurte le plus souvent à l'autre, il apparaît cependant que cette distinction peut être opératoire. L'opposition de la mémoire et de la tradition fournit en première approximation une grille d'analyse. Marcel Mauss suggère qu'on peut dire « conscientes » celles des traditions qui reposent sur le savoir qu'une société a d'elle-même et de son passé et précise qu'il s'agit alors d'une « mémoire collective » (14). Jean Pouillon, en s'attachant à ces deux formes de la présence du passé que seraient la transmission et la reconstruction, insiste lui aussi sur le caractère implicite, sinon inconscient de la tradition, et invite à considérer que c'est le savoir de la tradition et non la tradition elle-même qui constitue la mémoire du passé. Mais la mémoire n'est ni permanence ni transmission du passé, elle est reconstruction et choix du passé : en ce sens, elle autorise le changement (15). C'est à partir de ces indices fragmentaires (16) que s'est dessinée l'opposition de la tradition et de la mémoire, appliquée au cadre limité de ce corpus : la tradition est poids du passé, la mémoire est choix du passé ; la tradition est reconduction, la mémoire est reconstruction ; la tradition est permanence, la mémoire est variation. Cette opposition, bien que schématique, renvoie pourtant à certains usages spontanés des termes : on parlera en effet assez volontiers d'une tradition anarcho-syndicaliste au PCF, on ne parlera pas d'une mémoire anarcho-syndicaliste tant il est vrai que ce qu'on désigne par ce rappel n'est ni valorisé ni revendiqué en tant que tel par le PCF. En revanche, on pourra évoquer une tradition jacobine aussi bien qu'une mémoire jacobine pour désigner de préférence dans le premier cas la permanence d'une idéologie, dans le second l'existence de références explicites à une filiation élective.

Cette distinction ainsi posée *a priori* invitait à isoler dans les almanachs tout ce qui relève d'un rappel explicite de l'histoire — articles, récits fictifs, poèmes ou chansons d'autrefois, commémorations — et à tenter à l'inverse d'apprécier la permanence ou

(13) C'est notamment le cas de Maurice Halbwachs qui parle indifféremment de « tradition », de « mémoire collective » ou de « souvenirs collectifs », en tout cas dans *Les cadres sociaux de la mémoire* et particulièrement dans le chapitre de conclusion.

(14) Marcel Mauss indique à ce propos : « La tradition est la matière et la condition des cadres sociaux de la mémoire », *Œuvres*, 3, Paris, Editions de Minuit, 1969, p. 335. La mémoire est une des formes que peut prendre la tradition, laquelle en retour est condition de la mémoire puisque celle-ci est conscience de la tradition.

(15) Cf. Jean Pouillon, Tradition : transmission ou reconstruction, in *Fétiches sans fétichisme*, Maspero, 1975, p. 155-173.

(16) On retrouverait une problématique assez proche chez Eric Weil, Tradition et traditionnalisme, in *Essais et conférences*, 2, Paris, Plon, 1971, p. 9-21.

l'évolution de la vision du monde qui s'exprime dans cette collection. Sur ce second point, la description générale de l'ensemble des livraisons, le titre originel de l'almanach « ouvrier et paysan », très récemment abandonné (17), fournissent déjà quelques indications.

L'image de l'URSS, née de l'événement fondateur de la Révolution d'Octobre, massivement dominante dans les almanachs au moins jusqu'en 1956 révèle mieux que tout autre exemple cette vision du monde (18).

Une première lecture diachronique des almanachs fait apparaître une succession de figures soviétiques : le soldat rouge, le prolétaire, l'homme nouveau, le cosmonaute symbolisent tour à tour la nécessité de défendre la patrie du socialisme et la puissance montante de l'Union soviétique. Mais, en soixante ans d'almanachs et en dépit des inflexions qu'ont connues les relations du PCF et du PCUS (19), la paix, la culture, la science et la technique au service de l'homme restent les attributs permanents du socialisme réel. Année après année, les almanachs illustrent le dualisme du monde : deux classes, deux camps, le socialisme et le capitalisme, les exploités et les exploités. Cette vision binaire du monde se nourrit également de l'opposition de deux univers concrets : les récits fictifs, où dominent, notamment dans les années 50, la description de la misère ouvrière capitaliste et l'apologie du peuple soviétique tout entier engagé dans la construction du socialisme, en témoignent également. D'un côté l'URSS et « nous », de l'autre, l'impérialisme et « eux » : tel est fondamentalement le modèle d'interprétation du monde proposé au peuple communiste. L'image de l'URSS en constitue le meilleur indice mais les chroniques artistiques ou littéraires, voire les conseils pratiques, *a fortiori* les articles plus directement politiques l'expriment également. Cette vision permanente du monde, quels que soient les formes, les contenus et les figures emblématiques qui l'illustrent, me semble pouvoir être référée à la tradition : née avec le premier almanach, constituant un code symbolique plutôt qu'une analyse explicite des phénomènes, elle exprime sur toute la période une forme de fidélité à la signification attachée dès l'origine à la Révolution d'Octobre et à la fondation du Parti communiste français.

A l'inverse, dans la mémoire historique, les acteurs ou les événe-

(17) Cf. n. 8.

(18) Sur l'exemple de l'URSS, voir, pour plus de détails : Marie-Claire Lavabre et Denis Peschanski, L'image de l'URSS, diffusé par le Parti communiste français : soixante ans d'Almanachs, *Revue des Etudes slaves*, t. 57, 4, 1985, p. 647.

(19) Cf. Georges Lavau, Le PCF et le socialisme existant, in Lily Marcou, *L'URSS vue de gauche*, Paris, PUF, 1982.

ments auxquels on se réfère peuvent apparaître ou disparaître. Quand leur présence est constante, c'est l'appréciation qu'on en donne, l'interprétation qu'on en fait qui se trouvent éventuellement modifiées, c'est l'importance que la conjoncture invite à leur accorder qui varie. Certaines références historiques sont relativement stables. Côté mémoire « dorée » des luttes ouvrières et de l'histoire du communisme : les Journées de 48, la Commune et la Révolution d'Octobre, thèmes auxquels viendront s'ajouter les grèves de 36 et la résistance. Côté mémoire « noire » des infamies réactionnaires : Napoléon « le sanglant empereur », mais surtout la guerre de 14, puis Munich et la collaboration. Rien d'inattendu dans ces choix : la mémoire historique exprime à sa manière le dualisme du monde et s'inscrit, selon la terminologie que nous avons adoptée, dans le cadre tracé par la tradition (20). Deux brefs exemples illustrent clairement comment la mémoire historique élabore le passé et autorise ainsi le changement : la Révolution française, et plus particulièrement la prise de la Bastille, et Jeanne d'Arc.

Dans le calendrier de l'almanach pour 1930, à la date du 14 juillet, on lit : « Le peuple de Paris prend la Bastille pour les bourgeois. » Dans l'almanach pour 1935, cette formule est modifiée : « Prise de la Bastille par le peuple parisien. » A partir de l'almanach pour 1947 apparaît la mention : « Prise de la Bastille : Fête nationale. » C'est également dans cette période, avec l'almanach pour 1948, à la date du 15 janvier, qu'on découvre : « 1794 : le drapeau tricolore remplace en France le drapeau blanc. »

Quant à la figure de Jeanne d'Arc, elle apparaît pour la première fois dans l'almanach pour 1947 à l'occasion d'un hommage à la résistance intitulé « Jeanne d'Arc terroriste ». Dans l'almanach pour 1950, un jeu pour les enfants invite à reconnaître quelques héros de l'histoire de France parmi lesquels Robespierre, Hugo, Jaurès, Danielle Casanova et Jeanne d'Arc. Dans l'almanach pour 1951, enfin, Jeanne d'Arc et Danielle Casanova sont explicitement associées dans le rappel de la commémoration de la mort de Danielle Casanova : « Le 8 mai 1950, à la salle Pleyel, toute embaumée de lilas, les femmes et les jeunes filles de France célèbrent l'anniversaire de la mort de Danielle Casanova unissant dans un même hommage les deux héroïnes nationales, Danielle Casanova et Jeanne d'Arc. »

En extrayant ces deux cas de la masse des références à l'histoire — dont les formes, didactiques, romancées, chantées ou illustrées,

(20) Voir également Marcel Mauss, n. 14.

sont extrêmement diverses — il s'agissait de montrer que le travail de la mémoire historique se réalise dans le choix et dans l'appréciation des figures et des événements passés. Fondé sur les préoccupations contemporaines et plus particulièrement sur l'identité politique présente qu'il s'agit de conforter, le rappel du passé s'accompagne d'une interprétation, d'une assignation de sens et de valeur : l'exemple de la prise de la Bastille, du début des années 30 à l'après-guerre patriotique en passant par le tournant de 34-36 l'atteste.

Mais la mémoire, si elle interprète les événements, si elle choisit les figures du passé qui, par analogie, justifient le présent peut puiser hors des références qui exprimaient jusqu'alors son identité propre : elle s'empare éventuellement des emblèmes revendiqués par d'autres et les affecte alors d'une valeur spécifique. C'est le cas de Jeanne d'Arc. Ainsi, la mémoire, alors même qu'elle accrédite la fiction d'une continuité historique, élabore une filiation et construit éventuellement une tradition, autorise le changement.

Mais, dans le cas précis des almanachs, le changement ne se fait que dans le cadre étroit de la vision binaire du monde qu'ils expriment. Alors se rejoignent la mémoire et la tradition : la reconstruction, le choix et l'interprétation de l'histoire ne se conçoivent qu'adaptés ou compatibles avec le déjà présent du passé, dans les limites d'un système de représentations suffisamment ancien pour permettre ce que Jean Pouillon appellerait une « remémoration générative » (21). En retour, dès lors que les contenus de la mémoire sont reconduits, ils s'intègrent à la tradition et contribuent de ce fait à la modifier. Ainsi dans les *Almanachs* communistes, si le dualisme du monde est une constante, l'évolution des appréciations de la Révolution de 89 comme l'introduction de Jeanne d'Arc inaugurent, entre autres éléments, une nouvelle frontière (22).

(21) Cf. Jean Pouillon, Plus c'est la même chose, plus ça change, *Nouvelle Revue de Psychanalyse*, n° 15, 1977, p. 206.

(22) On peut analyser de la même manière les variations de l'image de l'Union soviétique ; cf. Marie-Claire Lavabre et Denis Peschanski, art. cité.

RÉSUMÉ. — *Depuis soixante ans le PCF publie chaque année un Almanach ouvrier et paysan à travers lequel il donne un exposé positif de sa politique. Cet instrument d'éducation politique permet une étude diachronique de sa vision du monde au sein de laquelle se conjuguent une tradition et une mémoire : poids du passé et choix du passé.*

JEAN-CLÉMENT MARTIN

La tradition politique de la Vendée

La Vendée s'impose depuis deux cents ans comme la terre de la tradition. Désignation vague, ambiguë, puisqu'on ne sait plus si le mot désigne un mécanisme de transmission ou une originalité régionale. L'évidence s'impose pourtant même si elle entraîne dans des explications hasardées ou des polémiques vaines pour comprendre l'origine et le maintien de la tradition. Faut-il se targuer d'une exigence de rigueur scientifique, réductrice des légendes et des mythes, et faire rendre gorge à une tradition vendéenne accusée de masquer « la réalité » et d'exploiter la crédulité populaire ? Ou faut-il se réfugier derrière la constatation du maintien sur deux siècles de comportements politiques et religieux, restés identiques à eux-mêmes, pour rendre compte, non moins légitimement, de l'authenticité de la tradition vendéenne ? Dans les deux cas, les exigences de l'histoire s'allient difficilement avec la présence de la tradition.

Il est possible de s'engager dans une autre voie, si l'on veut bien admettre que l'histoire ait à s'intéresser aux mécanismes sociaux et aux modes de fonctionnement, sans qu'elle jouisse d'une position de surplomb qui lui donne prise sur tous les phénomènes sociaux et mentaux (1). Sous cet angle de vue, la tradition vendéenne est à interpréter dans ses rapports avec l'ensemble historique auquel elle est implicitement référée, c'est-à-dire l'histoire de la France. Alors dans l'ensemble de la communauté française, la tradition vendéenne apparaît comme une tradition dynamique, évoluant en liaison avec l'histoire du pays. Elle doit sa vigueur au fait qu'elle est liée à un discours politique, mobilisateur des individus et des groupes, qui relève de l'imaginaire régional et national essentiel à notre pays.

(1) Raoul Girardet, *Mythes et mythologies politiques*, Paris, Le Seuil, 1986, voir p. 24.

I. — LES TRADITIONS HOMOTHÉTIQUES

L'homogénéité de la tradition vendéenne apparaît sans faille, dans la mesure où depuis deux cents ans, elle paraît s'inscrire dans une ligne unique. Royaliste au XIX^e siècle, de droite aujourd'hui, la région est toujours marquée par une forte participation à la vie religieuse, par la force et la permanence de l'esprit familial et, plus simplement encore, par les rappels réguliers des événements de 1793, qui font l'objet de commémorations grandioses (comme dans le spectacle du Puy-du-Fou), ou minuscules (dans l'inscription des héros sur des plaques de rues) (2). Il suffit encore aujourd'hui, en cette fin de XX^e siècle, de franchir les 10 km qui séparent la Vendée militaire des plaines fontenaysiennes ou saumuroises, pour changer de sensibilité politique, pour voir disparaître les fortes pratiques dominicales, pour, aussi, voir s'effondrer les fortes densités démographiques. La Vendée militaire, aussi imprécise que ses limites puissent être (3), garde une authentique réalité.

Or cette permanence n'est faite que de métamorphoses, d'adaptations continues à de nouvelles exigences. La Vendée n'a jamais été le bloc immobile que l'on s'est parfois plu à voir. En 1815, la Vendée est ultraroyaliste, au point d'inquiéter Louis XVIII, qui cherche à contenir les Vendéens. En 1830, elle est légitimiste et s'insurge contre Louis-Philippe ; elle se rallie à l'Empire après 1850 et en 1880 son royalisme se décolore progressivement dans un catholicisme de combat. Après la première guerre mondiale, la Vendée se contente d'être de droite, dans le cadre de la République. Les députés monarchistes que la Vendée militaire envoie au Parlement se font élire sur la confusion entretenue entre intérêts religieux et monarchisme nostalgique. S'ils interdisent aux catholiques sociaux d'acquiescer une quelconque responsabilité régionale avant la première guerre, leur courant jette cependant ses derniers feux. Seules les élections de lutte (surtout dans les années 1901-1906) leur donnent le pouvoir de mobiliser les foules autour d'eux, les accalmies politiques leur font enregistrer des reculs d'audience (4). Si bien que l'Action française ne mord pas efficacement sur l'électorat, acquis à la droite cléricale.

(2) Jean-Clément Martin, *La guerre interminable, La Vendée deux cents ans après*, Nantes, Reflets du Passé, 1984.

(3) Voir *L'Atlas historique de la Révolution française*, t. 1, à paraître.

(4) André Siegfried, *Tableau politique de la France de l'Ouest*, rééd. Paris-Genève, Slatkine, 1981, p. 9-33.

La complexité de l'évolution politique de la Vendée est accrue par la présence d'une tradition républicaine et bonapartiste tout aussi changeante. Si les Bleus se regroupent d'abord dans les plaines fontenaysiennes et en bordure de Loire, ils se trouvent également en nombre important au sud de La Roche-sur-Yon, comme dans certaines communes entre Cholet et Montaigu, au cœur de la Vendée militaire. La continuité de leur présence n'est certes pas sans faille. Les protestants revenus dans le Bocage après 1800, les républicains descendants des familles opposées à la Vendée ou les bonapartistes nostalgiques de l'Empire se retrouvent ensemble dans le camp « bleu » après 1880 du fait de la polarisation politique provoquée par la III^e République. Les Bleus s'unissent sur les bases équivoques du laïcisme. Ils s'opposent plus aux curés et aux souvenirs de la guerre de 1793, qu'aux idées de droite auxquelles ils se convertissent lentement pour résister à l'avancée du socialisme, puis du communisme.

Ainsi les positions politiques des Vendéens n'ont-elles pas cessé d'évoluer. L'image la plus accomplie de cette évolution étant l'opposition aux Inventaires de 1906. La réaction populaire vendéenne ne diffère pas fondamentalement de celle qui se produit dans les autres régions. Le motif religieux prime sur les autres considérations politiques et historiques. Ainsi la guerre de Vendée ne renaît pas malgré les craintes, ou les espoirs, des uns et des autres. La confirmation de l'intégration de la région dans l'unité nationale est apportée par sa participation remarquée à la guerre de 1914-1918, rejetant les guerres civiles dans un passé aboli qui, jusqu'en 1832, l'avaient isolée face au reste de la France.

La tradition vendéenne s'est ainsi adaptée aux changements qui ont affecté l'ensemble du pays. La Vendée n'a pas tenu un discours répétitif. Selon les occasions, elle a majoré ou minoré les souvenirs gardés depuis 1793. L'histoire du xx^e siècle le prouve. La première guerre mondiale fait passer au second plan des préoccupations l'opposition royalisme/république. La Vendée n'est plus cet ennemi public que la III^e République naissante avait combattu. Ensuite, le développement du modernisme des années 1950-1960 ravale les traditions au rang des curiosités désuètes. Lorsque le passé est compris comme l'expression des « racines » qu'il faut recueillir, lorsque les commémorations du bi-centenaire de la Révolution raniment de vieilles querelles, la tradition vendéenne retrouve une actualité. Les discours qui continuent à se tenir sur la Vendée royaliste, héritière de 1793, doivent être lus dans cette évolution qui provoque des rencontres fluctuantes entre la Vendée et la France, alors que tout semble les opposer.

L'image de la Vendée s'est ainsi perpétuée dans l'ensemble des représentations politiques de la France, alors que les réalités politiques de la région et de la France ne correspondaient plus guère aux termes du rapport initial. La réalité de la tradition se trouve dans le rapport constant établi entre la région et le pays, dans l'homothétie maintenue entre eux pendant deux cents ans, non pas dans le maintien d'une situation immuable. La tradition attachée à la Vendée relève de l'image, appartient entièrement à l'ordre du discours militant, joue sur les représentations.

II. — LA TRADITION DU DISCOURS POLITIQUE

Cette inscription de la région dans l'aventure des luttes franco-françaises assure l'originalité de la Vendée qui n'est pas la seule région dans laquelle se trouvent d'authentiques traditions politiques, sociales religieuses de droite. D'autres régions, comme la Provence, l'Alsace, le Lyonnais se sont soulevées contre la Révolution. La Bretagne du Morbihan et du Léon, le nord de la France sont marqués par des sociétés catholiques ayant gardé longtemps souvenir précis des antagonismes et des persécutions religieuses datant de la Révolution. Leurs traditions politiques, leurs habitudes sociales s'apparentent étroitement à celles de la Vendée. A l'opposé, le Limousin, une partie du Sud-Ouest radical illustrent la permanence de traditions de gauche, de traditions d'intégration à la vie politique nationale, mais en nouant également des relations étroites entre opinions politiques et convictions religieuses (5). A maints égards, la Vendée relève des mécanismes qui jouent ainsi dans bien d'autres régions.

En même temps qu'elle s'inscrit dans l'histoire politique, la tradition vendéenne s'apparente à toutes ces traditions populaires qui fleurissent dans les régions restées rurales. La transmission familiale, le passage de l'oral à l'écrit, la cristallisation autour de héros locaux ne diffèrent pas avec ce qui s'est produit ailleurs (6). A maints égards, la transmission du souvenir et des traditions politiques s'apparente

(5) Georges Lefebvre, *Paysans du Nord*, Lille, 1924 et Yves-Marie Hilaire, *Une chrétienté au XIX^e siècle ?*, Lille PUL, 2 t., 1977 ; Jean-Clément Martin, *La Vendée et sa guerre, Annales, Economies, Sociétés, Civilisations*, 1985, n° 5, p. 1067-1085 ; livre sous presse au Seuil ; Lan Inisan, *La bataille de Kerguidu*, Paris, Laffont, 1977.

(6) Voir Dominique Blanc, Daniel Fabre, *Le Brigand de Cavanac*, Verdier, Lagrasse, 1982 ; voir Actes des Rencontres de Carcassonne, *Le Conte de tradition orale dans le bassin méditerranéen*, GARAE/Hésiode, Carcassonne, 1986 ; les travaux de Donatien Laurent sur la matière de Bretagne.

à la transmission qui a eu cours à propos de la guerre des Camisards (7).

L'originalité de la Vendée tient à la dimension politique de sa tradition. Les traditions régionales sont liées le plus souvent à des pratiques collectives de la vie quotidienne, qui échappent complètement à la dimension historique (8). Même les souvenirs historiquement datés relèvent plus d'une mythologie générale que d'un mécanisme de compréhension du passé (9). Les mutations collectives qui ont été liées à des événements doivent être comprises par les historiens faute d'être claires dans l'esprit des populations (10). Or la tradition régionale se relie explicitement aux événements politiques survenus entre 1793 et 1832. Les incertitudes historiques relatives à leur datation précise ou à leur localisation fine n'enlève pas la valeur explicative du recours à l'histoire. Dans le flou qui peut envelopper l'écriture de l'histoire de la guerre, reste la certitude que la région Vendée s'est constituée dans la lutte qui l'a opposée à la Révolution, à partir de mars 1793. La tradition repose clairement sur un événement politique repéré et identifié.

Toutes les constructions politiques, religieuses, sociales qui ont pu se réaliser ensuite dans la région Vendée se rattachent explicitement à l'événement initial. Les aléas de l'histoire ont assuré ensuite une réinitialisation régulière. C'est contre le soulèvement de mars, que la Vendée a été vouée à la destruction à partir d'août 1793 et que des massacres ont été commis à partir de 1794. C'est au nom de 1793 que Napoléon crée un réseau de surveillance dans le bocage. C'est en souvenir de la première révolte que les Vendéens se soulèvent en 1815 autour de chefs qui furent engagés en 1793 ou qui appartiennent aux familles des précédents chefs. La duchesse de Berry tente sa chance en Vendée en 1832 parce qu'elle la voit « terre de la fidélité ». Les républicains de 1830 surveillent la région et enregistrent les oppositions des ruraux au drapeau tricolore parce qu'ils lisent toutes les actions des Vendéens selon les événements survenus un siècle plus tôt. Ceux-ci sont rappelés, le plus souvent avec véhémence, par les curés, les érudits, les notables qui se chargent de réapprendre, au besoin, l'histoire aux populations vendéennes.

L'évocation de la période de la Convention et de la Terreur qui

(7) Philippe Joutard, *La légende des Camisards*, Paris, Gallimard, 1977.

(8) Françoise Zonabend, *La Mémoire longue*, Paris, PUF, 1980 ; Philippe Joutard, *Ces voix qui nous viennent du passé*, Paris, Hachette, 1983.

(9) Dominique Blanc, Daniel Fabre, *op. cit.* ; Vladimir Propp, *Morphologie du conte*, Paris, Le Seuil, 1970.

(10) Maurice Agulhon, *La République au village*, Paris, Plon, 1970.

est restée la question centrale de l'histoire nationale jusqu'à nos jours (11), assure donc l'éternelle jeunesse des discours qui se tiennent sur la guerre de Vendée. Celle-ci n'est pas un épisode marginal ou régional de la Révolution ; elle a été comprise dès 1793 — et jusqu'à aujourd'hui — comme l'épreuve fondamentale subie par la Révolution française. La tradition vendéenne fait partie de l'un des mythes des origines du pays. Son actualité continuelle a limité les possibilités d'oubli, d'accommodement. Elle a entretenu les passions politiques discursives.

Cette obsession de la politique a façonné la région. La guerre crée une société particulière, accentuant les structures rurales et la liaison entre les groupes sociaux impliqués dans la guerre. Les rappels de 1793 renforcent ensuite cette cohésion sociale par un jeu complexe d'interactions et permettent même que des habitudes de travail débouchent sur la constitution d'une industrie spontanée (12). La guerre et son souvenir militant se placent donc au point d'équilibre de la société vendéenne. La stabilité régionale n'est obtenue qu'au prix du ressassement d'un discours politique unanimiste (dans les deux camps). Les moindres variations politiques inscrites dans l'ensemble de l'histoire nationale trouvent leur réponse dans l'histoire ouverte par la guerre de 1793.

Cette inscription collective s'accompagne par une interpellation des individus. Il n'a jamais été possible d'ignorer la guerre pour tous ceux qui ont vécu dans la région (13). Ils ont dû se situer vis-à-vis d'elle, de ses traces, de ses souvenirs. Quels que soient les jugements que l'on puisse porter sur les rappels successifs qui ont été pratiqués, il convient d'en mesurer l'importance et la résonance sur les individus. Les souvenirs de la guerre concernent au plus intime une partie des habitants dont les ancêtres ont été tués pendant la période. Ces rappels questionnent sur les questions fondamentales de la vie et de la mort, du sens des croyances religieuses, de la mission historique de chacun. Là encore la guerre est au cœur des interrogations essentielles qui se posent à tous ; mais ce discours militant n'est pas réservé à une élite de la naissance ou des capacités — comme c'est souvent le cas dans des régions qui n'exigent pas de ses membres

(11) François Furet, *Penser la Révolution française*, Paris, Gallimard, 1978.

(12) Jean-Clément Martin, Le clergé face à l'industrialisation, *Annales de Bretagne et des pays de l'Ouest*, 1982, t. 89, n° 3, p. 357-368 ; Aux origines de l'industrie vendéenne, *Cahiers nantais*, 1983, n° 22, p. 37-48 ; La Vendée, région-mémoire, in Pierre Nora (directeur), *Les lieux de Mémoire*, t. 1 : *La République*, Paris, Gallimard, 1984, p. 595-618.

(13) Michel Morineau, Au loin et en vue d'Etusson, *Annales de Bretagne et des pays de l'Ouest*, 1985, t. 92, p. 183-188.

une adhésion à un projet global. Dans le cas de la Vendée chacun est confronté, dès le plus jeune âge, à la brutalité des choix politiques. Les souvenirs des grands-parents et des oncles, les fêtes de patronage, les fêtes religieuses, le 14 Juillet, les manuels d'histoire exigent à chaque fois une prise de position de la part de chacun (au plus bas niveau : faut-il ou non retirer son béret devant une fanfare du 14 Juillet ?).

Les combats de 1793, les massacres de 1794, les chefs de 1795 n'ont pas été oubliés parce qu'ils ont été reliés à la vie politique immédiate pendant deux cents ans. Des événements de même nature, voire de même ampleur ont pu avoir lieu ailleurs à la même époque, sans engendrer une conservation analogue, parce qu'ils n'ont pas été inscrits dans une pareille problématique militante. La Vendée doit son identité régionale à cette tradition politique explicite, à ce discours du ressassement, qui a assuré le succès de la transmission des souvenirs et la réactualisation continue des problématiques.

III. — LA RÉALITÉ DE L'IMAGINAIRE

La tradition vendéenne n'a pas pu se transmettre de cette façon sans commettre des oublis ou des erreurs, sans susciter des inventions, sans solliciter l'imaginaire des individus et des groupes. En 1814, comme en 1848 pour des raisons politiques différentes, les notables vendéens eurent intérêt à laisser en sommeil la tradition née du soulèvement rural. Ils prônent ouvertement l'oubli du passé. Mais à partir de 1880, mieux encore en 1901-1906, ils s'en réclament ouvertement, lancent des collectes de souvenirs religieux et laïcs, alors qu'ils affrontent la République. Double mouvement qui explique l'apparition ou la disparition d'événements considérables, selon les circonstances. Jusqu'en 1850, un des massacres importants de la guerre est identifié à La Gaubretière. A partir de 1870, celui des Lucs est véritablement découvert et escamote tous les autres par la renommée qui lui est faite (14). De la même façon, l'indépendance rurale qui a été combattue pendant toute la première moitié du XIX^e siècle, devient à la fin un des thèmes essentiels chez les propagateurs du souvenir, qui s'adaptent aux nouvelles conditions politiques de l'époque et reconnaissent l'importance de la mobilisation populaire contre la République. Dans les têtes vendéennes, l'histoire de la

(14) Jean-Clément Martin, Résonances pour un massacre, *Annales de Bretagne et des pays de l'Ouest*, 1982, t. 89, 2, p. 247-256.

guerre se réduit à des récits sans nuances, des assertions souvent sans fondements, des approximations, dont le total est l'affirmation de l'originalité vendéenne et l'importance de la guerre.

C'est dire que dans toutes ces écritures successives de l'histoire, l'authenticité des récits peut être fortement mise en doute. La tradition vendéenne n'est pas autre chose qu'un Panthéon rudimentaire régulièrement réaménagé. L'histoire apprise et réapprise se cristallise sur quelques faits, quelques héros mais oublie la complexité des causes et des conséquences, néglige les éclairages subtils. Restent le panache et les grandes causes. Le péché est, il est vrai, partagé par les deux camps. La simplification et l'héroïsation facile ont transformé la médiocre défaite d'une petite troupe républicaine et la mort d'un garçon de 13 ans en apprentissage de l'héroïsme républicain (15). Les débats qui se sont menés et qui se mènent encore sur le nombre des personnes tuées pendant la guerre de Vendée recouvrent des polémiques politiques et trouvent leur terrain d'application réel dans la fantasmagorie nationale à propos de l'ère révolutionnaire.

Cette réalité peint tout à fait la Vendée, car c'est de l'imagination que la guerre est née. Le soulèvement de mars 1793 en Vendée n'est pas différent dans sa nature des soulèvements qui affectent de nombreuses paysanneries en France à la même époque. Il s'inscrit dans ces multiples résistances rurales à la Révolution, causées par les changements sociaux brutaux, par les mesures anticléricales et les nouvelles positions religieuses adoptées par la Révolution. Les motivations des paysans du sud de la Loire ne relèvent pas tant du domaine de l'opposition politique à la Révolution que de ces multiples mécontentements. Or à la différence des soulèvements qui se produisent à la même date en Bretagne, en Alsace, dans le Nord, ou avec quelque délai dans le Massif central, les paysans vendéens réussissent à échapper à l'écrasement militaire. Pour des raisons techniques ils peuvent se constituer en armées. Enfin, à la différence du sort qui va être réservé ultérieurement aux soulèvements clairement contre-révolutionnaires qui se produisent dans la vallée du Rhône ou dans la chouannerie bretonne, les ruraux vendéens deviennent aussitôt l'objet d'un enjeu fondamental de la vie politique française. Dans les luttes pour le pouvoir qui déchirent Girondins et Montagnards, la Vendée est un test politique. Une surenchère politique nationale occulte la véritable nature de la guerre, pour

(15) Voir Rolande Monnier, Le culte de Bara en l'an II, *Annales historiques de la Révolution française*, 1980, p. 321-337.

chercher des mesures inadéquates, pour envoyer des troupes plus néfastes qu'utiles, pour confier la conduite des opérations à des chefs militaires incapables et dangereux. La guerre s'alimente aux sources de l'imaginaire national dès 1793 (16). Le souvenir n'a fait que prolonger cette situation, enregistrant les structures mentales créées dans la région et dans le pays, constituant une région (17).

CONCLUSION

La tradition politique vendéenne se distingue ainsi par ces dimensions évolutives, militantes et imaginaires. Elle n'est pas le repli que l'on se plaît trop à accoler au mot tradition ; elle n'est pas porteuse d'un passéisme destiné seulement à disparaître. Deux cents ans après, la tradition née de la guerre dure et est porteuse de significations et d'avenir. Cette réalité mérite d'être prise en compte par le langage. Pourra-t-on parler longtemps de sociétés traditionnelles sans les imaginer confinées dans « les prisons de la longue durée » ? Pourra-t-on trouver d'autres connotations aux mots tradition et traditionnel qui rendent compte des dynamismes des sociétés apparemment bloquées et des blocages des sociétés apparemment ouvertes au progrès ? Même sans partager les idéaux, les convictions, les enracinements de la tradition vendéenne, il n'est pas possible de ne pas comprendre que sa seule présence rend ces questions urgentes et incontournables pour la communauté nationale. Après tout, est-on sûr qu'il ne faut pas bientôt assurer la survie de la « tradition française » née de 1789 dans un monde qui en aurait oublié l'importance ?

(16) Jean-Clément Martin, *La Vendée entre Révolution et Contre-Révolution, l'imaginaire de l'histoire*, communication au Colloque de Rennes II : *Les Résistances à la Révolution*, septembre 1985, Paris, Imago, 1986.

(17) Jean-Clément Martin, *Une guerre interminable*, op. cit.

RÉSUMÉ. — *La tradition politique vendéenne se distingue par des dimensions évolutives, militantes et imaginaires. Deux cents ans après, la tradition née de la guerre dure est porteuse de significations et d'avenir.*

BENOIT VERMANDER

Versailles et l'idée républicaine

Versailles, dans l'opinion commune, représente spontanément la ville « traditionnelle » par excellence. Traditionnelle dans ses idées, dans ses comportements, dans sa politique. Et sans doute est-il quelque vérité en cette croyance générale. Encore faut-il s'entendre sur la nature même de cette tradition. Que Versailles aujourd'hui vote très majoritairement à droite, nul n'en saurait disconvenir. Mais sait-on que la ville eut l'une des municipalités les plus fermement opposées à l'Ordre moral, puis à dominance radicale des années 1880 à 1904, qu'elle élut en 1936 un député communiste, Jean Duclos, frère de Jacques, de 1945 à 1947 une municipalité de même couleur, que l'histoire politique de la ville est riche de débats, de changements soudains ou ambigus, de personnalités et d'épisodes liés aux événements nationaux ?

Notre propos ici n'est pas de retracer l'histoire politique de Versailles. Nous cherchons davantage à cerner les contours de la tradition politique propre à la ville, défendant la thèse suivant laquelle cette tradition constitue une variante spécifique de l'Idée républicaine et cherchant à montrer comment la pratique politique de la ville s'insère dans un cadre qui n'est autre que celui de la « vision classique », de la république athénienne telle qu'elle est rêvée par Montesquieu... et Gambetta.

VERSAILLES ET LE DISCOURS RÉPUBLICAIN

Le Versailles d'avant la Révolution est volontiers revendiqué par la tradition républicaine, et ce malgré les circonstances de la création de la ville et sa totale dépendance envers le château et son

activité. C'est qu'il montre un peuple divers et frondeur, comme une élite bourgeoise (commerçants, chirurgiens, ingénieurs) soucieuse de faire valoir ses droits (1). L'éloquence d'un Michelet amplifie certes le tableau : « Il faut savoir que la ville de France qui haïssait le plus la Cour, c'était celle qui la voyait le mieux, Versailles. Tout ce qui n'était pas employé, ou serviteur du château, était révolutionnaire » (2). Mais on la trouve aussi chez Jean-François Thénard, Versaillais authentique, professeur au Lycée Hoche, éditeur des *Cahiers de doléances des bailliages de Versailles et de Meudon*, conférant devant la Loge des « Amis philanthropes et discrets » à l'occasion de l'inauguration de la Salle du Jeu de Paume en 1883 : « Confondus et vivant avec la petite bourgeoisie versaillaise, les députés des communes eurent bientôt compris que Versailles, malgré la résidence royale, et peut-être à cause même du spectacle qu'il avait sous les yeux depuis un siècle, Versailles voulait passionnément des réformes, fût-ce une Révolution » (3).

Les lendemains de la Révolution ne verront pas moins Versailles devenue « ville morte », descendue de 50 000 à moins de 25 000 habitants. C'est bien là le « spectre de cité » chanté par Théophile Gautier. Les débuts hésitants de la vie municipale sont marqués alors par l'opposition entre le quartier Notre-Dame, « voltairien » et bourgeois, et le quartier Saint-Louis, dévot et légitimiste. Ce n'est qu'au lendemain de la Révolution de 1848 que s'ouvre l'éventail politique. Les élections de mai 1849 voient s'instituer une coupure entre les conservateurs, vainqueurs et les démocrates socialistes, en nette progression. Un rapport de police de 1852 donne une liste nominative de 199 personnes « mises en surveillance ou poursuivies pour cause d'opinions socialistes ». Les professions sont révélatrices dans l'ensemble d'un milieu d'artisans ou de toute petite bourgeoisie. Les activités rapportées ont à peu près toujours à voir avec discours ou réunions de cabaret, quand l'observation ne consiste pas en un bref

(1) Le recensement de 1790 nous renseigne avec précision sur la structure sociale de la ville. L. A. Gatin en a effectué l'analyse : vivent de leurs revenus, 2 162 personnes ; professions libérales : 1 652 ; commerce et industrie : 4 612 ; employés à la cour : 1 527 ; ouvriers, journalistes, domestiques : 9 600 ; femmes, parents : 10 331 ; enfants : 19 994 ; mendiants : 155. L'alimentation occupe à elle seule 1 388 chefs de famille, les commerces du vêtement, de la toilette, de la parure 1 400 personnes (Le recensement de 1790, *Versailles illustré*, août 1902).

(2) Michelet, *Histoire de la Révolution française*, Paris, Gallimard, Pléiade, p. 250-251.

(3) J.-F. Thénard, « Conférence, faite à la L. : Les amis philanthropes et discrets réunis, à l'occasion de l'inauguration de la Salle du Jeu de Paume le 20 juin 1883 », Versailles, Aubert, 1883, p. 26.

« démocrate quand il a bu » (4). Quant aux républicains modérés, c'étaient pour la plupart des hommes isolés et sans voix. Un universitaire comme Ernest Bersot, ami de Jules Simon, fait l'amer constat de son impuissance, avant de placer son espoir dans une lente pédagogie républicaine : « Il faut que chaque homme de cœur se fasse prédicateur et confesseur de la foi en la république intelligente et honnête » (5). Une pédagogie dont on trouve déjà les échos dans le discours qu'il prononce pour la distribution des prix au Lycée de Versailles le 11 août 1848 : « Pour beaucoup de gens encore, un républicain est un spartiate de Lycurgue, ou un Romain du bon temps. (...) J'admire Lycurgue, mais j'aimerais mieux vivre avec Périclès ; et s'il fallait, pour être digne de la République, lui sacrifier la poésie et les arts, je choiserais d'être un peu moins républicain et un peu plus homme » (6). Les formes de cette pédagogie républicaine (auquel Bersot et ses amis se consacreront totalement, le premier étant déchargé de ses enseignements pour avoir refusé de prêter serment à l'Empire) sont variées. Elles ne s'institutionnalisent qu'en 1864, avec la création de l'influente Bibliothèque populaire. La manifestation la plus symbolique en est, en 1868, la création d'un « banquet républicain », tenu le 24 juin, jour de la naissance de Hoche, enfant de la ville, et qui deviendra la figure emblématique de la République à la versaillaise. A cette époque, rappelle en 1893 Lenoir, l'un des fondateurs des Banquets Hoche, « on espérait préparer des républicains pour l'avenir ». La référence à Hoche est insistante. Gambetta déclare, lors du banquet de 1873 : « Cette vie, on pourrait la retourner dans tous les sens, elle doit devenir le catéchisme des enfants de Seine-et-Oise » (7). La « Saint-Hoche », comme disent les Versaillais, constitue toujours aujourd'hui un événement d'importance. Longtemps fête de l'Union républicaine, elle se met à symboliser, à la fin du XIX^e siècle, les divisions politiques de la ville : les *Nouvelles de Versailles* écrivent, le 22 juin 1927 : « Chaque année depuis trente-deux ans — sauf une fois en 1903 — les gros partis politiques versaillais célébraient en deux banquets respectifs l'anniversaire de la naissance de Hoche (...). Cette année, l'omhre du Paeficateur va présider au hanquet unique de deux troupes — enfin

(4) Archives municipales (notées : AM), Carton 1095.

(5) Bersot à sa famille, 27 octobre 1848, reproduit in P. Hémon, *Bersot et ses amis*, Paris, Hachette, 1911, p. 77.

(6) E. Bersot, *Essais de philosophie et de morale*, Paris, Didier, 1854, t. II, p. 129-130.

(7) J.-C. Dudedat, *Versailles post-royal, les Monuments commémoratifs à Versailles depuis la Révolution*, mémoire Paris I, dir. M. Agulhon, 1983, p. 99-100.

alliées devant un nouveau danger : l'envahissement du communisme. » Ce qui n'empêchera pas le maire communiste de la ville de célébrer fort dignement, en 1945, le 177^e anniversaire de la naissance du général Hoche, en présence de Maurice Thorez, et de commenter, comme il est d'usage, quelque parole du Héros.

C'est sans doute Léon Bourgeois qui parlera le mieux, en 1894, de la « Saint-Hoche » : « Vous avez fait de cette fête une sorte d'institution dans la démocratie. C'est chez vous que les républicains de l'âge héroïque de la III^e République ont trouvé, aux jours d'épreuve, les inspirations fécondes et les résolutions viriles. (...) C'est ici que la grande voix de tribun de Gambetta, du grand patriote dont la démocratie française garde précieusement le souvenir, lança contre une réaction sans nom les encouragements à la résistance, ramma les cœurs abattus, et nous mena à la victoire. De sorte qu'on peut dire qu'en organisant le banquet Hoche, vous avez fait de Versailles le mont Aventin de notre III^e République » (8).

La célébration républicaine est ainsi étroitement liée à la fonction même de Versailles : être le temple du théâtre républicain, après avoir été celui du spectacle monarchique, et ce notamment lors des grandes occasions que sont le rétablissement de sa fonction de capitale en 1871-1872, les fêtes républicaines de 1889 et 1939, les déplacements du Congrès, lors des élections présidentielles notamment, ou le Sommet de 1982, lorsque le bulletin municipal titrait « Versailles, théâtre du monde » sur une photo de la cour de marbre encadrée de velours rouge.

Le caractère le plus étonnant de ces célébrations comme du récit qui en est transmis, c'est combien l'imaginaire républicain y emprunte à celui du Grand Siècle dans ses éléments fonctionnels et fusionnels — c'est-à-dire dans une représentation où la complémentarité des différentes fonctions sociales va de pair avec la célébration de l'harmonie et de la fraternité de l'ensemble. Simplement, les diverses fonctions sociales sont désormais rapportées au seul Tiers bourgeois, notamment dans les figures de l'homme de loi, du fonctionnaire et du négociant. A cette vision synchronique s'ajoute une représentation diachronique, visible par exemple dans les Fêtes du Centenaire en 1889, lesquelles s'ordonnent en trois actes : célébration de l'ouverture des états généraux le 5 mai ; du Serment du Jeu de Paume le 20 juin ; de l'abandon des privilèges le 4 août. Ce sont là des moments bien choisis, ponctuant une progression dramatique vers la fusion du corps social : la situation initiale (assemblée des

(8) AM, 1894.

Etats) se trouve cassée par la résolution du Tiers de donner à la France une Constitution, acte qui origine la légitimité nouvelle du Tiers — dont témoigne la résorption des Ordres anciens lors de la renonciation du 4 août (et l'on ne s'étonnera pas que c'est à cette date qu'éclateront les inévitables feux de Bengale : l'imaginaire de la fusion trouve toujours à se nourrir de lumières et d'artifices).

Le développement de l'Idée républicaine sur Versailles passe, d'une part, par l'action d'hommes de loi ardents défenseurs de la démocratie formelle, de l'autre par celle de notables influencés par le positivisme. Parmi les premiers, on notera particulièrement la figure de Barthélemy Saint-Hilaire, qui bat le candidat officiel après avoir devancé au premier tour un autre constitutionnaliste libéral, Laboulaye. Le chef de file des seconds, en même temps que la figure de synthèse de l'un et de l'autre courants, est le futur maire de Versailles, Philémon Deroisin. Auteur aussi bien d'un célèbre *Manuel des Protestations électorales* que de *Notes sur Auguste Comte*, il sera pour beaucoup dans l'influence que la doctrine du Philosophe exercera sur Jules Ferry, cela dès les années 1855-1860 (9). Avec Deroisin, le principal initiateur de la fusion entre l'héritage saint-simonien et le républicanisme est Edouard Charton, qui sera le premier préfet de Seine-et-Oise de la III^e République. Au reste, les positions philosophiques du petit cercle intellectuel républicain de Versailles ne sont pas absolument unifiées : alors que Bersot et Charton sont de fidèles soutiens de Saint-Hilaire (ils fondent ensemble *Le Libéral de Seine-et-Oise*, avec Léon Say et Albert Joly, ce dernier avocat des partisans de la Commune, ami de Gambetta, élu député de Versailles avant de mourir à trente-huit ans), Schérer, autre figure marquante du cercle, préfère, et lui seul, Laboulaye : cet universitaire trouve Saint-Hilaire trop soumis à l'éclectisme de Cousin... (10).

VERSAILLES ET LA PRATIQUE RÉPUBLICAINE

Quatre constantes marquent la tradition politique versaillaise — unité et stabilité du tissu urbain et humain, division et équilibre des pouvoirs, retour après les crises à une « situation originelle », division des sphères privées et publiques. C'est au travers de l'analyse de ces constantes qu'il est possible de caractériser plus précisément la tradition issue de la matrice républicaine précédemment évoquée.

(9) Voir C. Nicolet, *L'Idée républicaine en France*, Paris, Gallimard, 1982, p. 228.

(10) Hémon, *op. cit.*, p. 247.

a / Unité et stabilité du tissu urbain et humain

Versailles comptait environ 50 000 habitants en 1789 — elle était alors la dixième ville de France —, 30 000 en 1850, elle connaissait un pic à 90 000 en 1872 (conséquence de sa fonction de capitale), en dénombrait 60 000 en 1910, 67 000 en 1930, 73 000 en 1956, 94 000 aujourd'hui. Rien à voir avec l'explosion démographique de la région qui l'entoure.

À l'ouest, la ville est barrée par le château ; à l'est, en direction de Paris, son terrain est totalement urbanisé ; au nord et au sud, elle est ceinturée par les bois. Versailles est en même temps une « ville ouverte » dont l'emplacement ne possède aucune de ces défenses qui caractérisent les sites urbains traditionnels. L'urbanisme louis-quatorzième a fixé des structures, des bornes et des repères, dont les espaces ont par la suite été comblés en fonction d'une esthétisme plus bourgeoise, moins monumentale. D'avant la Révolution date la création des deux principaux quartiers-paroisses de la ville. Le lotissement des autres quartiers s'est effectué lentement entre 1880 et 1930 ; il a été complété à partir de la fin des années cinquante. Les obstacles à la communication que créent le schéma en trident des trois avenues principales et les variations géométriques de l'urbanisme du Grand Siècle, les axes traversant la ville, les caractéristiques de l'urbanisme pavillonnaire, toutes ces données concourent à composer une mosaïque sans nul centre ordonnateur, mais que sa structure oriente toujours vers le lieu vide du château.

b / La division et l'équilibre des pouvoirs

Notons d'abord la stabilité des étiquettes parlementaires sur la ville de 1880 à 1960 : de « l'Union libérale » aux « Fédérations républicaines », dont la plupart des élus rejoignent le PRL, lui-même absorbé par le CNIP auquel appartiendra André Mignot. Mais plus frappante que cette stabilité est la séparation des fonctions de parlementaire et de premier magistrat : nul maire parlementaire entre Rameau (1876) et Henry-Haye (1935), puis le seul Mignot, maire trente ans, député onze ans, et dont la perte du mandat n'entamera pas l'autorité municipale. Le conservatisme libéral de Versailles se retrouve toujours sous trois expressions principales : libérale proprement dite ; légitimiste modérée, avec le courant gaulliste qui monopolisera la position parlementaire ; opportuniste (force d'appoint à la mairie et liaison avec le reste du département). Cette dernière tradition est bien illustrée par des hommes comme

Edouard Bonnefous et Paul-Louis Tenaillon, issus de l'UDSR et du RGR, assez puissants sur la partie de la Seine-et-Oise qui correspond maintenant aux Yvelines. Cette tradition-là se rattache à l'Alliance républicaine et démocratique, dirigée sur la Seine-et-Oise par Charles Reibel, en compétition avec les Fédérations républicaines.

C'est que, dans un milieu stable, homogène, constitué de groupes actifs, équilibrés, où les protagonistes se connaissent, se fréquentent (pas d'opposition entre un monde ouvrier et un quartier bourgeois par exemple), on tendra à chercher une situation d'équilibre, un point situé à distance égale des différentes forces — à l'intérieur, bien entendu, du milieu dominant, et cet équilibre passe le plus souvent par un partage des compétences municipales, législatives et départementales.

c / Les crises et la « situation initiale »

Versailles n'en connaît pas moins quelquefois de brusques ruptures, dont il ne faut pas exagérer, au reste, la portée véritable. Le seul traumatisme véritable, c'est la Révolution française, qui brise la raison d'être de la ville. Malgré une occupation prussienne particulièrement éprouvante, 1870 n'est pas véritablement une rupture, pas plus qu'aucune des élections durant les trente années qui suivent. Ce sont des hommes déjà présents dans le Conseil qui prennent la direction des affaires, et au bonapartisme libéral succède un libéralisme républicain, lequel évolue de façon continue du conservatisme à l'opportunisme, de l'opportunisme au radicalisme (suivant assez exactement l'évolution même du régime) — jusqu'à ce qu'un point de rupture intervienne effectivement, mais en 1904 seulement, lorsque la majorité du Conseil vote un vœu de soutien à la politique combiste, et que l'on assiste de nouveau à la victoire du conservatisme libéral. Ce dernier est restauré, dynamisé pourrait-on dire par l'équipe d'Henry-Haye en 1935 (il existait un vrai problème de renouvellement « biologique » : dix des Conseillers élus en 1929 meurent avant la fin du mandat) — mais la manière dont se déroule la confrontation qui s'ensuit, la personnalité des nouveaux arrivants (Henry-Haye, personnalité entière, qui se réclame à l'origine du centre-gauche, sera ambassadeur à Washington sous Pétain), la force des secousses nationales, provoquent une durable rupture, la seule véritable peut-être de l'histoire politique versaillaise : l'élection de Duclos en 1936, et du maire communiste Labeyrie en 1945. Rupture limitée dans le temps, intervenant dans un contexte très spécial, et qu'une contresecousse viendra vite annuler, recréant une fois encore « la situation

initiale ». (Il faut noter au reste que Labeyrie est un grand bourgeois, ami des arts, gouverneur de la Banque de France sous le Front populaire, et qui retrouve spontanément les accents des maires radicaux d'antan. Quant à Jean Duclos, il s'identifie à la cause Ancien combattant : réformé à 100 %, presque aveugle, l'état de sa santé limitera par ailleurs sa carrière politique.)

d / La division privé/public

La division entre affaires privées et publiques est nettement présente à Versailles, et si les édiles sont le plus souvent catholiques, ils n'en deviennent pas moins de sensibilité laïque dès qu'il s'agit de politique. Les catholiques y sont incapables de s'organiser en force politique autonome, et le MRP, qui, à première vue, aurait pu trouver à Versailles un « terrain porteur » n'a pas connu une influence durable. L'incapacité qu'éprouvent certains courants à s'implanter durablement sur Versailles frappe le légitimisme au début de la III^e République, la démocratie chrétienne, mais aussi le socialisme, alors que radicalisme et communisme y ont une influence réelle. Guère de traces de ce socialisme-PSU si important dans la plaine de Versailles (où Michel Rocard est élu député en 1969 contre Couve de Murville). La SFIO, contrairement au PC, fera toujours un score très inférieur à son résultat national. Aux élections municipales de 1983, le chef de file socialiste se reconnaît « vieux socialiste et nouveau versaillais »...

La radicalité de la division privé/public peut expliquer le tournant de 1904 comme certaines formes de la querelle scolaire, quand l'intervention étatique est perçue comme empiétement du domaine privé. L'élection municipale de 1904 pour le moins ne peut être expliquée seulement comme un « tournant à droite » de Versailles, puisque la ville élit comme député en 1910 Thalamas, professeur à la Sorbonne et anticlérical célèbre pour ses tirades contre Jeanne d'Arc, tirades dépourvues de l'onctuosité de celles d'un France ou d'un Laudet (circonstance amusante, c'est dans cette circonscription, pour bonne part rurale, que Péguy était électeur). Un rapport de police du 7 mai 1910 indique d'ailleurs : « M. Thalamas a pris la parole devant une salle archicomble. 1 500 électeurs environ, plus quelques dames. Il a été très applaudi jusqu'au bout, sauf quand il a abordé la question Jeanne d'Arc » (11). Hommes d'ordre mais républicains, catholiques plus que cléricaux, nationaux mais non bellicistes, tels

(11) Archives départementales des Yvelines, 4 M 2162.

apparaissent les Versaillais d'avant 14. Ville bourgeoise, mais non « fief de la réaction ». Elle en reste à Jules Simon, ou, pour les plus osés, à Ferry. Le visage politique de la ville ainsi fixé ne variera guère par la suite.

Ces caractéristiques sont à imputer à la logique propre à l'Idée républicaine, en tant que cette dernière s'accorde aux représentations propres à Versailles : l'essentiel en est qu'il s'agit d'un système formel. « La forme entraîne le fond », selon le mot de Gambetta. L'Idée républicaine attache une importance extrême aux mécanismes de la Représentation — et c'est le jeu de pareils mécanismes qui, dans un autre contexte, a constitué le « spectacle versaillais ». Toujours dans cette perspective, les qualités d'ordre et de raison attachées à ce républicanisme-là ne peuvent qu'agréer à la « capitale de l'art classique » (12). En distinguant entre ordres politique et social, ce système laisse leur champ propre aux représentations de la cité. C'est aussi qu'il s'agit d'un système d'hommes de loi, lesquels sont prééminents à Versailles.

Dans cette perspective, même de menus mystères de l'histoire versaillaise trouvent l'explication : ainsi, pourquoi Saint-Hilaire prend-il le pas sur Laboulaye ? C'est que le premier, formé par Littré (13), est d'abord un républicain libéral, tandis que Laboulaye est un libéral républicain, un produit isolé de la tradition anglo-saxonne (14) — et cela explique son ralliement de dernière minute à l'Empire, alors même qu'il était considéré comme le plus progressiste des deux. Laboulaye développe la vision de la « liberté des modernes », quand Saint-Hilaire, et Versailles dans son ensemble, participent de la « vision classique » : le modèle architectural de la cité, ses dimensions de ville moyenne, son milieu de bourgeois citoyens, la présence des hommes de loi, tout le prédestine à connaître cette « nostalgie de la polis » qui se retrouve si nettement chez les républicains issus de l'opposition au Second Empire (15). Que l'imaginaire de la « liberté des modernes » trouve si peu de place à Versailles s'explique sans doute aussi par l'absence d'implantations industrielles. Des influences saint-simoniennes et comtistes, on ne retiendra finalement que l'importance accordée aux instituts d'éducation. Et le thème de la « saine gestion », autrement dit des économies à réaliser, constitue le seul leitmotiv économique et financier des programmes municipaux.

(12) P. Breillat, *Une Ville pas comme les autres, Versailles*, Paris, Le Temps, 1973, p. 135.

(13) E. Renan, *Œuvres complètes*, Paris, Calmann-Lévy, 1949, t. III, p. 760.

(14) Nicolet, *op. cit.*, p. 480.

(15) Cf. *ibid.*, p. 48-49.

Quant à l'influence communiste, elle semble tenir au fait qu'il s'agit là du seul discours qui puisse s'offrir *en réponse* au discours dominant de la cité, qu'il s'inscrive dans une position d' « ennemi intime », facilitée par l'aisance avec laquelle le Parti, à partir de 1934 et à la Libération, sait manier le vocabulaire républicain jacobin, employant des accents qui rappellent les radicaux d'antan. Et la relation du tribun au consul décrite par Georges Lavau se retrouve tout à fait à Versailles, notamment dans le couple Mignot/Labeyrie entre 1945 et 1959, couple dont socialistes, MRP, RGR, s'efforcent en vain de briser la complice querelle.

LA VILLE ET LA TRADITION POLITIQUE

Milieu clos, homogène et indépendant, la ville de Versailles développe une tradition politique qui fait de la célébration républicaine sa mission propre, mission estimée en continuité avec sa fonction monarchique. L'histoire de la Cité s'est ainsi conciliée avec l'Idée républicaine dans une mouture conservatrice et libérale qui facilite l'expression et le développement de certaines traditions politiques par rapport à d'autres, suivant un axe qui ne recoupe pas entièrement l'axe droite/gauche mais qui opposerait plutôt l'Idée républicaine à l'Idée démocratique, sans qu'il soit possible de développer ici les caractères du second terme de l'opposition.

Les représentations propres à Versailles l'insèrent dans un code qui est celui de la vision classique de la ville. La ville a, dès sa fondation, son plan (Versailles est la première des Villes nouvelles !), ses mœurs et son projet. Communauté par excellence, elle déroule son jeu propre à l'intérieur de ses limites. En même temps, la conquête de la liberté s'y apparente à l'affranchissement progressif de la sphère des affaires privées de la tyrannie que constituent la pression et l'inquisition publiques. Tel apparaît l'idéal de la ville républicaine, et il contribue à façonner et à infléchir le jeu politique local. La communauté locale est une *appartenance*, au même titre que la classe, la religion ou la nation. Les diverses appartenances peuvent se combiner, se surdéterminer les unes les autres. S'opère un processus de « marchandage » aux lieux d'interférences entre les ordres auxquels renvoient les diverses appartenances. Il ne s'agit donc pas d'isoler un discours local exprimant une tradition politique spécifique, mais plutôt de se situer aux points d'intersection de l'appartenance locale et des autres appartenances. Ce travail de l'esprit (on pourrait presque dire : ce travail de *l'esprit public*, négligeant ici tant la

question des locuteurs autorisés que celle du degré de conscience de pareille activité) s'exprime au travers de références, d'images, de rappels, presque de tics historiques. Dans le ressassement de mille indices imperceptibles à ceux-là mêmes qui les produisent et qui les enregistrent, s'opère une sélection des types de discours recevables, une conciliation des diverses appartenances. En traitant de Versailles, il eût été possible de retenir et de mettre en lumière bien d'autres faits que ceux ici enregistrés. Ceux qui ont été retenus et analysés l'ont été en fonction des préoccupations et des intérêts que nous venons d'esquisser. Puisse la pesanteur de ces dernières préoccupations ne pas recouvrir trop rapidement le charme discret de la politique à la versaillaise.

RÉSUMÉ. — *La ville de Versailles offre l'exemple d'une tradition politique locale durable et bien structurée, marquée tant par les circonstances de la création de la cité que par la mémoire des principaux épisodes de son passé.*

Cette tradition spécifique n'est cependant compréhensible qu'en rapport à une tradition nationale, celle de l'Idée Républicaine. La tradition politique locale apparaît ainsi comme un travail de sens perpétuel sur l'histoire, travail qui détermine les discours et la pratique politiques au-delà des clivages partisans traditionnels.

JOURNAL

L'élite de la cohabitation *Enquête sur les cabinets ministériels* *du gouvernement Chirac*

MONIQUE DAGNAUD* et DOMINIQUE MEHL*

Mars 1986. La droite récupère les lieux de sa mémoire : les palais ministériels qu'elle n'avait jamais cessé d'habiter sous la V^e République jusqu'au coup d'assomoir des élections présidentielles de 1981. Elle retrouve ses habitudes, rétablit un ordre que la gauche avait quelque peu bousculé, distribue ses hommes (et quelques femmes, tableau 1) dans les coulisses du pouvoir.

Répartis à Matignon et dans 42 cabinets de ministères et secrétariats d'Etat, plus de 450 personnages tiennent aujourd'hui (1) les leviers de commande. Leurs profils sociaux, leurs itinéraires scolaires et professionnels, leurs cheminements politiques et militants méritent l'attention : ces promus constituent la force vive avec laquelle la droite entend se battre — et notamment porter l'estocade définitive à la gauche en 1988. Qu'est-ce qui les distingue de l'élite rose ? Sont-ils conformes au tableau que maintes études ont brossé des états-majors ministériels de la V^e République ? L'énarchie se réinstalle-t-elle dans ses bastions ? Les grands corps régentent-ils à nouveau l'empire administratif ? Les passions partisanes se sont-elles apaisées, cédant le terrain à une éthique de neutralité que la haute administration a toujours revendiquée ? Au fond tout est-il redevenu comme avant ?

* Sociologues au Centre d'Etude des Mouvements Sociaux, chargées de recherche au CNRS.

(1) L'enquête a été effectuée à partir des fiches de la Société générale de Presse arrêtées au mois de novembre 1986, disponibles pour 443 personnes — manquaient une dizaine de personnes. Nous n'avons pas retenu les attachés de presse.

LES ALLÉES DIRECTES

On atterrit dans les cabinets ministériels après un séjour plus ou moins prolongé dans la stratosphère administrative. L'heureux élu soit baigne déjà dans le sérail : il appartient à la confrérie des très grands corps (2) ou occupe un poste de directeur ou de sous-directeur dans le secteur public ou parapublic. Soit détient un statut un peu moins prestigieux, quoique encore brillant : chef de bureau, chargé de mission, ingénieur, parfois attaché d'administration, il est un rouage essentiel dans la gestion des services. A l'ère chiraquienne cette loi d'airain n'a pas été balayée (tableau 1) : l'élite administrative accapare 21 % des fonctions de cabinet, exactement comme à l'époque du gouvernement Mauroy. De même, les autres hauts fonctionnaires captent 45 % de ces postes, à peine plus que cinq ans auparavant (44 %).

Sous la droite, comme sous la gauche naguère, les grands commis de l'Etat demeurent aux commandes des états-majors ministériels (53 % des directeurs de cabinets sont issus de l'élite administrative en 1986, contre 52 % fin 1981) : parallèlement les charges de chef de cabinet sont plutôt dévolues aux autres hauts fonctionnaires (51 % en 1986, 49 % en 1981), ainsi que celles de conseillers techniques (55 % en 1986, 51 % en 1981).

La piste d'envol vers ces fonctions élevées réside souvent à l'ENA (tableau 1). Renouant avec une tradition que la gauche avait un peu ébranlée, la rue de l'Université fournit 36 % des contingents, soit encore plus que sous les gouvernements qui se sont succédé sous la V^e République (34 % en moyenne pour la période 1958-1972) (3). Matignon, en particulier, qui ne drainait que 32 % d'énarques en 1981 — et 39 % sous le gouvernement Fabius — en accueille aujourd'hui 44 %, record jamais atteint jusqu'alors. L'X, aussi, apporte sa contribution habituelle : 7 % en 1986, 8 % en 1981, 9 % en moyenne sous la V^e République. Normale-Sup, enfin, dont sont issus 3 % des membres des états-majors chiraquiens, recouvre une influence qu'elle avait quelque peu perdue lors de la législature socialiste (1 %). Plus généralement, les grandes écoles pèsent d'un poids plus fort aujourd'hui (54 %) qu'alors (49 %). Ces différences, toutefois, ne doivent pas être surestimées car la gauche était loin d'avoir cassé les règles du jeu scolaire qui régissent les carrières de l'élite dirigeante. Ainsi, en 1986 comme en 1981, la part des diplômés des Instituts de Science politique demeure sensiblement la même (44 % et 45 %). Parallèlement, ici comme là, les énarques accaparent les postes stratégiques, ceux des directeurs de cabinet (55 % et 51 %).

(2) Inspection des finances, Conseil d'Etat, Cour des comptes, corps des Mines, corps des Ponts et Chaussées.

(3) René Rémond, Aline Coutrot, Isabel Boussard, *Quarante ans de cabinets ministériels*, Presses de la Fondation nationale des Sciences politiques, 1982. A titre de comparaison aussi, il y avait 33 % d'énarques dans les cabinets ministériels en 1968, d'après l'étude de Jeanne Siwek-Pouydesseau, *Le personnel de direction des ministères*, Librairie Armand Colin, 1969.

TABLEAU 1. — *Profils sociaux des membres des cabinets ministériels et de Matignon*

	Ministères Chirac 1986 N = 443	Ministères Mauroy 1981 N = 514 (1)	Matignon Chirac 1986 N = 34	Matignon Mauroy 1981 N = 46 (1)
Sexe :				
Masculin	83	85	88	87
Féminin	17	15	12	13
Total	100	100	100	100
Profession (2) :				
Elite administrative	21	21	35	24
Autres hauts fonctionnaires	45	44	38	45
Privé	14	8	6	7
Enseignant	4	10	3	11
Permanent politique	14	15	18	11
Autres	2	2	0	2
Total	100	100	100	100
Niveau d'études :				
Bac ou en dessous	1	7	6	2
Licence DES	36	33	23	43
Doctorat, agrégation	9	11	12	5
Normale-Sup	3	1	0	0
ENA	36	29	44	32
Ecoles d'ingénieur	8	11	12	0
X	7	8	3	18
Total	100	100	100	100
Corps d'appartenance :				
Grand corps prestigieux (3)	12	11	21	17
dont corps techniques	9	7		
Corps diplomatique	6	4	12	5
Corps préfectoral	5	3	12	5
Administrateur civil	20	16	20	17
dont Finances	6	7		
Magistrature	3	4	3	2
Autres corps	6	3	3	0
Hors corps (4)	48	59	29	54
Total	100	100	100	100

(1) Monique Dagnaud, Dominique Mehl, *L'élite rose*, Ramsay, 1982.

(2) Nous avons retenu les classifications utilisées pour l'élite rose ; soit :

Elite administrative : les 5 grands corps prestigieux de l'Etat (Inspection des finances, Conseil d'Etat, Cour des comptes, Mines, Ponts et Chaussées) et les hauts fonctionnaires situés dans des postes de directeurs ou sous-directeurs dans le secteur public ou para-public ;

Autres hauts fonctionnaires : les postes de cadres supérieurs dans l'administration (hors ceux de l'élite administrative) ;

Privé : cadres supérieurs du privé, chefs d'entreprises, professions libérales, professions intellectuelles ;

Enseignant : professeur du supérieur, du secondaire ou du primaire ;

Permanent : employé de parti, syndicat ou d'association ;

Autres : agriculteurs, cadres moyens, employés, ouvriers, retraités, femmes au foyer.

(3) Inspection des finances, Conseil d'Etat, Cour des comptes, Mines, Ponts et Chaussées.

(4) Ou appartenant à un petit corps de l'Etat non comptabilisé parmi les corps importants (ex. : corps des inspecteurs de PTT, corps professoral, etc.).

LES VOIES DE TRAVERSE

La voie royale de la haute administration, aboutissement d'un parcours scolaire d'excellence, n'est pas absolument obligée. D'autres chemins mènent dans les allées du pouvoir (tableau 1). Tout d'abord le professionnalisme politique : la droite tout comme la gauche a introduit ses permanents dans les cabinets ministériels. Assistants parlementaires, employés de partis, syndicats ou associations partisans y côtoient une petite poignée de députés : tous ensemble, ils représentent aujourd'hui 14 % de ces états-majors, soit presque la même proportion que sous les socialistes (15 %). Matignon ainsi est plus peuplé de ces croisés de la politique (18 %) qu'à l'époque de Pierre Mauroy. D'autres catégories professionnelles arrivent à se hisser dans ces sphères : surtout des professeurs (10 %) ou des écrivains et journalistes (3 %) en 1981, des cadres supérieurs et des professions libérales en 1986. Autrement dit, chaque mouvance politique draine des couches sociales symboliques de sa clientèle, et qui s'infiltrent vers les sommets par affiliation politique. Au total, plus d'un tiers des entourages ministériels n'appartient pas, au départ, au sérail, et gagne son envolée sociale grâce à l'activisme militant et éventuellement grâce à des relations personnelles.

Ces promus du système politique ne continueront pas nécessairement par la suite leur ascension. Le passage en cabinet ministériel peut constituer pour eux un tremplin, mais l'accélération de carrière n'est pas garantie, alors que pour les membres de la haute fonction publique cette expérience fait quasiment partie intégrante du cursus et se révèle toujours d'un bon rapport (4).

L'ÈRE DES RUPTURES

L'infiltration, dans les palais ministériels, d'un personnel extérieur à la fonction publique et marqué surtout par sa griffe politique prolonge, à l'époque chiraquienne, une tendance que la gauche avait inaugurée. Les études sur les états-majors de cabinets de la V^e République avant 1981 signalent le quasi-monopole des agents de l'administration sur ces fonctions : René Rémond (5) en décompte 94 % (dont 5 % de professeurs). Cette donnée est corroborée par l'analyse de Jeanne Siwek-Pouydesseau (91 % de hauts et moyens fonctionnaires en 1968, dont 4 % d'enseignants) (6). Cette dernière insiste d'ailleurs sur l'extrême rareté des représentants du secteur privé, ainsi que des carrières uniquement politiques. L'ouverture professionnelle constatée aujourd'hui en faveur des cadres du privé et membres des professions libérales distinguait cependant les

(4) Monique Dagnaud, Dominique Mehl, La diaspora rose, *Libération*, 4 juillet 1984.

(5) René Rémond, Aline Coutrot, Isabel Boussard, *op. cit.*, p. 82.

(6) Jeanne Siwek-Pouydesseau, *op. cit.*, p. 46-47.

cabinets ministériels de la IV^e République (7). Aucune étude, d'aucune époque ne signale par contre l'incursion de permanents des appareils politiques dans les sommets de l'Etat. L'absence totale de traces de militants professionnels dans les états-majors avant 1981 laisse tout de même insatisfait et incite à s'interroger sur la base des données, ou la nomenclature utilisée par les travaux antérieurs. Autrement dit, cette rupture observable à partir de 1981 est-elle réelle ou liée à une déficience de visibilité ?

SOUPÇON D'ÉLITISME

Les états-majors captent, sous la droite, à peu près la même proportion de très grands corps (8) que sous la gauche (12 % et 11 %) (tableau I).

Les trois grands corps de contrôle (9) pourvoient 9 % des postes des cabinets ministériels, soit un peu plus que sous le gouvernement Mauroy (7 %). Si on leur adjoint la Préfectorale et le Corps diplomatique, la part de ces grands commis passe à 20 %, contre 14 % en 1981. Au total, les équipes chiraquiennes puisent un peu plus dans cette fine fleur que les entourages socialistes et communistes, surtout en raison du rôle accru de l'administration préfectorale et du quai d'Orsay. L'univers de Matignon, en outre, se révèle nettement plus élitiste que cinq ans auparavant : 71 % de ses membres émanent d'un corps important de l'Etat (10), contre 46 % seulement à l'époque de Pierre Mauroy.

Les chiraquiens n'ont pas recruté davantage d'inspecteurs des finances (10 en 1986) que les socialistes (11 en 1981). L'inspection détient une position solide dans le cabinet d'Edouard Balladur (le directeur, le chargé de mission auprès du ministre, deux conseillers techniques), tout comme à l'époque de Jacques Delors. Elle a délégué un de ses membres pour diriger le cabinet du Budget : le schéma était le même lorsque Laurent Fabius occupait ce ministère. Elle a en outre placé ses hommes à la tête du cabinet de l'Industrie, de l'Agriculture et du ministère chargé des Affaires européennes ; cependant elle n'a pas pris pied à Matignon. Sous la gauche, au contraire, elle détenait des places moins fortes hors des ministères de la rue de Rivoli, mais elle disposait de deux antennes rue de Varenne. Les fonctionnaires des finances, avec 27 administrateurs civils distribués dans les cabinets ministériels aujourd'hui, ont moins essaimé qu'en 1981 dans cet univers (34 administrateurs civils). Ce panorama précis infirme l'image d'une reconquête des positions de l'administration des Finances, avec le retour de la droite au pouvoir.

Pour les autres très grands corps, droite et gauche ne puisent pas aux

(7) René Rémond, Aline Coutrot, Isabel Boussard, *op. cit.*, p. 87.

(8) Membres de l'inspection des finances, du Conseil d'Etat, de la Cour des comptes, du corps des Mines, et du corps des Ponts et Chaussées.

(9) Inspection des finances, Conseil d'Etat, Cour des comptes.

(10) Les 3 grands corps non techniques, les deux grands corps techniques, plus les administrateurs civils et les magistrats.

mêmes sources. La Cour des comptes a accru ses positions en 1986 (16 membres en 1986, contre 12 en 1981) : dans cet acquis pèse le poids de ses 5 membres recrutés par Jacques Chirac à Matignon. Le corps des Ponts et Chaussées, de même, gagne quelques galons (12 membres en 1986, contre 8 en 1981). Le corps des Mines lui, en perd (6 membres en 1986, contre 10 en 1981). Le plus lourd sacrifice toutefois touche le Conseil d'Etat : 11 seulement de ses membres se distribuent dans les cabinets de Jacques Chirac, alors que la gauche avait offert ses bancs à 17 d'entre eux.

LA DÉSERPTION DES GRANDS COMMIS

Ces données sur les grands corps dans les équipes de Jacques Chirac et de Pierre Mauroy, pourtant, tranchent moins entre elles qu'elles ne se distinguent des tendances observées sur les cabinets d'avant 1981. La part relative de ces institutions prestigieuses s'est fortement réduite depuis cette époque (tableau 2).

TABLEAU 2. — *Poids des grands corps non techniques dans les cabinets ministériels au cours de la V^e République (en %)*

	Comparaison sur 3 corps ⁽¹⁾	Comparaison sur 5 corps ⁽²⁾
1960 ⁽³⁾	16,5	39
1968 ⁽³⁾	18	52
Moyenne 1958-1972 ⁽⁴⁾	13	34
1981 ⁽⁵⁾	7	14
1986	9	20

(¹) Inspection des finances, Conseil d'Etat, Cour des comptes.
(²) Les trois précédents, plus le corps diplomatique et la Préfectorale.
(³) Etude Jeanne Siwek-Pouydesseau.
(⁴) Etude René Rémond.
(⁵) Etude Monique Dagnaud, Dominique Mehl.

Analyser la proportion de grands corps dans les cabinets ministériels n'a qu'une portée limitée, puisque la taille des états-majors s'est étoffée de manière spectaculaire après 1981 (11) : ainsi la gauche a crevé les plafonds (plus de 500 conseillers), mais la droite de 1986 a maintenu cette dimension pléthorique. Une observation des chiffres bruts confirme toutefois l'image du déclin des grands corps (tableau 3).

(11) D'après les données dont nous disposons le volume des états-majors ministériels a varié de la façon suivante : 1958 : 286 personnes ; 1960 : 367 ; 1968 : 243 (étude de J. Siwek-Pouydesseau) ; 1980 : 260 (étude de Y. Poirmeur) ; 1982 : 514 (étude de M. Dagnaud, D. Mehl) ; 1985 : 538 personnes (étude de Y. Poirmeur) ; 1986 : plus de 450.

TABLEAU 3. — Nombre de membres des grands corps dans les cabinets ministériels sous la V^e République ⁽¹⁾

Corps	1960 ⁽²⁾	1968 ⁽²⁾	(Barre) 1980 ⁽³⁾
Inspection des finances	27	16	15
Conseil d'Etat	14	17	10
Cour des comptes	18	12	12
Total grands corps non techniques	59	45	37
Mines	?	?	11
Ponts	?	?	11
Total grands corps techniques	?	?	22
Total grands corps prestigieux	?	?	59
Diplomatique	22	29	?
Préfectoral	36	50	?

	(Mauroy) 1981 ⁽⁴⁾	(Fabius) 1985 ⁽⁵⁾	(Chirac) 1986
Inspection des finances	11	7	10
Conseil d'Etat	17	13	11
Cour des comptes	12	2	16
Total grands corps non techniques	40	22	37
Mines	10	7	6
Ponts	8	11	12
Total grands corps techniques	18	18	18
Total grands corps prestigieux	58	40	55
Diplomatique	18	18	27
Préfectoral	16	16	24

(1) Au bout d'une législature il y a nécessairement moins de grands commis dans les états-majors qu'au début : ceux qui ont été appelés au départ ont, entre-temps, souvent été promus dans des postes clés du secteur public ou para-public. Ce mouvement explique la réduction du nombre de grands corps pendant la législature socialiste entre 1981 et 1985. Le fait que le nombre de grands corps soit le même (37) à la fin du gouvernement Barre que lors des premiers mois du gouvernement Chirac porte aussi argument en faveur d'une régression des grands corps.

(2) Jeanne Siwek-Pouydesseau, *Le personnel de direction des ministères*, Librairie Armand Colin, 1969, p. 46.

(3) Yves Poirmeur, Les grands corps et l'alternance de 1981 : déclin ou redéploiement, in *La haute administration et le politique*, PUF, 1987, p. 107.

(4) Monique Dagnaud, Dominique Mehl, *L'élite rose*, Ramsay, 1982, p. 332.

Tout d'abord, une mise en perspective historique du nombre de membres des trois grands corps de contrôle dans les cabinets ministériels désigne une tendance : de 59 en 1960, ils sont 45 en 1968, 37 en 1980 (fin du gouvernement Barre), 40 en 1981 (début du gouvernement Mauroy), 22 en septembre 1985 (fin du gouvernement Fabius), 37 en novembre 1986 (début du gouvernement Chirac) (12). Cette érosion semble tout particulièrement toucher l'Inspection des finances : constituant 6 % des membres des cabinets en moyenne sous la V^e République, sa position est tombée à 2 % sous Mauroy et sous Chirac. Occupant 27 postes en 1960, sa participation se limite à une dizaine d'hommes depuis 1981.

En valeur absolue, le corps préfectoral semble aussi avoir chuté — plus de 30 de ses membres étaient distribués dans les cabinets ministériels au cours des années 60 ; sous la gauche, il ne pourvoyait plus que 16 postes et 24 dans le gouvernement chiraquien. Le poids du corps diplomatique en revanche fluctue d'une époque à l'autre, et globalement ses positions se maintiennent jusqu'en 1986. Le rôle des deux grands corps techniques est plus difficile à mesurer, car on ne dispose pas de données sur la période avant 1980.

Même si les équipes chiraquiennes ont quelque peu restauré la position des grands corps qui avait été affaiblie sous les gouvernements de gauche, elles sont loin d'avoir enrayé cette tendance. L'âge d'or des grands commis inauguré sous la V^e République semble se situer dans les années 60 : faute de chiffres fiables sur les années 70, il est difficile de dire si le déclin s'est amorcé avant la venue au pouvoir des socialistes, ou si elle a coïncidé avec elle.

LES CABINETS MINISTÉRIELS : UN MUST EN VOIE DE DISPARITION ?

Les profils sociaux des états-majors chiraquiens s'inscrivent, à quelques nuances près, dans la filiation de l'élite rose. Tout d'abord, ils se singularisent par l'afflux (environ un tiers des membres des cabinets) d'un personnel de type nouveau : les promus du levier politique. Le recrutement « pour services rendus » s'est accru : on peut estimer que les appareils politiques, qui se sont fortement étoffés et professionnalisés au cours des vingt dernières années, ont de plus en plus d'employés à « caser » et à « récompenser » en cas de victoire. Cette logique expliquerait aussi que la taille des cabinets ministériels n'a cessé de s'agrandir.

Ensuite, les entourages ministériels d'aujourd'hui accueillent moins de très grands corps qu'au début de la V^e République. La difficulté à dater avec certitude l'origine de ce mouvement rend encore plus ardues les tentatives pour l'expliquer. S'agit-il ainsi d'une vague de fond, qui signifierait une réorganisation des carrières de la super-élite, ou bien d'une conséquence conjoncturelle de l'alternance ouverte en 1981, et de la politisation qui a déferlé dans les sommets de l'Etat ?

(12) Voir tableau 3.

Selon Yves Poirmeur, l'affaiblissement de l'Inspection des finances dans les cabinets ministériels et dans les postes administratifs sous la gauche a été largement compensé par son emprise dans le secteur industriel et bancaire (13). La revalorisation de l'image du manager qui a curieusement coïncidé avec la législature socialiste — elle fut partiellement entretenue par elle — légitimerait ce mouvement. Les charmes de la bureaucratie, et des ballets dans les allées du pouvoir se seraient épuisés aux yeux des recrues des grands corps. Ceux d'entre eux qui y sont le mieux préparés (l'Inspection des finances et les grands corps techniques) se dirigeraient de plus en plus tôt après leurs études vers l'univers entrepreneurial qui non seulement offre des gratifications matérielles nettement supérieures au secteur public, mais de plus assurerait des carrières jugées plus gratifiantes.

Cette évansion des grands commis survient, remarquons-le, au moment où s'opère une certaine ouverture sociale des cabinets ministériels par le biais politique. Ceci explique-t-il cela ? N'y a-t-il pas aujourd'hui une politisation accrue des entourages ministériels, qui éloignerait la super-élite de l'activité étatique ?

LES POLITIQUES A L'HONNEUR

L'entrée en force du militantisme dans les antichambres du pouvoir, telle semblait la mutation la plus significative induite par l'accession de la gauche aux commandes de l'Etat. Le poids des permanents l'attestait. De même que l'affiliation massive des membres des cabinets ministériels à un parti politique : 69 % de l'élite rose adhérents d'une organisation politique côtoyaient un contingent appréciable de sympathisants avoués. En fin de compte, seuls 9 % des conseillers des ministres de gauche revendiquaient clairement leur apolitisme. En ce sens, la rupture était nette avec la tradition affichée par la Ve République.

Or, l'enquête menée sur les entourages des ministres du gouvernement Chirac apporte des révélations surprenantes. Le militantisme de haute volée y est aussi imposable que sous le règne de la gauche. Les permanents, nous l'avons vu, sont aussi nombreux. La proportion d'élus, essentiellement munis de mandats locaux, y est identique : 14 % (dont 12 % d'élus locaux) contre 13 % sous la gauche. Les responsables nationaux des partis politiques sont également présents : 11 % contre 9 % sous le gouvernement Mauroy. Au total, le bataillon des conseillers fortement engagés est similaire : les 29 % de « super-militants » (permanents, élus, responsables de partis ou cumulant plusieurs de ces fonctions) associés au gouvernement Chirac sont autant immergés dans le bain politique que les 28 % d'« activistes » recensés dans les rangs de l'élite rose (tableau 4).

(13) Yves Poirmeur, *Les grands corps et l'alternance de 1981 : déclin ou redéploiement ?*, in *La haute administration et la politique*, PUF, 1987.

TABLEAU 4. — *Typologie des engagements politiques*
(en %. N = 443)
Gouvernement Chirac 1986

Permanent seulement	4
Elu seulement	5
Responsable d'appareil seulement	7
Permanent + Elu	2
Permanent + Responsable d'appareil	4
Elu + Responsable politique	3
Permanent + Elu + Responsable d'appareil	4
Total militants	29
Total permanents	14
Total élus	14
Total responsables d'appareil	17

Ces hommes d'appareil proviennent davantage du RPR (42 %) que des diverses composantes de l'UDF (33 %, dont 9 % du CDS, 9 % du Parti républicain, 12 % du Parti radical et 3 % du Parti social-démocrate). La mouvance des clubs et associations a elle aussi fourni des recrues de choix. La CFDT, le Syndicat de la Magistrature, le Club Echange et Projets, entre autres, avaient essayé dans les cabinets de gauche. Pour la droite,

TABLEAU 5. — *Les affiliations partisans des responsables politiques*
(en %. N = 80)
Gouvernement Chirac 1986

RPR	42	
UDF	{ CDS	9
	{ Parti républicain	9
	{ Parti radical	12
	{ Parti social-démocrate	3
Centre national des indépendants et paysans	1	
Club 89	8	
Clubs Perspectives et Réalités	5	
Autres clubs	5	
Syndicats et Associations	8	
Total	102 (1)	

(1) Le total dépasse 100 % à cause des cumuls : 3 personnes assument ainsi des responsabilités à la fois au RPR et au club 89. En revanche les cumuls de responsabilités au sein de l'appareil UDF et des partis qui la composent n'ont pas été pris en compte : 3 responsables UDF sont également responsables, l'un au CDS, l'autre au Parti radical, le dernier au Parti social démocrate ; ils sont comptabilisés au sein de leurs partis.

le Club 89, les Clubs Perspectives et Réalités comptent un nombre honorable d'émissaires. Le Club de l'Horloge, la FNSEA, Force ouvrière, la Fédération de Parents d'Elèves Lagarde ont aussi des représentants (tableau 5).

De même que sous la gauche, la géographie de ce militantisme n'est pas uniforme. Certains cabinets frappent par leur allure technicienne, d'autres par leur verve politique. Aujourd'hui, Matignon vient en tête du hit-parade militant avec un taux d'élus et de responsables plus élevé que les ministères et secrétariats d'Etat (tableau 6).

TABLEAU 6. — *L'engagement politique selon le ministère d'appartenance*
(en %. N = 443)
Gouvernement Chirac 1986

	Elus	Militants
Total	14	29
Ministères	15	26
Secrétariats d'Etat	11	30
Matignon	18	38

La configuration socioprofessionnelle du militantisme épouse, à droite, les mêmes tendances qu'à gauche. Les fonctions les plus politiques au sein des cabinets (chef de cabinet, attaché parlementaire) sont davantage dévolues aux militants actifs (tableau 7). Les enseignants, les professionnels

TABLEAU 7. — *L'engagement politique selon la fonction au cabinet*
(en %. N = 443)
Gouvernement Chirac 1986

	Militant	Permanent	Elu	Responsable d'appareil	Activiste Elite rose
Directeur de cabinet (N = 94)	26	10	17	17	24
Chef de cabinet (N = 51)	35	31	12	18	32
Conseiller technique (N = 266)	24	8	13	16	31
Attaché parlementaire (N = 32)	59	47	16	28	
Total	29	14	14	17	28

issus du secteur privé et, évidemment les permanents s'enflamment plus facilement que les membres issus de l'administration. Toutefois, les fonctionnaires, y compris de très haut niveau, ne sont pas épargnés par le virus militant (tableau 8).

TABLEAU 8. — *L'engagement politique selon la profession*
(en %. N = 443)
Gouvernement Chirac 1986

	Enseignant	Permanent	Elite administrative	Autres hauts fonctionnaires	Cadre du privé	Autre
Militant	29	100	16	10	34	29
dont :						
Elu	12	45	11	5	16	0
Responsable d'appareil	24	56	9	7	23	29
Activiste Elite rose	43	78	9	15	44	

Deux traits différencient les entourages de Pierre Mauroy et de Jacques Chirac, mais ni l'un ni l'autre n'indiquent un déclin de l'engagement partisan après 1986.

Le premier n'étonnera guère. La gauche, qui faisait en 1981 ses premiers pas dans l'exercice du pouvoir sous la V^e République, a recruté un personnel totalement nouveau, vierge, à quelques exceptions près (3 %) de toute expérience de cabinet. A l'inverse, 30 % des actuels conseillers avaient déjà assisté des ministres de De Gaulle, de Pompidou ou de Giscard d'Estaing. Certains sont même de véritables abonnés des cabinets ministériels. Matignon abrite une proportion impressionnante de ces routiers du pouvoir (tableau 9).

TABLEAU 9. — *Les anciens membres de cabinets ministériels*
(en %. N = 443)

Ministères	24
Secrétariats d'Etat	16
Matignon	50
Total gouvernement Chirac	24
Total gouvernement Mauroy	3

La deuxième constatation intrigue davantage. Militantisme rimerait davantage avec élitisme à droite qu'à gauche. Il semble, en effet, qu'au sein des cabinets actuels, les éléments issus du top-niveau de l'Etat répugnent moins qu'à gauche à fréquenter les sommets des appareils politiques. A l'inverse les hauts fonctionnaires provenant de postes à moindre responsabilité marqueraient aujourd'hui plus de réserve que leurs prédécesseurs (tableau 8).

Exacerbation des passions idéologiques, percée significative des militants dans les instances de direction étatique, tout ceci conduit à s'interroger (à nouveau) sur les rapports entre la haute fonction publique et la politique.

UN ARTEFACT ?

Une question préalable ne peut être passée sous silence : jusqu'à quel point la gauche a-t-elle introduit une rupture ?

Bien sûr, aucun politologue averti n'a jamais conclu à la neutralité politique de l'administration. Encore moins lorsqu'il s'agit d'administrations d'état-major tels les cabinets ministériels et plus généralement l'ensemble des postes soumis à nomination gouvernementale. De façon concordante, les spécialistes des élites sous la V^e République font, au contraire, porter l'accent sur un double processus : de fonctionnarisation de la politique et de politisation de la fonction publique (14). Tandis que les fonctionnaires pénètrent dans les appareils de direction politique (successivement le Gouvernement, puis le Parlement, puis les partis), les décisions administratives combinent étroitement savoir-faire professionnels et options partisans. Toutes les études mettent en garde contre le mythe de l'apolitisme, s'insurgent contre la séparation entre technique et politique, entre gestion administrative et convictions. Tout en reconnaissant que l'idéologie de la neutralité perdure en milieu administratif parce qu'elle est constitutive de l'identité du fonctionnaire, qu'elle permet de souder l'unité des corps et de faire l'économie du système de dépouilles (15).

Dans le même temps, tous ces observateurs insistent sur le faible niveau d'engagement des élites administratives. En leur sein, les solidarités professionnelles seraient plus aiguës que les solidarités partisans ; la fidélité à l'Etat et au service public l'emporterait largement sur la fidélité politique. La permanence du pouvoir pendant la période gaulliste aurait peu à peu conforté ce détachement et renforcé la puissance des purs techniciens. Si la participation à un cabinet ministériel a toujours été révélatrice

(14) Voir notamment Ezra Suleiman, *Les hauts fonctionnaires et la politique*, Seuil, 1976 ; et Francis de Baecque, Jean-Louis Quermonne, *Administration et politique sous la Cinquième République*, Presses de la Fondation nationale de Sciences politiques, 1981.

(15) Voir notamment Marie-Christine Kessler, *Les grands corps de l'Etat*, *op. cit.*

d'une coloration politique, celle-ci aurait seulement joué sur un registre pastel : convictions feutrées et sympathies pondérées, certes, action et prosélytisme, non. C'est sur ce point que la gauche aurait opéré un tournant et que le gouvernement Chirac, à en croire notre étude, trancherait également.

Pourtant, aucune enquête portant sur les élites de la V^e République ne s'est donné les moyens de tester dans le détail les formes et niveaux d'engagement des entourages ministériels et des membres de la haute administration. Aussi, un lourd problème de source handicape toute tentative d'analyse comparative.

La majeure partie des recherches publiées ont puisé leurs informations dans le *Who's Who* ou dans les notices biographiques publiées par la Société générale de Presse. Or, l'affiliation politique des intéressés n'y est jamais mentionnée. Les responsabilités n'y sont signalées que si les personnes concernées y consentent. La seule enquête effectuée par questionnaire auprès d'un échantillon représentatif d'anciens membres de cabinets (16) n'a abordé le sujet que de façon extrêmement limitée. Une question permet de mesurer l'adhésion à des organisations militantes, une autre de comptabiliser les mandats électifs, une autre de recenser les collaborateurs d'un élu. Or, les résultats en sont troublants et confirment les limites d'une approche par les notices biographiques : sur un fait aussi tangible que la détention d'un mandat électif, l'enquête par questionnaire révèle 23 % d'élus alors que, pour l'ensemble de la population dont est issu cet échantillon l'examen des *curriculum vitae* n'en dénombre que 3 % (17). De même, nous l'avons vu, les permanents ne sont jamais recensés en tant que tels. Aussi, semble-t-il légitime de faire l'hypothèse que l'imbrication entre sommets administratifs et univers partisan a été sous-estimée tout au cours de la V^e République. Les cabinets ministériels ont bien été appréhendés comme des mondes non neutres mais la connaissance en finesse des modes et niveaux d'engagement fait défaut.

CONVICTIONS ET MILITANTISME

Distinguer convictions et militantisme se révèle, pourtant, absolument essentiel pour apprécier la politisation d'un milieu social. Lors de notre enquête auprès des conseillers des ministres de gauche, une telle approche s'est révélée particulièrement féconde. Elle nous a conduit à séparer professionnalisme politique et bénévolat militant. Elle nous a permis de proposer une typologie des engagements.

Le professionnalisme politique se nourrit à deux veines : le militantisme d'appareil qui englobe les permanents des partis, syndicats, associations

(16) René Rémond, Aline Coutrot, Isabel Boussard, *Quarante ans de cabinets ministériels*, *op. cit.*

(17) *Ibid.*, p. 67.

et de la nébuleuse de staffs qui entourent les élus ; la carrière élective qui se joue sur la scène publique. Chaque voie possède sa logique propre et détermine un mode de dépendance particulier à l'égard des organisations partisanses.

Le bénévolat militant ne présente pas non plus un visage uniforme. Le militant réservé, simple adhérent ou sympathisant se définit par son affiliation symbolique. 30 % de l'élite rose s'identifiait à ce modèle. Le militant pondéré pratique une activité locale régulière sans investissement outrancier dans l'appareil. 33 % de l'élite rose penchait dans cette direction. Enfin, le militant activiste déploie ses talents tous azimuts ; son engagement se mue en apostolat. 28 % de l'élite rose correspondait à ce type.

Par ailleurs, une forme de militantisme totalement négligée par les enquêtes de sociologie s'est avérée particulièrement répandue dans les rangs des conseillers de gauche : le militantisme d'expertise. 42 % des membres de l'élite rose avaient, avant 1981, prêté leur concours aux Commissions d'étude du Parti socialiste. Sur un thème en rapport avec leur compétence professionnelle, ils avaient participé à l'élaboration d'une ligne, d'une orientation, d'un projet de réforme. Ils offraient, par ce biais, des gages discrets de leurs convictions. Or cette activité, dans laquelle ont versé tous les types de militants était particulièrement prisée par l'élite administrative de gauche, moins prompte à verser dans la ferveur activiste mais prête à manifester sur un mode tempéré son enracinement partisan.

Faute de données, il est impossible de comparer cette cartographie militante tant avec la période précédente qu'avec l'époque actuelle.

Toutefois, les éléments recueillis sur les cabinets ministériels du gouvernement Chirac autorisent à faire l'hypothèse d'une forte similitude avec la gauche. Derrière le bataillon des militants impliqués dans les appareils nationaux des organisations de la majorité se profile, selon toute vraisemblance, un monde aussi actif que celui de l'élite rose.

L'EFFET DE L'ALTERNANCE

La venue de la gauche au pouvoir inaugure un tournant ; elle modifie de façon durable les rapports entre haute administration et politique ; son départ ne clôt pas une parenthèse car les transformations qu'elle a induites affectent largement le comportement de ses adversaires. Peut-être, les sommets de l'Etat ont été, sous la V^e République, plus contaminés par le souffle partisan qu'il n'est généralement admis. La rumeur signale d'ailleurs que le mouvement se serait amorcé sous le septennat de Giscard d'Estaing. En dépit du caractère incertain des sources, il est sûr cependant qu'avant 1981 une politisation affichée n'était guère de mise dans les coulisses du pouvoir ; le militant n'était pas le personnage le plus prisé sous les lambris ministériels.

Avec la gauche, les professionnels de la politique sortent de l'ombre, les

cartes des partis sortent des poches, conviction rime avec engagement actif. Ce phénomène est certes imputable à la spécificité de la gauche. Au cours de ses longues années passées dans l'opposition, la joute politique fut son seul mode d'expression, la consolidation de son appareil organisationnel sa seule arme.

Pourtant, l'élite rose n'a pas l'apanage de l'activisme puisqu'il se prolonge au-delà de ses rangs et après son départ. L'alternance vient en effet transformer en profondeur les rapports entre administration et politique. Les partis de droite, confrontés à l'épreuve de la mise à l'écart du pouvoir font l'apprentissage du militantisme, développent leurs appareils, créent clubs et antennes, affichent leurs désaccords, élaborent des programmes de contre-gouvernement. Revenus à la barre, ils promeuvent des équipes de combat vouées au moins autant à la gestion des affaires courantes qu'à la préparation des prochaines échéances électorales. Les hauts fonctionnaires mis sur la touche pendant cinq ans (après, pour certains, une période de purgatoire sous le règne de Valéry Giscard d'Estaing), relèvent la tête et les plus engagés affluent sur le devant de la scène. La cohabitation rend encore plus impératif le recrutement de stratèges mis en selle de façon toute provisoire et obnubilés par la préparation de l'élection présidentielle. Ainsi se hissent dans les entourages des ministres des hommes sélectionnés pour leur fidélité politique, tandis que la masse des fonctionnaires techniciens reflue. De même sont propulsés des membres de l'élite administrative à la langue plus acerbe et à l'expérience du pouvoir plus affûtée. *A contrario*, ceux qui doivent plus leur carrière à leur appartenance de corps qu'à leur affiliation partisane se replient sur des emplois moins compromettants. Ainsi, les membres des grands corps, si friands des cabinets ministériels sous la V^e République ne profitent guère du retour de la droite pour reconquérir des positions que la gauche avait quelque peu entamées. Ils répugnent à s'installer à des postes aussi exposés.

L'examen des mutations qui affectent les grandes directions administratives conforte cette interprétation. La gauche n'a pas inauguré le *spoils system* (le septennat de Giscard d'Estaing avait déjà entamé le processus), mais elle y a largement contribué. Elle a élargi le tour extérieur des grands corps en en faisant profiter des hommes de confiance. Elle a accru notablement le nombre de postes auxquels il est pourvu par décret. Elle a créé de nouveaux corps d'inspection générale assortis d'un recrutement extérieur. Elle a muté à vive allure et dans des proportions imposantes les recteurs, préfets, diplomates. Elle a peu à peu remplacé la plupart des directeurs d'administration centrale (18). L'étude de Danièle Lochak révèle qu'en décembre 1983, sur 170 directions, 136 étaient occupées par des hommes nouveaux. Ils étaient plus politisés que sous la période précédente, plus fréquemment affiliés à un parti politique, comptaient plus de candidats aux élections législatives et plus de détenteurs de mandats électifs

(18) Voir André Passeron, Comment ils ont placé leurs amis, *Pouvoirs*, n° 40, 1987.

locaux (19). Le gouvernement de Jacques Chirac n'hésite pas à reprendre le flambeau. Un an seulement après sa nomination, il a déjà congédié la moitié des recteurs, 67 préfets (sur 116) et 81 directeurs (sur 168). Seuls les ambassadeurs ont, pour l'instant, échappé en partie à la purge (48 remerciés sur 153) (20). Or, tout laisse à penser que les convictions politiques des promus ont pesé lourd dans la balance.

Ainsi, la politisation de la haute fonction publique serait à mettre au crédit de la gauche au seul sens où sa victoire a inauguré une période d'instabilité politique. Tandis que les socialistes découvraient les lois et pesanteurs de la gestion étatique, la droite, elle, faisait l'expérience de l'opposition. Tandis que le militant de gauche faisait, parfois douloureusement, l'apprentissage des dossiers, l'homme de droite renouait avec le militantisme partidaire. Au terme de ce processus, leurs convictions les séparent toujours mais leur rapport à l'action politique tend à se ressembler. Dans cet affrontement, certains personnages passent à la trappe et se replient sur des postes plus abrités des joutes politiques. Plus généralement, l'alternance ouvre une nouvelle période : la carte politique devient un atout précieux pour accéder à l'élite. Au même titre que les diplômes et le cursus professionnel, elle favorise l'intronisation dans les palais de la décision. Aussi serions-nous tentées de conclure, avec Philippe Ardant, « la race des fonctionnaires apolitiques, de l'ancienne école, entrés au service de l'Etat comme d'autres en religion, indifférents aux changements de gouvernement et appliquant sans états d'âme apparents des politiques successives, parfois contradictoires » est en voie de disparition (21).

(19) Danièle Lochak, *La haute administration à l'épreuve de l'alternance*, in *Les élites socialistes au pouvoir*, PUF, 1985, p. 190.

(20) Laurent Greilsamer, *Des têtes qui roulent*, en silence, *Le Monde*, 19 mars 1987.

(21) Philippe Ardant, *Les réactions à la politisation de la fonction publique*, in *Pouvoirs*, n° 40, 1987, p. 52.

Repères étrangers

1^{er} janvier - 31 mars 1987

PIERRE ASTIÉ et DOMINIQUE BREILLAT*

ALGÉRIE

26 février 1987 : Elections législatives. 87,29 % des électeurs ont désigné les 295 membres de la troisième Assemblée nationale depuis 1976. Ils avaient à choisir parmi 885 candidats, soit trois par circonscription, préalablement sélectionnés par le parti parmi 12 000 militants, adhérant depuis au moins trois ans au Front de Libération nationale (*Le Monde*, 28 février et 3 mars, *El Moudjahid*, 27-28 février).

RÉPUBLIQUE FÉDÉRALE D'ALLEMAGNE

25 janvier 1987 : Elections législatives (1).

Inscrits : 45 327 982 ; Votants : 38 225 294 (84,3 %) (— 4,8) ; Nuls : 357 975 (0,9 %) ; Suffrages exprimés : 37 867 319.

Partis	Voix	Suffrages	Sièges sans Berlin	Sièges y compris Berlin
SPD (Parti social démocrate d'Allemagne)	14 025 763	37,0 % (— 1,2 %)	186 (— 7)	193 (— 9)
CDU (Union chrétienne-démocrate)	13 045 745	34,5 - (— 3,7 -)	174 (— 11)	185 (— 11)
CSU (Union chrétienne-sociale [bavaroise])	3 715 827	9,8 - (— 0,8 -)	49 (— 4)	49 (— 4)
FDP (Parti libéral démocrate)	3 440 911	9,1 - (+ 2,1 -)	46 (+ 12)	48 (+ 13)
Verts (Ecologistes)	3 126 256	8,3 - (+ 2,7 -)	42 (+ 15)	44 (+ 16)
NDP (Extrême droite)	227 054	0,6 - (+ 0,4 -)		
öDP (Ecologistes démocratiques)	109 152	0,3 - (+ 0,3 -)		
Femmes	62 904	0,2 - (+ 0,2 -)		
BP (Parti de la Bavière)	26 367	0,1 - (+ 0,1 -)		
Autres partis	87 340	0,3 -		

(*Le Monde*, 22 et 27 janvier, Ambassade de la RFA.)

* Université de Poitiers.

(1) Cf. le commentaire d'Adolf Kimmel dans la « lettre de Bonn », *supra*, p. 159.

11 mars 1987 : Gouvernement : M. Helmut Kohl, chancelier depuis le 1^{er} octobre 1982, est réélu par le Bundestag avec 253 voix, soit 4 de plus que la majorité requise. 15 voix lui ont manqué, au sein de sa majorité, lors de ce vote à bulletin secret. Le nouveau gouvernement, qui n'est guère modifié, comprend 10 CDU, 5 CSU et 4 FDP (*Le Monde*, 13 mars).

FINLANDE

15-16 mars 1987 : Elections législatives. Le Parti conservateur progresse fortement en sièges lors des élections à l'Ediskunta, tandis que le Parti social-démocrate recule et que le Parti rural qui, en 1983, avait fait campagne sur des thèmes poujadistes, s'effondre.

Malgré leur scission, les communistes limitent leurs pertes.

Les conservateurs pourraient participer au gouvernement à la suite de ces élections.

Partis	Suffrages	Sièges
SDP (Parti social-démocrate)	24,1 % (— 2,6 %)	56 (— 1)
KOK (Parti conservateur)	23,1 - (+ 1 -)	53 (+ 9)
KEPU (Parti du Centre)	17,6 - (+ 1 -)	40 (+ 2)
SKDL (Ligue démocratique populaire)		
(PC eurocommuniste)	9,4 - (— 4,6 -)	16 (— 11)
SMP (Parti rural)	6,3 - (— 3,4 -)	9 (— 8)
RKP (Parti suédois)	5,3 - (+ 0,7 -)	13 (+ 2)
DEVA (Alternative démocratique)		
(Communistes orthodoxes)	4,2 - (+ 4,2 -)	4 (+ 4)
Viheät (Ecologistes)	4,0 - (+ 2,6 -)	4 (+ 2)
SKL (Union chrétienne)	2,6 - (— 0,4 -)	5 (— 2)
SEP (Parti des retraités)	1,2 - (+ 1,2 -)	0 (=)
LKP (Parti libéral)	1,0 - (=)	0 (=)
Autres	0,9 - (+ 0,5 -)	0 (=)
POP (Parti constitutionnel)	0,1 - (— 0,3 -)	1 (— 1)

(*Le Figaro*, 18 mars ; *Le Monde*, 18 mars, Ambassade de Finlande.)

IRLANDE

17 février 1987 : Elections législatives. Le renouvellement du 25^e Dail, qui a eu lieu à la suite de la dissolution rendue nécessaire par la rupture de la coalition entre le Fine Gael et le Parti travailliste, a vu la victoire limitée des nationalistes du Fianna Fáil sans que ceux-ci n'obtiennent la majorité absolue.

Cet échec relatif profite aux démocrates progressistes créés en décembre 1985 à partir de dissidents du Fianna Fáil. Le taux de participation a été particulièrement élevé (76 %).

Partis	Suffrages	Sièges
Fianna Fáil (nationalistes)	44,2 % (— 1 %)	81 (+ 6) ⁽¹⁾
Fine Gael (centristes)	27,1 - (— 15,1 -)	51 (— 19)
PDP (Parti démocrate progressiste) (scission du Fianna Fáil)	11,8 - (+ 11,8 -)	14 (+ 14)
Labour party (Parti travailliste)	6,5 - (— 2,9 -)	12 (— 3)
Worker' party (marxistes)	3,7 - (+ 0,4 -)	4 (+ 1)
Indépendants	6,7 - (+ 3,1 -)	4 (+ 1)
Sinn Fein	1,9 - (+ 1,9 -)	0

(¹) Le Fianna Fáil avait obtenu, avant la scission du PDP, 75 sièges.

(Le Monde, 21 février, Ambassade d'Irlande.)

10 mars 1987 : Gouvernement. M. Charles Haughey est élu Taoiseach (Premier ministre), grâce à la voix prépondérante du président du Dail, un indépendant favorable au Fianna Fáil. Il remplace M. Garret FitzGerald, au pouvoir depuis le 14 décembre 1982 (Le Monde, 12 mars).

ITALIE

Du 24 février au 30 mars 1987 : Crise gouvernementale. La *staffetta* ou « passage de relais » prévue par l'accord passé entre les cinq partenaires de la *pentapartito* pendant l'été 1986 n'a pas été pacifique (cf. « Repères étrangers », 40, 1987). Tout en refusant de reconnaître valeur constitutionnelle à cette convention, M. Craxi n'en démissionne pas moins le 3 mars.

PHILIPPINES

2 février 1987 : Référendum constitutionnel. Mme Corazon Aquino remporte une victoire écrasante. Le « oui » triomphe avec 76 % et 80 % des Philippins ont participé à la consultation. Suite à ce résultat, le mandat de Mme Aquino et du vice-président Salvador Laurel, au pouvoir depuis le 25 février 1986, est confirmé jusqu'en 1992. La nouvelle constitution qui entre en vigueur le 11 février 1987 restaure un système à l'américaine, en vigueur avant la constitution de 1973 élaborée par le président Ferdinand Marcos. On y relève un mandat présidentiel de six ans non renouvelable (Le Monde, 5 et 13 février ; Le Figaro, 2 février).

ÉGYPTE

12 et 14 février : Référendum et dissolution. Les électeurs approuvent à une large majorité la décision du président Hosni Moubarak de dissoudre l'Assemblée du peuple :

Votants	10 599 438	soit	76,5 %	des électeurs
Oui	9 423 384	-	88,9	- des votants
Non	1 176 054	-	11,1	- des votants

(*Le Monde*, 6, 13, 17 février.)

ÉTATS-UNIS

30 janvier 1987 : Veto présidentiel. Le président Reagan fait usage de son droit de veto pour s'opposer à une loi adoptée par le Congrès qui alloue une somme de 20 millions de dollars à la lutte contre la pollution des eaux.

Ce veto est levé, quelques jours plus tard, par une large majorité tant au Sénat (86 voix contre 14) qu'à la chambre des Représentants (401 voix contre 14).

Depuis son accession au pouvoir, M. Reagan a utilisé 61 fois son droit de veto. Le Congrès n'a réussi que 7 fois à obtenir la majorité des deux tiers pour y passer outre (*Libération*, 31 janvier, 1^{er} et 6 février ; *Le Monde*, 6 février).

ÉTHIOPIE

1^{er} février 1987 : Référendum constitutionnel. Plus de 80 % des électeurs approuvent une constitution faisant de l'Ethiopie une République démocratique populaire. Celle-ci devra ensuite être adoptée par le Shengo, parlement devant être élu en 1987, et par le Comité central du Parti des travailleurs éthiopiens (*Libération*, 3 février ; *Le Monde*, 25 février).

HAÏTI

29 mars 1987 : Référendum constitutionnel. 99,81 % des citoyens adoptent le projet de constitution élaboré par l'assemblée constituante, élue le 19 octobre.

Ce texte instaure un système politique qui emprunte à la fois aux régimes présidentiel (impossibilité de dissoudre les chambres) et parlementaire (présence d'un Premier ministre choisi dans le parti majoritaire et que le parlement peut censurer) (*Le Monde*, 12 et 29-30 mars ; *Libération*, 31 mars).

RFA

ADOLF KIMMEL

LES ÉLECTIONS AU BUNDESTAG ET LA CRISE DE LA SPD (1)

I / Les élections au Bundestag du 25 janvier 1987

Voici le résultat de ces élections (% des Zweitstimmen, « deuxièmes voix », qui déterminent selon la proportionnelle la distribution des mandats parlementaires ; sans tenir compte de Berlin-Ouest) :

	1987		1983
	Voix	Sièges	
CDU/CSU	44,3	223	48,8
SPD	37,0	186	38,2
FDP	9,1	46	6,9
Verts	8,3	42	5,6
Divers	1,3		0,5
dont NPD	0,6		0,2
Participation électorale	84,4		89,1

Si le résultat global, à savoir la confirmation de la majorité gouvernementale CDU/CSU et FDP, était généralement attendu, certains autres aspects sont d'autant plus surprenants : la participation électorale est la

(1) La documentation de cet article est tirée de la presse allemande, notamment la *Frankfurter Allgemeine*, *Die Zeit*, *Der Spiegel*. Les analyses des élections, faites par Infas (Bad Godesberg), Forschungsgruppe Wahlen (Mannheim), Konrad Adenauer Stiftung (Bonn), Forschungsgruppe Wahlen de l'Université de Fribourg y sont également publiées. On a eu également recours aux articles de Rainer-Olaf Schultze et d'Ursula Feist/Hubert Krieger, in *Aus Politik und Zeitgeschichte*, 21 mars 1987.

plus faible depuis les premières élections en 1949 ; le score de la CDU/CSU est le plus bas depuis la même date. La SPD n'arrive pas à améliorer son résultat décevant de 1983 et elle retombe même à son niveau de 1961. Par conséquent les deux grands partis ne totalisent plus que le plus faible pourcentage de voix depuis 1953. Le Parti libéral réalise, en tant qu'allié de la CDU/CSU, un très bon résultat. Les Verts font les progrès les plus spectaculaires et, loin de disparaître de la scène politique, comme on pouvait s'y attendre à un certain moment, ils se révèlent comme une force durable de la vie politique de la République fédérale. Comment expliquer ces résultats ? Quelles en sont les conséquences pour la vie politique allemande ?

1 / Plusieurs facteurs peuvent expliquer le taux de participation, toujours assez élevé en comparaison avec d'autres pays mais très faible dans l'histoire électorale de la RFA. Le fait que, par suite de la dissolution anticipée du Bundestag en décembre 1986, la campagne électorale, fort morne d'ailleurs, et les élections ont eu lieu, pour la première fois, en plein hiver, a sans doute joué un certain rôle, mais plutôt modeste. Deux autres facteurs étaient plus importants : pour la très grande majorité des électeurs tout était joué d'avance, puisque plus des trois quarts s'attendaient, en décembre 1986, à une victoire de la coalition « bourgeoise ». Certains électeurs peu motivés ont donc préféré faire du ski... A côté de cette abstention par manque d'intérêt il y a l'abstention pour cause de mécontentement. La participation particulièrement faible dans certaines régions rurales indique que ce sont surtout les paysans qui ne se sont pas tellement mobilisés pour leur parti préféré, la CDU/CSU, à cause de sa politique agraire. La faible participation a nui particulièrement à la CDU/CSU et à la SPD, ce qui confirme que l'identification avec ces deux partis attrape-tout (*Volksparteien*) s'affaiblit sensiblement. Le vote flottant devient plus important.

Ce serait sans doute une exagération que de parler d'une crise de légitimité de la démocratie de Bonn, mais l'abstention électorale inhabituelle témoigne d'une attitude plus sceptique à l'égard des partis « établis » (pour recourir à une notion polémique chère aux nouveaux mouvements sociaux). Quelques affaires récentes (Flick, Neue Heimat...), mais aussi l'impuissance à résoudre des problèmes urgents (chômage, écologie...) paraissent être à l'origine de cette désaffection.

2 / La plus grande surprise est le résultat de la CDU/CSU qui inflige un démenti cruel aux pronostics des sondages (47 % en décembre !). Pourtant les circonstances paraissaient particulièrement favorables à la CDU/CSU. La conjoncture économique s'était sensiblement améliorée et, malgré un chômage persistant, les espoirs pour l'avenir étaient redevenus nettement optimistes. La CDU/CSU essayait de mettre à son crédit cette réussite économique et ce climat optimiste (« L'avenir au lieu d'une coalition rouge/vert ! ») et les élections régionales de l'année 1986 (Basse-Saxe, Bavière, Hambourg) avaient apporté des résultats réconfortants. Elles avaient surtout démontré que la SPD n'était plus une alternative crédible

et convaincante. Et Helmut Kohl avait administré la preuve (en 1976 et en 1983) qu'il était en tout cas une excellente locomotive électorale. Pourquoi donc ce résultat décevant ? On a déjà mentionné les pertes par l'absentio : la victoire paraissait acquise et le mécontentement paysan « punissait » le parti du chancelier et du ministre de l'agriculture. Mais, selon Infas, il y a aussi des « transfuges » vers d'autres partis : à peu près 800 000 à la FDP et 400 000 à la SPD (et un nombre assez modeste aux Verts). Qui a quitté la CDU/CSU et pourquoi ? L'analyse géographique (bons résultats de la SPD dans la Ruhr) et les enquêtes par sondages concordent : une bonne partie des ouvriers qui avaient abandonné la SPD en 1983 ont regagné leur « vieille maison ».

Intention de vote par catégories sociales (en %)

	Ouvriers			Employés et fonctionnaires			Selbständige (paysans commerçants professions libérales)		
	1976	1983	1987	1976	1983	1987	1976	1983	1987
CDU/CSU	37	41	33	48	47	47	81	77	70
SPD	60	55	59	43	43	37	13	15	16
FDP	2	1	2	10	4	6	6	4	8
Divers (Verts)	1	3	6	0	6	10	0	5	6

(Sondage : Infas, cité dans *Feist/Krieger*, p. 38.)

Après avoir choisi la CDU/CSU parce qu'ils avaient espéré une relance de l'économie les ouvriers se sont de nouveau détournés, déçus des résultats (chômage !) et d'une politique jugée trop peu sociale. L'étude de *Feist/Krieger* permet de nuancer ce jugement global : parmi les travailleurs ayant des emplois sûrs la CDU/CSU réussit beaucoup mieux que parmi ceux qui sont ou se sentent menacés par le chômage.

Les transferts plus importants à la FDP concernent surtout la bourgeoisie « éclairée », aisée et moyenne, dans les grands centres urbains. Ils sont dus à deux facteurs liés : une partie des sympathisants de la CDU/CSU ne voulait pas de la majorité absolue pour leur parti, devenue possible après les élections de Hambourg en novembre 1986. Surtout, la présence libérale au gouvernement paraissait nécessaire pour des raisons de politique extérieure. En effet, la politique de détente que continuait de pratiquer Hans Dietrich Genscher, déjà ministre dans le gouvernement de Helmut Schmidt, ne fut pas seulement observée avec méfiance par l'aile droite de la CDU, mais ouvertement critiquée par Franz Josef Strauß

et la CSU. Ainsi la crainte d'une fin de la détente et, en général, d'une politique parfois déconcertante naissait avec la perspective du turbulent « taureau bavarois » comme ministre des affaires étrangères dans un gouvernement « monocoloré » chrétien-démocrate. Et cette perspective inquiétait d'autant plus que le chancelier ne paraissait ni pouvoir, ni peut-être vouloir, être le garant de la continuité et de la modération. Sa fameuse comparaison entre Gorbatschev et Goebbels comme son affirmation qu'il y aurait des KZ (2) en RDA ne pouvaient guère servir comme preuves en sens contraire.

La personnalité du chancelier peut être considérée comme un autre facteur de la contre-performance de la CDU/CSU. Ses maladresses et son manque d'envergure intellectuelle ont fait douter de ses capacités d'homme d'Etat. Sa popularité était toujours à un niveau assez bas et il était le premier chancelier à ne pas disposer pendant la campagne électorale d'un bonus tiré de sa fonction.

3 / Les libéraux obtiennent leur bon résultat largement pour les raisons mêmes qui sont responsables du piètre résultat de la CDU/CSU. Il faut revenir à la politique étrangère qui a joué, comme plusieurs fois déjà lors d'élections précédentes, un rôle décisif. Après les attaques de Strauß la cote de la FDP montait sensiblement et Genscher occupait la première place dans le hit-parade des hommes politiques ce qui ne lui était jamais arrivé. Après avoir obtenu un très bon résultat en tant qu'allié de la CDU/CSU, confirmé en Hesse (le 5 avril) où il accède également au gouvernement, les débats internes très vifs en 1982-1983 sur l'opportunité du « tournant » (de la SPD vers la CDU) se sont tus et la FDP tout entière accepte maintenant la coalition « bourgeoise » sans réticences.

4 / Après les succès lors des élections en Sarre et surtout en Rhénanie du Nord-Westphalie, au printemps 1985 (voir la chronique précédente, n° 35, p. 167 à 173), la SPD croyait qu'elle pourrait renouveler ces exploits aux élections au Bundestag. Par conséquent, son candidat à la chancellerie, Johannes Rau, grand vainqueur en Rhénanie du Nord-Westphalie, entamait sa campagne en proclamant comme but ambitieux la majorité absolue dont la SPD ne s'était jamais approchée (meilleur résultat, et de loin, en 1972 ! 45,8 %). Il est vrai qu'il pouvait ainsi éviter de se prononcer en faveur d'une coalition éventuelle avec les Verts, coalition dont il ne voulait pas entendre parler. Mais déjà après les élections en Basse-Saxe, le 15 juin 1986, il était évident que ce but était tout à fait utopique. Après les lourdes défaites en Bavière (le 12 octobre) et à Hambourg (le 9 novembre) — dans les deux cas, le plus mauvais résultat pour la SPD depuis 1946 ! — il n'était plus question de poursuivre le même but. Mais puisqu'il était d'autre part impossible de changer brusquement de cap et de chercher un accord avec les Verts, l'objectif plus modeste devenait maintenant d'empêcher une majorité absolue en faveur de la CDU/CSU. Si la FDP peut se contenter d'un

(2) Camps de concentration.

tel objectif purement négatif, il a eu un effet démobilisateur pour la SPD. En plus, puisque personne ne croyait plus à sa victoire ce n'était plus la peine, pour certains sympathisants des Verts, de « voter » utile » comme en 1980. Ainsi la SPD perdait de ce côté plus (environ 600 000 voix) qu'il n'en gagnait de l'autre, c'est-à-dire de la CDU. On reviendra sur ce dilemme politico-stratégique.

5 / Le très bon résultat des Verts était loin d'être acquis depuis longtemps. Les élections régionales de 1985 en Sarre et en Rhénanie du Nord-Westphalie s'étaient soldées pour eux par des échecs cuisants. En Basse-Saxe, leurs gains étaient des plus modestes (+ 0,6 %), et cela quelques semaines seulement après Tchernobyl ! Les élections en Bavière (pour la première fois ils franchissaient la barre des 5 %) et à Hambourg (10,4 %) marquaient la fin de la stagnation et l'amorce d'une remontée en force. La campagne de Johannes Rau, jugée trop à droite par cette frange de l'électorat qui se situe entre la SPD et les Verts, comme la fin de tout espoir de la SPD de pouvoir gagner les élections ont favorisé cette évolution aussi bien qu'une sensibilité accrue pour les problèmes écologiques après la pollution du Rhin (Sandoz).

L'électorat vert est toujours très jeune (mais s'étend maintenant jusqu'aux 35 ans), il a un niveau d'instruction assez élevé et il vit dans les grands centres urbains ou dans les villes universitaires moyennes. C'est là que les Verts font des progrès spectaculaires aux dépens de la SPD :

	Verts	SPD		Verts	SPD
Hambourg	11,0	— 6,2	Fribourg	21,0	— 5,9
Munich	13,4	— 7,9	Göttingen	17,2	— 4,1
Franefort	13,9	— 6,1	Tübingen	15,1	— 2,0
Stuttgart	12,7	— 5,8	Heidelberg	14,9	— 3,8
Cologne	11,2	— 2,4	Darmstadt	14,9	— 6,1

(Encore faut-il tenir compte que, parfois — comme à Tübingen — quelques villages des environs sont incorporés dans ces résultats.)

6 / Le doublement du pourcentage des « divers » est passé largement inaperçu. Parmi ces petits partis le grand vainqueur est la NPD, Parti d'extrême-droite. Bien sûr ses 0,6 % ne sont en aucune façon inquiétants, mais ce score lui permet de participer, avec 1,4 million de Deutsche Mark, aux subventions d'Etat. Cette aide inespérée peut encourager le parti mais aucune percée comparable à celle du Front national n'est à craindre. Un autre événement parmi les petits a même une dimension « historique » : pour la première fois le Parti communiste (DKP) renonce volontairement — de 1957 à 1969 tout Parti communiste était interdit — à participer aux élections au Bundestag. La DKP avait recommandé à ses électeurs peu nombreux (en 1983 : 0,2 %) de voter pour les Verts ou pour ... la SPD !

II / *La crise de la SPD* (3)

Les élections du 25 janvier ont confirmé la crise profonde et persistante de la SPD. Il s'agit d'une crise d'identité qui a abouti, avec l'émergence des Verts, à un débat sur la place de la SPD dans le système de partis, sur le problème des alliances.

La SPD accédait au pouvoir, à la fin des années 60, dans un contexte qui lui était favorable : à l'exception de la frange des catholiques pratiquants elle possédait pratiquement le monopole de la représentation politique de la classe ouvrière. D'autre part, elle attirait, après son ouverture programmatique de Bad Godesberg (1959), une partie importante de la bourgeoisie libérale et avancée. Aucun autre Parti de gauche n'étant disponible — la DKP minuscule et dogmatique ne comptait pas — la SPD était aussi le parti des jeunes, notamment des étudiants. Finalement ce parti renouvelé trouvait dans le Parti libéral l'allié nécessaire pour former le gouvernement.

Même avant la percée des Verts, au début des années 80, la SPD était secouée par une crise profonde. Malgré une fidélité somme toute remarquable une partie de son électorat ouvrier commençait à regarder « ailleurs » ; la coalition interne du parti commençait à se disloquer et la SPD perdait son allié libéral. Pourquoi ? La crise économique et une tension nouvelle entre l'Est et l'Ouest et la réponse que la SPD essayait de donner à ses nouveaux problèmes provoquaient des difficultés qui ne pouvaient plus être maîtrisées. Puisqu'un gouvernement dominé par « le Parti des ouvriers » se montrait incapable de surmonter la crise économique et notamment de trouver un remède efficace contre le chômage croissant, une partie de son électorat ouvrier, essentiellement la partie non syndiquée, commençait à voir dans la CDU/CSU une alternative possible (voir les élections de 1983) mais pas encore une solution de rechange définitive (récupération par la SPD en 1987). Les intérêts économiques divergents de la clientèle hétérogène de la SPD, mais surtout entre la SPD et la FDP pouvaient être surmontés (ou plutôt rester cachés) pendant un boom avec des taux de croissance très forts. En temps de crise ces contradictions entre une orientation égalitaire, qui tendait vers plus de Welfare State, d'une part, et une orientation libérale, qui n'admettait qu'une petite « dose sociale » à des solutions de marché, d'autre part, paraissaient au grand jour. L'éclatement de la coalition sociale-libérale devenait inévitable. Cet éclatement et l'abandon de la SPD par une partie de ses partisans, surtout bourgeois, furent de surcroît favorisés par l'évolution internationale. Tandis que dans la SPD le vieux rêve pacifiste redevenait vivant, nourri par la politique du président Reagan, la FDP et les « nouveaux sociaux-démocrates » qui étaient venus à cause du ralliement de la SPD, en 1960, à l'OTAN continuaient de considérer la politique soviétique comme une menace (Afghanistan, ss 20) et plaidaient

(3) Voir une série d'articles d'intellectuels et d'hommes politiques de la SPD dans *Die Zeit*, février à avril 1987.

pour un renforcement militaire de l'alliance et de la RFA (l'affaire des Pershing). Une autre partie de la clientèle de la SPD, les jeunes, n'était plus prête à accepter la politique prudente de Helmut Schmidt; ils se tournaient vers le mouvement pacifiste et, finalement, les Verts. Ce nouveau parti, fondé sur le plan fédéral en janvier 1980, exerçait une attraction assez forte sur les nouvelles couches urbaines et jeunes. Un scepticisme grandissant à l'égard de l'évolution technologique et notamment de l'énergie nucléaire, sinon à l'égard de la société industrielle tout court, et une crise des valeurs traditionnelles les éloignaient de la SPD.

La SPD se trouve dans un dilemme et devant un choix difficile. Faut-il s'ouvrir à ces nouveaux courants et essayer de trouver un terrain d'entente avec ce parti déconcertant qui les exprime ? C'est ce que recommande l'aile gauche autour d'Oskar Lafontaine. Mais il paraît qu'en l'état actuel des Verts cela n'est guère possible. Les fondements de la démocratie et de l'Etat de droit (principe majoritaire, monopole légitime du pouvoir de l'Etat), expression de Max Weber *Legitimes Gewalt-monopol des Staates*, sont intangibles pour la SPD mais font problème pour une partie au moins des Verts. Le retrait pur et simple de l'OTAN est une exigence des Verts que ne partage même pas le courant Lafontaine. Abandonner tout de suite et complètement l'énergie nucléaire est difficilement concevable pour un parti qui accepte la société industrielle — même si elle la veut renouveler par l'écologie — et dont l'idéal était toujours le progrès économique et technique comme condition préalable du progrès social. Une telle attitude — peu réaliste d'ailleurs — provoquerait en plus des conflits avec les syndicats et approfondirait ainsi la crise d'identité du parti.

L'autre choix est celui de Johannes Rau et de la base syndicale de la SPD. Ils veulent maintenir et même renforcer la SPD comme « un parti de rassemblement, ouvert et progressiste, proche des citoyens et qui colle aux réalités ». Par une politique résolue de justice sociale elle devrait étendre son influence parmi les travailleurs aux dépens de la CDU/CSU (4); par « une politique compétente de l'écologie » et par la défense et le développement de l'Etat de droit, elle espère regagner une partie importante de l'électorat vert. De cette façon, elle pourrait rétablir en son sein l'alliance entre la classe ouvrière et une partie de la bourgeoisie avancée; elle pourrait se renforcer et franchir de nouveau la barre des 40 %; et, enfin, retrouver la FDP comme allié. La décision de choisir Hans Jochen Vogel pour la succession de Willy Brandt à la présidence du parti comme le choix d'Anke Fuchs comme futur *Bundesgeschäftsführerin* (sorte de secrétaire général)

(4) Les résultats des élections du 25 janvier dans la région de la Ruhr sont encourageants : pertes au-dessus de la moyenne pour la CDU, gains pour la SPD, résultats modestes pour les Verts. Ainsi dans les villes industrielles Essen, Dortmund, Duisburg, Bochum, Gelsenkirchen, Wuppertal et Oberhausen (toutes dans la Ruhr) la SPD a gagné 0,9 % en moyenne, la moyenne des Verts est de 7,1 %. Dans les 10 villes universitaires et avec un secteur tertiaire très développé, mais avec peu d'industries traditionnelles (p. 163), la SPD perd en moyenne 5 %; la moyenne des Verts est de 14,5 % !

paraît indiquer que la direction de la SPD préfère cette dernière orientation. Mais la réalisation incertaine de ce concept exigera en tout cas du temps, et d'ici là il faut, par exemple à l'occasion des élections régionales, trouver une réponse au problème épineux des alliances avec d'autres partis.

III / *Le nouveau système de partis*

Ce problème se pose d'une façon nouvelle après la mutation du système de partis. Son évolution était caractérisée par une concentration toujours plus accusée. A côté des deux grands qui attiraient aux élections entre 1969 et 1983 neuf électeurs sur dix, seul le Parti libéral FDP réussissait à se maintenir, parfois difficilement. Les Verts ont été, en 1983, le premier parti nouveau à ne pas échouer devant la barre fatidique de 5 %. Sans doute la présence de la SPD au gouvernement et sa politique modérée ont facilité leur succès. La FDP s'étant liée à partir de 1982, à Bonn comme dans les *Länder*, fermement à la CDU/CSU, le système de partis est devenu « un quadrille bipolaire » : d'un côté les partis « bourgeois », de l'autre la SPD et les Verts. Le camp « bourgeois » est nettement plus fort et plus cohérent. Là où il n'est pas majoritaire, c'est l'instabilité, à cause des relations difficiles entre la SPD et les Verts (situation à Hambourg et jusqu'au 7 avril en Hesse).

Dans un système de quatre partis et avec la représentation proportionnelle il est hautement improbable qu'un seul parti obtienne la majorité absolue au Bundestag et il paraît exclu que ce soit la SPD. Aussi longtemps que la bipolarisation continue et que les Verts se situent au-dessus des 5 %, la SPD n'arrivera guère à gagner de nouveau la FDP comme allié. D'abord, un nouveau « tournant » risque d'être mortel pour les libéraux ; ensuite les divergences politiques entre les deux partis sont devenues trop profondes et, finalement, les Verts bloquant de 6 % à 8 % des voix, une telle coalition SPD/FDP pourrait peut-être obtenir la majorité dans l'un ou l'autre *Land*, comme à Hambourg après les élections du 17 mai, mais pas au niveau fédéral ; elle n'est donc pas intéressante pour la FDP. La SPD courrait aussi des risques : une telle coalition l'obligerait à faire une politique modérée et ferait par conséquent probablement grandir encore les Verts. Si l'on met à part la possibilité toute hypothétique d'une « grande coalition » (CDU/CSU et SPD) il ne reste que les Verts comme allié pour la SPD. On a déjà mentionné les obstacles considérables qui rendent actuellement une telle coalition irréalisable. La SPD paraît plus divisée que jamais : 47 % se prononce pour une coalition avec la FDP, 37 % pour une coalition avec les Verts et 13 % pour la grande coalition (*Der Spiegel* du 27 avril 1987). Surtout cette coalition rouge/verte ne paraît guère être capable de devenir majoritaire car la SPD risque dans ce cas des pertes au profit de la CDU. La seule coalition de ce type vient de subir, en Hesse, une défaite, courte mais significative, car elle a eu lieu dans une place forte de la SPD, gouvernée par elle sans interruption depuis quarante ans. Ainsi aucune perspective majoritaire et gouvernementale ne se présente actuellement à la SPD.

Une telle perspective semble pourtant indispensable à un parti de cette importance et de cette nature s'il ne veut pas décourager ses adhérents. La SPD vient d'entamer une traversée de désert qui peut bien durer, selon la prédiction sombre de Herbert Wehner en 1983, douze ans ou plus...

IV / Une République « noire » ?

Cette situation d'une « majorité sans alternance » a fait naître la crainte d'« une République noire » (*Der Spiegel* du 13 avril). Même s'il s'agit d'une exagération il est vrai que la très forte prédominance d'une même alliance partout risque d'affaiblir sensiblement le système des *checks and balances* de la démocratie de Bonn.

L'espoir de la SPD de pouvoir gagner la majorité au Bundesrat, la représentation des *Länder* à Bonn, et de contraindre ainsi le gouvernement à tenir compte de ses propositions (5) a volé en éclats après les élections en Hesse. Les partis de la coalition disposent maintenant d'une confortable majorité au Bundesrat.

Le contrepois du fédéralisme va probablement perdre de son efficacité. La SPD n'est plus au gouvernement qu'en Rhénanie du Nord-Westphalie et en Sarre ainsi que dans les deux villes de Hambourg et de Brême. Bien sûr les *Länder* ont des intérêts spécifiques mais les conflits entre le gouvernement fédéral et les *Länder*, un élément important de la nouvelle séparation des pouvoirs, seront quand même édulcorés par cette conformité politique. En plus ce sont les régions dans lesquelles se posent ces graves problèmes de modernisation et de restructuration des industries traditionnelles (sidérurgie, charbon, chantiers navals) qui sont gouvernées par la SPD, tandis que l'Allemagne prospère est entre les mains des partis « bourgeois », notamment la CDU/CSU (Bavière, Bade-Wurtemberg, Hesse).

Autre aspect de ce déséquilibre : les gouvernements des *Länder* sont d'excellents « centres de formation » pour les ministres du gouvernement fédéral. Par exemple, Willy Brandt et Helmut Schmidt comme Kurt Georg Kiesinger et Helmut Kohl y ont assumé des responsabilités exécutives avant celles exercées à Bonn. Les possibilités sont devenues assez réduites pour la SPD. En plus les grandes villes — en dehors de celles de la Ruhr — ne sont plus des domaines sûrs pour elle. Cela risque de rendre encore plus difficile un retour au pouvoir à Bonn.

La Cour constitutionnelle reste évidemment une institution indépendante et politiquement neutre. Mais là encore... Le prochain président sera un ancien ministre CDU de Bade-Wurtemberg et lors d'un prochain renouvellement important les considérations politiques, toujours présentes, donneront encore plus d'influence à la CDU/CSU. La télévision est également une institution indépendante du gouvernement mais les partis politiques

(5) Une telle situation a existé, mais en sens inverse, pendant la coalition sociale-libérale entre 1969 et 1982.

y exercent une influence de plus en plus sensible et souvent déplorée et dénoncée. Sans doute celle de la CDU/CSU se fera sentir plus nettement encore (6).

Une restriction à « la République noire », à « l'Etat CDU/CSU » reste efficace : le Parti libéral reste indispensable comme allié au gouvernement fédéral comme à Berlin-Ouest, en Basse-Saxe et en Hesse en Rhénanie Palatinat. L'obligation de former une coalition empêche la CDU/CSU d'imposer toute seule sa loi, la contraint à des compromis modérateurs. Mais même s'il s'agit d'une coalition ce n'est bon ni pour elle-même ni pour la démocratie si elle a la quasi-certitude de rester longtemps au pouvoir si elle ne fait pas de bêtises...

(6) On peut déjà voir un signe dans le conflit qui oppose « l'intendant », c'est-à-dire le responsable, le président du Südwestfunk à Stuttgart (un ancien collaborateur de M. Kohl...), au journaliste Franz Alt, chrétien-démocrate mais farouchement antinucléaire et pacifiste. (Il est l'auteur du best-seller *Frieden ist möglich*, très influent dans la jeunesse.)

Chronique constitutionnelle française

(1^{er} janvier - 30 avril 1987)

PIERRE AVRIL ET JEAN GICQUEL

Les références aux 23 premières chroniques sont données sous le sigle CCF suivi du numéro correspondant de Pouvoirs et de la page du recueil qui les réunit : Chroniques constitutionnelles françaises, 1976-1982 (PUF, 1983).

AMENDEMENT

— *Bibliographie.* G. Carcassonne, A propos du droit d'amendement : les errements du Conseil constitutionnel, cette *Revue*, n° 41, p. 163 ; J. Chaban-Delmas, Défense du Parlement, *Le Monde*, 29-1 ; L. Favoreu, Un Parlement sous contrôle, un président sans contrôle, *Le Figaro*, 25-1 ; F. Goguel, A propos du Conseil constitutionnel, *Projet*, n° 204, mars-avril, p. 85.

— *Amendement Séguin.* Le texte de l'ordonnance sur l'aménagement du temps de travail, que le chef de l'Etat avait refusé de signer, ayant été introduit sous forme d'amendement à la loi portant diverses mesures d'ordre social (cette *Chronique*, n° 41, p. 210), l'article 39 qui en résultait a été déclaré non conforme par la décision 86-225 DC du 23-1. A cette occasion, le Conseil a fait application de la notion de « limites inhérentes au droit d'amendement » apparue dans la décision 86-221 du 29-12 dont il reprend le considérant de principe (*ibid.*, p. 202) pour censurer la procédure suivie : « A raison tant de leur ampleur que de leur importance, les dispositions qui sont à l'origine de l'article 39 excèdent les limites inhérentes à l'exercice du droit d'amendement ; dès lors, elles ne pouvaient être introduites dans le projet de loi (...) par voie d'amendement sans que soit méconnue la distinction entre les projets et propositions de loi visés à l'article 39 de la Constitution et les amendements dont ces derniers peuvent faire l'objet en vertu de l'article 44, alinéa 1. »

Nous avons relevé l'extension du contrôle qu'annonçait la décision précitée du 29-12-1986. La Constitution ne traitant de la recevabilité des amendements que dans des cas *précis et limitatifs* (art. 40, 41, 44, al. 2 et 3, 45, al. 3 et 4), la jurisprudence traditionnelle renvoyait aux assemblées

elles-mêmes le soin de se prononcer dans les autres cas en application de leur règlement. Aucune disposition ne lui attribuant la police générale des débats, elle respectait l'autonomie du droit parlementaire en limitant le contrôle du Conseil sur la procédure à l'appréciation de la conformité de celle-ci aux seules règles constitutionnelles. Dans la mesure où elle transforme la distinction purement procédurale des projets et des amendements qui figure dans la Constitution en une règle de *fond*, la décision du 23-1 impose au législateur une règle de création prétorienne (elle a suscité pour cette raison la protestation inhabituelle des présidents des assemblées, v. *Conseil constitutionnel*) de manière d'autant plus déconcertante qu'elle comporte en même temps une interprétation inattendue de l'article 27 (v. *Vote personnel*).

ASSEMBLÉE NATIONALE

— *Bibliographie*. Statistiques 1986, *BAN*, numéro spécial, mars 1987.

— *Bureau*. Conformément à l'esprit de l'art. 10-2 RAN, le groupe communiste siège à nouveau depuis le 2-4 (p. 6), au bureau (avec deux secrétaires), alors qu'il s'y était refusé en début de législature (cette *Chronique*, n° 38, p. 162). En final, le nouveau bureau se compose de 6 RPR, 6 UDF, 6 PS, 2 PC et 2 FN. Le président de l'AN devait le notifier au chef de l'Etat, au Premier ministre et au président du Sénat (art. 12 RAN).

— *Composition*. M. Notebard (s), député du Nord, a renoncé à son mandat, le 15-4 (p. 5414). Il a été remplacé par Mme Cacheux, et non pas par son suivant immédiat sur la liste, M. Haesebroeck, qui a souhaité se conformer à la loi du 31-12-1985 sur les cumuls.

AUTORITÉ JUDICIAIRE

— *Conseil supérieur de la magistrature*. En application de l'art. 65 C et de l'ord. 58-1271 du 22-12-1958, le chef de l'Etat, *garant de l'indépendance de l'autorité judiciaire*, a nommé par décret du 4-2 (p. 1424) les membres du csm. Seul M. Albert Gazier a été reconduit dans ses fonctions, tandis que notre collègue, Pierre Dabezies, remplaçait, selon la tradition, Christian Gavalda.

V. *Autorité juridictionnelle, Libertés publiques, Loi organique, Président de la République*.

AUTORITÉ JURIDICTIONNELLE

— *Compétence de la juridiction administrative : un nouveau PFRLR*. A l'occasion de l'examen de la loi, transférant à la juridiction judiciaire le contentieux des décisions du Conseil de la concurrence, le CC s'est employé,

le 23-1 (décision 86-224 DC, p. 924), à consacrer la *mission* de l'ordre juridictionnel administratif, après avoir proclamé naguère son statut constitutionnel, le 22-7-1980 (CCF, 15, p. 465).

A défaut de reconnaître au principe de la séparation des autorités administratives et judiciaires, posé par la loi des 16 et 24-8-1790 et le décret du 16 fructidor an III, une valeur constitutionnelle, la Haute Instance en s'appuyant sur la *conception française de la séparation des pouvoirs* (sans viser pour autant l'art. 16 de la Déclaration de 1789 qui aurait pu servir d'utile point d'ancrage) en vient, cependant, à augmenter le nombre des *principes fondamentaux reconnus par les lois de la République* (catégorie délaissée depuis la décision du 20-1-1984, cette *Chronique*, n° 30, p. 169). Selon une formulation dont, une fois de plus, on louera la pertinence du rapporteur, il s'agit de celui, selon lequel, *à l'exception des matières réservées par nature à l'autorité judiciaire, relève en dernier ressort de la compétence de la juridiction administrative l'annulation et la réformation des décisions prises, dans l'exercice des prérogatives de puissance publique, par les autorités exerçant le pouvoir exécutif, leurs agents, les collectivités territoriales de la République ou les organismes publics placés sous leur autorité ou leur contrôle.*

— *Visite présidentielle.* Conformément à la tradition de la V^e République, M. François Mitterrand s'est rendu au Conseil d'Etat, le 22-2 (Le Monde, 24-2). Il en a prononcé un vibrant hommage, en un moment où les critiques fusaient (cette *Chronique*, n° 41, p. 203). Sa péroraison, contrairement à l'usage observé, a été saluée par des applaudissements.

V. *Conseil constitutionnel, Habilitation législative, Libertés publiques, Président de la République.*

CODE ÉLECTORAL

— *Election des députés.* A la suite du rétablissement du scrutin uninominal par les lois 86-825 du 11-7 et 86-1197 du 24-11, le décret 87-71 du 6-2 (p. 1428) modifie diverses dispositions du code relatives aux déclarations de candidatures, à la propagande, aux opérations de vote et au remplacement des députés.

COLLECTIVITÉS TERRITORIALES

— *Bibliographie.* J. Bourdon, J.-M. Pontier, J.-C. Ricci, *Droit des collectivités territoriales*, PUF, 1987 ; F. Chouvel, *Le statut des membres des assemblées régionales*, *JJA*, 19/21-2 ; O. Schrameck, *Le projet de décentralisation, cinq ans après*, *AJDA*, 1987, p. 140 ; P. Sadran, *Les élus de l'an VI*, *ibid.*, p. 150 ; J. Moreau, *Aspects des réformes institutionnelles*, p. 163.

COMMISSIONS

— *Méthode d'investigation.* La commission d'enquête sénatoriale relative au mouvement lycéen et étudiant (cette *Chronique*, n° 41, p. 205) a adressé un questionnaire précis aux présidents de chaînes télévisées, portant sur des divers reportages (*ibid.*, 212). Les journalistes, ainsi que les agences photographiques, se sont inquiétés de cette démarche (*Le Monde*, 18/19 et 23-1).

— *La présidence recouvrée.* En application de l'art. 37 RAN, les commissions ont été renouvelées, au début de la session de printemps. La discordance de la majorité (cette *Chronique*, n° 41, p. 205) ayant fait long feu, après que M. Bernard Stasi eut accepté de se retirer de la compétition (*Le Monde*, 13-2), M. Valéry Giscard d'Estaing (UDF) a été élu, le 7-4 (p. 64), président de la commission des affaires étrangères de l'AN. Il a déclaré présider à l'instar de son prédécesseur dans un esprit de *tolérance républicaine* (*Le Monde*, 9-4).

CONSEIL CONSTITUTIONNEL

— *Bibliographie.* A. H. Ould Douboutt, *L'apport du CC au droit administratif*, Economica, 1987 ; L. Hamon et P. Thibaud, *Le CC et la démocratie*, *Le Débat*, n° 43, p. 69 ; L. Philip, *Le CC en 1986*, *RDP*, 1987, p. 191 ; D. Rousseau, *Le CC, assemblée de légistes*, Faculté de droit de Montpellier, 1987. Sur l'exception d'inconstitutionnalité, v. Le débat doctrinal, dans *Commentaire*, nos 35 et 36, 1986, p. 413 et 682.

Note : P. Waschmann, sous 18-9-1986, *AJDA*, 1987, p. 102 ; J. Boulouis, sous 1/2-7-1986 et 18-11-1986, *AJDA*, 1987, p. 263.

Il y a lieu de saluer, par ailleurs, la réédition de la thèse anticipatrice de Charles Eisenmann, *La justice constitutionnelle et la Haute Cour constitutionnelle d'Autriche* (Paris, 1928), avec une préface de G. Vedel, Economica et Presses Universitaires d'Aix-Marseille, 1986.

V. Amendement.

— *Colloque.* Pour la première fois, le Conseil a accueilli le 9-1 un colloque international consacré aux cours suprêmes et hautes juridictions d'Afrique.

— *Condition des membres.* Par décret du 3-4 (p. 3824), M. Léon Jozeau-Marigné a été nommé commandeur de l'ordre national du Mérite. Notre sentiment n'a pas varié sur ce point (cette *Chronique*, n° 26, p. 170). Au surplus, de manière inédite, le président Robert Badinter a prononcé une conférence à la Faculté de droit de Montpellier le 25-3 (*Le Monde*, du 27).

— *Décisions.* 86-222 DC (p. 469). LO relative aux magistrats de l'ordre judiciaire dans les organisations internationales. V. *Loi organique.*

— 86-224 DC, 23-1 (p. 924 et 928). Loi transférant à la juridiction judiciaire le contentieux des décisions du Conseil de la concurrence. V. *Autorité juridictionnelle, Habilitation législative et Libertés publiques.*

— 86-225 DC, 23-1 (p. 925 et 928). Loi portant diverses mesures d'ordre social. V. *Amendement* et ci-après.

— 87-149 L, 20-2 (p. 2208). Délégation. V. *Pouvoir réglementaire.*

— 87-150 L, 17-3 (p. 3194). Délégation. V. *Pouvoir réglementaire.*

— 86-1019-1024, 3-2 (p. 1295), Sénat, Rhône. V. *Elections.*

— 87-1023-1025, 3-3 (p. 2440), Sénat, Guadeloupe. V. *Elections.*

— *Mise en cause de l'institution.* La décision relative à l'amendement Séguin, saluée par l'opposition, à la manière... de Pyrrhus, sans doute, a déclenché une nouvelle polémique dans les rangs de la majorité (cette *Chronique*, n° 40, p. 166). A l'exception de M. Raymond Barre, fidèle à sa ligne de conduite (*ibid.*, n° 36, p. 178), pour qui, dans une déclaration, le 25-1, *la garantie de la démocratie et des citoyens repose sur la reconnaissance d'un ordre juridique constitutionnel supérieur à l'ordre parlementaire* (*Le Figaro*, 26-1), l'autorité de la chose jugée a été gravement affectée, à la suite du communiqué des présidents des assemblées parlementaires du 28-1 (*ibid.*, 29-1), et de l'article de M. Jacques Chaban-Delmas au *Monde* (29-1), en faveur de l'intégrité du droit d'amendement.

A cette démarche institutionnelle, à laquelle on ne connaît aucun précédent, le chef de l'Etat avait, par avance, répondu le 26-1, à l'occasion d'un colloque : *Il faut que la France s'impose à elle-même les règles dont elle affirme qu'elles sont universelles : la séparation des pouvoirs, le contrôle de la constitutionnalité, l'adhésion à un système de valeurs, à une hiérarchie des normes juridiques, dont le respect commande l'évolution de la démocratie. Ce sont souvent des contraintes, surtout pour ceux qui ont en charge d'assurer la direction d'une société* (*ibid.*, 28-1).

Enfin, à la suite d'indiscrétions, non démenties, il apparaît, s'agissant dudit amendement, qu'en l'absence de M. Louis Joxe, le partage des voix a été vidé par celle prépondérante du président Badinter (art. 56 C *in fine*). On sait, en effet, qu'à l'opposé du contentieux électoral, la composition du CC ne figure pas au titre du contentieux de constitutionnalité.

CONSEIL DES MINISTRES

— *Désaccord présidentiel.* Un nouveau degré dans l'escalade verbale (cette *Chronique*, n° 39, p. 165) a été franchi lors de la délibération, le 18-2 (*Le Monde*, 20-2), du projet de loi tendant à organiser un référendum d'autodétermination en Nouvelle-Calédonie. Pour la première fois, depuis 1986, le chef de l'Etat, dont on connaît le goût et l'art de ciseler les mots (v. *Le Figaro*, 19-2), a exprimé son *désaccord* avec les choix gouvernemen-

taux. De façon inédite autant que surprenante, M. Pons, ministre des DOM-TOM s'était évertué, la veille dans un entretien au *Quotidien de Paris*, à dissuader le chef de l'Etat d'intervenir : *on ne peut pas penser une seconde que le Président de la République, qui doit être le garant de l'unité nationale et du rassemblement des Français, puisse prendre une initiative qui inciterait les adversaires de la France à s'opposer à elle.*

La remontrance présidentielle devait notamment susciter une réaction de Mme Lucette Michaux-Chevry, secrétaire d'Etat à la francophonie, le 20-2 : *Qui met le feu aux poudres ? C'est lui, le Président de la République, alors qu'il est le garant de l'ordre de la nation (Le Monde, 24-2).*

— *Nominations.* La coexistence prend du temps. La doctrine présidentielle qui combine le reclassement honorable du haut fonctionnaire sortant à l'agrément de son successeur peut déboucher sur une course de lenteur (cette *Chronique*, n° 40, p. 168). A preuve, le remplacement du directeur de la police nationale, M. Pierre Verbrugghe, réclamé depuis mars 1986, s'est opéré seulement en conseil des ministres, le 7-1 (*Le Monde*, 8-1). Si son successeur, M. Ivan Barbot, a reçu l'approbation du chef de l'Etat, c'est que celui-ci lui convenait, selon une précision de l'Elysée (*ibid.*, 8-1).

A l'opposé, consensus et célérité se sont retrouvés, le 11-2 (*ibid.*, 13-2), en la personne de M. Marceau Long, afin de pourvoir le poste de vice-président du Conseil d'Etat ; ce qui n'avait pas été le cas, peu de temps avant, pour le choix du président de la section du contentieux.

En revanche, le chef de l'Etat a fait preuve de magnanimité, en n'opposant pas son veto le 9-2 (*ibid.*, 11-2) à la nomination de M. Gabriel Robin comme représentant permanent de la France au Conseil atlantique, en dépit des prises de position publiques de l'intéressé, contestant les choix présidentiels (*ibid.*, 14 et 26-2).

V. Président de la République

CONSEIL ÉCONOMIQUE ET SOCIAL

— *Bibliographie.* R. Paraque, *Le Conseil économique et social, Universalia 1987*, Encyclopaedia Universalis, p. 263.

— *Présidence.* M. Jean Mattéoli, ancien ministre du travail dans le troisième gouvernement Barre (1979-1981), a été élu, le 28-4 (*Le Monde*, 30-4). C'est le troisième titulaire de cette fonction sous la V^e République, après Emile Roche et Gabriel Ventejol, lequel était en poste depuis 1974.

CONSTITUTION

— Articles 2 et 5, fondement du rôle du Président de la République.

V. *Président de la République.*

DYARCHIE

— *Qualification.* Le terme employé par le général de Gaulle, dans la conférence de presse du 31-1-1964, est celui qui rend le plus exactement compte de la situation institutionnelle depuis mars 1986, comme l'a fait observer M. François Goguel.

I. Dans l'ordre interne, la dyarchie s'est manifestée protocolairement à l'occasion des vœux du 1^{er} janvier, le Premier ministre ayant indiqué que « l'action de redressement national conduite par le Gouvernement ne doit pas être contrariée par quelque opération politique d'où qu'elle vienne » (*Le Monde* du 7). Contrairement à la tradition, il n'y a pas eu de déjeuner réunissant à l'Élysée les présidents des assemblées et le Premier ministre.

— *Le juge-arbitre ?* A Europe 1, M. Chirac a déclaré le 6-1 : « Je ne pense pas que le Président de la République ait pour vocation, pour intention, de soutenir le Gouvernement. J'ai plutôt, globalement, une impression contraire. » « Un arbitre, a-t-il ajouté, fait respecter le droit et siffle des pénalités à l'un ou l'autre camp... Je n'ai pas eu le sentiment que le Président de la République avait ce comportement et qu'il distribuait ses pénalités, comme pourrait le faire un arbitre, tantôt à droite, tantôt à gauche » (*Le Monde* du 8). Dans sa conférence de presse du 29-1, le Premier ministre a évoqué « les jugements excessifs » sur l'action gouvernementale : « Cela peut venir parfois du chef de l'Etat, et à ce moment-là j'ai l'occasion de lui exprimer mon étonnement. » Mais il a ajouté que, tout en souhaitant qu'un terme soit mis en 1988 à l'expérience de coexistence, « on s'apercevra alors qu'elle n'aura pas eu que des effets négatifs, notamment pour mieux apprécier ce que doit être exactement l'équilibre des pouvoirs dans notre pays » (*ibid.*, 31-1).

— Le Président de la République ayant manifesté son « désaccord » sur le projet du Gouvernement concernant la Nouvelle-Calédonie lors du conseil des ministres du 18-2 et fait publier le texte de sa déclaration (*Le Monde* du 19), le porte-parole du Premier ministre a répliqué en réfutant les objections présidentielles (*ibid.*, 21). V. *Conseil des ministres.*

— *Le Rubicon.* M. Denis Baudouin, porte-parole du Premier ministre, a estimé qu'en recevant une délégation de cheminots grévistes à Brégançon, le chef de l'Etat avait « trempé le bout des pieds dans le Rubicon avec un demi-pas de trop » (*Les Echos*, 21-1).

II. Dans l'ordre externe, la coexistence a préservé pour l'essentiel, l'entente (cette *Chronique*, n° 41, p. 220). C'est ainsi qu'une organisation terroriste, opérant au Liban, a essuyé un échec lorsqu'elle a voulu, le 12-3, opposer l'Élysée et Matignon à propos du sort des otages français (*Le Monde*, 14-3).

En revanche, le tandem a dérapé, en se rendant le 11-3 à Madrid, à l'occasion du premier sommet franco-espagnol (V. S. Denis, Banderilles, *Le Figaro*, 13-3), à la suite de la déclaration du Premier ministre revendiquant, pour son Gouvernement, l'amélioration des relations entre les deux pays (v. *Le Monde*, 13-3). Ce qu'on proposera d'appeler une inconvenance a justifié, le lendemain, une réplique du chef de l'Etat : *Je ne m'engagerai pas sur ce terrain... C'est la France et non tel ou tel gouvernement qui, en 1982, a commencé d'examiner avec le gouvernement espagnol la résolution des contentieux... C'est la France, en 1984..., qui a terminé le débat (sur l'adhésion à la CEE)... Ce n'est pas tel Gouvernement... C'est la France qui participe en ce jour au premier sommet. Voilà ce qui m'intéresse. C'est la continuité de la France, quel que soit son Gouvernement... N'attendez pas de moi que je tranche un petit débat historique (Libération, 13-3).*

La remontrance devait être entendue : *Il ne faut pas que le brin d'herbe cache la forêt d'une réussite*, observera M. Denis Baudouin, porte-parole de Matignon (*ibid.*, 15-3). De fait, M. Jacques Chirac, à l'occasion d'un voyage aux Etats-Unis, est venu à résipiscence, en reconnaissant, le 1^{er}-4, qu'à l'extérieur, il n'y avait qu'une seule voix, celle de la France (*Le Monde*, 2-4).

La célébration du trentième anniversaire de la signature du traité de Rome, le 25-3, a donné lieu à une intervention du chef de l'Etat à la télévision, en préface, somme toute, à la participation du Premier ministre à une émission sur Antenne 2 quelques instants plus tard. Pour la première fois, les Champs-Élysées ont été décorés aux couleurs françaises et communautaires, de même le studio élyséen (*ibid.*, 27-3). Pour utiliser une expression qu'il affectionne, le chef de l'Etat se range parmi les *bâtisseurs de cathédrale* et, à ce titre, milite pour le projet européen *Erasmus (ibid., 29/30-3)*.

Tirant la leçon du faux pas espagnol, M. Mitterrand a délivré une leçon de maintien, en déclarant à Nevers, le 14-3 : *Il faut savoir dominer, maîtriser, ne pas obéir uniquement aux passions instinctives, aux volontés de puissance... Je ne connais pas de meilleure règle pour diriger un pays (Le Monde, 17-3)*.

ÉLECTIONS

— *Bibliographie*. Th. Ferenczi, J. Ranger, S. Sur, Les élections législatives et régionales, *Universalis*, 1987, p. 265, 268 et 273 ; Le droit de vote aux élections municipales des citoyens des Etats membres de la Communauté, *Bulletin des Communautés européennes*, suppl. 7-86.

— *Condamnations pour fraudes électorales*. La cour d'appel de Bourges a confirmé le 26-2 la condamnation de l'adjoint au maire, M. Gauvin (PC), pour fraudes lors des élections cantonales de 1985 (cette *Chronique*, n° 41, p. 208), mais a réduit la peine prononcée par le tribunal correctionnel (*Le Monde*, 28-2).

— *Contentieux des élections régionales.* Après l'annulation par le CC des élections législatives en Haute-Corse (cette *Chronique*, n° 40, p. 170), les élections régionales qui s'étaient déroulées le même jour dans ce département ont été annulées par le Conseil d'Etat le 16-1 pour le même motif (irrégularités et fraude à Bastia). De nouvelles élections ont eu lieu le 22-3 qui ont donné la majorité à la droite au sein de l'assemblée de Corse (*Le Monde*, 24-3).

— *Contentieux des élections sénatoriales.* Le CC a achevé l'examen des contestations (cette *Chronique*, n° 41, p. 206). La diffusion d'un document établi à partir de données légalement accessibles au public n'est pas, selon une jurisprudence constante, *de nature à altérer la sincérité du scrutin* (Rhône, 3-2, p. 1295) ; de même que des irrégularités relatives au déroulement du scrutin (dimension de bulletins : Guadeloupe, 3-3, p. 2 440). Quant aux pressions exercées sur des électeurs, l'instruction a relevé que l'intervention de l'administration avait permis de déjouer la manœuvre.

— *Corps électoral.* Dans le cadre des élections professionnelles et sociales (sans oublier les élections universitaires au demeurant), la composition découle, non pas de la nationalité des intéressés, comme pour les scrutins politiques, mais de leur situation au regard de l'institution, rappelle le ministre des affaires sociales (AN, Q, p. 327).

— *Elections sénatoriales.* Le particularisme dont elles sont empreintes concerne, on le sait, l'obligation de vote (fait unique en droit positif) à laquelle sont astreints les membres du collège électoral (art. L0 318 du code élect.). A l'occasion du dernier renouvellement (cette *Chronique*, n° 40, p. 171), les abstentions ont concerné 0,6 % des électeurs. En outre, le dépôt d'un cautionnement ne constitue pas, en l'occurrence, une formalité indispensable à la validité de la candidature, à la différence de la députation (AN, Q., p. 206). Il n'est exigé, précise le ministre de l'intérieur, que des candidats désireux de bénéficier des avantages de la commission de propagande (*ibid.*, p. 538).

— *Report des élections cantonales.* En raison de l'élection présidentielle, prévue les 24 avril et 8 mai 1988, le prochain renouvellement des conseils généraux qui devait avoir lieu en mars sera repoussé de six mois comme cela avait déjà été le cas, en raison des élections législatives, en 1967 et en 1973 (*Le Monde*, 24-4).

EXCEPTION D'IRRECEVABILITÉ

— *Adoption en commission.* Après l'exposé du rapport de M. Bussereau (UDF) sur le projet de loi organisant la consultation des populations intéressées de la Nouvelle-Calédonie, la commission des lois de l'AN a

adopté le 8-4, par 17 voix contre 15, l'exception d'irrecevabilité présentée par les socialistes. Ce scrutin a été acquis en raison de l'absence des commissaires de la majorité (*Le Monde*, 9-4).

GOVERNEMENT

— *Composition*. En application de l'art. 8, al. 2 C, le Premier ministre a soumis au chef de l'Etat la nomination de M. Jacques Valade, sénateur RPR de Gironde, en qualité de ministre délégué auprès du ministre de l'éducation nationale, chargé de la recherche et de l'enseignement supérieur en remplacement de M. Alain Devaquet (cette *Chronique*, n° 41, p. 209) et, par ailleurs, le changement d'attribution de M. Jacques Arthuis, secrétaire d'Etat, désormais auprès du ministre de l'économie chargé de la consommation et de la concurrence. Le décret du 20-1 (p. 743) est à l'origine du second remaniement du gouvernement Chirac (*ibid.*, n° 40, p. 172).

— *Réunions*. Le Gouvernement s'est réuni au complet sous la présidence du Premier ministre le 6-1 pour procéder à un « tour d'horizon » au début de la nouvelle année ; le 20, puis le 29-1 en « séminaire », pour définir ses nouvelles priorités le 25-2 sur la conjoncture économique ; et enfin le 17-3 à la veille de l'ouverture de la session parlementaire au début de laquelle la responsabilité du Gouvernement allait être engagée. Le « séminaire » du 29-1 a été suivi d'une conférence de presse du Premier ministre qui a estimé, après les mouvements sociaux de la fin de l'année, que l'heure était venue de montrer que « le Gouvernement gouverne pour tous les Français (*Le Monde*, 31-1). Du point de vue de la terminologie, on note que l'expression « conseil de cabinet » a été utilisée à nouveau (cette *Chronique*, n° 41, p. 209).

— *Solidarité*. Les propos *ex abrupto* tenus, le 3-3 (*Le Monde*, 5-3), par M. Pandraud, ministre délégué chargé de la sécurité publique, concernant le décès de l'étudiant Malik Oussékine (cette *Chronique*, n° 41, p. 219) ont été récusés par ses collègues MM. Malhuret et Léotard (*Le Monde*, 10 et 11-3).

Par ailleurs, on conviendra que si l'appellation *Excellence* décernée aux membres du Gouvernement par un texte de la Restauration, revêt de nos jours, un caractère ampoulé, elle s'avère, cependant, préférable à celle de *bande* utilisée pour désigner des amis de MM. Léotard ou Juppé.

V. *Dyarchie, Habilitation législative, Libertés publiques, Ordre du jour, Partis politiques, Premier ministre, Président de la République.*

GROUPE

— *Bibliographie.* J.-P. Duprat, Les groupes parlementaires sous la V^e République, *Mélanges Montané de La Roque*, Toulouse, 1986, p. 109.

HABILITATION LÉGISLATIVE

— *Protection éventuelle.* Le Gouvernement n'ayant pas soulevé l'irrecevabilité facultative de l'art. 41 C (CCF, 10, p. 224) à l'encontre de la proposition de loi de M. d'Ornano modifiant l'ord. du 1-12-1986 relative au Conseil de la concurrence, alors que le délai ouvert par la loi du 2-7-1986 (cette *Chronique*, n° 40, p. 173) n'était pas expiré, la procédure afférente à l'adoption de ladite proposition n'a comporté, selon le cc, aucune méconnaissance de la Constitution (décision 86-224 DC du 23-1).

— *Ratification implicite des ordonnances.* Dans la perspective tracée le 29-2-1972 (GD, p. 154), le cc propose, à l'occasion de la décision susmentionnée du 23-1, une nouvelle définition de la ratification implicite : *En principe il n'est pas exclu que la ratification de tout ou partie des dispositions (d'une ord.) puisse résulter d'une loi qui, sans avoir cette ratification pour objet direct, l'implique nécessairement.* En conséquence, le cc se réserve le droit de contrôler, le moment venu, la manifestation de volonté du législateur, en veillant à ce que la loi comporte effectivement *ratification de tout ou partie des dispositions de l'ord. en cause*, au sens de l'art. 38 C (ce qui exclut les ord. financières de l'art. 47), et, *dans l'affirmative, si les dispositions auxquelles la ratification confère valeur législative sont conformes à la Constitution.*

Sans perdre de vue la procédure de délégalisation afférente aux textes de forme législative (art. 37, al. 2C), le cc, après avoir censuré en totalité la loi issue de la proposition d'Ornano, a été amené à en tirer en bonne logique cette conclusion : *L'ord. du 1-12-1986 est et demeure dans sa totalité, jusqu'à l'intervention d'une loi la ratifiant, un texte de valeur réglementaire dont la régularité juridique ne peut être appréciée (par le cc) selon la jurisprudence traditionnelle.*

V. Autorité juridictionnelle, Gouvernement, Libertés publiques.

HAUTE COUR DE JUSTICE

— *Bibliographie.* Jean Rossetto, L'introuvable faute des gouvernants, *Droits*, 1987, n° 5, p. 107.

— *Composition.* Avec l'élection par le Sénat, le 29-4, de M. Charles Lederman (communiste) comme juge titulaire, et de 6 suppléants, la

Haute Cour est définitivement composée. Les députés avaient élu, le 15-4, leurs 12 juges titulaires et les 6 suppléants (p. 370), mais les sénateurs n'avaient pu parvenir, depuis le 17-11-1986 à compléter la représentation de la Haute assemblée, échouant à cinq reprises à désigner le douzième titulaire.

IMMUNITÉS PARLEMENTAIRES

— *Suspension de poursuites.* Le Sénat a adopté, le 29-4, les conclusions de la commission *ad hoc* sur la proposition de résolution des membres du groupe socialiste tendant à obtenir, en application de l'art. 26 C, la suspension des poursuites engagées contre M. Raymond Courrière. Conformément à la jurisprudence Dardel (CCF, 3, p. 207), le Sénat a requis cette suspension jusqu'à la fin du mandat de M. Courrière (p. 547).

LETTRE RECTIFICATIVE

Le Gouvernement a présenté une lettre rectificative, adoptée par le conseil des ministres du 11-3 (*Le Monde* du 13), au projet de loi sur l'épargne (AN, n° 618). Le précédent recours à cette procédure remontait à la VII^e législature (cette *Chronique*, n° 37, p. 184).

LIBERTÉS PUBLIQUES

— *Bibliographie.* A. Barilari, Les droits des citoyens face aux administrations fiscales et douanières, *Revue française de Finances publiques*, 1987, p. 147 ; P. Denoël, *Moins de dix-huit ans : vos droits*, Ed. Lieu commun, 1987 ; J. Fourré, La législation récente de la communication, *JJA*, 21-1 ; A. Holleaux, Les nouvelles lois relatives à la liberté de communication, *ibid.*, 9/11-2 ; D. Turpin, Le nouveau régime juridique de la communication audio-visuelle en France, 12/14-3 ; S. Tsoulidès, La loi du 9-9-1986 relative aux conditions d'entrée et de séjour des étrangers en France, 17-2 ; J. Chevallier, Le nouveau statut de la liberté de communication, *AJDA*, 1987, p. 59 ; G. Dole, Le régime juridique des cultes en Alsace et Moselle, *RA*, 1986, p. 558 ; J. Morange, Le nouveau régime des contrôles d'identité, *RFDA*, 1987, p. 85 ; B. Genevois, *La liberté individuelle, le droit d'asile et les conventions internationales*, p. 120.

— *Droits de la défense.* Reconnus, le 2-12-1976 (CCF, 1, p. 232) comme l'un des principes fondamentaux reconnus par les lois de la République, les droits de la défense ont été invoqués par le CC, au soutien de sa décision 86-224 DC, le 23-1 (p. 924) qui censure la loi (d'origine parlementaire, fait rarissime) transférant à la juridiction judiciaire le contentieux des décisions du Conseil de la concurrence.

En l'espèce, ce n'est pas tant ce transfert qui a été mis en cause, car, au nom de la politique jurisprudentielle des *blocs de compétences*, le juge opine qu'*il est loisible au législateur, dans l'intérêt d'une bonne administration de la justice, d'unifier les règles de compétences juridictionnelles au sein de l'ordre juridictionnel principalement intéressé*, que la privation d'une garantie essentielle à la défense des justiciables.

La substitution de la cour d'appel de Paris au Conseil d'Etat aboutit, en effet, au nom du principe de la séparation des autorités administratives et judiciaires, à priver ceux-ci du recours avec effet suspensif contre une décision du Conseil de la concurrence, nouvelle autorité administrative indépendante. En bref, le droit pour le justiciable *de demander et d'obtenir, le cas échéant, un sursis à l'exécution de la décision attaquée constitue une garantie essentielle des droits de la défense*. Par suite de la non-séparabilité de l'art. 2, la loi d'Ornano, a été regardée dans son ensemble, comme non-conforme à la Constitution.

V. Autorité juridictionnelle, Habilitation législative.

— *Droit de réponse*. Le décret 87-246 du 6-4 (p. 4035), détermine les conditions selon lesquelles les personnes physiques ou morales exercent un droit de réponse dans les services de communication audio-visuelle. Une personne mise en cause à l'occasion d'un procès contre un terroriste a obtenu, dans le journal de TFL, le 28-1 (*Le Monde*, 30-1), la possibilité de répliquer.

— *Egalité des sexes*. La proportion de femmes dans le personnel de carrière et sous contrat s'élève à 6,6 % dans l'armée de terre ; 2,9 % dans la marine et 9,8 % dans l'armée de l'air (AN, Q, p. 1153).

— *Informatique et libertés*. La CNIL a élaboré une norme simplifiée, relative aux fichiers informatisés des élèves de l'enseignement public et privé. Celle-ci prévoit, notamment, le droit à l'oubli : les notes ne sont pas conservées au-delà d'un an (*Le Monde*, 7-2).

En reprenant des observations présentées par la CNIL (cette *Chronique*, n° 41, p. 211), les décrets 87-178 et 87-179 (p. 3174 et 3175) portent création d'un système de fabrication et de gestion informatisée des cartes nationales d'identité d'une part, et réglemente le relevé d'une empreinte digitale lors d'une demande de cette carte, d'autre part. V. *Le Monde*, 22/23-3.

Au surplus, le décret 87-249 du 8-4 (p. 4046) détermine les conditions d'utilisation du fichier automatisé du ministère de l'intérieur concernant les empreintes digitales.

Enfin, par délibération du 10-2 (p. 3107), la CNIL a adopté son règlement intérieur.

— *Liberté d'aller et venir*. Dans la perspective tracée par le TC (cette *Chronique*, n° 41, p. 211), le CE, à l'occasion d'un arrêt Peltier rendu le 8-4, annule le refus de l'administration de délivrer un passeport à une personne

qui s'était rendue coupable d'infraction à la législation sur les stupéfiants : *La liberté d'aller et venir n'est pas limitée au territoire national mais comporte aussi le droit de le quitter.*

— *Liberté d'association.* Pour la première fois, sous la VIII^e législature, le conseil des ministres a prononcé la dissolution d'un groupement séparatiste. Le décret du 22-1 (p. 861) a frappé, à cet égard, le mouvement corse pour l'autodétermination (MCA).

— *Liberté de la communication audio-visuelle.* La CNCL a poursuivi sa mission, en définissant, d'abord, les conditions d'émissions, tant des télévisions privées, à vocation nationale, le 15-1 (décisions 87-1 et 87-2, p. 966 et 967), que des radios privées locales, le 6-3 (décision 87-23, p. 3502). Elle a procédé ensuite à l'attribution des concessions des 5^e et 6^e chaînes de télévision, après que le décret 87-50 du 2-2 (p. 1217) eut décidé, à nouveau, leur retrait, conséquemment aux décisions d'annulation du Conseil d'Etat du 2-2 (v. P. Delvové, F. Moderne, F. Fornacciari, Les arrêts relatifs à la 5^e et à la 6^e chaîne de télévision et la théorie de la concession de service public, *RFDA*, 1987, p. 2), ainsi qu'à l'acquisition de 50 % du capital de TF1.

A l'issue d'auditions publiques, véritable innovation en France, les 18 et 19-2 (*Le Monde*, 20 et 21-2), retransmises *in extenso* le lendemain sur Antenne 2, la 5^e chaîne est allée au groupe formé par MM. Hersant et Berlusconi et la 6^e à celui animé par la CLR et la Lyonnaise des eaux, le 23-2 (*ibid.*, 25-2). Pour sa part, le groupe animé par M. Bouygues est devenu cessionnaire de TF1, le 4-4 (*ibid.*, 7-4), auquel s'impose désormais le cahier des charges fixé par le décret 87-43 du 30-1 (p. 1140).

L'arrivée de M. Hersant à la direction de la « 5 », outre le problème d'une réforme souhaitable des incompatibilités parlementaires, n'est pas de nature, à tout le moins, à freiner la concentration (cette *Chronique*, n^o 41, p. 212), et ce, au moment même où, suite à la loi du 1-8-1986, une ordonnance du juge d'instruction près le tribunal de Paris, le 19-1 (*ibid.*, 21-1) prononce l'extinction de l'action publique engagée, en 1977, contre l'intéressé.

A l'émission d'Anne Sinclair, le 29-3, sur TF1, le chef de l'Etat s'est montré préoccupé du respect du pluralisme de l'information et des programmes, en opinant : *C'est une garantie fondamentale de la liberté... Ce que je constate... c'est qu'à l'issue des travaux (de la CNCL) ce n'est pas le pluralisme c'est l'uniformité ! Donc, je commence à me demander ce que la liberté pourrait devenir (ibid., 31-3).*

— *Protection de la jeunesse.* Les mesures prises par le ministère de l'intérieur contre certaines publications de caractère pornographique, sur la base de la loi du 16-7-1949, ont provoqué un débat au sein même de la majorité et du gouvernement, dont certains membres ont pris leurs distances à l'égard de cette initiative. Interrogé à ce propos, le chef de l'Etat

s'est déclaré « en phase avec tous ceux qui aiment la liberté » (*Le Monde*, 22/23-3).

— *Recours individuel*. La France à nouveau sur la sellette (cette *Chronique*, n° 41, p. 213) : une plainte a été déclarée recevable, le 23-1 (*Le Matin*, 24/25-1), par la Commission européenne des droits de l'homme.

V. *Partis politiques*.

LOI ORGANIQUE

— *Conformité de la LO relative aux magistrats de l'ordre judiciaire servant dans les organisations internationales*. Après déclaration de conformité du CC (décision 86-222 du 6-1, p. 469), la loi 87-9 du 9-1 (p. 454) a été promulguée.

V. *Autorité judiciaire*.

LOI

— *Bibliographie*. J. Molinier, Les lois de programme, *Revue française de Finances publiques*, 1987, p. 157.

V. *Amendement, Conseil constitutionnel, Habilitation législative, Pouvoir réglementaire*.

MAJORITÉ

— *Querelles de famille*. Le chef de l'Etat a fait allusion le 21-3 à Villeurbanne aux divergences qui agitaient la majorité : « Je ne suis pas sûr que les présidents issus d'une majorité coalisée soient mieux perçus que les présidents issus d'un autre horizon. Les querelles de famille sont les pires, et, quelquefois, je me réjouis de n'être pas de la famille » (*Le Monde*, 24-3).

OPPOSITION

— *Démarche consensuelle*. Pour la première fois sous la V^e République, le groupe socialiste de l'AN a voté, le 9-4, un projet de loi de programme militaire présenté par un gouvernement de droite. Seul le groupe communiste a manifesté son hostilité (p. 186).

ORDRE DU JOUR

— *Ordre du jour complémentaire*. Arrêté par la conférence des présidents (art. 48 RAN), ce dernier peut accueillir, en l'absence d'une interdiction

formelle des projets de loi. Pour rare que soit cette éventualité, elle n'est pas sans précédents : en 1960 en matière d'épargne crédit, de droits de douane et des travailleurs handicapés (AN, Q, p. 408).

V. Gouvernement, Parlement.

PARLEMENT

— *Bibliographie*. Philippe Lauvaux, *Le Parlementarisme*, PUF, « Que sais-je », 1987.

PARLEMENTAIRES

— *Exercice des compétences de droit commun*. Le recours formé par M. P. Joxe, président du groupe socialiste à l'AN contre les modalités de privatisation de la société Elf-Aquitaine a été repoussé, au fond, par le CE le 2-2 (*Le Monde* du 4).

— *Désuétude de l'article LO 144 ?* Suivant une pratique qui semble s'instaurer (cette *Chronique*, n° 40, p. 184), M. P. L. Tenaillon, député UDF-CDS des Yvelines, a été chargé par le ministre de l'environnement d'une mission d'études sur « la modernisation du droit de l'eau » (*Bulletin quotidien* du 9-1) sans que cette mission soit publiée au JO; non plus que la mission confiée par le Premier ministre à M. R. Galley, député RPR de l'Aube, sur la participation des jeunes Français aux projets de développement du Tiers Monde (*ibid.*, 6-3). Mais l'entorse la plus déconcertante à la limitation à six mois des missions paraît la nomination de M. Edgar Faure, sénateur du Doubs, à la présidence de la mission de commémoration du bicentenaire de la Révolution française et de la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen. Selon l'intéressé, les services de la présidence du Sénat et du SCC auraient conclu que cette mission... n'en était pas une au sens de l'art. LO 144 (*Le Monde*, 12 et 14-3). Pourtant la présidence de la mission instituée par le décret 86-1034 du 15-9-1986 (p. 4195), qui est assistée d'un comité interministériel et d'un comité scientifique, et qui est pourvue par décret en conseil des ministres (décret du 5-3, p. 2583), présente de ce fait tous les caractères qui paraîtraient devoir entraîner l'application des règles sur l'incompatibilité.

PARTIS POLITIQUES

— *Emissions d'expression directe*. La CNCL a défini, par une décision 87-9 (p. 1527), les modalités de programmation des émissions ouvertes aux formations politiques représentées au Parlement par un groupe. Cette

réglementation vaut également pour les organisations syndicales et professionnelles représentées à l'échelle nationale. V. *Libertés publiques*.

— *Incompatibilités*. A l'occasion d'une question (AN, Q, p. 2085), le Premier ministre rappelle que le cumul est possible entre les fonctions de membre du Gouvernement et celle de responsable d'un parti politique en l'absence d'une réglementation constitutionnelle ou législative. La pratique avant 1986 s'y opposait (cette *Chronique*, n° 33, p. 170), de même le décret du 13-11-1959 concernant les membres du CC.

— *Mandats électifs* (art. 27 C). Démissionnaire du comité central du PCF, M. Marcel Rigout avait remis ses mandats de député de la Haute-Vienne et de conseiller général à la disposition du parti, conformément à la règle de celui-ci. A la demande des communistes de son département, il a décidé de les conserver (*Le Monde*, 1/2-2).

— *Message présidentiel*. Ainsi qu'il l'avait fait lors des précédents Congrès du PS (cette *Chronique*, n° 36, p. 194), le chef de l'Etat a adressé le 3-4 un message dans lequel il exprime son « attachement » aux congressistes de Lille. Souhaitant que « votre souci d'être vous-mêmes dans le respect des autres donne à la France de nouvelles chances », il affirme en tant que Président de la République sa « profonde conviction qu'il faut à la nation, à la tête de l'Etat, un pouvoir équitable et juste. Mais, ajoutet-il, cela n'ôte rien à la fidélité que je garde à l'idéal qui est le nôtre ». Il conclut en affirmant que la France « a besoin de rassembler ses forces. Aidez-la » (*Le Monde*, 7-4).

V. République.

POUVOIR RÉGLEMENTAIRE

— *Délégalisation*. A l'occasion d'une décision 87-149 L du 20-2 (p. 2208), le CC a été appelé à se prononcer sur la nature juridique de dispositions du code rural et de textes concernant la protection de la nature. Sans qu'il soit utile de s'attacher à la démarche habituelle du juge, en matière de désignation de l'autorité administrative agissant au nom de l'Etat, ou de modalités d'application de procédure (civile et pénale), on relèvera que l'institution d'une police spéciale de la chasse (art. 348, al. 1^{er} du code rural) qui met en cause les principes fondamentaux du régime de propriété ressortit au domaine de la loi. Par voie de conséquence, cette police ne saurait appartenir au chef du Gouvernement, indépendamment du fait que l'art. 34 C ne (lui) pas retiré les attributions de police générale qu'il exerçait antérieurement, en vertu de ses pouvoirs propres et en dehors de toute habilitation législative. Au même titre, l'obligation imposée à l'autorité administrative d'informer tout propriétaire ou détenteur d'un droit de chasse, en vue de faire opposition à l'organisation d'associations de chasse

agréées, affecte les principes fondamentaux du régime de la propriété et relève donc de la compétence législative (art. 3, al. 2 de la loi du 10-7-1964), ainsi que le délai de constitution desdites associations (art. 6 de la loi précitée).

En se rendant, toute révérence gardée, *chez ma tante*, le 17-3 (décision, 87-150 L, p. 3194), le CC a découvert une *catégorie* d'établissements publics, dont il appartient au législateur de fixer les règles de création. Les caisses de crédit municipal, *en raison notamment de leur vocation sociale et du monopole des prêts sur gages corporels*, complètent la nomenclature (CCF, 23, p. 355). En revanche, la mention du caractère administratif, soumise à l'appréciation du juge, n'affecte pas les règles constitutives d'une catégorie et présente, par suite, un caractère réglementaire.

V. Conseil constitutionnel.

PREMIER MINISTRE

— *Bibliographie*. P. Servent, Les années de Matignon, *Le Monde*, 12-2. TFL a diffusé, le 14-1, un *autoportrait* de M. Jacques Chirac.

— *Condition*. M. Jacques Chirac vient d'enrichir le florilège (cette *Chronique*, n° 40, p. 185) : *Quand on va au charbon, on se salit. Je n'ai pas peur de me salir pour la bonne cause. Que cela se traduise par quelques critiques à mon égard, c'est évident et, de la part de ceux qui sont à l'extérieur du système et peuvent faire tomber leur sagesse, c'est normal ; ils n'ont pas les mêmes difficultés et handicaps (Club de la presse d'Europe 1, 8-2, Le Monde, 10-2)*. S'il est vrai que l'activité, l'intense activité, devrait-on préciser, est le lot commun des Premiers ministres, l'actuel titulaire a cependant l'avantage, enviable à tous égards, d'œuvrer pour son compte personnel et nullement d'assurer, comme naguère, une *fonction de sacrifice*, selon l'expression consacrée de M. Jobert.

Concernant la présidence disputée de la commission des affaires étrangères de l'AN, au sein de l'UDF, M. Chirac a précisé : *Ce n'est pas la responsabilité ni le rôle du Premier ministre que de trancher dans des affaires qui concernent le Parlement et, au Parlement, une moitié de la majorité (ibid.)*.

— *Services*. Le PM a procédé à l'installation le 8-1 (*Le Monde*, 10-1) de la Commission consultative des droits de l'homme (cette *Chronique*, n° 41, p. 216). Composée de 15 associations (à l'exception de la Ligue des droits de l'homme qui a décliné et de sos-racisme oublié) et de 15 personnalités (dont M. Jean Rivero), celle-ci est présidée par M. Jean Pierre-Bloch. Elle assiste, en tant que de raison, le secrétaire d'Etat chargé des droits de l'homme (*ibid.*, 8-1).

V. Gouvernement, Pouvoir réglementaire, Président de la République.

PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE

— *Bibliographie.* Claude Estier et Véronique Neiertz, *Véridique histoire d'un septennat peu ordinaire*, Grasset, 1987 ; J.-C. Escarras, *Da una presidenza assoluta a una presidenza dimezzata, Politica del diritto*, 1986, p. 627 (Bologne).

— *Chantiers du Président.* Le projet du Grand Louvre sera retardé en raison de son coût, a déclaré M. J. Chirac le 25-3 (*Le Monde* du 27), et du refus de M. Balladur d'élire domicile à Bercy. *Il n'y aura pas de guerre de Cent Ans... Je crois sur parole des hommes honorables*, a déclaré de son côté le chef de l'Etat, le 10-4. Avant de conclure : *Je crois qu'un peuple est grand quand son architecture est grande... ça me donne envie d'être encore là en 1989 !* avait-il lancé sous forme de boutade peu avant (*ibid.*, 12/13-4).

— *Condition.* TF1 a diffusé un « autoportrait » présidentiel le 21-1 (*Le Monde* du 23). En outre, les entretiens du chef de l'Etat avec Mme Marguerite Duras seront montés la saison prochaine au Petit-Odéon (*ibid.*, 7-2) : un précédent dans la République des lettres.

— *Chef des armées.* Parallèlement à la demande adressée le 14-1 aux armées de venir en aide aux personnes frappées par les rigueurs hivernales (*Le Monde* du 15), le Président de la République a ordonné le bombardement de la base libyenne d'Ouadi-Doum le 7 (*ibid.*, 9-1), puis visité le 3-2 les installations du plateau d'Albion, *l'épiderme même de notre défense auquel il ne faut pas toucher* (*ibid.*, 5-2), avant de se prononcer au conseil des ministres du 4-3, en accord avec le gouvernement, sous certaines conditions, en faveur de l'*option zéro*, portant suppression des missiles en Europe proposée par M. Gorbatchev (*ibid.*, 6 et 8/9-3). Il explicitera son propos le 10 devant la presse diplomatique (*ibid.*, 12-3).

En attendant, le Gouvernement a soumis au Parlement, dans une vision consensuelle, le projet de loi de programme relatif à l'équipement militaire (cette *Chronique*, n° 41, p. 217), dont l'annexe précise au sujet de l'armement nucléaire préstratégique que « le Président de la République décidera de son emploi en fonction de la situation politique et militaire du moment » (AN, n° 432). M. Chirac soulignera à cet effet, le 8-4, devant les députés : *Pour la première fois dans l'histoire de la V^e République, une loi de programme préparée par le Gouvernement et approuvée par le Président de la République, chef des armées, recueillerait l'assentiment quasi unanime de la représentation nationale* (p. 89).

— *Droit de grâce.* A l'émission « 7 sur 7 », M. Mitterrand a évoqué le 29-3 l'exercice du droit de grâce en faveur d'Anis Nacache contre la libération de tous les otages français (*Le Monde* du 31). V. *Mise en cause*.

— *Epouse du chef de l'Etat et relations institutionnelles.* L'histoire de la République s'est enrichie d'un dialogue conjugal. S'agissant du jugement de

valeur porté par Mme Danielle Mitterrand sur l'action du Gouvernement (cette *Chronique*, n° 41, p. 218), le président a opiné, le 6-1 : *Chacun son métier. Ce sont des choses qu'il ne faut renouveler, avant... de faire amende honorable, le lendemain : J'approuve et j'admire l'action qu'elle mène car je respecte sa liberté de pensée et de parole. Je suis solidaire de son combat pour la défense des droits de l'homme (Libération, 8-1).*

Mise en cause par des journaux et un hebdomadaire à propos d'une association qu'elle préside, Mme Danielle Mitterrand a obtenu leur condamnation pour diffamation le 25-3 (*Le Monde*, 27-3).

— *Garant de la cohésion nationale.* Attentif aux problèmes sociaux (cette *Chronique*, n° 41, p. 218), le chef de l'Etat a reçu, le 1-1 (*Le Monde*, 3-1), au fort de Brégançon une délégation de cheminots en grève : *Une main tendue, est-ce un mal pour la France ? Ma porte est ouverte à tous les Français, commentera-t-il, le 6-1 (ibid., 8-1), avant de s'employer à dissiper le malaise né avec le Gouvernement : Le Président de la République n'a pas de compétence directe dans les conflits sociaux de ce type. Je ne me substitue pas au Gouvernement (ibid.).* Ce dernier devait réagir, cependant, avec vivacité. Pour M. Baudouin, porte-parole de Matignon, le chef de l'Etat *a trempé le bout des pieds dans le Rubicon avec un demi-pas de trop...*

V. Dyarchie.

— *Garant de l'indépendance de l'autorité judiciaire.* M. Mitterrand a opposé son refus, le 10-2 (*Le Monde*, 12-2), au projet de décret mutant M. Georges Apap, procureur de la République de Valence qui, lors de l'audience de rentrée (*ibid.*, 11/12-1) avait tenu des propos, en matière de toxicomanie, qui avaient déplu à la Chancellerie. Le porte-parole de l'Elysée, Mme Gendreau-Massaloux, a précisé : *Le Président de la République exige simplement le respect des garanties statutaires accordées par la loi aux magistrats du parquet (ibid., 13-2).* De son côté, M. Baudouin a estimé qu'il s'agissait d'une décision *minant l'autorité du Gouvernement (12-2),* avant de la réduire aux mille et un nuages de la cohabitation (13-2).

— *Garant de l'indépendance nationale.* Le chef de l'Etat s'est rendu, le 10-3 (*Le Monde*, 12-3) devant la presse diplomatique. Soulignant la constance de la politique extérieure de la France, nonobstant la période ouverte le 16-3-1986, il a affirmé avec netteté : *La ligne générale est celle dont j'ai hérité ou que j'ai décidée ; ... c'est une politique pour... un quart de siècle, en dehors de quoi un pays ne serait pas un grand pays.*

A « 7 sur 7 » sur TFI, le 29-3 (*ibid.*, 31-3), il ajoutera : *Le Président de la République doit veiller aux grandes options de la diplomatie. Il doit choisir les voies qui conduisent à la paix. Il doit, le cas échéant, déterminer l'attitude de la France devant une menace de guerre.*

V. Dyarchie.

— *Haut patronage.* Le chef de l'Etat a accordé son patronage au comité pour la commémoration du millénaire de l'avènement d'Hugues Capet (décret du 22-1, p. 823). A ce titre, il a ouvert à Amiens, le 3-4 (*Le Monde*, 5/6-4) l'année capétienne. V. *Parlementaires.*

— *Interventions.* Le chef de l'Etat n'est pas demeuré inactif : *il parle quand il veut*, relève M. Baudouin, le 27-3 (*Le Monde*, 29/30-3). Il a accordé, entre autres, audience à une militante sud-africaine des droits de l'homme, le 17-2 (*ibid.*, 19-2) ; il est intervenu en faveur des enfants retenus en Algérie (*ibid.*, 12-2) ; il a obtenu qu'une mesure d'expulsion prise à l'encontre d'un lycéen algérien soit rapportée le 26-3 (*ibid.*, 28-3), et demandé au Gouvernement, lors du conseil des ministres du 11-2 (*ibid.*, 12-2) d'envoyer des vivres aux camps palestiniens assiégés au Liban. Par ailleurs, le sort de nos compatriotes retenus en otage dans ce dernier pays a retenu sa sollicitude. Il a persisté dans son analyse (cette *Chronique*, n° 41, p. 219), devant la presse diplomatique, le 10-3 en déclarant : *Je ne veux pas échanger un assassin contre un innocent ; on ne peut traiter avec le terrorisme ou avec ses délégués... On ne doit pas renoncer à une peine, si lourde soit-elle, parce qu'on en attendrait je ne sais quel marchandage* (*Le Monde*, 12-3).

Une organisation terroriste tentera en vain d'obtenir du Gouvernement qu'il se désolidarise du président (*ibid.*, 15/16-3).

V. *Dyarchie.*

— *Mise en cause.* Le secrétaire général du RPR, M. J. Toubon a reproché le 20-2 au chef de l'Etat de favoriser par ses positions « l'extrémisme » et d'« entraver les efforts du Gouvernement pour que la Calédonie reste une terre française ». Le même jour, M. Mitterrand déclarait devant la Ligue des droits de l'homme : « Je respecte le Gouvernement, mais plus encore les grands principes » (*Le Monde* des 22-23). (V. *Dyarchie.*) M. Toubon et plusieurs membres de la majorité ayant également mis en cause le « laxisme » des socialistes dans la lutte anti-terroriste, et en particulier l'amnistie de 1981 dont avait bénéficié J.-M. Rouillan, qui venait d'être arrêté, le chef de l'Etat a qualifié ces propos de « polémiques bassement politiciennes » (*ibid.*, 25-2).

— *Rôle constitutionnel.* Evoquant le dilemme selon lequel, en cas de nouvelle majorité, le chef de l'Etat aurait à se soumettre ou se démettre, M. F. Mitterrand a déclaré, le 29-3, à l'émission « 7 sur 7 » qu'un Président de la République « devient tout aussitôt autre chose que le représentant d'un parti ou d'une fraction de l'opinion française : il devient le Président de tous les Français. Et la Constitution... oblige le Président à certaines fonctions, à un certain rôle ».

Ce rôle se fonde sur l'article 5 qui lui donne mission d'assurer la continuité de l'Etat d'une part, et d'autre part d'être le garant de l'indépendance nationale. Mais à cette double mission déjà évoquée, il en ajoute une

troisième fondée sur le Préambule et l'article 2 : *Le Président de la République doit veiller à l'application des grands principes sur lesquels se fonde la République indivisible, laïque, démocratique, sociale, qui autorise toute croyance et qui doit respecter quiconque, quelle que soit son origine ou sa race...*

Il a conclu cette définition qui systématise ses prises de position antérieures (cette *Chronique*, n° 38, p. 191) : *Je respecte le rôle du Gouvernement. Je n'interviens que lorsque se trouve en cause, selon moi, l'une des trois responsabilités.* Interrogé sur ses intentions pour 1988, il a répondu : « Je suis garant des libertés de tous, mais aussi de ceux qui me combattent... Et les autres, ils sont candidats, ce n'est pas la même chose... » (*Le Monde*, 31-3).

A Besançon, le lendemain, le président du conseil régional de Franche-Comté s'étant félicité de la « communauté de vues » entre le Président et le Gouvernement, M. Mitterrand a répondu à M. Edgar Faure qu'il avait maintenu « l'autorité du chef de l'Etat » : *La diplomatie est d'abord et avant tout de mon ressort comme la défense, la définition de notre stratégie et les principes de la République. Je revendique hautement l'autorité que me confère la loi suprême... Je vis avec le sentiment que l'action du Gouvernement de la République dans les domaines quotidiens, je n'en porte pas la responsabilité. Il est normal que je m'y refuse puisque pour un certain nombre d'entre elles, je suis en désaccord (ibid., 1-4).*

— *Protocole.* En se rendant à la Ligue des droits de l'homme, en l'absence de M. Claude Malhuret, secrétaire d'Etat chargé des droits de l'homme, le chef de l'Etat a indiqué le 20-2 : « Je n'ai pas besoin de me faire accompagner par un membre du Gouvernement ; je le fais dans les visites officielles pour des questions de protocole » (*Libération-Champagne*, 21/22-2).

— *Septennat.* M. Giscard d'Estaing ayant évoqué le 11-2 à l'émission « L'heure de vérité » la réduction de la durée du mandat présidentiel, le débat a brièvement rebondi : v. M. Debré, *Le Quotidien de Paris*, 13-2, O. Duhamel, Les cinq quinquennats, *Le Monde*, 14-2, M. Duverger, Le mythe du quinquennat, *ibid.*, 15/16-2, J. Foyer, La querelle du mandat présidentiel, *Le Figaro*, 19-2.

V. *Autorité judiciaire, Autorité juridictionnelle, Conseil des ministres, Dyarchie, Gouvernement, Libertés publiques, Premier ministre.*

QUESTION PRÉALABLE

— *Procédure expéditive (suite).* Comme il l'avait fait pour les modalités de la privatisation, la délimitation des circonscriptions et le projet complétant les lois sur le régime juridique de la presse et la liberté de communication (cette *Chronique*, n° 41, p. 221), le Sénat a adopté le 21-4 la question

préalable au projet relatif à l'aménagement du temps de travail en considérant que le Parlement s'était déjà prononcé à deux reprises sur ce texte et qu'il n'y avait donc pas lieu à en délibérer à nouveau. L'absence de débat qu'entraînait l'adoption de la question préalable a été partiellement palliée par les rappels au règlement. On sait que le CC, saisi par les sénateurs socialistes, avait estimé que cette pratique insolite n'avait pas affecté, dans le cas de la délimitation des circonscriptions, la régularité de la procédure législative (86-218 DC du 18-11).

Une question préalable opposée par le groupe communiste au projet de loi de programme militaire a été repoussée à l'unanimité par les députés le 8-4 : leur demande de scrutin public n'ayant pas été transmise à la présidence, les élus du PC n'ont pas participé au vote à main levée (p. 108).

QUESTIONS

— *Questions écrites.* Dans le même temps, où le ministre de l'intérieur opposait une fin de non-recevoir à une question portant sur le départ de France d'un ex-empereur (AN, Q, p. 1695), au motif d'imputation personnelle (art. 139.1 RAN), le Premier ministre apportait une réponse circonstanciée sur le sort d'un étudiant irakien expulsé, naguère, du territoire national (p. 1927).

QUORUM

— *Bibliographie.* Le quorum et la présence des parlementaires à la Chambre, *Informations constitutionnelles et parlementaires*, Union interparlementaire, n° 147, 1986, p. 91 (Genève).

RÉFÉRENDUM

— *Bibliographie.* M. Guillaume-Hofnung, *Le référendum*, PUF, « Que sais-je ? », n° 2329, 1987 : une solide étude.

RÉPUBLIQUE

— *Bibliographie.* Philippe Béneton, *Introduction à la politique moderne*, Hachette, « Pluriel », 1987 ; Jean-Louis Quermonne, *Le Gouvernement de la France*, 3^e édition de cet ouvrage fondamental, Dalloz, 1987.

— *Limites ?* Le ministre de l'intérieur, M. Charles Pasqua, a déclaré le 27-2 sur TF1 que « la démocratie s'arrête où commence l'intérêt de l'Etat »,

formule vivement relevée par M. Bérégovoy qui a évoqué à ce propos l'affaire du « vrai-faux passeport » accordé à M. Yves Chalier (*Le Monde*, 1/2-3).

— *Tradition républicaine*. Depuis une loi du 24-6-1920, la fête de Jeanne d'Are est célébrée officiellement. Conformément à la *tradition républicaine*, le Premier ministre indique qu'il se rendra à Rouen pour participer aux cérémonies traditionnelles (s, Q, p. 409). Cette tradition a également été invoquée par M. Chirac pour justifier le cumul entre les fonctions de membre du Gouvernement et celle de responsable d'une formation politique.

V. Commissions, Partis politiques, Président de la République.

RESPONSABILITÉ DU GOUVERNEMENT

— *Art. 49, al. 1*. Le conseil des ministres du 2-4 a « délibéré de l'engagement de la responsabilité du Gouvernement sur la déclaration de politique générale que le Premier ministre fera devant l'AN le 7-4 » (*Le Monde*, 4-4). En demandant sa confiance à la majorité, M. Chirac a déclaré qu'il s'agissait d'un « nouveau contrat » pour franchir « l'étape de 1988 » à l'issue de laquelle l'Assemblée, « qui a été élue pour cinq ans, pourra continuer sa tâche ». Il a précisé que le vote de confiance valait « engagement à défendre le Gouvernement » (p. 23 et 24). Ces exhortations, qui visaient les réticences des barristes, n'étaient pas sans rappeler les propos de l'ancien Premier ministre en 1977, répliquant au président du groupe RPR que la confiance ne se découpe pas « en rondelles » (*CCF*, 2, p. 357).

La déclaration a été approuvée par 294 voix (les 159 RPR, les 130 UDF, 1 FN, M. Frédéric-Dupont, et 4 NI : MM. D. Bernardet, Y. Briant, B. Chauvierre et A. Thien Ah Koon) contre 282 (les 211 socialistes, les 35 communistes, 32 FN et 4 NI).

Au Sénat, la lecture de la déclaration gouvernementale par le Garde des sceaux a été suivie d'un débat, bien que le CC ait considéré en 1976 qu'il s'agissait d'un « acte de simple information » qui « ne saurait donner lieu à une réponse d'un membre du Sénat » (76-64 DC du 2-6, p. 21).

— *Art. 49, al. 4*. Comme il l'avait fait un an exactement plus tôt (cette *Chronique*, n° 38, p. 194), le Premier ministre a présenté, le 15-4, une déclaration de politique générale au Sénat dont il a demandé l'approbation, qui lui a été votée par 226 voix contre 84.

SÉNAT

— *Bibliographie*. L'activité du Sénat au cours de l'année 1986, *BIRS*, n° 388, février 1987.

— *Violation du lieu de délibération.* Fait unique sous la V^e République, des manifestants appartenant à la coordination nationale des instituteurs contre le décret portant création des maîtres-directeurs, ont occupé, le 24-3 (*Le Monde*, 26-3), l'hémicycle du Palais du Luxembourg. Par la bouche de son président, le 2-4 (p. 4), le Sénat devait flétrir *cet acte d'intrusion inadmissible et intolérable*, et le lever sa séance, en guise de cérémonie expiatoire.

V. Conseil constitutionnel, Elections.

TERRITOIRE

— *Bibliographie.* Chr. Laviolle, La condition juridique de l'espace aérien français, *RFDA*, 1986, p. 848.

VOTE PERSONNEL

— *Bibliographie.* J. Robert, Feu la démocratie représentative... *Le Monde*, 22-1 ; La perfection n'existe pas (sur l'absentéisme parlementaire), *ibid.*, 12/13-4.

— *Portée de l'article 27 C.* Le président du groupe socialiste avait réclamé, le 19-12-1986, que soit appliquée la règle constitutionnelle en vertu de laquelle le vote est *personnel*, à l'exception des cas de délégation prévus par l'ordonnance organique, chaque député ne pouvant alors recevoir plus d'une délégation. M. P. Joxe remettait ainsi en cause l'aménagement conventionnel qui neutralise l'obligation de vote personnel en subordonnant son application à une décision de la conférence des présidents, ainsi que le rappela le président de séance pour rejeter sa demande (cette *Chronique*, n° 41, p. 226). Il ressortait par conséquent clairement des débats que, non seulement l'article 27 n'avait pas été respecté dans le cas d'espèce, mais que la conférence des présidents interprétait l'obligation qu'il édictait comme une disposition facultative. Saisi par le groupe socialiste, le Conseil allait avoir à se prononcer sur la pratique de l'« assemblée de serruriers » dénoncée par M. Claudius-Petit (*CCF*, 3, p. 436).

Tel Nelson mettant sa lunette sur son œil borgne et déclarant : « Je ne vois pas ce signal », le Conseil a déplacé la question en la situant sur le terrain de la sincérité du scrutin, comme s'il s'agissait du contentieux d'une élection. Il a considéré que la procédure d'adoption de la loi portant diverses mesures d'ordre social ne serait irrégulière que s'il était établi, d'une part, que des députés absents avaient été « portés comme ayant émis un vote contraire à leur opinion » et, d'autre part, que « sans la prise en compte de ces votes, la majorité requise n'aurait pu être atteinte ».

Or, poursuit la décision, « il n'est pas établi, ni même allégué, qu'un des députés qui figurent au procès verbal de séance au nombre de ceux ayant émis un vote favorable, ne se serait pas prononcé dans ce sens ». Dès lors le moyen doit être écarté.

Il résulte donc de la décision 86-225 du 23-1 que la règle constitutionnelle ne peut utilement être invoquée que si l'on a fait voter les absents contre leur opinion et à la condition que le résultat du scrutin en soit inversé. Autant dire que l'article 27 n'existe pas.

Pouvoirs-Biblio

ADMINISTRATION

Jacques CHEVALIER, *Le service public*, Paris, PUF, « Que sais-je ? », n° 2359, 1987, 128 p. Au cœur du droit administratif, donc de l'Etat.

Jean-François KESLER, *L'ENA, la société, l'Etat*, Paris, Berger-Levrault, 1985, 584 p. Par le directeur-adjoint de l'Ecole, une somme sur cette institution si prestigieuse et controversée, qui présente successivement son rôle dans la formation de la haute administration, la sociologie de ses anciens élèves et leur place dans l'Etat.

Bruno LASSERRE, Noëlle LENOIR, Bernard STIRN, *La transparence administrative*, Paris, PUF, 1987, 236 p. Utile bilan raisonné des voies législatives, réglementaires et juridictionnelles du démantèlement progressif du secret des administrations. Avec d'intéressants prolongements de science politique et administrative.

COMMUNISME

Stéphane COURTOIS, Marc LAZAR. *Le communisme*, Paris, MA, coll. « Les Grandes encyclopédies du Monde », 1987, 271 p. D'Adhésion à Yalta, on trouvera plus de cent entrées dans ce lexique qui par sa présentation et la sûreté de ses sources offre un instrument précieux de connaissance du communisme « bolchevique ».

Michel LESAGE, *Le système politique de l'URSS*, Paris, PUF, 1987, 504 p. Largement fondée sur les sources soviétiques, une analyse dense, précise et objective de l'histoire, de l'idéologie et des institutions faisant place au rôle des hommes et à ce qu'on peut discerner du fonctionnement concret du régime.

Anne de TINGUY, *Les relations soviéto-américaines*, Paris, PUF, « Que sais-je ? », 1987, 127 p. Histoire d'un face-à-face conflictuel où la détente succède parfois à la crise, la fascination à la crainte et au mépris.

ÉTATS-UNIS

Jean-Pierre LASSALE, *Les partis politiques aux Etats-Unis*, Paris, PUF, « Que sais-je ? », n° 2350, 1987, 128 p. Histoire, organisation, fonctions, financement : car ils existent quand même.

Marie-France TOINET, *Le système politique des Etats-Unis*, préface de Stanley Hoffmann, Paris, PUF, 1987, 629 p. Depuis plus de trente ans aucune étude d'ensemble en français n'avait été consacrée au système américain. Se mouvant avec intelligence et autorité à travers l'histoire, la pratique — jusqu'à la plus contemporaine —, le droit, la vie politique et une énorme documentation en langue anglaise, Marie-France Toinet a édifié un monument, ouvrage de découverte et de référence destiné à devenir un classique.

GÉNÉRALITÉS

Christian ATTIAS, *Théorie contre arbitraire. Eléments pour une théorie des théories juridiques*, Paris, PUF, coll. « Les voies du droit », 1987, 224 p. Un ouvrage accessible dans un domaine difficile.

Gérard CORNU (sous la dir. de), *Vocabulaire juridique*, Association Henri-Capitant. Paris, PUF, 1987, 839 p. Plus de 9 000 définitions dans lesquelles constitutionnalistes et politistes trouveront à la fois les réponses à leurs questions et des comparaisons utiles avec les acceptions des différentes branches du droit.

Droits, Revue française de théorie juridique, n° 5, Paris, PUF, 1987, 192 p. Après avoir étudié dans ses précédents numéros le destin du droit de propriété, les droits de l'homme, la coutume et les crises dans le droit, cette excellente revue s'interroge sur le recul de la faute dans la technique de la responsabilité. A souligner l'article de Jean Rossetto sur « L'introuvable faute des gouvernants ».

Jacqueline GATTI-MONTAIN, *Le système d'enseignement du droit en France*, Lyon, Presses Universitaires de Lyon, coll. « Critique du droit », 1987, 312 p. Sur la déstabilisation du système d'enseignement rapportée au déclin de la science du droit.

Edgar MORIN, *Penser l'Europe*, Paris, Gallimard, 1987, 222 p. L'identité européenne est construite sur la division et les conflits, elle ne doit ni les effacer, ni les dépasser, mais les assumer dans un

principe dialogique où la dualité ne se perd pas dans l'unité, elle est le produit d'un « tourbillon » d'idées, d'aspirations, de rêves et de formes. Il ne suffit pas de répéter « l'Europe, l'Europe » ; par une réflexion pénétrante et originale Edgar Morin ouvre la voie à une « province européenne métanationale ». Un livre fondateur.

Pierre LENAIN, *Le clandestin politique*, Paris, Economica, 1987, 129 p. Réflexion théorique sur les zones d'ombre dans le jeu politique. Les notes en bas de page donnent des illustrations concrètes souvent savoureuses.

Marcel PRELOT, Jean BOULOUIS, *Institutions politiques et Droit constitutionnel*, Paris, Dalloz, Précis, 10^e édition, 1987, 954 p. Heureuse mise à jour d'un grand classique.

HISTOIRE

Jacques BALOSSIER, *La commission extraordinaire des Douze (18 mai 1793 - 31 mai 1793)*, préface de G. Matringe, Paris, PUF, 1986, 128 p. Ultime sursaut des Girondins dans leur lutte contre les Montagnards ; la commission des Douze, créée par la Convention, devint le bouc émissaire qui catalysa les tensions et favorisa la chute de la Gironde.

SCIENCE POLITIQUE

Georges BURDEAU, *Traité de science politique*, t. VI, 3^e éd., Paris, 1987, 810 p. Le plus remarquable monument de la science politique française remanié, actualisé, enrichi dans une de ses parties fondamentales sur l'Etat libéral et la démocratie gouvernée.

Philippe LAUVAUX, *Le parlementarisme*, Paris, PUF, « Que sais-je ? », 1987, 128 p. Les règles du jeu sont respectées : ouvrage d'initiation clair et classique où l'expérience française trouve sa place dans la double comparaison historique et étrangère.

Alain FINKIELKRAUT, *La défaite de la pensée*, Paris, 1987, 165 p. Brillante démonstration de la coalition disparate qui depuis deux siècles récuse la possibilité ou démontre la vanité de toute réflexion personnelle. Un des essais les plus stimulants de ces dernières années.

Frantz NEUMANN, *Béhémoth. Structure et pratique du national-socialisme*, Paris, Payot, coll. « Critique de la politique », 1987, 598 p. Enfin traduite cette très importante étude du nazisme, écrite il y a quarante-cinq ans.

Pascal PERRINEAU (dir.). *Régions : le baptême des urnes*, Paris, Pedone, série Vie locale dirigée par Albert Mabileau, 1987, 253 $\frac{1}{2}$ p. Treize études sur les premières élections régionales, trop souvent négligées.

Ezra SULEIMAN, *Les notaires. Les pouvoirs d'une corporation*, Paris, Seuil, 1987, 259 p. Sur les notaires, certes, mais par là sur les rapports entre un groupe de pression et l'Etat en France. Une vraie enquête, une vraie réflexion.

SYSTÈMES ÉTRANGERS

Omar BENDOUROU, *Le pouvoir exécutif au Maroc depuis l'indépendance*, préface de Jean Gicquel, Paris, 1986, PUBLISUD, 340 p. A travers le pouvoir exécutif au Maroc c'est toute l'histoire constitutionnelle et politique du Maroc depuis l'indépendance qui est présentée par cet ouvrage, de façon très complète, pas toujours sereine, mais courageuse.

Jean-Luc DOMENACH et Philippe RICHER, *La Chine 1949-1985*, Paris, Imprimerie Nationale, 1987, t. II, 501 p. La Chine a suscité depuis vingt ans une floraison d'ouvrages inégaux, ponctuels, enthousiastes ou désenchantés. Domenach et Richer ont tout lu et remettent les choses en place, calmement, objectivement ; le résultat est remarquable.

Jean-Claude ESCARRAS (dir.), *La justice constitutionnelle en Italie*, Université de Toulon et du Var, « Cahiers du CDFC », 1987, vol. 1, 130 p., cinq études sur une Cour constitutionnelle importante.

Basma RODMANI-DARWISH (sous la dir. de), *Liban : espoir et réalités*, Paris, IFRI, 1987, 289 p. Des clés nationales, régionales, internationales, anciennes ou actuelles pour tenter de comprendre le problème libanais. Et aussi quelques propositions pour arrêter le conflit et reconstruire.

Summaries

Raoul GIRARDET. — Political Tradition : Defining the Problematic.

Several key questions are begged by the notion of political tradition. What meaning should one assign to the term and how has it most frequently been used ? How does political tradition function, and how is it transmitted ? What factors determine continuity and change in this process ? Finally, what role does tradition play in maintaining the balance of political society ?

Raymond HUARD. — Content and problems in the concept of political tradition.

The idea of political tradition appeared in the nineteenth century, but was not clearly distinguished from related but separate phenomena for some time afterwards. The article sets out the main elements contained in the idea of political tradition and reviews the theories that explain their emergence, before asking what real role they played and what caused their decline.

Odile RUDELLE. — The « Republican tradition » in France.

As resplendent as it is vague, the Republican tradition is inseparable from the legacy of Waldeck-Rousseau's « Republican defence » ministry which put an end to the political crisis brought about by the Dreyfus Affair. This moral and political context explains the subsequent veneration of the nineteenth-century Republican party, which had come into being to conquer and defend those freedoms judged to be indissociable from majority rule.

The Republican tradition was thoroughly discredited by the abuses of the interwar years and the collapse of 1940. Recently, however, it has regained respectability as the decline of ideologies has made way for a reevaluation of historical modes of thought.

ANNICK PERCHERON. — Political Society and Political Tradition.

Political tradition plays three main roles in political socialisation. It forms the basis for the rules of the political game : for the nature and extent of « public-spiritedness » in society : and for national identity. It is transmitted through the family, through structured and homogeneous means of socialisation, and through the network of public opinion. Political tradition, finally, never really dies — though it can fade away.

VÉRONIQUE AUBERT, JACQUES OZOUF, MONA OZOUF. — The Political Tradition of French Primary School Teachers.

The authors use research data collected in 1962 to describe the private and public collective beliefs of primary school teachers. Their « tradition » is constituted by their political and religious opinions, by their historical memory, and by their reading habits. The article then examines the mechanisms of transmission and the sources of strength of this tradition.

YVES LEQUIN. — The Working-Class Political Memory : some Recent Research.

Recent research into the collective memory of four working-class communities in France and Italy shows that political tradition is founded less on class struggle than on the experience of resistance to Nazis or Fascists. The current period is marked by the search for a past identity defined less by politics than by a mythical working-class community with a shared way of life and a common populist value system.

ANNE MUXEL-DOUAIRE. — « An exemplary story » : continuity and change in the transmission of a family political tradition.

Every family has its own history, but it is less clear what constitutes the basis of a family tradition. The article tries to answer this question through a case study of what political tradition can mean to a family of broadly left-wing Catholic sympathies over a period of some three generations. This is done, firstly, by focussing on various mechanisms by

which a tradition is created and perpetuated. Secondly, the article shows how a series of transformations, adjustments and internal displacements give life to a tradition and allow its transmission.

Gérard NOIRIEL. — Immigration and Political Traditions.

Explanations of French political traditions offered by André Siegfried and later historians fail to take into account the importance of immigration in the development of working-class political in the twentieth century. Relevant work done in the United States provides alternative working hypotheses which are presented here.

Jean-François SIRINELLI. — Hothouses or Laboratories of Political Tradition? the « Khagnes » of the 1920s.

The « *Khagnes* » (*lycée* classes preparing students for entry to the *Ecole normale supérieure*) served, both as a training ground and as a social framework, to transmit the political and intellectual tradition of the French elite in the 1920s. This was possible because students were rigorously selected, in limited numbers, from very similar social backgrounds. The phenomena of intellectual growth and influences should also be placed in a wider context of intra-generational relationships.

Marie-Claire LAVABRE. — The French Communist Party's Almanacs : an Example of Political Tradition.

For the past sixty years, the French Communist Party (PCF) has published a « workers' and peasants' almanac » giving favourable coverage of Communist policies. As well as being an instrument of political education for the Party, the almanac also allows the researcher to study the PCF's vision of the world over a long period — and thus the development of its historical memory and political tradition.

Jean-Clément MARTIN. — Political Tradition in the Vendée.

The political tradition of the Vendée is distinctive in the way it has evolved, in the direction of its activism, and in the nature of its imaginary dimension. Two hundred years after the civil war that founded it, the tradition retains a meaning and a future.

Benoît VERMANDER. — Local political tradition : the city of Versailles.

The city of Versailles is characterized by a lasting, well — structured political tradition, that has been influenced by the circumstances of the city founding as well as by the lasting memory of the main episodes of its past.

However, this tradition cannot be understood but with relation to a national tradition, namely the « Idea of the Republic ». Local political tradition can then be analyzed as a work in progress on the meaning of history which determines political discourses and praxis well beyond traditional party cleavages.

JOURNAL

Monique DAGNAUD, Dominique MEHL. — The French élite under cohabitation : ministerial « cabinets » in the Chirac government.

Pierre ASTIÉ and Dominique BREILLAT. — In brief.

Adolf KIMMEL. — Foreign chronicle. Letter from the RFA : The 1987 West German elections and the crisis of the SPD.

Pierre AVRIL and Jean GICQUEL. — French constitutional chronicle (1st january - 30 april 1987).

Recent books.

Summaries.

La rédaction de ce numéro a été achevée le 5 mai 1987.

Le Directeur de la Publication : Jean GICQUEL.

Imprimé en France, à Vendôme
Imprimerie des Presses Universitaires de France
ISBN 2 13 040050 7 — ISSN n° 0152 0768 — Imp. n° 33 080
CPPAP n° 59 303
Dépôt légal : Septembre 1987

POUVOIRS

revue trimestrielle

- 1977 1. **l'alternance**
(nouvelle édition 1984)
2. **le parlement européen**
(nouvelle édition 1981)
3. **qui gouverne la Chine ?** (épuisé)
- 1978 4. **la V^e République**
(nouvelle édition 1982)
5. **le consensus** (épuisé)
6. **l'Union soviétique** (épuisé)
7. **le régime représentatif**
- 1979 8. **l'Espagne démocratique**
(nouvelle édition 1984)
9. **le giscardisme** (épuisé)
10. **les pouvoirs de crise**
11. **psychanalyse**
(nouvelle édition 1981)
- 1980 12. **les régimes islamiques**
(nouvelle édition 1983)
13. **le Conseil constitutionnel**
(nouvelle édition 1986)
14. **élire un président**
15. **la négociation**
- 1981 16. **la justice**
17. **le pouvoir dans l'Eglise**
18. **Italie**
19. **régions**
- 1982 20. **la gauche au pouvoir**
21. **le système communiste**
22. **la R.F.A.**
23. **l'impôt**
- 1983 24. **le maire**
25. **les pouvoirs africains** (épuisé)
26. **le pouvoir syndical**
27. **le mendésisme**
- 1984 28. **le R.P.R.**
29. **les Etats-Unis**
30. **l'école**
31. **la corruption**
- 1985 32. **la représentation proportionnelle**
33. **les sondages**
34. **l'Assemblée**
35. **le Japon**

ABONNEMENTS

	France	Etranger
1 an (1987)	260 F	350 F
2 ans (1987-1988)	520 F	700 F

*Les abonnements peuvent être pris
chez votre libraire
ou demandés aux*

PRESSES UNIVERSITAIRES DE FRANCE

DÉPARTEMENT DES REVUES

12, rue Jean-de-Beauvais
75005 Paris (43-26-22-16)

*PUF : CCP 1302 69 C Paris
Chèques à l'ordre des PUF*

- 1986 36. **le ministre**
37. **la Grande-Bretagne**
38. **l'armée**
39. **Mai 1968**
- 1987 40. **des fonctionnaires politisés ?**
41. **le Président**
42. **la tradition politique**

A paraître

la Suisse
le Sénat
l'URSS de Gorbatchev

la tradition politique

Le 14 juillet, la lutte des classes et le culte de l'armée ou la nostalgie des épopées coloniales, le régionalisme breton et l'attachement à l'Etat-providence, les rassemblements à la Bastille et la fête de *L'Humanité*, drapeaux tricolore, rouge, blanc, noir, banquets républicains et cortèges de la fête de Jeanne d'Arc, *Marseillaise* contre *Internationale*, Colombey et la Roche de Solutré... Images, souvenirs, rituels, croyances et comportements ancrés dans le passé, attirances et rejets instinctifs, tous ces éléments en vrac composent la tradition politique et structurent en profondeur, consciemment ou non, la vie politique.

Que faut-il entendre par tradition politique, comment s'affirme sa permanence, comment se transmet-elle un jour ? Ces interrogations constituent les fils conducteurs de ce numéro où la tradition politique est recherchée dans différents milieux sociaux, des instituteurs aux immigrés, à travers des publications du PCF et dans les Khâgnes des années 20, dans ces lieux privilégiés que sont la Vendée et Versailles.

JOURNAL

Monique DAGNAUD		Les cabinets ministériels sous le
Dominique MEHL		gouvernement Chirac
Adolf KIMMEL		Chronique de l'étranger : RFA
Pierre AVRIL		Chronique de la V ^e République
Jean GICQUEL		(1 ^{er} janvier - 30 avril 1987)

